LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

Dans les Laurentides
sur le chemin de Ste-Adèle à Ste-Marguerite
LE RESTAURANT Nicky
GRILLADES
FRUITS DE MER
Sortie 69 de l'autoroute Réservations 1-228-2426

Vol. LXXI — No 92 | Nuageux avec possibilité d'averses. Maximum 9. | Montréal, vendredi 25 avril 1980 | 25 CENTS

tourisme

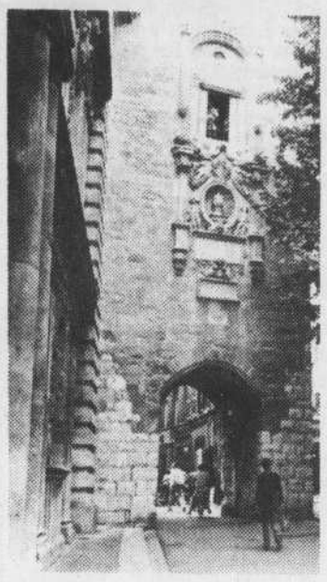

Ville d'art, ville d'eaux

Entre la mer et les montagnes, Aix-en-Provence, cette jolie ville méridionale française, mérite une visite de plusieurs jours non seulement pour ses célèbres eaux, mais aussi pour ses oeuvres d'art, son beau climat et sa joie de vivre.

— page 17

L'unique New York

Une ville pas facilement définissable à cause de ses paradoxes. À la fois d'une monstrueuse grandeur mais non démunie de charmes multiples depuis les petites boutiques aux pieds des gratte-ciel, jusqu'à ses parcs immenses en passant par ses innombrables ethnies et, bien entendu, ses pittoresques New-Yorkais.

— page 18

AU SOMMAIRE

■ Les francophones de Penetang auront leur école secondaire — page 2

■ Le RCM met en doute l'octroi d'un contrat de $330,000 par Montréal — page 3

■ L'Iran est prêt à fermer l'accès au Golfe — page 5

■ Washington songe à un pont aérien pour faire face à l'afflux cubain — page 6

■ Les ronds-de-cuir du Canada: un éditorial de Jean-Claude Leclerc

■ Les faux ogres: un commentaire de Lise Bissonnette — page 14

■ Croissance nulle au Québec et négative en Ontario en 80 — page 21

Rôtisserie
Au Poulet Doré
340 est, rue Sainte-Catherine
288-2441
près de Saint-Denis

La désescalade des taux d'intérêt se poursuit

— page 23

Le OUI et le NON nez à nez?

■ *CROP-Radio-Canada confirmerait le récent sondage de l'IQOP*

La campagne référendaire se déploie trop rapidement pour qu'on puisse accorder quelque importance que ce soit à un sondage effectué il y a déjà deux semaines et demie.

Voilà le commentaire qu'a fait hier le président du Comité des Québécois pour le NON, M. Claude Ryan, alors qu'il était invité à commenter les résultats du sondage que la société *Radio-Canada* doit rendre public ce soir.

Ce sondage effectué par la maison CROP il y a près de trois semaines place le OUI et le NON nez à nez avec chacun 44% des intentions de vote. Réalisé à partir d'entrevues comme le précédent sondage fait par cette maison pour le compte de *Radio-Canada*, il indiquerait une proportion d'indécis de l'ordre de 12%, selon les rumeurs qui circulaient hier dans l'entourage du président du Comité des Québécois pour le NON.

Cette prise d'opinion s'est faite juste après Pâques, donc avant le sondage IQOP rendu public par l'hebdomadaire *Dimanche-Matin* cette semaine. Il confirme de manière générale la position des deux groupes puisque la maison IQOP donnait comme intention de vote 41.2% pour le OUI et 40.9% pour le NON, et 17.9% d'indécis.

Parlant des résultats du sondage CROP hier avec un groupe de journalistes, M. Ryan a affirmé: «C'est déjà tellement loin deux semaines et demie que je ne vais pas perdre mon temps à commenter ça. C'est un passé déjà très lointain dans une campagne qui se déploie aussi rapidement.»

Pour le chef du NON, de tels résultats de sondage ont une importance toute relative, affirmant qu'il ne définit pas ses stratégies de campagne en fonction des sondages, mais en fonction de conception de méthodes de travail et surtout des idées qu'il défend.

Soulignons toutefois que les résultats du sondage IQOP ont néanmoins eu une influence bienfaisante sur les organisateurs du NON, contrairement à ce que peut laisser entendre ce dernier commentaire de M. Ryan. Plusieurs personnes dans l'entourage de M. Ryan ne cachent pas en effet que les résultats du sondage IQOP les avaient grandement rassurées. D'ailleurs, le chef du NON avait eu des commentaires très optimistes dimanche dernier, criant presque à la victoire. Selon lui des résultats donnant le OUI et le NON apparemment nez à nez indiquent en réalité une victoire du NON car les indécis se transformeront majoritairement en votes pour le NON. M. Ryan appuyait cette affirmation sur l'expérience des élections partielles alors qu'on avait observé des situations similaires.

Au cours de sa rencontre avec la presse hier après-midi, le président du Comité des Québécois pour le NON a par ailleurs

Voir page 16: CROP

Anderson se porte candidat indépendant aux présidentielles

WASHINGTON (AFP) — M. John Anderson a lancé, hier, un véritable défi à l'histoire, en annonçant sa candidature à la présidence des États-Unis comme indépendant.

Depuis 120 ans que la vie politique américaine est dominée par l'alternance entre le Parti démocrate et le Parti républicain, aucun candidat indépendant, ou d'un tiers parti, n'a réussi à se faire élire à la Maison-Blanche.

John Anderson, 58 ans, représentant républicain de l'Illinois, était trop libéral pour obtenir l'investiture de son parti. Il a finalement décidé que la perspective peu réjouissante pour les Américains d'avoir à choisir entre le démocrate Jimmy Carter et le républicain Ronald Reagan lui donnait cette année une chance raisonnable de changer le cours de l'histoire.

Peu d'observateurs politiques partagent aujourd'hui son optimisme. Depuis trois semaines qu'il méditait son aventure solitaire, aucun sondage d'opinion ne lui a donné plus de 20 pour cent des voix s'il se présentait comme indépendant. La semaine dernière, un sondage du Washington Post estimait, qu'en cas de lutte à trois (Carter-Reagan-Anderson), le démocrate Carter l'emporterait avec 42 pour cent des voix contre 35 pour cent au républicain Reagan et 17 pour cent seulement à l'indépendant Anderson.

Certains éléments jouent pourtant en sa faveur:

— L'électorat américain a rarement été aussi peu enthousiasmé par le choix que les deux grands partis lui proposent. Selon un récent sondage New York Times-CBS, la moitié des électeurs souhaitaient voir Anderson se présenter comme indépendant, sans nécessairement être prêts à voter pour lui, mais pour avoir la possibilité d'un troisième choix entre Carter et Reagan;

— l'électorat américain n'a jamais été aussi indépendant des deux grands partis. Alors qu'en 1952, il y avait 48 pour cent de démocrates, 30 pour cent de républicains et 20 pour cent d'indépendants, on estime cette année qu'il n'y a plus que 38 pour cent de démocrates et 20 pour cent de républicains, mais 38 pour cent d'indépendants;

— bien que John Anderson n'ait pas remporté une seule élection primaire depuis le début de la campagne, il a réuni une appréciable coalition de républicains libéraux, de démocrates insatisfaits et d'électeurs indépendants, dans des primaires ouvertes à tous les électeurs, quelle que soit leur affiliation, comme l'est l'élection présidentielle elle-même.

Mais les handicaps d'une candidature indépendante sont, à première vue, autrement impressionnants:

— le processus extraordinairement complexe d'une élection présidentielle multiplie les obstacles légaux, financiers et matériels sur la voie de ceux qui ne sont pas le candidat d'un des deux grands partis. Certains États refusent simplement d'inscrire les candidats qui ne sont pas nommés par un parti en convention nationale. D'autres exigent des listes de pétition portant jusqu'à 200,000 signatures;

— un candidat devient président des États-Unis, non pas en obtenant le plus grand nombre de votes populaires, mais en réunissant la majorité des votes électoraux affectés à chaque Etat et attribués au candidat vainqueur dans l'État. Pour être élu, il est donc indispensable de gagner dans le plus grand nombre d'États possible;

— M. Anderson, en s'y prenant si tard, a laissé passer la date limite d'inscription dans au moins six États qui représentent un total de 78 votes électoraux sur les 270 nécessaires pour être élu président.

La principale question que se posaient hier les états-majors politiques n'était donc pas tant de savoir si John Anderson avait une chance d'être élu, mais de savoir à qui profitera sa candidature, selon qu'elle enlèvera plus de voix au démocrate Jimmy Carter ou au républicain Ronald Reagan.

Dans une déclaration faite au National Press Club de Washington, M. Anderson a affirmé qu'il était convaincu qu'un assez grand nombre d'électeurs n'étaient pas satisfaits par les deux candidats qui se dégagent des primaires: le président Carter et Ronald Regan, pour que lui puisse devenir le premier candidat indépendant à remporter des présidentielles.

Le représentant de l'Illinois a souligné que les derniers sondages lui donnaient entre 18 et 21% des voix si une élection avait lieu actuellement. Mais, a-t-il ajouté, une bonne moitié de l'électorat ne me connaît pas assez. «J'ai le sentiment, a-t-il indiqué, que je peux convaincre ces

Voir page 16: Anderson

En se portant hier candidat indépendant aux élections présidentielles, le républicain John Anderson pourrait bien favoriser la réélection du président Carter. (Photolaser AP)

Lévesque tient Ottawa responsable de l'état des chantiers maritimes

LAUZON — M. René Lévesque a vertement blâmé le gouvernement fédéral qui défavorise le Québec ces dernières années dans l'adjucation des contrats de construction navale.

Le premier ministre qui avait terminé la veille une tournée de deux jours sur la Côte-Nord et dans le Bas Saint-Laurent, a visité hier midi le chantier de la Davie Shipbuilding à Lauzon, au sud-est de Québec, où il a reçu l'adhésion au OUI de quelque 700 des 1,200 ouvriers qui y travaillent.

S'attaquant une fois de plus, comme il l'avait fait la veille aux Îles-de-la-Madeleine au sujet de la mine de sel Seleine, qui attend toujours la subvention de $10 millions promise par Ottawa, le premier ministre a souligné qu'au niveau canadien où le marché est très dépendant des politiques gouvernementales, ce sont les chantiers maritimes du Québec qui ont encaissé le plus durement les effets de cette conjoncture.

À l'aide d'un dossier étayé de statistiques, M. Lévesque a démontré la stagnation du Québec dans le domaine naval alors que traditionnellement il occupait environ 40% du marché canadien de construction et de réparation de navires.

«Aujourd'hui, a-t-il dit aux ouvriers, Vickers a définitivement cessé toute construction navale.»

En 1966, a-t-il poursuivi, le Québec avait plus de 9,000 emplois dans ce secteur; il n'en aura bientôt que 3,600. En 1972, nous avions 49.7% des emplois canadiens; six ans plus tard, nous n'en avions plus que 34.2%. Ce qui revient à dire que le Québec a subi 80% de la perte d'emplois dans la construction navale au Canada.

À preuve, la part des chantiers québécois, en terme de production par rapport au Cannada tout entier, est passée de 50% en 1966 à 42% en 1972 pour baisser à 32% en 1976.

«Face à cet état de faits, a fait remarquer le premier ministre, le Québec a dû réagir et il est intervenu dans la mesure de ses moyens. Ainsi, la division des wagons de Marine Industries sera consolidée, ce qui permettra de réembaucher 550 travailleurs mis à pied».

Après avoir souligné que l'action du gouvernement fédéral a plutôt contribué à augmenter les problèmes de l'industrie maritime ici en accordant massivement ses contrats de construction à d'autres chantiers maritimes canadiens «en oubliant systématiquement le Québec», M. Lévesque a donné les chiffres suivants: au cours des cinq dernières années, le Québec n'a eu que pour $230,000 de contrats comparativement à $60 millions pour l'Ontario, $97 millions pour la Colombie-Britannique et $37 millions pour les Maritimes. «Cela représente une injustice flagrante», a-t-il dit.

Au rythme où vont les choses, l'industrie québécoise de construction de navires perdra bientôt toute chance de re-

Voir page 16: Lévesque

Trudeau déplore le manque de passion des tenants du NON

OTTAWA — Au Canada anglais qui commence à faire pression sur lui pour qu'il promette aux Québécois une belle constitution toute neuve en moins de deux ans, le premier ministre Pierre Trudeau répond qu'il préfère attendre et voir ce qui arrivera après le référendum. Pour l'instant, il jalouse un peu les forces du OUI pour avoir réussi à en convaincre plusieurs qu'avec un peu de fierté et de courage on vote nécessairement OUI.

Bref, la priorité de M. Trudeau, si l'on en juge par les réponses données hier aux Communes et à l'occasion d'une conférence de presse, paraît beaucoup plus d'ordre stratégique que de caractère constitutionnel.

Le premier ministre a paru plutôt froid ou hésitant devant les suggestions qui lui parviennent d'un peu partout au Canada pour qu'il s'engage à offrir aux Québécois un fédéralisme renouvelé d'ici à deux ans, ceci évidemment pour inciter les Québécois à rejeter l'idée de la souveraineté-association.

Mais pour M. Trudeau le problème en ce moment se situe à un autre niveau. «Je sens peut-être une lacune du côté des forces du NON; le PQ a été assez habile à faire croire qu'il suffit d'avoir un peu de fierté pour voter OUI», a dit le premier ministre.

Puis, contrairement à l'approche adoptée par plusieurs de ses ministres au cours des derniers jours, M. Trudeau a soutenu ceci: «Et nous, notre position c'est que bien au-delà de la question de l'administration, de la question du gros bon sens, le Canada est une noble entreprise; ce n'est pas une entreprise mesquine d'avoir mis ensemble dans la moitié d'un continent deux cultures parmi les plus importantes de l'Occident qui vivent ensemble de façon fraternelle; au contraire c'est une noble cause à défendre. C'est le message que je voudrais voir livrer».

En somme, M. Trudeau constate avec plusieurs autres militants de son camp qu'il n'est pas facile d'accoler la fierté au NON, ce que les gens du OUI semblent capables de réussir plus facilement.

Au Canada anglais, où après des mois d'indifférence apparente on commence à suivre de près ce qui se passe dans le Québec et il y a des signes d'agitation. On commence à sentir qu'il faudrait faire quelque chose. Les premiers ministres des quatre provinces de l'Ouest ont proposé avant-hier une conférence sur la constitution avec l'engagement de renouveler le fédéralisme en moins de deux ans.

Cette proposition a été bien accueillie à Ottawa par les partis d'opposition. Les conservateurs et le NPD croient qu'il faut faire sentir très clairement aux Québécois

Voir page 16: Trudeau

M. Paul Tremblay accède au Conseil d'administration

Pour la quatrième fois depuis le 20 mars, LE DEVOIR n'a pas été publié jeudi 23 avril, le personnel syndiqué de la rédaction ayant débrayé durant 24 heures pour appuyer ses revendications salariales.

Aux lecteurs privés de leur journal et aux annonceurs incommodés par cette absence de publication, la direction offre ses excuses et l'assurance qu'elle s'efforce de régler au plus tôt ce différend avec le concours des conciliateurs.

Si les perturbations et les moyens de pression devaient s'accentuer, il deviendrait difficile de publier un journal dont la qualité et la régularité seraient indignes de la confiance que lui témoignent ses lecteurs. Le cas échéant, LE DEVOIR se verrait dans la pénible obligation de suspendre la publication.

Mais il est permis de penser que les journalistes, conscients de leurs responsabilités professionnelles en campagne référendaire, voudront surseoir aux débrayages et renoncer aux mesures de pression, du moins jusqu'au 21 mai.

D'autre part, l'assemblée annuelle des actionnaires de l'Imprimerie populaire, qui s'est réunie dans la soirée du 23 avril, a élu M. Paul Tremblay au conseil d'administration de la société. Président du Comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation, M. Tremblay comble la vacance créée par le départ de M. Léonard Fournier, démissionnaire.

Deux actionnaires, MM. Guy Marchessault et Norbert Robitaille, ayant proposé la candidature de Mgr Jean-Marie Lafontaine au poste d'administrateur, l'assemblée a dû procéder à un scrutin par actions. Le président du conseil, le notaire Denys Pelletier, a engagé les 3,501 actions de la

Voir page 16: Tremblay

chez VITO
Cuisine Italienne authentique
La meilleure cave à Montréal
ATMOSPHÈRE. TRADITION. EXCELLENCE
735-3623
5412 Côte des Neiges
Montréal

Des unités démontables sur le campus de l'école anglaise

Les francophones de Penetang auront leur école secondaire en septembre

par Patricia Dumas

TORONTO — Les francophones de Penetanguishene auront leur école secondaire française homogène et distincte dès septembre prochain, et ce sans que le gouvernement ait eu à adopter de loi spéciale comme il dût le faire dans le cas d'Essex.

Le ministre de l'Éducation, Mme Bette Stevenson, s'est rendue mercredi soir à une réunion du Conseil scolaire de Simcoe, dont relève l'enseignement du français à Penetanguishene, pour présenter une autre solution acceptable à toutes les parties impliquées.

Il s'agit cette fois de la construction de «port-o-pack» (unités démontables) qui, selon M. Davis, le premier ministre de l'Ontario, se retrouveraient sur le «campus de l'école secondaire de Penetang» (PSS) et qui pourrait même inclure un gymnase et une cafetéria distincts.

Les membres du Conseil consultatif de langue française (CCLF) de Penetanguishene, invités à cette assemblée, ont clairement manifesté leur satisfaction devant l'accord de principe auquel les parties en sont arrivées. Ils soulignent que les classes démontables proposées ont «impressionné tout le monde quand le CCLF est allé en visiter à Guelph» parce que même si elles sont de type temporaire, elles peuvent durer vingt ans.

Si la proposition tient, dès septembre 240 jeunes francophones pourront s'inscrire à la nouvelle école secondaire française homogène. Mme Stevenson promet de reviser la situation d'ici deux ans «quoiqu'il arrive».

Interrogée hier, à l'extérieur de la Chambre, Mme Stevenson a déclaré que la révision ne tiendrait pas nécessairement compte des inscriptions à ce moment-là, mais des prévisions d'inscription dans l'avenir. Elle dit qu'il est impossible d'avoir des normes fixes pour déterminer le nombre nécessaire d'élèves et déterminer les politiques d'enseignement en français en Ontario, parce qu'il faut tenir compte de la région en question, du nombre d'étudiants dans cette région, de sa population et de la croissance de cette population.

Les francophones de Penetang avaient déjà refusé la construction d'une annexe à PSS où ils auraient reçu l'enseignement «homogène» en français. Mme Stevenson souligne que les classes démontables, prévues pour le même site, coûteront probablement un million de dollars de moins. Elle croit que la raison pour laquelle les francophones de Penetang ont accepté la solution des «port-o-pak» plutôt que celle de l'annexe est due au fait que les «port-o-pak» constituent «une séparation physique» par rapport aux anglophones de PSS.

Bien que M. Davis ait déclaré que le site de la nouvelle école se trouverait sur le campus de PSS, il semble qu'il soit encore possible que le CCLF de Penetang remette en question cet endroit.

M. Davis, de même que Mme Stevenson, nient catégoriquement que la décision sur Penetang qui a été prise tout récemment ait quoique ce soit à faire avec le voyage prochain de M. Davis au Québec. Ils disent tous deux qu'ils cherchaient depuis des mois une solution efficace qui plaise à toutes les parties tout en respectant l'autonomie des communautés locales. Dans la situation présente, la solution sera adoptée par le Conseil scolaire de Simcoe, qui paiera 5% de $500,000 pour la construction. Le gouvernement paiera le reste.

Argent confié par la Banque Royale

Air Canada exonérée

Contrairement à la Cour supérieure, qui avait décidé de tenir Air Canada partiellement responsable pour un vol de $18,000 — somme que lui avait confiée la Banque Royale du Canada — tout en condamnant le transporteur aérien à dédommager cette dernière d'une somme de $9,000, la Cour d'appel du Québec estime pour sa part que l'institution bancaire n'avait aucun recours légal dans cette affaire et, dans un jugement unanime rendu cette semaine, elle donne entièrement gain de cause à Air Canada.

Le 28 février 1968, la banque en cause avait confié au transporteur aérien pour expédition un sac contenant une somme de $18,000 en billets de banque mais le bordereau à cet effet ne mentionnait aucune valeur.

Placé dans une armoire avec d'autres objets de valeur, le sac avait été râflé, tôt au matin du 1er mars suivant, lors d'un vol à main armée. C'est à la suite de cet événement que la Banque Royale avait décidé de poursuivre Air Canada.

Le tribunal de première instance avait statué à ce moment que les parties en cause devaient être tenues également responsables pour la perte subie, d'une part, parce que la banque n'avait pas déclaré la valeur réelle de l'envoi et, d'autre part, parce que Air Canada n'avait pas pris toutes les précautions voulues pour protéger ce qu'elle savait être une valeur importante.

Mais, unanimement, les trois juges de la Cour d'appel disent ne pas partager cette opinion, notamment parce que c'est la banque elle-même qui est à l'origine de sa perte. Cette dernière, note-t-on, aurait-elle pris la peine de déclarer jusqu'à quel point l'envoi était précieux que la compagnie aérienne auraient prévu des précautions encore plus grandes et que le coût de celles-ci en aurait été facturé à l'expéditeur.

De plus, lors de l'audition de la cause, il avait été mis en preuve que le soin mis par Air Canada pour protéger les objets qu'on lui confiait rencontrait adéquatement les normes usuelles à cet effet.

Par ailleurs, parlant au nom de ses deux autres confrères, le juge Fred Kaufman fait remarquer qu'au moment où les vols à main armée deviennent de plus en plus fréquents, ils sont quand même prévisibles et qu'il y a lieu de les considérer comme une force incontrôlable.

A ses yeux, cette situation donne sûrement à Air Canada le droit d'invoquer la règle des transporteurs en commun voulant que leur responsabilité dans les vols se termine au moment où commence leur négligence.

Et dans l'esprit des trois juges, Air Canada a entièrement rempli ses obligations dans les circonstances.

Une erreur technique, soit l'absence de certaines pages à la copie du jugement de la Cour d'appel, nous avait malheureusement amené à donner un compte-rendu erroné de cette décision, dans LE DEVOIR de mercredi, et nous nous en excusons auprès du principal intéressé, Air Canada.

Contestation de la loi 57: la cour entend la FCSCQ

QUÉBEC (PC) — La Cour supérieure a entrepris hier à Québec l'audition de la preuve sur le fond de la requête déposée par la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec (FCSCQ) à l'encontre de la loi 57 sur la réforme de la fiscalité municipale.

La cause est entendue par le juge André Trottier. La FCSCQ et dix autres requérants contestent la constitutionnalité de certains articles de la loi 57 qui limitent considérablement, selon eux, le pouvoir de taxation des commissions scolaires.

Pour ce faire, ils s'appuient sur l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB) en alléguant que cet article impose certaines réserves au pouvoir de la province en matière d'éducation, et lui interdit d'adopter une législation qui peut porter préjudice à un droit ou privilège conféré lors de l'Union à quelque classe particulière de personnes dans la province relativement aux écoles confessionnelles.

La FCSCQ a déjà obtenu une injonction interlocutoire ordonnant au gouvernement de suspendre l'application de 11 articles de la loi 57 qui ont trait spécifiquement au pouvoir de taxation des commissions scolaires.

Le gouvernement québécois a interjeté appel de cette injonction.

La cause a été plaidée mercredi devant les juges Jean Turgeon et François Lajoie, de la Cour d'appel.

R.-Canada: conciliateur dans le dossier des journalistes

Le ministère fédéral du Travail a nommé hier M. Roch Saint-Hilaire conciliateur dans le conflit de travail qui oppose la direction de Radio-Canada à ses journalistes à propos du renouvellement de la convention collective.

Cette nomination survient le jour même où les journalistes de la société d'État décident de revenir au travail à la suite d'une grève de 24 heures. En privant leur employeur de leurs services, les journalistes voulaient protester contres des suspensions de quelques jours décrétées par la direction de Radio-Canada à l'endroit de trois journalistes anglophones et d'un cadre, qui ont rendu public les résultats d'un sondage quelques heures avant sa divulgation officielle à l'émission *L'Enjeu*.

Plusieurs autres médias avaient obtenu précédemment les résultats de ce sondage et les journalistes en cause ont estimé que leur éthique professionnelle les relevait, dans ces conditions, de l'embargo décrétée par la direction. Le débrayage illégal a été massivement appuyé par les autres membres du syndicat.

L'incident en cause n'a rien à voir avec la négociation de la convention collective.

Le Pavillon de l'Atlantique

SOUPER SPÉCIAL DE HOMARD
au complet
$17.50
incluant

Soupe aux Palourdes Nouvelle Ecosse
Homard vivant cuit à la vapeur ou grillé
Salade Pavillon
Pommes de terre en julienne
Desserts délectables
thé — café

Nous offrons un des plus grands choix de fruits de mer et poissons frais du Canada

Table d'hôte complète
Lunch et dîners tous les jours

Montréal:
1454-A, rue Peel
Tél: (514) 285-1636

DES PROFITS ACTIFS

L'Impériale prévoit investir $1 milliard au pays cette année. À même ses profits.

$400,000,000

L'Impériale investira cette somme en 1980 dans l'exploitation de nouveaux approvisionnements en énergie. Dans l'Ouest canadien, des équipes de forage, dont celle d'Eldun Tegler, s'acharnent à découvrir les gisements de pétrole et de gaz naturel devant servir à nos besoins immédiats. Cette recherche prioritaire engloutira la majeure partie de l'investissement; le reste servira au financement de l'exploration visant l'autosuffisance à long terme du pays.

$150,000,000

C'est la somme que l'Impériale investira dans l'huile lourde de l'Alberta. Il s'agit de projets énormes qui exigent une technologie nouvelle et complexe. À Cold Lake, par exemple, nous utilisons de la vapeur sous pression pour liquéfier le pétrole visqueux enfoui à grande profondeur. Ce projet coûtera éventuellement la fabuleuse somme de $7 milliards.

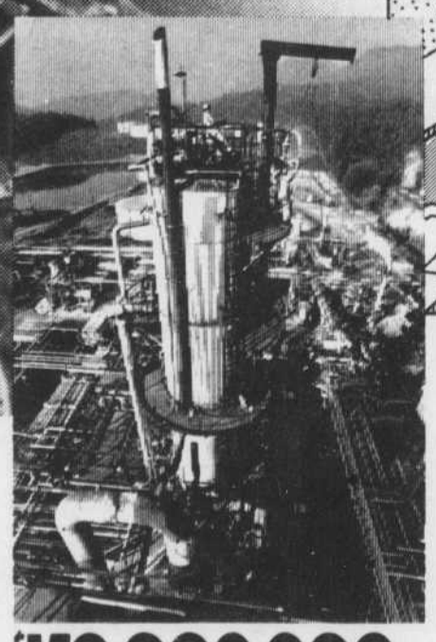

$150,000,000

Cet investissement couvre un large éventail de projets. Citons comme exemple la mise en place de mesures anti-pollution plus rigoureuses et une diminution radicale de notre consommation d'énergie dans toutes nos raffineries en 1980.

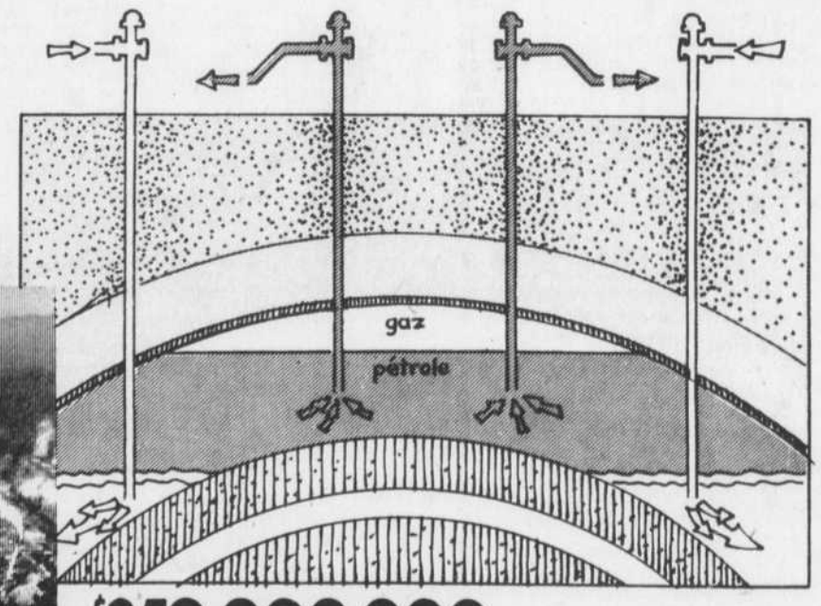

$250,000,000

C'est ce que dépensera l'Impériale pour l'entretien et l'amélioration de ses puits. Les différentes méthodes que nous utilisons pour extraire plus de pétrole d'anciens puits représentent un genre d'exploitation difficile et onéreuse.

$50,000,000

C'est ce que l'Impériale investira en 1980 dans son programme permanent de recherche concernant les minéraux susceptibles de fournir de l'énergie nouvelle, tels le charbon et l'uranium. Bonnie Lowe et d'autres géologues passent une bonne partie de leur temps à prospecter les régions sauvages du nord de l'Ontario à la recherche d'uranium.

L'énergie de demain coûtera des milliards.

L'Impériale investit massivement dans le développement de nouvelles ressources énergétiques pour le pays. Nos investissements pourraient atteindre $15 milliards au cours de la prochaine décennie.
Sans profits, elle ne pourrait jouer ce rôle.

Esso

1880–1980
Compagnie Pétrolière Impériale Ltée
Partenaires de notre avenir collectif depuis déjà cent ans.

En préparation de sa 14e saison. La Ronde subit depuis quelques jours un véritable grand ménage du printemps et se met au goût des Floralies de 1980. Dans un décor enjolivé et d'une impeccable propreté, faisant place à une riche décoration florale. La Ronde accueillera les visiteurs le samedi et le dimanche, du 3 mai jusqu'à la mi-juin, et tous les jours ensuite jusqu'à la fin de la saison de Terre des Hommes, en septembre. La plupart des attractions de l'an dernier seront présentes cette année et, indique-t-on à l'AMARC, quelques surprises attendent les Montréalais.

(Photo LE DEVOIR)

Un contrat de $330,000 octroyé par la ville de Montréal

Le RCM demande l'intervention de la Commission municipale

Le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) a demandé l'intervention de la Commission municipale du Québec au sujet de l'octroi d'un contrat de $330,000 pour la réalisation d'un programme d'identification visuelle de la ville de Montréal.

À sa dernière assemblée, le Conseil municipal a adopté en fin de soirée une résolution du comité exécutif octroyant à la firme Georges Huel et Associés un important contrat visant à revoir l'identification visuelle de la ville et à en concevoir une nouvelle. «Le programme toucherait tous les aspects de l'identification visuelle, aussi bien sur les immeubles et les biens municipaux que sur la papeterie et autres menus objets utilisés pour la promotion de Montréal».

Le conseiller du RCM, M. Michael Fainstat, estime que la présentation de cette résolution n'a pas suivi le cheminement habituel, le dossier explicatif n'étant disponible pour étude que quelques heures avant l'assemblée».

Mais au delà de ces questions de procédure, le RCM s'interroge sur le bien fondé de pareille démarche.

La ville de Montréal met des crédits de $330,000 à la réalisation d'un programme que la Communauté urbaine a pu réaliser pour la somme de $30,000 environ. Il s'agit là, selon le RCM, d'une dépense superflue dans une période où l'administration municipale applique avec vigueur et rigueur un programme de compression des dépenses.

L'empressement avec lequel l'administration municipale procède laisse soupçonner anguille sous roche. «Il s'agit là d'une procédure douteuse qui pourrait prendre la dimension d'un scandale politique», affirme le RCM dans une communication faite à la Commission municipale.

Le RCM a noté de plus que l'administration avait procédé confidentiellement sans recourir à la procédure des appels d'offres ou encore à la procédure des concours sous la surveillance de la Société des graphistes du Québec.

Et même si l'administration municipale avait résolu de confier à cette firme la réalisation d'un programme d'identification visuelle, le RCM affirme qu'elle agit avec imprudence en convenant dès maintenant de la totalité du contrat. Habituellement, le client prévoit une première phase de conception et juge ensuite de la qualité des projets que le graphiste lui propose avant de poursuivre plus loin le programme. La résolution du Conseil municipal lie pour 36 mois les parties en cause.

Enfin, le RCM souligne que le contrat prévoit aussi les phases d'application et de surveillance alors que l'administration municipale a déjà à son service un personnel suffisant et compétent pour effectuer ce travail.

La démarche du RCM auprès de la Commission municipale a pour but de l'inciter à surseoir à son approbation, requise en pareil cas, jusqu'à ce que l'administration municipale ait donné des réponses satisfaisantes à toutes les questions soulevées aussi bien par la nature du contrat que par les procédures qui ont entouré son adjudication.

Le RCM a également saisi le ministre des Affaires municipales et le vérificateur général de la ville de Montréal de cette affaire en leur transmettant copie de la communication adressée à la Commission municipale du Québec.

Des spécialistes en affaires sociales dénoncent

Avec la loi 24, l'aide aux jeunes délinquants du Québec en péril

Un peu plus d'un an après l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection de la jeunesse, un groupe de spécialistes du secteur des affaires sociales ont averti, hier, que l'ensemble des services et des programmes d'aide aux adolescents délinquants du Québec est en péril.

C'est un véritable constat d'échec qu'ont dressé des travailleurs des centres d'accueil et des universitaires lors d'une conférence de presse destinée à alerter l'opinion publique sur cette situation critique et à réclamer la modification de certaines dispositions de la loi 24.

La Loi sur la protection de la jeunesse «est peut-être un chef-d'oeuvre sur le plan théorique» mais, dans les faits, son application a entraîné toute une série de nouveaux problèmes, a révélé le directeur général du centre Boscoville, M. Raymond Jost.

Non seulement ces nouveaux problèmes menacent la réinsertion sociale des jeunes intéressés, mais ils commencent à provoquer la démobilisation générale des travailleurs de ce secteur qui se sentent tout à fait démunis. De plus, J. Jost a dit craindre que d'ici très peu de temps, le Québec connaîtra la même situation qu'en France, en Belgique et en Angleterre, où on fait marche arrière et où les enfants se retrouvent désormais en prison.

Ces spécialistes et universitaires, qui ont reçu l'appui d'une vingtaine d'organismes, y compris l'Archevêché de Montréal et de nombreux centres d'accueil du Québec, ont conclu que l'application de la loi a:

- relégué le rôle des centres d'accueil à celui de l'hébergement plutôt qu'aux services d'éducation et de rééducation;
- déparsonnalisé l'aide en multipliant les paliers décisionnels;
- paralysé des initiatives intéressantes de prise en charge des jeunes sur une base communautaire.

Mme Ginette Gadoury, la femme de carrière de l'année

À l'occasion de sa conférence annuelle qui avait lieu hier, le Collège O'Sullivan a rendu hommage à la présidente de *Décormag*, Mme Ginette Gadoury, qui a été choisie la Femme de carrière de l'année.

Diplômée en administration des affaires de l'École des hautes commerciales, Ginette Gadoury a fondé, en 1972, les Publications Décormag Inc. L'entreprise publie le magazine *Décormag* dont le tirage atteint aujourd'hui plus de 50,000 exemplaires.

Au début de 1979, Ginette Gadoury fondait la compagnie Environart qui publie l'édition anglaise de *Décormag* à travers tout le Canada ainsi que les *Cahiers de Décormag* qui, contrairement au magazine, servent surtout à développer un marché international.

En lui rendant hommage, hier, on a souligné que Ginette Gadoury travaille activement au développement de l'industrie québécoise, particulièrement les industries qui touchent l'aménagement intérieur, le meuble, les accessoires, l'habitation.

Cette jeune femme très dynamique siège aux conseils d'administration de la Société de développement des industries culturelles, des Musées nationaux du Canada, du Centre des dirigeants d'entreprise et de la Chambre de commerce de Montréal.

Cette deuxième conférence annuelle O'Sullivan, organisée cette année sous le thème «La femme dans le milieu des affaires», a attiré près de 450 participantes.

Les professionnels débraient

Des fonctionnaires du Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) ont dressé hier des lignes de piquetage devant la plupart des édifices gouvernementaux de la région de Montréal.

Le SPGQ a décidé de continuer ces grèves perlées à travers le Québec pour forcer le gouvernement à revenir à la table de négociation qu'il a quitté vendredi dernier. Aujourd'hui les professionnels du gouvernement québécois doivent débrayer dans toutes les régions à l'exception de Québec et de Montréal.

Lundi, le mouvement s'étendra jusqu'à l'étranger puisque les professionnels qui travaillent dans les délégations du Québec à Milan, Washington, Paris, Bruxelles, Toronto, Londres ou Washington, feront la grève d'une journée.

Le SPGQ a par ailleurs annoncé son intention de porter plainte en vertu de la Loi du travail parce que le ministère de l'Éducation aurait employé deux briseurs de grève à son kiosque au Salon international du livre à Québec, mercredi, alors que les professionnels ont débrayé ce jour-là. Il a aussi accusé le gouvernement de contourner sa loi anti-scabs en adoptant «une nouvelle pratique de soi-disant bénévolat des jours de grève, lequel est compensé en temps supplémentaire par la suite.»

AQTE

Moi un pollueur?
JAMAIS!

MAÎTRISE EN ÉDUCATION

Objectifs
Ce programme d'études de quarante-cinq (45) crédits a pour objectif le développement de capacités et l'acquisition d'habiletés professionnelles propres aux différents secteurs d'enseignement et au domaine de l'administration scolaire. Plus spécifiquement, le programme permet à l'étudiant de se familiariser avec la théorie des systèmes et ses applications en éducation, de développer une vision intégrée de l'éducation, d'acquérir une connaissance plus poussée de l'acte pédagogique ou de la gestion scolaire, de devenir un agent de changement dans son milieu et enfin de développer des capacités de recherche-action.

Conditions d'admission
Diplôme de 1er cycle ou l'équivalent avec une moyenne cumulative d'au moins 3.0 ou l'équivalent.

Conditions particulières
Avoir un minimum de deux années d'expérience en éducation. Une entrevue est prévue dans le processus d'admission pour les candidats qui auront été retenus suite à une pré-sélection. Le nombre de places est limité.

Orientation du programme
Le participant, après avoir dégagé la problématique reliée à ses interventions quotidiennes et l'avoir située dans le cadre conceptuel approprié, est invité à forger ses propres outils en vue d'une recherche-action centrée sur ses préoccupations professionnelles; les ressources humaines mises à sa disposition lui facilitent l'acquisition de connaissances, le développement d'habiletés et l'élaboration d'une synthèse personnelle.

Le rapport de recherche devient le centre d'un programme personnel d'études dont l'accent est mis sur l'acquisition de connaissances pertinentes à la problématique de l'étudiant et sur la possibilité d'application de ces connaissances dans une action appropriée en milieu scolaire.

Rythme des études
Ce programme est offert à temps partiel uniquement.

Date limite d'admission pour l'année 1980-1981
1er mai 1980

Renseignements supplémentaires
Roger Claux, directeur ou
Département des sciences de l'éducation
Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois
Case postale 1250, succursale "B"
Hull, Québec, J8X 3X7

Service des admissions
Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois
Case postale 1250, succursale "B"
Hull, Québec, J8X 3X7
Tél.: (819) 776-8244

79-80-083

Université du Québec
Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois

NOUVEAU
À LA
BANQUE DE MONTRÉAL

INTÉRÊT QUOTIDIEN
+
CHÈQUES SANS FRAIS
=
LE COMPTE D'ÉPARGNE À INTÉRÊT QUOTIDIEN AVEC CHÈQUES

UN SEUL COMPTE, PLUSIEURS AVANTAGES!

Intérêt quotidien
Ce tout nouveau compte vous rapporte de l'intérêt quotidien. Votre intérêt est calculé chaque jour sur chaque dollar en banque. Ainsi vous tirez profit au maximum de l'argent, pendant la ou les journées qu'il est dans votre compte.

Chèques sans frais
De plus, en maintenant un minimum de $200 durant le mois, vous pouvez faire autant de chèques que vous le voulez, sans avoir à payer chaque fois.

Intérêt payé chaque mois
Ce nouveau compte vous paie votre intérêt à la fin de chaque mois. Vous avez votre argent plus vite, et il peut accumuler plus d'intérêt pour vous.

Relevé mensuel détaillé
Chaque mois, vous recevez un relevé facilitant considérablement votre comptabilité personnelle. Il indique vos dépôts, vos chèques, vos virements et toute transaction faite à votre compte. Et si vous désirez encore plus de facilité, vous pouvez obtenir, à frais modiques, des chèques-paysages personnalisés numérotés consécutivement.Ces chèques portent également votre nom, votre adresse et, si vous le voulez, votre numéro de téléphone. Lorsque l'un de vos chèques-paysages sera payé, son numéro figurera sur votre relevé mensuel détaillé, ce qui facilitera grandement la tenue de vos dossiers. Qui dit mieux?

Total mensuel des épargnes accumulées
Votre relevé mensuel vous donne un autre avantage. Si vous avez d'autres comptes chez nous, vous pouvez faire inscrire, sur demande, le solde total de tous vos comptes personnels dans une même ville.

Accès à l'Inter-Service[m.d.]
L'Inter-Service vous donne accès, sans frais supplémentaires, à tous vos comptes personnels, dont notre nouveau compte d'épargne à intérêt quotidien avec chèques, dans toutes les succursales de la Banque de Montréal reliées par ordinateur. Votre compte est bon dans plus de 1 000 succursales!

Comme vous le voyez, un seul compte vous donne plein d'avantages. Alors, pour faire des chèques sans frais et profiter de l'intérêt calculé chaque jour, venez vous renseigner et ouvrir un compte d'épargne à intérêt quotidien avec chèques à la Banque de Montréal.

UNE INITIATIVE EFFICACE DE LA BANQUE DE MONTRÉAL

[m.d.] marque déposée de la Banque de Montréal

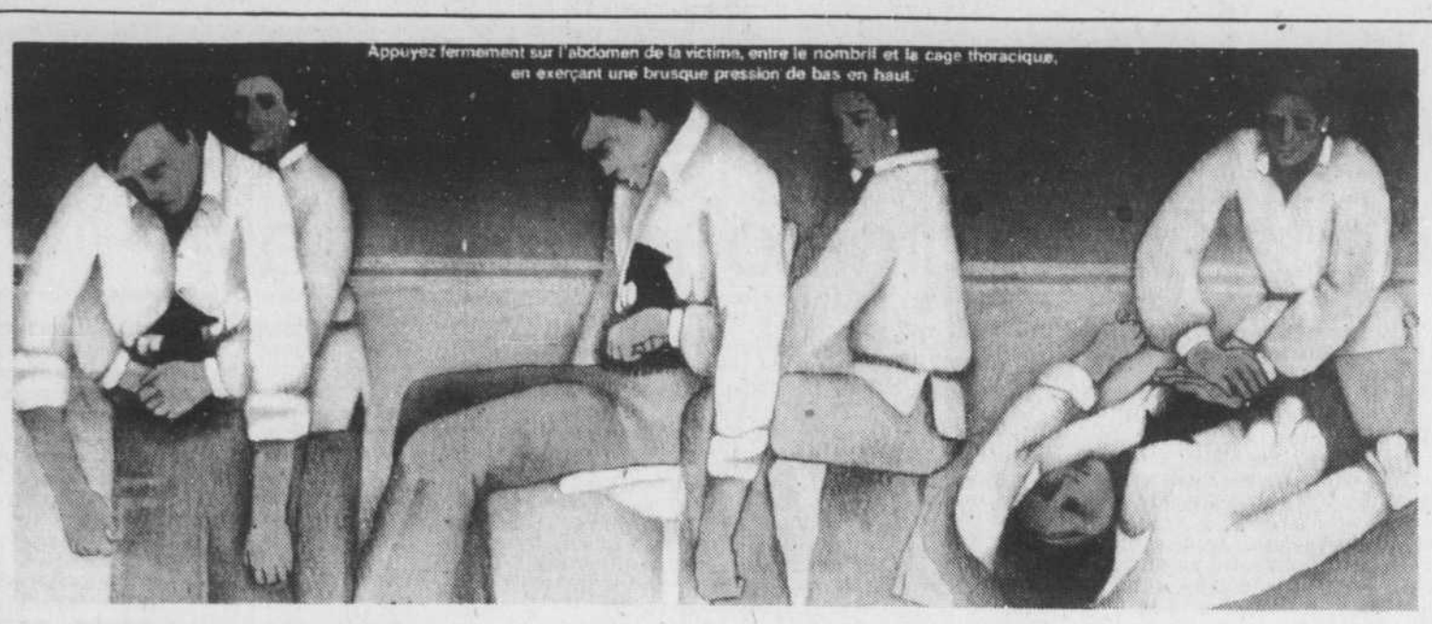

La méthode Heimlich

Quand quelqu'un s'étouffe en mangeant

4,000 personnes meurent chaque année aux États-Unis victimes de suffocation alors qu'elles se sont étouffées en mangeant. C'est la sixième cause de décès.

En extrapolant au pro rata de la population, cela signifie qu'au Québec, une centaine de décès du même type surviennent chaque année. Et pourtant, un grand nombre de ces accidents foudroyants peuvent être évités si on agit vite, à l'intérieur de quatre minutes.

C'est ce qu'affirme un médecin américain, le Dr Henry J. Heimlich qui a mis au point une méthode qui a permis jusqu'à maintenant de sauver des centaines de vies.

Le Dr Heimlich était de passage à Montréal à l'occasion du deuxième congrès international sur les services médicaux d'urgence où il était invité à présenter sa méthode.

Le ministère des Affaires sociales, alerté en août dernier par un citoyen de Saint-Hilaire qui avait assisté à un sauvetage dramatique, vient de lancer un dépliant-affiche indiquant étape par étape la technique à utiliser.

Grâce à une collaboration du ministère du Tourisme, Loisir, Chasse et Pêche, ce dépliant-affiche tiré dans un premier temps à 7,000 exemplaires, sera bientôt distribué dans la majorité des restaurants et cafétérias du Québec. Selon les statistiques disponibles, 60% des accidents par suffocation se produisent dans les restaurants tandis que les autres 40% surviennent dans les maisons.

Aux États-Unis, on estime à 35,000 le nombre de personnes qui, depuis les cinq ans que la méthode existe, ont pu être sauvées. La méthode Heimlich est affichée dans de nombreux restaurants à New York, à Boston et dans plusieurs autres grandes villes américaines.

La méthode Heimlich peut s'appliquer dans trois cas différents, selon que la victime est debout, assise ou est couchée par terre.

Il est d'abord important de bien identifier les symptômes propres à la suffocation par absorption de corps étrangers, dit le dépliant intitulé *Que faire si une personne s'étouffe en mangeant* car on peut facilement les confondre avec ceux d'une attaque cardiaque.

Une personne est en train de suffoquer si elle ne peut respirer, ne peut parler, est prise de panique et devient bleue.

Si la victime est debout, placez-vous derrière elle et mettez vos bras autour de sa taille. Attention: n'appuyez pas sur ses côtes. Placez la face inter d'un de vos poings sur le ventre de la victime, entre le nombril et la cage thoracique. Agrippez solidement ce poing avec l'autre main. Appuyez fortement sur l'abdomen de la victime en exerçant une brusque pression de bas en haut. Répétez l'opération au besoin.

Si la victime est assise, tenez-vous derrière elle et procédez comme ci-dessus. Si elle s'est évanouie, le temps presse. Etendez-la sur le dos. Agenouillez-vous au-dessus d'elle, en posant vos genoux de chaque côté de ses hanches. Placez le talon d'une de vos mains sur le ventre, entre le nombril et la cage thoracique. En vous aidant de votre autre main, appuyez fortement sur l'abdomen de la victime et exercez une brusque pression vers le haut de son corps. Répétez l'opération au besoin.

Si la victime vomit, placez-la rapidement sur le côté et dégagez sa bouche et sa gorge afin de prévenir une nouvelle absorption de nourriture. Lorsque la nourriture est délogée, faites examiner la victime par un médecin le plus rapidement possible.

Un étudiant a gain de cause: son renvoi était «irrégulier»

L'Université du Québec à Montréal (UQAM) vient de réintégrer un étudiant expulsé, il y a 11 mois, du module d'animation et de recherche culturelles (ARC).

Cette décision a été adoptée à l'unanimité le 15 avril dernier par la Commission des études de la constituante montréalaise. Elle survient après le dépôt, auprès de cette même commission, d'un volumineux rapport produit par deux professeurs qui, peu après l'exclusion de M. Gaston Hervieux, se sont dissociés l'année dernière du Rassemblement (département de professeurs) d'ARC.

«Un cas de discrimination idéologique, le cas Gaston Hervieux» est le dernier d'une série de rapports que les deux professeurs, MM. Pierre Grenier et Serge Wagner, ont porté à l'attention de l'UQAM au cours de l'année.

L'UQAM a repris à son compte une des conclusions de ce rapport, à savoir que l'exclusion, en mai 1979, de M. Hervieux était irrégulière puisque le relevé de notes qui a été à l'origine de ce renvoi comprenait, contrairement aux règlements de l'Université, les résultats de quatre cours suivis par l'étudiant dans un autre programme, à l'automne 1976.

Les règlements de l'UQAM stipulent en effet, que «lorsqu'il s'agit d'un changement de programme, les cours du programme antérieur sont automatiquement déclarés hors programme».

Gaston Hervieux s'était inscrit à l'automne 1977 au module de recherche culturelle qui sera ultérieurement fusionné avec celui d'animation culturelle. En février 1978, il demande la révision de ses notes pour trois cours suivis au semestre précédent, pour lesquels il a obtenu C, D et D. Un comité de révision maintient les trois notes.

À la session d'hiver 1978, M. Hervieux obtient un D et encore une fois conteste cette note. Avant que le deuxième comité ne statue sur cette note — il la maintiendra — l'étudiant est informé du fait qu'il sera, au cours de la prochaine session, en période de probation.

À l'automne 1978, l'étudiant échoue trois des quatre cours qu'il suit au module d'ARC. Il conteste ces notes. En mai 1979 il est expulsé du module d'ARC à la suite d'une recommandation en ce sens du directeur, M. Robert Boivin, du vice-doyen de la famille des lettres, M. Guy Labelle, et du registraire, M. Ygal Leibu.

Le 15 avril dernier, lorsqu'elle s'est penchée sur le cas de M. Hervieux, la Commission des études a aussi décidé de mettre sur pied un comité de révision de notes formé non pas de professeurs du Rassemblement mais «exceptionnellement», de trois professeurs non membres de cette discipline et auquel sera ajouté un observateur de la Commission des droits de la personne.

Ce comité aura pour mandat d'étudier la révision de notes pour les trois cours échoués à l'automne 1978, qui n'avaient pu être réexaminés. Par ailleurs, il étudiera l' «opportunité» de réviser également les notes attribuées dans les quatre cours que l'étudiant a contestées en 1978 et pour lesquelles des décisions ont été rendues.

En outre, la Commission des droits de la personne a reçu au début du printemps 1979 une plainte formulée par M. Hervieux qui protestait contre la discrimination politique dont il était l'objet et contre la fausse représentation du programme d'ARC détourné à son avis à des fins d'endoctrinement marxiste.

L'UQAM a été informée de cette requête.

Plus récemment, soit le 14 avril, dans une lettre adressée au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, M. Michel Leclerc, le registraire de l'UQAM commente sommairement le rapport des professeurs Grenier et Wagner, confirmant que la moyenne cumulative des notes de M. Hervieux en 1978 était «techniquement erronée» et réfutant, d'autre part, les passages du rapport Grenier-Wagner qui, à son avis, incriminent l'université dans cette affaire.

Il est précisé dans cette lettre que, contrairement à ce qu'affirment MM. Wagner et Grenier, l'étudiant n'a déposé aucune plainte formelle auprès des instances de l'UQAM. «À ma connaissance, la seule pièce allant dans ce sens est une lettre qu'il a adressée au doyen des études du premier cycle le 20 mars 1979, demandant la révision des résultats aux cours de la session d'automne 1978», y lit-on. Dans cette lettre du 20 mars, qui est tombée entre les mains du DEVOIR, l'étudiant demande à la doyenne des études de premier cycle, Mme Claire McNicoll, une révision totale de toutes ses notes.

M. Hervieux s'y plaint en outre d'être victime d'une tactique vicieuse et déloyale. Il demande une commission d'étude sur son cas.

Mme McNicoll, avait alors répondu à M. Hervieux que toute l'attention nécessaire est portée à sa demande. «J'ai demandé aux services compétents de faire enquête sur vos demandes; ce travail est en cours», lit-on dans sa lettre datée du 16 avril 1979.

Depuis l'UQAM a mis le Rassemblement d'ARC en tutelle afin de scruter son administration et ses cours. L'enquête est en cours.

Pour leur part, en se dissociant publiquement du Rassemblement d'ARC, les professeurs Grenier et Wagner ont voulu manifester leur désaccord le plus complet sur les circonstances entourant l'expulsion de M. Hervieux.

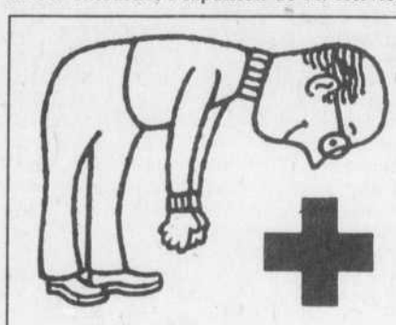

Services au troisième âge

Les locataires de HLM doivent être en mesure de discuter du référendum

QUÉBEC (PC) — Le ministre québécois des Affaires municipales, M. Guy Tardif, n'hésitera pas à intervenir en personne si des gestionnaires d'habitations à loyers modiques (HLM) ou d'autres personnes abusent de leurs droits et interdisent les assemblées de locataires pour discuter du référendum.

Le ministre a profité de son passage au congrès de l'Association des offices municipaux d'habitations, hier matin à Québec, pour lancer cet avertissement et inviter les administrateurs de HLM à respecter la liberté de réunion et d'association des citoyens.

M. Tardif a aussi indiqué que son ministère avait reçu d'autres plaintes selon lesquelles les envois massifs de pamphlets ou autres publications référendaires étaient détournés dans certains immeubles.

Le gouvernement ne saurait tolérer de tels accrocs au libre exercice de la démocratie et de l'information des gens en cette période cruciale au Québec, peu importe la teneur de ces messages. Ceux qui seront pris en défaut seront rappelés à l'ordre.

Par ailleurs, M. Tardif a tenu à rectifier des informations récentes affirmant que les HLM seraient appelées à disparaître pour faire place à de nouveaux programmes.

Il a expliqué que ces habitations subventionnées ne constitueraient plus l'unique et principal moyen d'aider les gens les plus défavorisés à se loger et que le nombre de leurs mises en chantier diminueraient graduellement bien qu'il y en aura encore.

Le ministre a précisé que le gouvernement projette la concrétisation de deux nouveaux programmes; Loginove destiné à assurer la qualité des logements à prix modestes et l'allocation-logement à l'intention surtout des personnes âgées désireuses de demeurer dans leur maison au lieu de se faire placer dans un petit appartement à cause de l'insuffisance de leurs revenus.

Le premier programme devrait entrer en vigueur dès l'été prochain tandis que le second pour les personnes du troisième âge est prévu pour l'automne.

Important manufacturier

recherche un:

DISTRIBUTEUR

Pour s'occuper de trois lignes d'équipement léger de construction pour la Province de Québec. Occasion intéressante pour d'excellents profits avec protection complète du manufacturier.

Adresser toute demande à:

Deaver Enquiries
2432 Basswood Cres.
Mississauga, Ont.
L5L 1Y1

Référendum

Oui ☐ Non

position de la C.S.D.

Dès sa fondation en 1972, la Centrale des syndicats démocratiques se déclarait libre de toute attache politique. Cette position fondamentale est inscrite dans ses règlements depuis 1977 et a fait l'objet d'un référendum parmi tous les membres de ses syndicats adhérents et seul un autre référendum parmi ses adhérents pourrait modifier cette position.

C'est pourquoi, à l'occasion du référendum annoncé pour le 20 mai prochain, la C.S.D. réitère sa position. En tant qu'organisation syndicale elle déclare n'être attachée ni vouloir s'attacher à quelque formation politique que ce soit, respectant ainsi la liberté individuelle de ses adhérents comme le veut sa déclaration de principe inscrite à l'article I de ses règlements.

Le projet politique soumis aux Québécois implique une suite à donner—quelle que soit l'issue du référendum—qui engagera ceux qui se seront prononcés au début—dans un sens ou dans l'autre. C'est cette attache que la C.S.D. refuse consciemment.

Tout en reconnaissant aux autres organisations le droit de s'attacher politiquement et de laisser croire qu'elles parlent au nom de leurs adhérents, la C.S.D. considère cependant que ces démarches trahissent une «partisannerie» mal venue de leurs dirigeants quand ce n'est pas l'expression d'une reconnaissance pour services rendus à des individus ou à des groupes favorisés par le pouvoir. De plus, toutes les réticences énoncées à l'occasion de ces engagements, que ce soit le «oui critique» de la CSN ou les critiques de la FTQ à l'endroit des lois d'exceptions, ne réussissent pas à masquer la frime que représentent ces prises de position.

D'ailleurs, le contexte dans lequel ces prises de position sont claironnées laisse voir qu'elles ont été sollicitées (la C.S.D. l'a été) ou qu'elles résultent de compromis non avoués de certains leaders qui, agissant au profit de leur «partisannerie» connue, exploitent sans aucun respect des libertés individuelles un membership souvent non représentatif.

C'est donc en tout respect du droit de ses adhérents à leur liberté d'expression que la C.S.D. entend laisser à chacun de ses membres le droit de décider de leur option et refuse de jouer le jeu du ralliement à l'une ou l'autre des factions en présence.

Le Conseil de direction de la C.S.D., au cours d'une réunion spéciale, tenue à Québec, vendredi, le 18 avril 1980, a tenu à réitérer cette position fondamentale et tient à la rendre publique.

Centrale des syndicats démocratiques

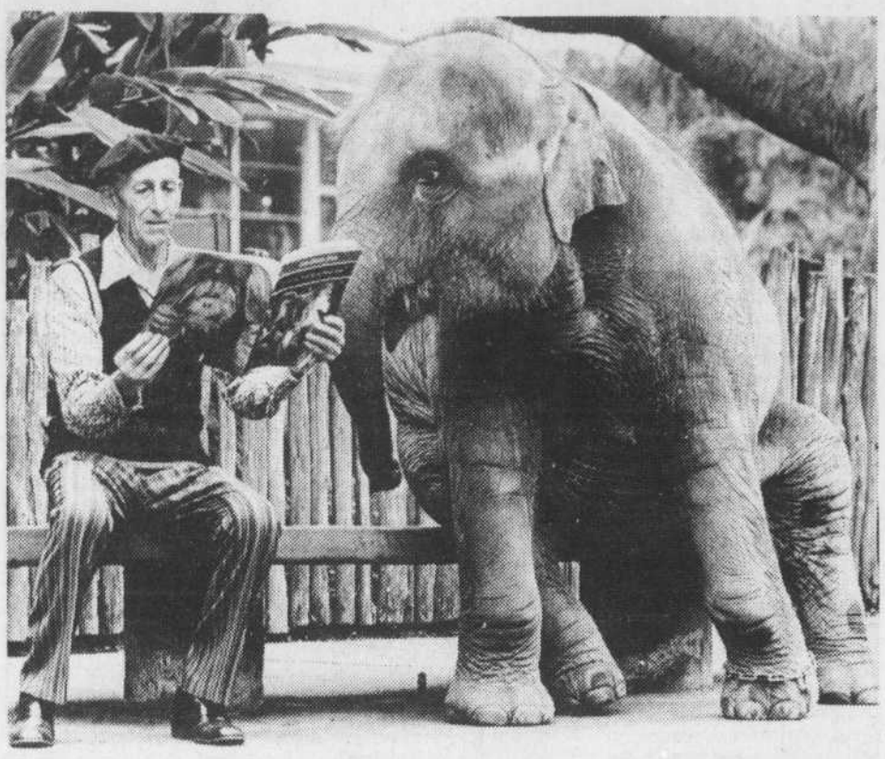

Confortablement assis sur un banc du zoo de San Diego. ce jeune éléphant du Ceylan. nommé Devi. se laisse conter une histoire par un visiteur. Devi est après coup appelé à réciter par coeur ce qu'il vient d'entendre. histoire de pratiquer sa mémoire... d'éléphant. (Photolaser AP)

Selon un ancien agent, Jack Plummer

Dans les années 70, la GRC surveillait les conversations des membres du cabinet

OTTAWA (D'après CP) — Au cours des années 70, le service de sécurité de la Gendarmerie royale du Canada surveillait les conversations de plusieurs membres du cabinet Trudeau, selon un ancien agent, M. Jack Plummer.

«Il n'y avait aucune directive de la GRC nous empêchant de surveiller les conversations des ministres du cabinet ou des haut fonctionnaires», a révélé hier, M. Plummer lors de son témoignage devant la commission d'enquête McDonald sur les activités de la GRC.

Il a révélé avoir eu personnellement connaissance de rapports faisant allusion à certaines conversations de six ministres ou peut-être moins. Ces rapports provenaient d'indicateurs de police et le service de sécurité ne possédait aucun enregistrement de ces conversations.

M. Plummer qui est maintenant à la retraite, a indiqué qu'il n'avait pas joué un rôle de premier plan dans ces opérations sauf dans le cas où Warren Hart avait enregistré une conversation de l'ancien solliciteur général, M. Warren Allmand, en 1974. M. Hart, un employé du FBI prêté à la GRC, a déjà affirmé qu'il avait enregistré une conversation entre le ministre et un militant noir, Rosie Douglas, à la demande du service de sécurité.

Cependant hier, M. Plummer a nié ces dires et a déclaré que M. Hart avait contrevenu aux directrives de la GRC qui lui avait défendu d'enregistrer la conversation. Le service de sécurité lui avait tout de même remis un magnétophone miniature pour enregistrer les conversations d'autres personnes, a reconnu l'ancien agent qui fut pendant quelques temps le contrôleur de M. Hart.

Par ailleurs, M. Plummer a indiqué qu'il ne voyait pas pourquoi, la police ne pouvait pas surveiller les conversations des ministres.

En décembre 1971, la GRC avait ordonné à M. Hart de mentir aux fonctionnaires du ministère de l'Immigration afin que ceux-ci l'obligent à quitter le pays. Quelques mois plus tard, en 1972, M. Hart est revenu au Canada illégalement, toujours à la demande de la GRC mais en septembre 1975, le ministère de l'Immigration s'en est rendu compte et menaça de le déporter. C'est ainsi que la GRC a décidé de le renvoyer aux États-Unis.

Lors de son témoignage, M. Plummer a indiqué qu'il avait eu l'impression que la GRC avait traité M. Hart injustement en 1975 lorsqu'elle lui avait donné deux jours pour quitter le Canada sous peine d'emprisonnement alors que ce dernier avait infiltré des groupes pendant plus de quatre ans pour le compte du service de sécurité.

«Je croyais qu'il pouvait nous être encore utile», a-t-il déclaré en reconnaissant que M. Hart était un indicateur difficile à contrôler et souvent un peu trop zélé.

Un autre contrôleur, le sergent Wayne McMorran a révélé pour sa part qu'il croyait aussi que M. Hart aurait dû pouvoir revenir au Canada. Il avait été question que l'ancien agent du FBI puisse aider la GRC qui préparait les mesures de sécurité en vue des Jeux olympiques du Montréal en 1976.

La CECM assure un enseignement religieux dans toutes ses écoles

La Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) a pris hier de nouveaux engagements pour assurer l'implantation des projets éducatifs et de l'enseignement religieux «dans toutes ses écoles et toutes ses classes».

Le débat sur l'enseignement religieux à la CECM vient sur le tapis à chacune des réunions des commissaires depuis quelque temps, surtout depuis que la CECM a rejeté la requête d'un changement de statut pour l'école primaire Notre-Dame-des-Neiges.

Au cours d'une réunion précédente, les commissaires avaient reçu de chacune des quatre régions administratives formant son territoire un compte-rendu de la vitalité du projet éducatif chrétien, qui, à plus d'un endroit, n'a pas l'importance que la commission lui souhaiterait. D'où le nouvel engagement d'hier.

Les commissaires qui ont voté pour un engagement plus ferme incluent ceux qui se sont distingués au cours des derniers mois, sans succès, par leur appui à un statut neutre pour l'école Notre-Dame-des-Neiges. Mais ces mêmes commissaires, dont MM. Robert Sauvé, Angelo Montini et Donat Taddéo, sont aussi ceux qui ont présenté récemment toute une série de résolutions pour pousser plus loin la réflexion sur le type d'enseignement religieux que veut la CECM.

Outre les trois commissaires ci-haut mentionnés, MM. Hubert Benoît, Rodrigue Tourville, Jimmy Di Geneva, Louis Bouchard et Eric Renaud ont appuyé un nouvel effort d'implantation des projets éducatifs chrétiens.

Par contre, une majorité a rejeté une autre proposition invitant la Commission à effectuer une évaluation continuelle et à exiger «de chaque classe et de chaque école» un rapport bi-annuel sur les progrès du projet éducatif chrétien.

Le président de la CECM, M. Luc Larivée, a par ailleurs annoncé hier que 423 enseignants étaient «en surplus», ceci en prévision de la clientèle scolaire à l'automne prochain.

Les ententes entre les syndicats d'enseignants et les commissions scolaires prévoient que l'employeur avise son personnel de ses besoins futurs une première fois au cours du printemps.

Parmi les 423 professeurs en surplus, 40 seulement sont officiellement sortis du réseau, les autres bénéficiant de la sécurité d'emploi.

Par ailleurs, les commissaires ont rejeté à très forte majorité une proposition du commissaire Montini qui désirait que le conseil des commissaires se prononce sur le référendum du 20 mai prochain.

Le refus des commissaires de prendre de position a relégué aux oubliettes la deuxième partie de la suggestion de M. Montini sur l'opportunité de se prononcer pour le NON et en faveur du renouvellement du lien fédéral.

Il reste trois réunions publiques des commissaires d'ici la tenue des élections scolaires, le 9 juin prochain. Afin d'attirer un plus grand nombre de parents et de citoyens d'ici là, il fut décidé hier que les réunions des 8 mai, 22 mai et 5 juin se dérouleraient en soirée, à compter de 19 h.

La CSN-Construction près de la grève générale

Les petits syndicats du CPMC déplorent ne pouvoir travailler en paix

Au moment où la CSN-Construction et ses 30,000 membres s'apprêtent à déclencher une grève générale illimitée, les corps de métier qui sont parvenus à une entente de principe avec les employeurs sont aux abois et se plaignent non seulement de ne pouvoir travailler en paix mais aussi de ne pouvoir toucher les bénéfices déjà négociés.

La loi régissant cette industrie n'autorise en effet la signature que d'une seule convention collective pour tous les corps de métier par l'association syndicale ayant obtenu l'adhésion de plus de 50 des syndiqués.

Le mécontentement des syndicats qui sont déjà parvenus à une entente avec les entrepreneurs s'est exprimé hier par la voix de M. Normand Tousignant, de l'Union internationale des journaliers, qui a dénoncé hier le principe en vertu duquel la convention n'est pas signée tant que tous les syndicats concernés n'ont pas terminé leurs négociations avec les employeurs.

Divisé en deux camps, le Conseil provincial des métiers de la construction voudrait signer une convention au nom des 13 ou 15 corps de métier qui ont accepté les conditions des entrepreneurs mais qui restent minoritaires devant les cinq grands syndicats encore en négociation.

Le gouvernement doit intervenir d'une façon ou d'une autre pour que les corps de métier ayant en poche une entente de principe puissent en bénéficier immédiatement, a dit M. Tousignant. Refusant de prendre partie pour l'un ou l'autre camp au sein du Conseil provincial des métiers de la construction, il a précisé que cette «guerre pour le pouvoir» pourrait paralyser encore longtemps la signature d'une entente.

De son côté, la CSN-Construction a décrété une grève générale pour lundi prochain. Elle espère que les syndicats de la FTQ qui ne sont pas parvenus à un règlement emboîteront le pas et respecteront ses piquets de grève, comme elle l'a fait à leur endroit au cours des semaines précédentes à l'occasion de débrayages sporadiques.

La CSN-Construction n'est pas autorisée à négocier le renouvellement du prochain décret mais, parce qu'elle représente 15% des travailleurs, elle a droit d'être présente aux négociations.

C'est pour cette raison qu'elle s'en est pris au ministère du Travail après avoir appris que les deux conciliateurs, MM. Raymond Leboeuf et Raynald Brassard, ont convoqué des syndicats de la FTQ sans l'inviter à ces rencontres. Pour la CSN, il s'agit d'un geste «illégal» d'autant plus répréhensible qu'il provient de conciliateurs gouvernementaux et que le Parti québécois avait dénoncé les négociations «illégales» de 1973, entreprises par le gouvernement libéral de l'époque, qui avaient privé la CSN de ses droits en pleine négociation.

La CSN-Construction veut obtenir pour ses membres un certain nombre de gains, qui n'apparaissent pas dans les demandes officielles des syndicats de la FTQ mandatés pour négocier. Il s'agit de l'ancienneté à l'occasion des mises à pied, de l'indexation des salaires, de la mise en place d'horaires réguliers, la réduction des heures de travail pour les travaux routiers et d'excavation et la reconnaissance par les entrepreneurs d'un certain nombre de droits acquis sur les heures de travail et les vacances.

Au tour de Trudeau de se faire rappeler ses promesses

OTTAWA (PC) — Le spectre des promesses violées, dont il fut tellement question au cours des deux dernières campagnes électorales, commence à hanter les libéraux moins de deux semaines après l'ouverture de la session.

Cette fois, ce sont les progressistes - conservateurs qui sont les accusateurs.

M. Pierre Trudeau et les libéraux ont mené une campagne très prudente avant le 18 février en parlant beaucoup des variations conservatrices et de violations de promesses. Et cela, en prenant eux-mêmes peu d'engagements.

Mais il appert déjà que les libéraux ont violé ou sont à la veille de violer quelques-unes de leurs rares promesses concernant les dépenses du gouvernement, l'aide aux régions dans le besoin et le doublement des voies ferrées à travers l'Ouest. Et leur position sur le prix du pétrole continue à changer.

Dans un discours à Toronto en janvier, M. Trudeau a promis que les libéraux tiendraient la hausse des dépenses fédérales en bas du taux de croissance de l'économie — environ 10% cette année — et réduiraient le déficit du budget fédéral, croissant, «par étapes et de façon ordonnée».

Et cependant, lundi, le ministre fédéral des Finances révélait que les dépenses de cette année pourraient atteindre $60.4 milliards, soit près de 14 pour cent de plus que les $53.1 milliards dépensés l'an dernier.

Le déficit budgétaire, qui atteignait l'an dernier le record de $12.1 milliards, monterait donc à $14.2 milliards.

M. MacEachen a dit que les prévisions «ne constituent d'aucune façon des projets de dépenses non plus qu'elles ne reflètent les exigences financières de ce gouvernement pour l'année financière 1980-81». Mais il ne promet nullement de ramener les augmentations au niveau de 10 pour cent.

Interrogé à ce propos lors de sa conférence de presse hebdomadaire hier, M. Trudeau a répondu que son gouvernement n'était «pas obsédé par le déficit de la même manière que l'était le gouvernement Clark». Son gouvernement ne couperait pas les dépenses au risque d'accroître le chômage.

Selon M. MacEachen, quand il présentera un nouveau budget — il ne dit pas quand —, il envisagera «d'autres changements dans les dépenses et les revenus».

Si les «changements dans les revenus» signifient des hausses de taxes, l'Opposition pourrait éclater de rage.

M. MacEachen avait attaqué le budget de l'ancien ministre des Finances, M. John Crosbie, en décembre dernier, parce que ce document annonçait, selon lui, «une inflation à deux chiffres, l'aggravation du chômage, des taxes plus élevées et une croissance économique plus lente».

Lundi, M. MacEachen présentait essentiellement les mêmes mesures, moins la hausse de la taxe d'accise sur l'essence, que le budget Crosbie. Et M. MacEachan a fait prévoir une inflation à deux chiffres, une hausse de chômage, une croissance économique plus lente, et il a imposé des taxes plus élevées.

Dans un discours à Estevan, Sask., en janvier, M. Trudeau promettait de doubler toutes les voies ferrées de la ligne principale du CN entre Winnipeg et Vancouver au coût de $800 millions.

Les gens de l'Ouest et les spécialistes — songeant au coût énorme de la construction de ces voies à travers les Rocheuses — ont trouvé la promesse si grotesque qu'ils l'ont ridiculisée. Un candidat libéral en Alberta a même laissé entendre que l'on avait mal cité M. Trudeau.

Depuis lors, les libéraux ont reculé devant cette promesse. Le ministre des Transports, M. Jean-Luc Pépin, dit maintenant que ce doublement ne se fera que «là où ce sera nécessaire».

M. Trudeau a aussi déclaré dans un discours électoral en janvier que les libéraux allaient «augmenter la puissance économique du Canada en renforçant chacune des régions».

La Chambre de commerce de Montréal

Déjeuner-causerie spécial

le vendredi, 2 mai 1980

LE TRÈS HONORABLE PIERRE-ELLIOTT TRUDEAU

Premier ministre du Canada

Hôtel Reine Elizabeth
Le Grand Salon - 12h

Le public est admis
Billets à l'entrée - $25.

Réservations et renseignements:
866-2861

ASDEQ

Association des Économistes Québécois

V^e congrès annuel

HÔTEL «LE CHATEAU FRONTENAC» LES 25 ET 26 AVRIL À QUÉBEC

THÈME

Le rôle de l'État dans le développement économique du Québec

Jacques Parizeau, conférencier au banquet

Inscriptions

étudiants	$35.
Membres	$55.
Non-membres	$85.

Michel Gailloux (514) 282-3527

Renseignements:

Gérald Garant: (514) 284-0048

EUROPCAR

"L'Europe en automobile"
Plan achat-rachat - location
Citroen - Renault - Simca - Peugeot - etc...

Ventes hors taxes
Marques européennes
Location: caravanes - campers
Permis de conduire international
Billet avion-air-auto

EUROPCAR 1176 rue Drummond, Montréal, Tél.: 861-0200
Permis 13868252-0280

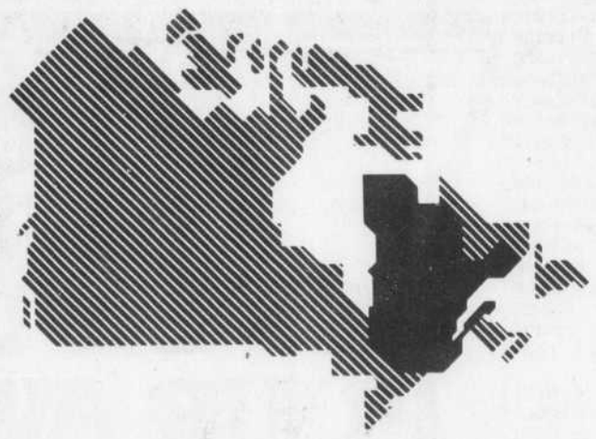

Le référendum vu par l'ensemble du Canada

Une question de pays

Coproduction Tel quel-Quarterly Report, ce soir à 20 heures.
Émission bilingue spéciale de deux heures, présentée simultanément sur les chaînes française et anglaise de Radio-Canada et animée par Barbara Frum et Bernard Derome.
Une question de pays nous révélera d'abord les résultats d'un sondage mené par le Centre de recherche sur l'opinion publique, auprès de 3300 personnes au pays, dont 1500 au Québec. Les interrogés ont notamment fait connaître à CROP leurs intentions de vote au référendum et aux prochaines élections provinciales, ainsi que leur avis sur les changements à apporter à la Constitution.
Dans sa partie filmée, l'émission comprend des éléments du débat sur la question à l'Assemblée nationale du Québec et des entretiens touchant les répercussions du référendum sur l'avenir du pays, avec les premiers ministres provinciaux, des fonctionnaires fédéraux et provinciaux, des spécialistes des questions constitutionnelles, des personnalités du monde des affaires et du milieu culturel et social.
En studio, Barbara Frum et Bernard Derome analyseront la situation avec cinq personnalités qui discuteront entre elles des conséquences du référendum: John Robarts, ancien chef du gouvernement ontarien et coprésident de la Commission d'enquête sur l'unité canadienne, Michel Bélanger, président de la Banque nationale, Stanley Roberts, de la Canada West Foundation, Gérard Bergeron, professeur de sciences politiques et sociales à l'université Laval, et Marcel Rioux, sociologue à l'Université de Montréal. Producteurs délégués: Gilles Thibault et Ray Hazzan.

À la télévision de Radio-Canada

L'Iran est prêt à fermer l'accès au Golfe

TÉHÉRAN (AFP) — M. Sadegh Ghotbzadeh, ministre iranien des Affaires étrangères, a affirmé hier à propos d'un éventuel minage des ports iraniens ou d'un blocus du Golfe, que l'Iran était prêt à fermer l'accès du Golfe, rapporte Radio-Téhéran.

«Si des mines sont déposées à l'intérieur de nos frontières, il n'y aura aucune raison pour que nous permettions à une seule goutte de pétrole de quitter le Golfe et nous fermerons l'accès du golfe, à n'importe quel prix, et par n'importe quel moyen», a déclaré le chef de la diplomatie iranienne.

«Nous ne nous inclinerons jamais devant la force ni les pressions des États-Unis ou de leurs alliés», a dit le ministre iranien des Affaires étrangères, «tant qu'il ne sera pas prêté attention à nos revendications légitimes».

Dans ce contexte, après avoir poussé leurs alliés occidentaux à s'associer aux sanctions contre l'Iran, les États-Unis commencent à s'inquiéter de l'avantage que l'URSS pourrait en retirer.

Il ne s'agit pas seulement de l'éventualité que Moscou se substitue, au moins partiellement, aux partenaires commerciaux de l'Iran, mais de la possibilité d'une intervention directe de l'URSS dans un Iran «en désintégration».

Cette crainte a été formulée par un haut-responsable de la Maison-Blanche, alors que l'on apprenait par ailleurs qu'à une réunion «secrète» tenue mardi par une trentaine de proches collaborateurs du président Carter, des craintes ont été ouvertement exprimées quant aux conséquences d'un éventuel blocus américains des ports iraniens.

Le conseiller présidentiel pour la sécurité nationale, M. Zbigniew Brezinski, a fait valoir alors qu'aucune décision ferme n'avait encore été prise. Un haut-fonctionnaire a expliqué, dans un autre contexte, que la mi-mai ne constituait pas réellement une date-limite avant une décision sur le blocus éventuel, et qu'il faudrait laisser aux sanctions économiques occidentales le temps de faire leur effet.

L'idée qui apparaît en filigrane dans ces explications est que les États-Unis doivent éviter de s'enfermer dans une impasse, où l'option militaire du blocus serait la dernière carte à jouer, avec ses conséquences imprévisibles.

Dans l'immédiat cependant, après avoir agité précisément la menace de ce blocus pour presser les pays européens d'adopter le principe de sanctions économiques, les États-Unis peuvent difficilement revenir en arrière.

Aussi, la question que se posent les Américains, à travers des débats sur les ondes et divers commentaires de presse est le suivant: les sanctions occidentales ne risqueraient-elles pas de précipiter l'Iran dans les bras de Moscou, après les accords commerciaux annoncés par Téhéran avec l'URSS et quatre pays socialistes?

Une récente analyse du New York Times concluait que les moyens de transport entre l'URSS et l'Iran sont finalement assez limités. Le correspondant à Téhéran du Christian Science Monitor estimait hier que l'Iran «paraît moins excité que Moscou» devant la perspective d'un renforcement des liens réciproques, allant au-delà d'une simple démonstration.

La position officielle de la Maison-Blanche demeure que, faute de «progrès décisif» qui équivaudrait à la libération des otages, les États-Unis attendent des pays du Marché commun, du Japon et du Canada, qu'ils mettent en oeuvre à l'échéance du 17 mai les sanctions économiques.

Il reste à savoir, se demandent certains analystes à Washington, si ces sanctions ne contribueraient pas encore davantage à accélérer la «désintégration» de l'Iran, dont on voit, à Washington, les signes avant-coureurs dans les combats du Kurdistan et les affrontements entre étudiants et intégristes.

La concentration en Transcaucasie de troupes soviétiques en manoeuvres n'est pas le moindre élément du tableau, même si le département d'État, après avoir dénoncé la semaine dernière ces mouvements, a souligné qu'ils ne paraissaient pas viser la frontière iranienne.

Appels au secours kurde

TÉHÉRAN (AFP) — L'offensive de grande envergure déclenchée par les forces de l'ordre iraniennes pour reprendre le contrôle du Kurdistan s'étend à travers la province, et les chefs politiques et religieux kurdes ont lancé des appels de détresse aux organisations internationales.

C'est en effet à travers toute la province du Kurdistan, 500 km à l'ouest de Téhéran, frontalière de l'Irak, que les gardiens de la révolution et les forces régulières se battent désormais pour assurer l'autorité de l'État.

À Boukan, au nord, dans l'Azerbaidjan occidental à la limite du Kurdistan, à Saqhez et Sanandadj ainsi qu'à Pave, dans le Kermamchah proche du Kurdistan, les forces de l'ordre, appuyées par l'artillerie lourde et l'aviation sont intervenues hier encore avec tant de violence que les organisations kurdes ont lancé un «appel au Comité international de la Croix-Rouge et à la Commission des droits de l'homme de l'ONU afin de porter secours aux Kurdes d'Iran».

Dans son appel, le chef religieux Cheikh Ezzedine Hosseini dénonce le massacre d'une population innocente, de femmes, d'enfants et de vieillards par une armée faible devant les Pechmergas, ou guerriers kurdes, et qui aligne ses armes américaines.

Le chef religieux accuse notamment les gardiens de la révolution d'avoir occupé l'hôpital de Saqhez avant d'en expulser tous les malades ou les blessés et d'avoir détruit à l'arme lourde les deux seuls hôpitaux de Sanandadj et les mosquées où s'étaient réfugiés les patients.

Des informations non confirmées faisaient état à Sanandadj de plusieurs centaines de morts et de blessés sans soins. Quarante-cinq soldats ont été tués et cinquante-quatre blessés au cours des combats qui se déroulent depuis trois jours dans la province du Kurdistan, a annoncé hier soir un communiqué du haut commandement militaire iranien.

Un autre communiqué du haut commandement dénonce «les plans impérialistes» destinés, «en plein blocus, à provoquer des sabotages et des affrontements, empêchant les forces armées de progresser vers les frontières du pays et laissant ainsi l'Iran sans défense.

Ce «nettoyage» des régions kurdes par l'armée est la suite logique de la décision du président Banisadr annoncée dans son discours du 1er avril de ne plus tolérer de dissidence armée dans les provinces et notamment les régions frontalières.

Les organisations autonomistes avaient par ailleurs dénoncé, dès le 4 avril, la préparation par l'armée d'une offensive de grande envergure à travers les trois provinces kurdes.

Par ailleurs, au deuxième jour de deuil, sur trois prévus, décrété pour rendre hommage à l'ayatollah Bagher Sadr, dont l'assassinat par les Irakiens a été dénoncé par l'imam Khomeiny, toute activité a de nouveau cessé hier à Téhéran.

Émeute en Kabylie: Alger accuse la France

ALGER (AFP) — Cinq jours après les premiers affrontements de Tizi-Ouzou, alors que la situation demeure très tendue dans la ville, la revendication culturelle berbère a pris une dimension politique nationale et risque d'affecter les relations entre Alger et Paris.

La presse gouvernementale algérienne accuse ouvertement la France d'abriter des organisations qui seraient les «instigatrices» des troubles en Grande Kabylie. Selon le quotidien El Moudjahid, ces organisations y trouvent «bon accueil et une certaine assistance».

De son côté, le ministre algérien de l'Enseignement supérieur, M. Abdelhak Brerhi, a révélé que les services de sécurité algériens ont réussi ces derniers jours à démanteler une organisation «infiltrée» dans le mouvement étudiant de Tizi-Ouzou et obéissant aux instructions d'un «bureau» installé à Paris. Des précisions, a-t-il dit, seront apportées ultérieurement sur ce «bureau» considéré par les autorités algériennes comme le «cerveau organisateur des groupuscules étudiants se réclamant d'un mouvement autonome».

Le gouvernement algérien n'hésite pas à lier les troubles de Grande Kabylie à la dernière visite du roi Hassan II du Maroc à Paris et aux négociations difficiles sur la révision des prix du gaz naturel algérien vendu à la France.

Ainsi, le ministre de l'Enseignement supérieur a déclaré en substance que le roi du Maroc avait laissé entendre à ses interlocuteurs français que de prochains troubles en Grande Kabylie allaient faciliter le règlement du conflit du Sahara occidental.

Parallèlement, le président Chadli Bendjedid, faisant il y a une semaine allusion aux événements de Tizi-Ouzou, a souligné qu'ils seraient la conséquence des pressions exercées sur son pays depuis l'ouverture des négociations avec la France et les États-Unis sur les prix du gaz naturel algérien. Pour El Moudjahid, cette «atmosphère de menaces et cette escalade dans le mensonge ressemblent étrangement à celles qui ont suivi la nationalisation» en 1971 des compagnies pétrolières françaises opérant en Algérie.

À Tizi-Ouzou même, le problème numéro un maintenant est celui du ravitaillement de la population (environ 100.000 habitants): denrées alimentaires, essence, tabac, ont disparu à la suite des pillages des jours précédents. Hier matin, les manifestations ont pratiquement cessé, laissant place à une lourde atmosphère de deuil.

Toute activité semble suspendue dans la ville. Les magasins sont fermés et la majorité des habitants se sont retranchés chez eux. Les pompiers se sont employés toute la journée à effacer les traces des affrontements des jours précédents.

Des patrouilles de gendarmes parcourent les rues désertes, tandis que des renforts de police casqués et munis de boucliers — surnommés les «gladiateurs» par la population locale — restent en état d'alerte.

Malgré de nombreux contrôles d'identité aux abords immédiats de la ville, l'accès y est toujours possible et on peut également en sortir.

Divergences «fondamentales» entre la France et l'URSS

PARIS (AFP) — Des «divergences fondamentales» entre les analyses française et soviétique de la crise afghane sont apparues au cours des deux séries d'entretiens qu'ont eus, mercredi et hier, les ministres français et soviétique des Affaires étrangères, MM. Jean François-Poncet et Andrei Gromiko, indique-t-on de source autorisée à Paris.

D'autre part, on ne s'attend pas «à des initiatives proches» de Moscou en vue du retrait des forces soviétiques d'Afghanistan, selon un porte-parole de l'Élysée, M. Jacques Blot.

Au cours des conversations entre les deux ministres, placées «sous le signe de la continuité, de la franchise et de la clarté», précise-t-on, MM. Gromyko et François-Poncet ont confronté leurs analyses sur les origines de cette crise, sa portée et ses conséquences.

M. Gromyko, indique-t-on, a répété les thèses soviétiques reposant sur les ingérences extérieures en Afghanistan, mais n'a pas apporté d'éléments nouveaux de nature à convaincre la France.

De son côté, ajoute-t-on, M. Jean François-Poncet a exposé sa propre analyse, fondée sur la réalité d'un mouvement de résistance afghan, dont toutes les informations dont dispose la France confirment l'importance.

M. François-Poncet a souligné, d'autre part, que la crise afghane ne pouvait pas être ramenée à un conflit local et qu'elle affectait l'ensemble des relations internationales et donc la détente à laquelle la France est particulièrement attachée, indique-t-on de même source.

De son côté, M. Jacques Blot, porte-parole adjoint de l'Élysée, a précisé, en réponse à une question, que le président Valéry Giscard d'Estaing avait résumé à son interlocuteur la position française, déjà exprimée à maintes reprises, à savoir que «le rétablissement du climat de confiance nécessaire aux progrès de la détente suppose qu'une initiative soit prise, aboutissant à l'évacuation des forces soviétiques d'Afghanistan, afin que ce pays puisse décider lui-même de son destin à l'abri d'ingérences extérieures et confirmer sa politique de non-alignement».

Toutefois, a ajouté M. Blot, «compte tenu des indications données, la poursuite du dialogue avec l'Union soviétique semble utile à la France.»

DU NOUVEAU CHEZ CARLA
VENTE DIRECTE

Vêtements confectionnés à notre atelier avec des superbes tissus exclusifs.

VENDUS DIRECTEMENT DE NOTRE ATELIER

TAILLEURS doublés en toile noire, à col blanc rabattu, très chic, jupe blanche droite et enveloppante - $89.

TAILLEURS blancs semi ajustés, doublés et boutonnés, jupe noire droite/croisée - $89.

TAILLEURS de coton gaufré, non doublé, jupe avec fente avant avec bouton - $59.

COORDONNABLES couleurs pastels: jupes droites fente sur le côté ou évasées, avec poche ou enveloppantes. VESTES courtes, épaulées ou chemisiers romantiques à petit col plat en coton. T-shirts, Polos ou Bustiers. 2 pièces $39. et plus.

ROBES en coton ou soie, alliés aux fibres modernes, pour confort, élégance et tenue: $35. et plus.

Accessoires: sacs à main, ceintures assorties, carrés de soie, gants, bijoux et autres.

VENDUS DIRECTEMENT DE NOTRE ATELIER

VENEZ, SONNEZ et ENTREZ

h.c. CARLA inc.
6970 rue St-Denis, 1er étage
(sortie SUD métro Jean-Talon)
lundi au samedi tél.: 270-1182

écrivez
Société Canadienne du Cancer

Place Bonaventure 875-2013 | 6818, rue St-Hubert 273-2851 | St-Bruno 653-9422 | Place Québec 524-5263

ARMAND BOUDRIAS

Blouson de cuir et de peau de cochon par "Geno" de Paris
Gris, noir ou brun
$295.

ÉTUDIANTS

VOUS DEVEZ ÊTRE INSCRIT SUR LES LISTES ÉLECTORALES POUR AVOIR DROIT DE VOTE AU RÉFÉRENDUM

Un étudiant peut-il voter lors du référendum?
Tout étudiant, âgé de 18 ans en date du 20 mai 1980 et possédant les qualités d'électeur, peut être inscrit sur les listes électorales de la section de vote où il a son domicile et voter lors du référendum.

Quel est le domicile d'un étudiant?
1. Un étudiant qui s'absente de chez ses parents pour suivre un cours d'étude ou d'apprentissage conserve son domicile chez ses parents.
2. Toutefois, pour le référendum, la **résidence** d'un étudiant peut, à son choix, être considérée comme son domicile pendant qu'il suit un cours d'étude ou d'apprentissage.
3. Pour modifier son inscription sur la liste électorale, si cela est nécessaire, l'étudiant doit le faire au bureau de dépôt le plus près de chez lui, du **28 avril au 3 mai.**
Pour chaque district électoral, les adresses de ces bureaux sont publiées dans les journaux.

Pour plus de renseignements, composez sans frais: 1-800-463-4378.

Référendum 80

Le Directeur général des élections du Québec

Le Directeur général des élections du Québec, M. Pierre F. Côté, C.R., nommé à ce poste par l'Assemblée nationale suite à une résolution approuvée à l'unanimité des membres de l'Assemblée, a la responsabilité de surveiller l'exécution de la Loi sur la consultation populaire (Référendum) sauf à l'égard des dispositions concernant le financement des comités nationaux.

Droits de l'homme violés en Colombie

BOGOTA (AFP) — Le débat bat son plein en Colombie autour de la question des droits de l'homme, mise au premier plan de l'actualité par la visite et les enquêtes qu'effectue actuellement dans le pays une délégation de la commission interaméricaine de défense des droits de l'homme.

Au cours de ces derniers jours, les membres de la commission ont reçu de nombreux témoignages de violations des droits de l'homme et se sont rendus dans plusieurs villes du pays, notamment à Cali, Medellin et Bucaramanga, où ils ont assisté à des procès militaires de personnes accusées de collaboration avec des organisations subversives, telles que les Forces armées révolutionnaires de Colombie (F.A.R.C.-pro-soviétiques). Hier, trois membres de la commission ont visité les prisons de Bogota, où quelque 300 personnes accusées d'appartenir au M-19 attendent de passer devant un conseil de guerre.

Alors que l'ensemble des organisations syndicales colombiennes ont adressé hier au siège de l'O.I.T. (Organisation internationale du travail) un message dénonçant les violations par le gouvernement Turbay, des droits de l'homme et des conventions internationales souscrites au sein de l'O.I.T., l'Église catholique a reconnu hier que des tortures avaient lieu en Colombie.

Mgr Ruben Isaza Restrepo, évêque de Cartagena, 900 km au nord-ouest du pays, a ainsi estimé que le président Turbay lui-même ne niait pas qu'il y ait eu des tortures dans le pays. L'évêque a cependant indiqué que l'Église colombienne ne formulerait directement aucune dénonciation auprès des membres de la commission interaméricaine en visite dans le pays. Par contre, a-t-il ajouté, la hiérarchie ecclésiastique se tient à la disposition des «enquêteurs» pour leur servir de source d'information.

La présence de la délégation des droits de l'homme dans le pays suscite un intérêt et des remous d'autant plus vifs, que celle-ci, outre son travail d'enquête, joue visiblement un rôle important dans l'affaire de l'ambassade dominicaine à Bogota, où un commando du M-19 retient toujours 18 personnes en otages. Ainsi des membres de la délégation ont eu hier au siège de l'ambassade un entretien, le second depuis l'arrivée de la délégation, avec le commando et les otages, en vue d'accélérer un règlement négocié d'une crise qui dure à présent depuis 58 jours.

Cette visite paraissait d'autant plus importante qu'elle survenait quelques heures seulement avant l'ouverture attendue à Bogota d'une 20ème séance de négociations entre le commando du M-19 et les délégués du gouvernement.

Grave crise entre Londres et Ryad à cause d'une princesse

LONDRES (AFP) — La crise, d'une gravité sans précédent, qui s'est ouverte mercredi entre Riyad et Londres, à propos de la diffusion d'un film télévisé britannique sur l'exécution d'une princesse séoudienne, pourrait avoir des conséquences extrêmement sérieuses sur les relations économiques bilatérales. Elle pourrait également compromettre la position stratégique et politique de la Grande-Bretagne dans le Golfe, estiment les observateurs.

Ce film, «Mort d'une princesse», diffusé le 9 avril par la chaîne privée de télévision ITV retraçait, de manière très romancée, l'exécution, en 1977, de la princesse Mishaal et de son amant. Il avait été jugé par les autorités séoudiennes comme «une insulte à la famille royale» wahabite.

En dépit des efforts du chef de la diplomatie britannique, lord Carrington, d'apaiser les dirigeants séoudiens, Riyad s'est montré intraitable et a décidé le renvoi à Londres de L'ambassadeur britannique, M. James Carig, et il menace maintenant de remettre en question les liens, principalement économiques, entre les deux pays.

Une rupture, même partielle, des relations économiques avec l'Arabie séoudite aurait des conséquences très sévères pour la Grande-Bretagne, alors qu'elle traverse une période de récession, qui porte le nombre des chômeurs britanniques à un niveau sans précédent depuis un demi-siècle.

Londres espérait fermement bénéficier d'une part appréciable dans le nouveau plan quinquennal séoudien de développement, qui s'élèvera à la somme colossale de 250 milliards de dollars d'investissements d'ici à 1985.

Alors que la Grande-Bretagne s'apprêtait déjà à subir les contre-coups économiques substantiels d'une éventuelle rupture commerciale avec l'Iran, la menace de sanctions séoudiennes est accueillie avec consternation dans les milieux politiques et financiers de Londres.

On n'oublie pas, dans ces milieux, que l'Arabie séoudite est l'un des principaux clients de l'industrie britannique, passant avant l'Amérique latine tout entière, l'URSS et le reste de l'Europe occidentale.

Sur le plan stratégique et politique, la crise iranienne rend d'autant plus sérieuse une brusque détérioration des relations anglo-séoudiennes. Sans l'appui de Riyad, le rôle politique de la Grande-Bretagne dans le Golfe risque d'être gravement compromis. Allié privilégié de Londres depuis la Première Guerre mondiale, grâce notamment à Lawrence d'Arabie, le royaume wahabite comptait jusqu'à présent, de manière très appréciable, sur l'aide militaire britannique.

Dans tous ces domaines, une perte d'influence de la Grande-Bretagne dans la région pourrait ouvrir la voie à certains de ses concurrents commerciaux, mais pour les observateurs, elle ne serait pas au total bénéfique aux intérêts globaux de l'Europe occidentale.

C'est pourquoi, le Foreign Office a vivement déploré mercredi la décision séoudienne, alors que le gouvernement britannique n'est pour rien dans la diffusion du film litigieux. Il a formulé le souhait, certainement très sincère, que les relations entre les deux pays seront restaurées à leur niveau normal.

Tunisie: un nouveau chef de gouvernement

TUNIS (Reuter) — M. Mohammed M'zali a succédé mercredi officiellement à M. Hedi Nouira à la tête du gouvernement tunisien.

Cette nomination, attendue à Tunis, met fin à l'attente dans laquelle était plongé le pays depuis la maladie qui a frappé le 26 février le premier ministre.

Ministre de l'Éducation nationale, «coordinateur» de l'action gouvernementale depuis le 1er mars, M. M'zali figurait à ce titre parmi les candidats possibles à la succession de M. Nouira. En sa qualité de premier ministre, M. M'zali devient constitutionnellement le successeur du président Habib Bourghiba.

En choisissant un «bourguibiste» qui s'est toujours tenu à l'écart des luttes de clan, le chef de l'État tunisien démontre une fois de plus qu'il demeure le seul maître du jeu politique.

Plus batailleur que manoeuvrier, obstiné, travailleur, M. M'zali a de la rigueur et de la discipline. Homme de compromis, le nouveau premier ministre pourrait être un facteur de «descrispation» à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Connu pour être attaché aux valeurs arabo-musulmanes de la Tunisie, il pourrait être perçu par les voisins de la Tunisie, notamment par la Libye avec laquelle les relations sont rompues depuis l'attaque de Gafsa le 27 mars dernier, comme l'homme d'une nouvelle ère.

D'autre part, le président Bourguiba a remanié hier le gouvernement tunisien. Le chef de l'État a maintenu dans leurs postes les titulaires des principaux ministères, notamment MM. Hassen Belkhodja (Affaires étrangères), Driss Guiga (Intérieur) et Habib Bourguiba fils (conseiller spécial auprès du président de la République).

M. Slaheddine Baly, qui était ministre de la Justice, devient ministre de la Défense nationale en remplacement de M. Rachid Sfar. M. Mohamed Sayah a été écarté de la direction du parti socialiste destourien et nommé ministre de l'Équipement et de l'Habitat. M. Sayah est remplacé par M. Mongi Kooli, qui a été désigné ministre délégué auprès du premier ministre et directeur du parti unique tunisien.

Washington songe à un pont aérien pour faire face à l'afflux cubain

KEY WEST (AFP) — Le flot de réfugiés cubains arrivant en Floride n'a fait que grossir hier matin, où l'on comptait déjà 1,000 personnes débarquées depuis lundi. Les garde-côtes ont indiqué qu'un autre millier se trouvait en route pour Key West.

Alors que le département d'État laissait entendre que les États-Unis pourraient décider d'organiser un pont aérien pour mettre fin au transport illégal des réfugiés cubains, c'est désormais une véritable armada qui fait la navette entre la pointe sud de la Floride et Port-Mariel à Cuba.

Certains bateaux débarquent leurs passagers sur les côtes américaines, refont le plein de carburant et repartent immédiatement pour une traversée de près de 150 km.

Selon les garde-côtes, le nombre des embarcations, — certaines de fortune —, affrétées par des exilés cubains actuellement en route vers Cuba, est supérieur à 600 et près de 300 autres s'apprêtent à prendre la mer.

Ce «pont maritime» s'est poursuivi en dépit des menaces du département d'État, de poursuivre les capitaines de bâtiments qui amèneraient des réfugiés aux États-Unis.

Il semble que la coordination entre les différents services gouvernementaux ne se soit pas effectuée parfaitement. Selon un officier d'immigration qui désire conserver l'anonymat, en effet, ses supérieurs se sont opposés à ce que des sanctions soient prises contre qui que ce soit.

De leur côté, les garde-côtes ont en permanence huit équipes de sauvetage en mer, qui patrouillent dans les eaux internationales entre les deux pays.

L'officier de quart à Key West, le lieutenant Robert Flynn, a indiqué qu'elles avaient dû intervenir, à plusieurs reprises, pour venir en aide à des bâtiments échoués ou en panne de carburant.

Dans le port de Key West, une ambiance de kermesse et de fièvre s'est emparée des Cubains vivant aux États-Unis. Tous affirment avoir à payer des sommes exorbitantes — jusqu'à 5,000 dollars — pour qu'un capitaine ramène un cousin, une mère ou un frère, mais ils se disent prêts à payer n'importe quel prix.

Cependant, les États-Unis pourraient décider d'organiser un pont aérien pour mettre fin au transport illégal de réfugiés cubains, a laissé entendre hier le département d'État.

L'un des porte-parole du département d'État, M. Tom Reston, a toutefois souligné que la question d'un éventuel pont aérien entre La Havane et les côtes américaines devrait faire l'objet de consultations approfondies au sein du gouvernement américain.

Le porte-parole a rappelé que le président Lyndon Johnson avait organisé, en 1965, un pont aérien qui avait permis l'évacuation de quelque 25,000 réfugiés cubains. «La situation juridique a changé depuis, mais il est vrai que ce type d'opération est organisé de temps en temps», a-t-il ajouté.

Il a cependant déclaré qu'il était «préférable que la crise actuelle, qui résulte d'une action unilatérale prise par le gouvernement cubain pour détourner l'attention de ses problèmes intérieurs, soit résolue par la communauté internationale».

Sommet européen: les chances d'un accord global compromises ?

LONDRES (AFP) — La relance de la guerre des nerfs entre la Grande-Bretagne et la France sur les prix agricoles européens et la question de la contribution britannique au budget communautaire portent un coup sévère aux perspectives d'un accord global, la semaine prochaine à Luxembourg, lors du conseil européen, estiment les observateurs à Londres.

L'échec, dans la nuit de mercredi à jeudi, du conseil agricoles de la C.E.E. à Bruxelles, remet en effet en cause la détente qui s'était manifestée entre Londres et Paris, alors que, d'une part, Mme Margaret Thatcher avait implicitement accepté de lier la question budgétaire à d'autres problèmes, tels que la «guerre du mouton» ou la politique énergétique, et que, d'autre part, la France paraissait prête à faire un geste vers la Grande-Bretagne pour alléger substantiellement la facture européenne de Londres.

En outre, le premier ministre britannique avait indiqué qu'elle n'insisterait pas à Luxembourg, les 27 et 28 avril, pour obtenir à tout prix un règlement définitif sur le budget, préférant remettre à plus tard la conclusion d'un accord durable plutôt que de se contenter d'une cote mal taillée.

La Grande-Bretagne insiste toujours officiellement sur une réduction de l'ordre d'un milliard de livres de sa contribution budgétaire et se refuse à négocier cette position contre des concessions dans le domaine agricole. Mais, avant l'avertissement du président français, M. Valéry Giscard d'Estaing, sur la nécessité d'un accord préalable sur les dossiers agricoles, on se serait sans doute contenté à Londres de parvenir, à Luxembourg, à une entente de principe, quitte à remettre au conseil européen suivant (à Venise) les détails de l'accord.

À la suite de l'impasse de Bruxelles sur la question agricole, on constate dans les milieux britanniques qu'une nouvelle «désescalade» serait maintenant nécessaire pour que le sommet européen de Luxembourg n'aboutisse pas à un échec néfaste pour l'ensemble de la communauté.

Malgré l'apparente gravité de la situation actuelle, les observateurs à Londres, n'excluent cependant pas que cette nouvelle querelle franco-britannique soit en fait provoquée par des raisons tactiques et que les deux parties fassent actuellement monter les enchères avant une négociation nécessairement ardue.

À Whitehall, on estime que la France est actuellement isolée sur la question agricole et que tous ses partenaires ont fort mal accueilli l'intervention de Paris. Toutefois, on déclare au Foreign Office que le gouvernement britannique espère toujours que des progrès seront accomplis sur ces différentes questions au conseil européen.

Le premier ministre britannique, Mme Margaret Thatcher, a indiqué qu'elle «aborderait les délibérations du conseil européen de Luxembourg dans l'espoir d'aboutir à un compromis authentique», dans une déclaration au journal belge Le Soir.

«Je m'attends à ce que d'autres fassent de même, a ajouté le premier ministre. Pour que la santé de la CEE se maintienne, il faut parvenir à une répartition plus équitable du fardeau (...) Nous sommes des membres à part entière de la communauté et nous le resterons».

Pour Mme Thatcher, «la situation internationale met en relief la nécessité de trouver d'urgence une solution, non seulement afin de poursuivre les pourparlers communautaires urgents, mais aussi afin de faire entendre une voix unique de la communauté sur la scène mondiale. Tant que le problème du budget n'est pas résolu, a conclu le premier ministre, ni l'un ni l'autre ne sont possibles».

L'ONU condamne Israël

NATIONS UNIES (N.Y.) (AFP) — Le Conseil de sécurité a adopté hier par 12 voix une résolution condamnant l'intervention militaire israélienne au Liban et renforçant les prérogatives de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL).

Pour des raisons opposées, trois pays, les États-Unis d'une part, l'URSS et la RDA d'autre part, se sont abstenus. La résolution, qui condamne l'alliance de facto entre Israël et les forces du commandant Saad Haddad dans le Sud-Liban, dénonce également les récentes attaques contre la FINUL.

Elle réaffirme, et c'est une nouveauté, le droit de la FINUL à faire usage de ses armes en cas de légitime défense, à savoir, selon le texte, «dès lors que sa capacité à remplir son mandat se trouve prise à partie».

Selon les milieux compétents de l'ONU, cela signifierait qu'elle pourrait utiliser ses armes si les forces «de facto» du commandant Haddad s'opposaient à son implantation dans leur secteur, à savoir la région longeant la frontière israélienne, que la FINUL a vainement cherché à contrôler pacifiquement.

Selon les milieux diplomatiques de l'ONU, l'OLP ne doit pas se réjouir de cette résolution évoquant très vaguement l'attaque du kibboutz Misgav Am (8 avril), car elle précise que le mandat de la FINUL est d'assurer «que sa zone d'opérations ne soit pas utilisée pour des activités hostiles de quelque nature que ce soit». Là aussi, les casques bleus du Sud-Liban se trouveraient juridiquement en légitime défense.

Pour les observateurs, l'abstention de l'URSS et de la RDA est dûe à ce renforcement des moyens d'action de la FINUL.

ÊTRE DEUX...
Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux
Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses. Dépliant gratuit ou consultation gratuite.
282-0058
ouvert de 1 P.M. à 9 P.M. lundi au vendredi
RENDEZ-VOUS
1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal

PEUGEOT 604 80
Plus puissante! Plus économique!
Plus silencieuse! Plus luxueuse!
La voiture de luxe des années 80
BIARRITZ 323-1908
Automobiles Ltée 10,825 Racette, Montréal-Nord
N.B.: Quelques 604 79 neuves et démonstrateurs encore disponibles et bénéficiant d'escomptes importants!

Quand vous vivez au coeur des Alpes, vous réfléchissez bien avant d'entasser 9 sièges d'avion dans un espace conçu pour 8.

C'est en Suisse, l'un des pays les plus montagneux du monde, que l'on apprécie l'espace... ou dans un avion Swissair.

En effet, nos passagers voyagent confortablement parce que, en classe économique, Swissair compte un siège de moins par rangée que n'importe quel autre gros porteur au départ du Canada.

8 sièges par rangée au lieu de 9 à bord de nos DC10-30 au départ de Montréal, Toronto et Boston; 9 au lieu de 10 à bord de nos 747 au départ de New York.

Naturellement cette disposition permet à chaque passager Swissair de voyager plus confortablement. Pour se détendre, lire, manger ou regarder un film.

Plus d'espace et plus de service.

En choisissant Swissair, le passager est sûr de se sentir à l'aise et de bénéficier d'un service encore plus attentionné, digne de la traditionnelle hospitalité suisse.

Au coeur de l'Europe, l'aéroport de Zurich.

Il y a une autre découverte de l'espace qui attire les connaisseurs à bord des vols Swissair à destination de Zurich. C'est la découverte des courtes distances qui séparent Zurich des centres d'affaires et de vacances d'Europe.

De l'aéroport de Zurich, propre, simple et efficace, vous vous rendez, par exemple, à Munich, Stuttgart, Vienne et Milan, très rapidement et sans aucun problème grâce à un réseau de correspondances bien étudié. Il en va de même pour nos destinations de l'Europe de l'est telles que Belgrade, Bucarest, Budapest, Moscou, Prague, Varsovie et Zagreb. Et c'est toujours la classe suisse qui vous y mène.

Un mot au sujet de la classe suisse.

Le voyageur expérimenté d'aujourd'hui se rend compte que la qualité du service et le confort des transports aériens laissent souvent à désirer.

Et c'est sans aucun doute grâce à la stabilité, la conscience professionnelle et la minutie légendaire de la Suisse que Swissair peut toujours offrir un service de classe.

Nous continuons à croire en la philosophie qui, depuis 1931, date de notre création, a bâti une grande ligne aérienne à partir d'un petit pays alpin, et qui dessert aujourd'hui 94 villes dans 64 pays.

Il y aura toujours des voyageurs qui sauront choisir ce que beaucoup considèrent comme étant la meilleure compagnie aérienne.

C'est la raison pour laquelle la classe suisse gardera toute sa signification, aussi bien demain qu'aujourd'hui.

Et c'est pourquoi nous n'avons jamais songé à faire de Swissair une ligne aérienne ordinaire.

La classe suisse partout dans le monde.

swissair

Swissair vous offre quatre vols par semaine à bord de ses gros porteurs DC 10-30 au départ de Montréal et Toronto et des vols quotidiens en partance de New York et Boston à destination de 94 villes dans 64 pays. Pour vos réservations, appelez votre agent de voyages ou Swissair aux numéros suivants: (514) 866-7901 à Montréal, (416) 364-3361 à Toronto, (613) 236-7368 à Ottawa ou demandez à l'opératrice le numéro à composer sans frais pour nous rejoindre.

L'assemblée annuelle de l'Imprimerie populaire limitée

LE RAPPORT DU PRÉSIDENT

1979, une année éprouvante mais satisfaisante

par Denys Pelletier

Voici de larges extraits du rapport annuel du président du conseil d'administration de l'Imprimerie populaire limitée, présenté au cours de l'assemblée annuelle des actionnaires, le mercredi 23 avril, en la salle de Saint-Louis de France.

DEPUIS le 9 janvier 1978, LE DEVOIR n'a pas de directeur. Depuis le 1er novembre 1978, le Syndicat de la rédaction du journal a dénoncé la convention collective qui devait se terminer le 31 décembre 1978 et, malgré cela, votre journal a paru tous les jours comme il a paru en 1979: son tirage a légèrement augmenté et les résultats financiers de l'année 1979 sont, au moins en apparence, bons.

Je voudrais vous faire quelques commentaires sur ces situations et leur évolution, puis tenter de vous dire comment l'assemblée conjointe voit le journal, la place qu'il doit occuper et la liberté dont doit jouir le directeur. (...)

L'exécutif et chacun de ses membres ont toujours été soucieux de respecter scrupuleusement la tradition du journal selon laquelle l'administration ne s'immisce pas dans les affaires de la rédaction.

Mais le 13 février, le syndicat des journalistes a publié un communiqué prétendant que l'administration avait failli à cette tradition et avait tenté de s'immiscer dans les affaires de la rédaction. Je ne commenterai ces allégués autrement que pour les nier catégoriquement tant personnellement qu'au nom de chacun des membres du comité exécutif et du conseil d'administration et pour prendre à témoin la réplique spontanée, ferme et claire donnée à ces déclarations par l'équipe de direction, sous la plume de Michel Roy, et appuyée par la dissidence publique de sept des journalistes.

J'ajouterai, au sujet de ce mode de gestion, que la multiplication des rencontres, des contacts et des discussions sur divers sujets intéressant le journal et son avenir, s'il ne remplace pas un directeur, assure à tout le moins la bonne marche du journal et a su créer entre la direction de la rédaction et l'administration, une relation de confiance respectueuse de la compétence de chacun dans le domaine qui lui est imparti.

À propos des résultats financiers, je voudrais vous faire les quelques commentaires suivants:

L'année 1979 est la première année depuis 1973 où le journal a paru sur un marché des quotidiens qui ne soit pas en état de perturbation. (...)

Durant ces sept années, LE DEVOIR a connu trois années (1974, 1975 et 1976) de déficit d'exploitation et quatre années de profit d'exploitation. Grâce à de modestes revenus de placements, seulement deux de ces années, 1975 et 1976, ont été des années où il y avait une perte nette au lieu d'un revenu net. Sans une réserve financière proportionnée au chiffre d'affaires, une entreprise ne peut survivre à une période difficile et il est du devoir d'une administration prévoyante de ménager cette réserve et de résister à la tentation d'y puiser pour régler une situation passagère. Les revenus nets, après impôt, pour ces sept années représentent en moyenne 2.7% du volume des revenus. Pour l'année 1979, les revenus après impôt se situent à 3.2%, pourcentage presque identique à celui de 1973 qui s'établissait à 3.1%. (...)

Entre 1973 et 1979, les revenus nets ont augmenté de 115%, les revenus nets après impôt ont augmenté de 100% et, durant cette même période, la masse des salaires affectés à la rédaction a augmenté de 120%. Dans la conjoncture actuelle, ces chiffres se passent de commentaire.

Je voudrais terminer ces remarques sur l'administration interne du journal et les résultats financiers en soulignant particulièrement le travail assidu et méticuleux de notre trésorier, de notre rédacteur en chef et de tous les cadres de la rédaction qui ont su, tout au long de l'année, formuler avec clarté les objectifs qu'il fallait atteindre pour publier un bon journal, ont permis que les moyens financiers nécessaires soient dégagés et, par la suite, se sont astreints à respecter les normes budgétaires qui, d'un commun accord, avaient été arrêtées pour ces fins.

Je voudrais maintenant vous faire un bref résumé des négociations.(...)

Dès le début des négociations, en décembre 1978, l'administration prenait, fait sans précédent dans l'histoire du journal, l'initiative de la négociation en déposant, dès décembre 1978, une proposition complète et globale, tant sur le plan normatif que sur le plan salarial.

De son côté, le syndicat des journalistes refusait d'aborder l'étude de cette proposition avant qu'il n'ait été convenu d'une manière d'impliquer directement le syndicat des journalistes dans le processus de nomination du directeur du journal, la prétention du syndicat étant que, plus encore que l'assemblée conjointe, il connaissait le journal et saurait choisir un directeur apte à répondre aux besoins de la situation.

La négociation directe n'ayant montré aucun progrès, le conseil d'administration demanda l'intervention d'un conciliateur du ministère du Travail. *Ici, le président évoque et résume les grandes étapes de la négociation).*

Le 18 avril 1979, après avoir adopté une motion de grève, le syndicat proposait la médiation spéciale de monsieur l'abbé Jean-Marie Lafontaine.

Ne refusant d'explorer aucune avenue qui pourrait servir les meilleurs intérêts du journal, quelques membres du conseil d'administration rencontraient monsieur l'abbé Lafontaine, le 3 mai, pour tenter de définir le champ que pourrait couvrir cette médiation.(...)

Les travaux de médiation commencèrent et je dois ici publiquement remercier Mgr Lafontaine pour la grande patience, la grande disponibilité et l'attention intense avec lesquelles il a écouté (...) les représentants du conseil exposer leur point de vue et leurs objectifs. Je n'ai aucun doute qu'il a fait de même avec les représentants du syndicat. Le 27 novembre dernier, Monseigneur Lafontaine remettait aux parties ses recommandations.

Il faut savoir gré à Mgr Lafontaine d'avoir su trouver, sur le sujet épineux du processus de nomination du directeur, une formule ingénieuse qui, tout en assurant à l'assemblée conjointe et à ses comités toute la latitude d'action dont ils ont besoin et toute l'autonomie à laquelle ils ont droit, permet au public en général et aux journalistes en particulier de recevoir l'assurance que les critères d'indépendance du directeur ont été scrupuleusement respectés. L'assemblée conjointe a retenu favorablement cette proposition tenant compte qu'elle ne s'appliquera qu'à la nomination du successeur de Claude Ryan devenu depuis son départ chef du Parti libéral du Québec et, en raison justement du caractère politique du nouvel engagement de l'ancien directeur du DEVOIR.

À la suite de cet exercice, il faut toutefois retenir qu'il semble s'être installé chez les journalistes un climat de méfiance à l'égard des membres de l'assemblée conjointe qui met en doute leur capacité de s'acquitter avec impartialité et droiture de la tâche qui leur est impartie. (...)

Malheureusement, le rapport de Mgr Lafontaine comportait, sur le plan normatif et sur le plan salarial, des recommandations que le conseil d'administration ne pouvait retenir. (...)

Dans les circonstances, le conseil d'administration ne pouvait que refuser cette partie des recommandations, ce qu'il a fait et ce qui a amené une ronde de négociations. (...)

Devant les positions de l'administration, le syndicat des journalistes demanda au ministre du Travail un arbitrage obligatoire. Pour les mêmes raisons qu'elle ne pouvait accepter d'avance les recommandations de Mgr Lafontaine, l'administration refusa cette proposition.

Puis le syndicat s'engagea dans une guérilla de dénonciations, déclarations et communiqués de presse. (...)

Parallèlement, les journalistes cessaient de signer les textes qu'ils rédigeaient pour publication dans le journal. (...)

Dans une autre foulée, le syndicat demanda au ministre du Travail de nommer deux conciliateurs. Ceci fut effectivement fait et, à la suite d'une séance de conciliation, tenue le vendredi saint et qui dura vingt et une heures, un accord fut conclu sur les matières normatives. Restait la question salariale. Une nouvelle séance de conciliation eut lieu dans la nuit du vendredi, 11 avril, mais ne donna pas les résultats attendus.

Depuis la nomination des conciliateurs, le syndicat a tenu trois journées d'étude qui ont empêché la parution du journal à autant de reprises. Une quatrième journée de grève avait lieu le 23 avril.

Votre conseil d'administration suit cette situation attentivement, déploie tous les efforts possibles de concert avec la direction de la rédaction pour assurer régulièrement la publication d'un journal bien fait et n'hésitera pas, advenant une détérioration de la situation ou encore une constatation par la direction de la rédaction qu'une telle publication n'est plus possible, à suspendre pour le temps nécessaire la publication du journal. (...)

Si, relativement au processus de nomination du futur directeur et sur les clauses normatives des accords conditionnels sont intervenus, il ne resterait théoriquement que la question salariale. Une mise en garde s'impose ici, les chiffres ne peuvent être considérés dans l'absolu, il faut en pondérer la valeur en considérant les conditions de travail des journalistes, leur liberté professionnelle, l'influence même du journal, la taille de l'entreprise et finalement sa capacité de payer. (...)

Sauf pour les cadres supérieurs de l'entreprise, les niveaux de rémunération payée par LE DEVOIR ont toujours été comparables aux niveaux de rémunération payée sur le marché pour des tâches identiques.

Le fardeau de la tâche des journalistes au DEVOIR, la liberté d'action et d'expression dont ils jouissent, les clauses professionnelles et de sécurité d'emploi que leur procure le régime syndical, le prestige attaché au poste de journaliste au DEVOIR sont certainement des facteurs dont il faut tenir compte dans l'établissement du niveau de rémunération. Depuis 1973, le niveau de rémunération des journalistes s'est élevé plus rapidement qu'aucun autre poste des dépenses du journal.

Depuis le début des négociations et à comparer avec les avantages financiers qui prévalaient à la fin de la dernière convention collective, le conseil d'administration a dégagé pour les offres salariales qui sont sur la table des sommes dépassant $160,000 et ce, pour une moyenne de trente et un journalistes, pour la durée de la convention. (...)

On pourrait peut-être tirer du fait qu'aucun journaliste à l'emploi du journal le 31 décembre 1978 n'a quitté le journal, l'argument qu'après tout les conditions de travail et le niveau de rémunération sont plutôt bons. (...)

Enfin, pour parler des chiffres eux-mêmes, il faut dire que l'écart qui sépare actuellement la position de l'administration et la position du syndicat est justement la différence entre une parité à peu près parfaite entre le niveau de rémunération des journalistes à la Presse et un niveau de rémunération supérieur à ces derniers.

Si, au DEVOIR nous devons être des meneurs sur le plan des clauses normatives, des clauses professionnelles, de la liberté d'action, nous sommes convaincus qu'il ne nous appartient pas de rivaliser de générosité sur le plan de la rémunération avec des entreprises aussi considérables que la Presse, la Gazette et le Journal de Montréal.

Je ne pourrais conclure ce message sans ajouter quelques mots au nom de l'assemblée conjointe, pour vous éclairer sur son cheminement et ses dispositions d'esprit quant à la direction. (...)

Compte tenu de l'engagement très actif de tous les membres de l'assemblée conjointe dans leurs sphères respectives d'activités, je puis dire que le travail a été mené rondement.

Les travaux, ayant repris un rythme normal, ont cependant été suspendus dès le mois de mai 1979, à la demande de Monseigneur Lafontaine, afin de permettre le déroulement de la médiation dans un climat aussi serein que possible.

La longueur de la médiation et le climat conflictuel dans lequel se sont déroulées les négociations qui ont suivi n'ont certainement pas aidé à accélérer le processus. Je puis toutefois vous assurer que le comité de l'assemblée conjointe est resté attentif à toutes les suggestions qui lui ont été formulées, n'a pas suspendu son travail exploratoire, préalable et nécessaire à la matérialisation d'un choix éclairé et sage.

Le Devoir a célébré cette année son 70e anniversaire et il y a maintenant 52 ans que le processus de nomination a été formulé.

Certains se permettent d'affirmer que la formule est vétuste cependant je puis vous assurer que les hommes qui ont assumé la responsabilité de l'assemblée conjointe sont activement engagés dans une société contemporaine, sont éclairés, vigilants, informés, en un mot sont de leur époque. Au-delà des institutions ce sont les hommes qui comptent et je crois que nous avons, à l'assemblée conjointe, les hommes qu'il faut.

Tous sont convaincus que, si le directeur du journal doit être un homme engagé par ses convictions politiques, sociales, morales et économiques, d'une part, il ne doit pas être, et passez-moi l'expression, inodore, incolore et sans saveur et, d'autre part, il doit posséder de grandes qualités d'universalité, d'équilibre, de liberté et de tolérance qui lui permettront de diriger le journal dans la ligne d'analyste perspicace et de critique éclairé et positif des agents actifs de la société québécoise, telle que formulée par Henri Bourassa, qui au cours des années a été modelée et adaptée aux circonstances par les directeurs successifs.

Force nous est de constater qu'à l'échelle mondiale les institutions et les valeurs sont mises à rude épreuve, que la tâche des journaux est devenue plus difficile. (...)

On peut bien regretter qu'un nouveau directeur n'ait pas encore été nommé mais je crois, que pour ces raisons, on peut comprendre pourquoi l'assemblée conjointe n'a pas encore procédé à la nomination du nouveau directeur.

En terminant ce message, je voudrais remercier chaleureusement et en votre nom à tous les membres du conseil d'administration qui, au cours des dernières années, ont fait preuve d'un dévouement inlassable aux intérêts du journal et des objectifs qu'il poursuit et d'une disponibilité sans limite pour répondre aux appels du président.

Je dois particulièrement remercier monsieur Léonard Fournier, administrateur du journal pendant plusieurs années, pour le travail considérable et l'aide technique qu'il nous a accordée qui, en raison de ses occupations professionnelles l'appelant fréquemment à l'extérieur du pays, nous a remis sa démission.

Il a laissé au conseil d'administration et à l'équipe de direction un souvenir vivant d'un homme éclairé, dévoué, perspicace et pondéré.

Pour remplacer monsieur Fournier au conseil d'administration, vous serez appelés dans quelques instants à élire M. Paul Tremblay, prêtre du diocèse de Chicoutimi, résidant présentement à Québec, et président du comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation.

Je suis convaincu que M. Tremblay, par ses racines dans la vigoureuse région du Saguenay, par sa formation et par son expérience dans le milieu de l'éducation saura apporter au journal et surtout au conseil d'administration un éclairage et une voie qui enrichiront nos délibérations.

Quant aux autres membres du conseil d'administration demeurant tous disponibles à l'appel du DEVOIR, vous serez appelés à renouveler leur mandat pour une nouvelle année.

Je vous remercie, mesdames et messieurs, de l'attention que vous m'avez accordée et j'espère, à la prochaine assemblée annuelle, que j'aurai le plaisir de laisser au nouveau directeur le soin de vous présenter ce message et de vous faire rapport d'une autre année fructueuse pour le journal LE DEVOIR, institution si importante à cette époque pour notre société.

Bilan au 31 décembre 1979

ACTIF	1979	1978
À COURT TERME		
Encaisse	$ 171.052	$ 133.648
Certificats de dépôts à terme	850.000	500.000
Comptes à recevoir (note 3)	960.748	1.054.098
Frais imputables au prochain exercice	7.755	10.761
	1.989.555	1.698.507
IMMOBILISATIONS, au coût moins amortissement accumulé (note 4)	142.193	155.435
AUTRES POSTES (note 5)	356.707	358.520
	$2.488.455	$2.212.462

PASSIF	1979	1978
À COURT TERME		
Comptes-fournisseurs et frais courus	$ 582.803	$ 504.196
Impôts sur le revenu	30.265	29.995
Revenus reportés au prochain exercice	471.621	447.992
	1.084.689	982.183
AVOIR DES ACTIONNAIRES		
CAPITAL-ACTIONS (note 6)	532.100	532.100
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS	871.666	698.179
	1.403.766	1.230.279
	$2.488.455	$2.212.462

LE RAPPORT DU RÉDACTEUR EN CHEF

1980 s'annonce bien, à moins d'accident...

COMME le souligne le président du Conseil d'administration dans son rapport, l'année 1979 aura été pour LE DEVOIR, sur le marché montréalais de la presse quotidienne, la première année exempte de perturbations depuis six ans. Il n'y avait en effet ni grève chez les concurrents, ni encombrement sur le marché. *Montréal-Matin* a suspendu sa publication à la toute fin de 1978 et le *Star* a fermé ses portes en septembre 1979 après une longue et coûteuse bataille avec *la Gazette*. Pour une société démocratique, la présence de plusieurs quotidiens de tendances et de factures diverses dans une même ville est un signe de santé pour l'esprit et la liberté, mais à la condition que la population des lecteurs soit suffisante et le marché, assez fort pour absorber économiquement tous ces journaux. Avec trois titres français et un journal anglophone, Montréal n'est pas mal servi, en tout cas aussi bien ou mieux que plusieurs villes comparables en Amérique et en Europe. Mais, en raison de l'évolution des habitudes de lecture et des nouveaux modes d'information, surtout par la télévision, la presse écrite ne jouit plus de la même stabilité. Elle est parfois délaissée. Elle est vulnérable.

Dans ce contexte, LE DEVOIR demeure une institution modeste mais qui parvient à se défendre, et même à progresser; 1979 a donc été une année au cours de laquelle nous avons acquis une vitesse de croisière normale. 1980, à moins d'accident, s'annonce bien. Si l'on excepte les années artificiellement fastes de 1977 et 1978 (au cours desquelles *La Presse* et *Le Soleil* ont cessé de publier durant plusieurs mois), 1979 a donc été une bonne année:

- pour le *tirage* (qui a varié de 40,000 à 44,000 pour conserver une moyenne de près de 42,000 soit un gain d'environ 4,000 ces dernières années);
- pour la *publicité* (38% en moyenne de la surface par édition);
- pour la *rédaction* (22 pages en moyenne par édition, 106 colonnes de texte, plus de 61% de matière à lire par édition).

Au cours de 1979, les effectifs de la rédaction sont passés de 30 à 34 personnes. Si cette vitesse de croisière se maintient, il sera possible de mieux planifier le développement et l'expansion de la rédaction pour répondre aux besoins que suscitent les attentes de notre clientèle et intéresser de nouveaux lecteurs. Le taux d'encadrement à la rédaction est relativement faible: quatre personnes dont deux écrivent régulièrement dans le journal.

L'année 1979 et le début de 1980, au plan de l'actualité, auront été marqués par la politique fédérale (élections du 20 mai 1979 et du 18 février 1980); par les relations entre Québec et Ottawa, par les élections partielles, par la campagne pré-référendaire. Pour rendre compte des campagnes électorales, LE DEVOIR a investi plus de ressources humaines et financières qu'il ne l'avait fait dans le passé pour des événements semblables.

La campagne référendaire mobilise aussi la rédaction. Une dizaine de journalistes y sont affectés, dont six à temps complet. Il sera fait appel à des collaborateurs extérieurs, notamment pour rendre compte des réactions dans les autres provinces et, au Québec, pour informer nos lecteurs sur divers aspects de la campagne référendaire.

Des journalistes circuleront dans diverses régions pour se mettre à l'écoute des populations locales; d'autres suivent les chefs à la trace; nos correspondants à Ottawa sont attentifs aux préoccupations et aux discours référendaires des hommes politiques fédéraux; l'action des Comités nationaux (pour le OUI et le NON) est suivie de près. De plus, nous avons bon espoir de présenter un sondage à nos lecteurs avant la fin de la campagne.

Je ne veux pas manquer de souligner, cette année encore, ce qui est une évidence, l'importance du travail accompli par les journalistes et les documentalistes. Sans relâchement, la plupart d'entre eux ont accompli leur tâche de manière professionnelle, le plus souvent avec enthousiasme. Je veux aussi saluer avec admiration le personnel des autres services de la maison: administration, tirage et publicité. La qualité de leur travail et leur taux de productivité contribuent à l'amélioration du journal et à l'excellence du service offert au public.

Toutefois, les conditions dans lesquelles se débat le journal à l'heure où ce rapport est présenté aux actionnaires ne sont guère propices à une réflexion sereine sur les fonctions du journal en termes d'information et d'opinion.

Depuis quelques mois déjà, les négociations en cours entre le Syndicat de la rédaction et l'Imprimerie populaire limitée ont fait naître d'inévitables tensions qui sont forcément préjudiciables aux rapports entre journalistes syndiqués et cadres, et même entre divers groupes de journalistes syndiqués. Ces dernières semaines, après quatre débrayages de 24 heures, des guerres de communiqués, des négociations difficiles, l'absence de signatures et une démobilisation professionnelle, il est devenu malaisé de publier chaque jour un quotidien dont la qualité soit digne de la confiance que les lecteurs nous témoignent. À moins d'un mois du référendum, alors même qu'il faudrait travailler davantage pour offrir au public un journal plus complet, nous sommes aux prises avec des problèmes de production quotidienne.

J'exprime vivement l'espoir qu'ils se résorberont rapidement. Car si les difficultés actuelles doivent continuer ou s'amplifier, je vois mal comment nous pourrons assurer la publication encore longtemps.

C'est pourquoi je formule de nouveau, et avec ardeur, le voeu que reprennent au plus tôt entre les deux parties des discussions qui, pour le bien supérieur de ce journal, doivent aboutir sans délai à un règlement satisfaisant.

■

J'ajoute une mise au point à propos d'une déclaration que j'ai faite cette semaine au quotidien *La Presse* et qui a suscité quelques remous chez nos camarades syndiqués. À la consoeur qui m'interrogeait au téléphone, j'ai évoqué une «hypothèse de proposition» à laquelle travaillait la partie patronale. J'ai précisé qu'en tout état de cause, il faudrait en discuter avec les conciliateurs avant d'aller plus loin. En conséquence, je n'ai pas fait état d'une «offre salariale» ni d'une «contre-proposition salariale». Je ne fais ici nul reproche à celle qui m'a interviewé: il se peut que je n'aie pas été assez clair dans mes explications.

M.R.

COMMISSION DE CONTRÔLE DES PERMIS D'ALCOOL DU QUÉBEC

La(les) personne(s) ci-après mentionnée(s) a(ont) demandé le(s) permis suivant(s):

Nom	Adresse	Catégorie
FOSSBERG, Robert Restaurant Les Etes (Montréal) Inc. (suite à une vente)	390 ouest, Notre-Dame Montréal	1 restaurant avec danse / 2 bars avec spectacles
CASTRONOVO, Pelleorimo Boucherie Taormina Inc. (suite à une vente)	9045, 8ieime e avenue Montréal	1 épicerie
SHIN, Sang Jin (suite à une vente)	5220 Berri Montréal	1 épicerie
VALLÉE Raymond	3187 D'Hereile Montréal	1 épicerie
MARTINEZ Armando lui-même et Roger Assaf	533 est Duluth Montréal	1 restaurant
RIENDEAU André	4698 D'Orléans Montréal	1 épicerie
PAPAVISILIOU Georgios Restaurant chez la mère ZNIBER Abdelhafid La Menara restaurant Inc.	3990 Masson Montréal 256 est St-Paul Montréal	1 restaurant 1 restaurant avec oeuvres musicales.
LAUZON Édouard (VENTE)	6007 De Jumonville Montréal	1 épicerie
JOSEPH Camille (VENTE)	2137 Boulevard Rosemont Montréal	1 bar avec danse et spectacles.
DOONER, Daniel T.C.D. Limited (demande additionnelle)	1214-1216 rue Peel Montréal	1 bar avec danse à heures différentes.
HOULE Hubert Les Entreprises Cojanthur Ltée	4048 Jean-Talon est Montréal	1 épicerie
NADEAU Léo	5016 de Lanaudière Montréal	1 épicerie
VANCOL Camille Félix & Camille International Ltée (suite à une vente)	6062 De Normanville Montréal	1 épicerie
CENTORAME Giovito "La Maison des Fruits G.C. Inc" (Correction à la parution du 11 avril 1980).	5524 Jean-Talon est, St-Léonard	Épicerie 1 épicerie
IASENZANIRO Antonio (changement de site du 195 au 191 Place Marché du Nord)	191 Place Marché du Nord Montréal	1 épicerie
BRUNET, Denis (suite à une vente)	328 est, Duluth Montréal	1 épicerie
GERVASI, Paolo Castel Tina Ltée Permis existants: 1 bar avec danse et spectacles, 1 restaurant	4885 est, Jean-Talon St-Léonard	Changement de capacité du bar avec danse et spectacles (annulation restaurant).
SANCHEZ Manuel Café Château Madrid Ltée	1177 De la Montagne Montréal	Autorisation d'oeuvres musicales dans restaurant.
JEVREMOVIC, Radivoje Café Picasso (1976) Inc.	1621 St-Denis Montréal	Autorisation danse dans bar avec spectacles.
DUMAIS Jean (VENTE) lui-même et Pierre Gendron	2315 est Bélanger Montréal	1 épicerie
RUNTAGIANIS Eustratios 95038 Canada Ltée	6518 Boulevard St-Laurent Montréal	2 restaurants
BEAULIEU Victor	Port de Montréal Quai Victoria Montréal	1 bar avec spectacles et autorisation d'exploiter ce permis en dehors de la pièce conformément à l'article 71 de la loi.
LEGAULT Fernand Les Buffets Bonne Fourchette Inc.	3455 Robert Chevalier Pointe-aux-Trembles	1 restaurant 1 bar 4 réceptions
PACIFICO Giovanni Piano Disco Bar Saturne Inc. (Incorporation)	6092 & 6094 est, Sherbrooke Montréal	1 bar avec danse et autorisation d'exploiter ce permis en dehors de la pièce conformément à l'article 71 de la loi.
BLONDIN Michel Blondin & Côté Inc. (Blondin and Côté Inc.) (suite à une vente)	2450 Charland Montréal	1 épicerie
ZISS, Nickolas 94437 Canada Inc. (suite à une vente)	99 ouest, rue Chabanel Montréal	1 restaurant
PETREANU Jacques Aliments Epi-Mag Ltée/ Epi-Mag Foods Ltd (suite à une vente)	421 de l'Église Verdun	1 épicerie
MAMARBACHI, Raymond lui-même et Georges Mouré (suite à une vente)	2320 est, Fleury Montréal	1 épicerie
FILIS, Periklis	1634 de Salaberry Montréal	1 épicerie
CHRISTOPOULOS, Panagiotis (suite à une vente)	4524 avenue du Parc Montréal	1 épicerie
TESSIER, Marcel lui-même et Thérèse Brunet (suite à une vente)	3626 Wellington Verdun	1 épicerie

Afin d'être valide, toute objection à cette(ces) demande(s) doit être faite par écrit, dûment motivée et assermentée dans les 15 jours du présent avis au:

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
1 rue Notre-Dame est, suite 9,200
Montréal, Québec H2Y 1B6

le débat référendaire

SUD-OUEST / *Le vote ethnique sera décisif*

DANS la demi-douzaine de comtés formant la bande sud-ouest de l'île de Montréal, le NON part gagnant.

Les six comtés s'étendent, d'ouest en est, depuis les cités de Lachine et Dorval (comté de Jacques-Cartier), LaSalle (Marguerite-Bourgeois), Verdun (comté du même nom), jusqu'au centre-ville de Montréal (comtés de Saint-Henri, Sainte-Anne et Saint-Louis).

Nous ne sommes pas encore dans le vrai West Island, où, résident environ 20% de francophones. Il s'agit plutôt, ethniquement, d'une zone mixte. Voici un bassin de 390,000 citoyens, dont 221,000 électeurs cette année. La population totale de ce secteur comprend 56% de francophones; la moitié des autres citoyens sont d'origine anglaise et on compte en tout une population d'Italo-Québécois de 5%, concentrée principalement dans le comté de Saint-Henri — et plus exactement dans le «vieux Saint-Henri», dans ce qu'on y appelle ensuite Ville Émard, puis autour de la paroisse Sainte-Elisabeth-du-Portugal (16% de la population de ce comté), ainsi que dans la Cité de LaSalle (6.5%) — population italophone qui loge ici dans les quartiers plus récents.

Les plus importantes concentrations de francophones se retrouvent dans les comtés de Saint-Henri (69%), de Sainte-Anne (63%) et de Verdun (60%). Ils sont 52% dans Marguerite-Bourgeois et dans Jacques-Cartier, 43% dans Saint-Louis.

Contrairement à d'autres régions du Québec, le facteur ethnique est décisif quant au vote référendaire et il constitue une note caractéristique des campagnes que mènent ici les deux formations pour le OUI et pour le NON.

Ainsi, pour que le OUI l'emporte dans un comté comme celui qui recouvre LaSalle, où l'on prévoit qu'environ 45% des électeurs voteront NON d'entrée de peu, il faudrait que pratiquement tous les francophones y souscrivent au OUI, ce qui est plus qu'improbable. De même, dans Saint-Henri, il faudrait que les trois quarts des francophones du comté votent OUI pour que ce dernier l'emporte par 51%. Au fait, les troupes locales du OUI couvrent essentiellement sur les indécis, afin d'augmenter autant que possible le nombre total de voix en leur faveur sur l'île de Montréal.

Chez les tenants du NON, on travaille à consolider les appuis qu'obtient traditionnellement le Parti libéral dans ces comtés, tant chez une majorité de francophones que chez la plupart des non-francophones.

Ces semaines-ci, les deux organisations rivales procèdent à l'opération de «pointage», destinée à identifier les indécis. Une deuxième tournée des foyers dans quelques semaines se limitera à ceux-là.

Si les troupes locales du NON ne ménagent pas leurs efforts parmi les non-francophones, celles du OUI se concentrent plutôt chez les seuls francophones. La «manifestation visible de la présence» du OUI en milieu non francophone dans ces comtés relève plutôt d'un groupe de travail autonome, rattaché directement au comité national du OUI. Cet escadron spécial s'applique à identifier dans chaque comté un anglophone qui aura la responsabilité et et de rendre publiques des listes d'anglophones pour le OUI et de «planter» des affiches en langue anglaise ici et là. Dans la *Gazette* de samedi, on publiera une première de ces listes.

Dans l'ensemble du territoire noté on est, politiquement, en terrain libéral. Quatre des six comtés ont à Québec un député libéral (Saint-Henri et Sainte-Anne font exception). Et n'eût été, en 1976, de la fragmentation du vote entre libéraux et unionistes en raison de l'impopularité de la loi 22 (libérale) sur la langue, le Parti québécois n'y aurait aucun siège. Le profil politique de cette région depuis 1970 donne à penser que dans l'ensemble, le gouvernement peut espérer y recueillir tout au plus quelque 35% des voix en faveur du OUI.

Le territoire recouvre des quartiers fort variés. LaSalle a toutes les caractéristiques de la ville de banlieue. Le OUI y est substantiel dans les vieilles paroisses de la ville, mais beaucoup plus maigre dans les nouveaux quartiers, où d'ailleurs la population se remplace souvent. Le conseil municipal de LaSalle s'est rangé en bloc derrière le maire, M. Gérald Raymond, qui préside également le comité local pour le NON. Dans le camp du OUI, précisé localement par un sexagénaire, M. Claude L. Millette, administrateur et courtier, on s'applique à faire un travail souterrain: on évite les manifestations bruyantes, car, explique un organisateur, on souhaite que les indécis finissent par «voter OUI, convaincus que le NON l'emportera». Détail piquant, à LaSalle, on prépare actuellement une liste d'employés de la compagnie Seagram (l'usine locale) pour le OUI. La composition du comté de Jacques-Cartier (Lachine et Dorval) est à peu près la même que celle de Marguerite-Bourgeois, tout comme les campagnes qu'on y mène.

Dans Verdun, le OUI a peine à marquer des points. Aux trois paliers politiques le comté est très libéral (les mêmes leaders locaux se retrouvent partout). Le tiers de la population est d'expression anglaise et, par rapport aux comtés environnants, la population est plus âgée. Ainsi, on y compte deux fois plus (28%) de personnes âgées de 50 ans et plus qu'à LaSalle, dans le comté voisin.

Dans Saint-Henri, deux «vedettes» locales dirigent les comités locaux rivaux: MM. Donat Taddeo pour le NON et Mathias Rioux pour le OUI. Le premier est professeur à Concordia; sa famille est bien connue à Saint-Henri et même s'il a été défait comme candidat libéral à l'élection de 1976, il reste très populaire; l'importante population italienne du comté (16%) lui est pratiquement acquise. M. Rioux, animateur à la radio locale de CKVL et ancien candidat péquiste (1973), dirige son organisation de manière à gagner les chefs de « clans» familiaux, nombreux dans ce quartier; un effort spécial vise le vieux fonds unioniste du comté; enfin, le ministre et député péquiste actuel du comté, M. Jacques Couture, s'attache à rassurer les vieillards (près de 20% de la population) au sujet de la souveraineté-association et du «mandat de négocier». Le groupe du OUI a réussi à se gagner l'appui d'un certain nombre de professionnels (notamment des avocats) bien connus dans le quartier. d'hommes d'affaires, dont trois directeurs de Caisses populaires, des directeurs d'école, etc.

La semaine prochaine, on tentera de créer un climat de fête autour d'une roulotte, placardée de publicité pour le OUI, qui circulera dans tout le comté, distribuant macarons et autres matériel du genre. Le NON se met à peine en marche cette semaine et reste pour l'heure plutôt discret.

Le comté de Sainte-Anne, enfin, est une véritable salade. Il comprend des «morceaux» de tout: de Westmount, de Pointe-Saint-Charles et de la Petite Bourgogne, de Verdun, puis l'île des Soeurs. Comme dans les comtés voisins, où pullulent les marchands, ceux-ci, règle générale, refusent de se prononcer sur le référendum, «pour ne pas nuire à leur clientèle». Un marchand rapporte que «le référendum, on n'en parle pas dans le comté», même chez les ouvriers, qui, dit-il, tiennent à leur emploi. Ici aussi, le OUI travaille d'une manière aussi peu voyante que possible... à quelques exceptions près.

Cette semaine, un groupe de citoyens habitant un immeuble en brique de trois étages à l'angle des rues Hickson et Ethel (7 logements) avait disposé maintes affiches sur la bâtisse, toutes en faveur du OUI. Des plaisantins ont déchiré quelques pancartes, à la faveur de la lune. La réaction du propriétaire et de ses locataires fut vive et radicale: on a tout simplement peint en bleu toute la surface extérieure de l'immeuble, sur trois étages, non sans peindre de gros OUI en lettres blanches au-dessus de chaque fenêtre.

Ici aussi les troupes du NON s'organisent lentement et procèdent à une première opération de «pointage», comme leurs adversaires. Ces derniers distribuent de nombreuses formules de «pétition» dans tous les milieux de travail ou de vie. On espère obtenir une bonne liste à l'usine de l'Imperial Tobacco, chez les chauffeurs de taxi, dans les résidences pour personnes âgées, etc.

Dans l'ensemble de ces comtés enfin, la tension monte à mesure que progresse la campagne, car la forte division ethnique se superpose à celle qui existe déjà au sein du groupe francophone.

QUÉBEC / *Une campagne discrète, presque souterraine*

QUÉBEC — À peine décollée, la campagne référendaire dans la région métropolitaine de Québec n'a soulevé jusqu'ici que très peu de remous et semble vouloir emprunter le ton discret et feutré qu'a toujours affectionné sa population prudente et modérée de fonctionnaires et d'ouvriers.

Si ce n'était des milliers d'affiches apparées par le OUI sur presque tous les poteaux de la ville et de la fébrilité qui commence à gagner les organisateurs politiques de deux camps, on pourrait croire en effet que cette campagne n'a pas encore atteint vraiment les quelque 350,000 électeurs répartis dans les neuf comtés urbains de la région.

Pourtant, rien n'est moins certain puisqu'à Québec, c'est dans les familles, par petits groupes et presque de façon souterraine qu'on s'est habitué à faire le travail politique. Et c'est encore de cette manière que les choses devraient se passer d'ici le 20 mai prochain.

Aux élections générales de 1976, la région métropolitaine de Québec suivait le courant national et quittait le giron libéral pour donner huit députés au Parti québécois. Seul l'ex-ministre Raymond Garneau réussissait à résister à la vague et à sauver son comté de Jean-Talon. En termes de pourcentage, le PQ obtenait environ 45% des voix tandis que le reste du vote était réparti entre le PLQ et l'Union nationale.

Toutefois, ces résultats ne sont pas nécessairement significatifs de ce qui va survenir au soir du référendum puisque jusqu'ici, la région de Québec a toujours été considérée comme politiquement conservatrice et plus ouvertement favorable au maintien du lien fédéral qu'à la souveraineté-association.

Cette tendance est d'ailleurs nettement confirmée dans le dernier sondage de l'Institut québécois d'opinion publique, dont les résultats ont été publiés dimanche dernier dans l'hebdomadaire *Dimanche-Matin*.

Ainsi, selon ces résultats, cette région, qui est pourtant composée à presque 100% de francophones, ne donne que 3.3 points d'avance au OUI, soit 41.9% contre 38.6% pour le NON. La différence avec la région de Montréal est donc remarquable puisque chez les francophones de cette région, le OUI obtient 53.1% des voix contre seulement 28.5% pour le NON.

Au surplus, ce même sondage indique que 18.5% des électeurs de la région de Québec sont toujours indécis que près de 25% des répondants font savoir qu'ils peuvent encore changer d'opinion d'ici le jour du scrutin.

Cette fragilité de l'opinion de même que la traditionnelle discrétion de l'électorat de Québec auront donc incité les organisations du OUI et du NON à mettre sur pied des structures davantage préoccupées par le travail sur le terrain que par les grands rassemblements de masse.

De plus, chacun des camps a confié la direction de la campagne à deux hommes guère flamboyants et peu connus du grand public mais qui sont par contre réputés pour l'efficacité et la précision qu'ils savent introduire dans la machine électorale.

Ainsi, du côté du OUI, c'est M. Jean-Claude Moisan qui assumera la direction des troupes. Membre de l'exécutif national du PQ et vice-doyen de la faculté des lettres de l'Université Laval, M. Moisan est un organisateur de première qualité, qui a fait ses débuts dans le comté de Louis-Hébert et qui fut le grand responsable de la victoire de Claude Morin aux élections générales de 1976.

Spécialiste en lettres anciennes, M. Moisan est un maniaque du détail et il a mis sur pied une organisation référendaire où, en principe, rien ne doit lui échapper. À partir d'un modeste sous-sol situé au coeur de la circonscription de Jean-Talon, il contrôle, le plus souvent par téléphone, ce qui se passe dans les 16 comtés dont il est responsable.

Selon lui, la stratégie référendaire du OUI dans la région de Québec adoptera le même modèle général que celui fixé pour la campagne nationale.

Assisté d'une armée de bénévoles — qui viennent tout juste de sortir d'une campagne de financement où le PQ a recueilli $650,000 dans l'ensemble de la région —, M. Moisan compte sur deux types de structures pour remporter le scrutin.

D'abord, l'organisation électorale classique faite essentiellement de travailleurs d'élection et contrôlée pour l'essentiel par le Parti québécois. Cette organisation est particulièrement responsable de la révision des listes électorales, de l'identification des électeurs et de la «sortie» du vote au jour du scrutin.

Jusque là, rien de bien excitant puisqu'il s'agit de la machine électorale ordinaire dont dispose, en temps d'élection, tout parti politique sérieux.

Nettement plus inhabituelle, l'autre structure mise sur pied par le OUI est celle dite des Regroupements nationaux et qui vise à rassembler des gens dans leur milieu de vie. Il s'agit en fait de centaines de petits rassemblements qui permettent aux citoyens de se regrouper au-delà des allégeances politiques et de militer, chacun dans son milieu social ou dans sa sphère d'activités, en faveur du OUI.

«Ces regroupements, de dire M. Moisan, permettent d'intégrer à la campagne tous ceux qui veulent faire autre chose que du porte-à-porte et visent à créer une impression de boule de neige en multipliant les petits événements jusqu'au soir du référendum.»

Mardi dernier, par exemple, un de ces regroupements était créé dans le comté de Vanier. Il s'agit du «Regroupement de la brasserie Le Rodéo pour le OUI.» Mis sur pied par le propriétaire de l'établissement, l'ex-lutteur Antonio Baillargeon, ce regroupement vise, comme son nom l'indique, à rassembler les clients de cette brasserie. Mardi, une cinquantaine d'entre eux recevaient leur certificat du ministre Bernard Landry.

Selon M. Moisan, des centaines de regroupements du même type verront le jour dans la région de Québec et permettront un nouveau type de participation politique, où chaque adhérent s'implique personnellement dans la campagne et exorcise ainsi les craintes que pourrait susciter son choix de la souveraineté-association.

Ce type de stratégie ne laisse guère de place aux grands rassemblements populaires et M. Moisan ne prévoit donc rien de bien spectaculaire de ce côté d'ici la fin de la campagne.

Mis à part une grande assemblée que pourrait peut-être tenir le premier ministre Lévesque dans la région de Québec d'ici la fin de la campagne, on se fie plutôt à des rassemblements de petite ou moyenne importance en comptant sur les ministres du gouvernement et quelques vedettes nouvellement arrivées, dont au premier chef MM. Jean-Paul L'Allier et Rodrigue Biron. Un bon exemple de ce genre d'assemblée s'est produit mercredi soir alors que Mme Lise Payette attirait quelque 650 personnes lors de l'ouverture de la campagne dans le comté de Louis-Hébert.

Du côté du NON, on n'est pas moins bien pourvu. L'organisation est en effet dirigée par un avocat de la région de Québec, Me Gilles Richard, qui a une longue tradition dans le Parti libéral du Québec à titre de président de la commission juridique du parti et d'organisateur électoral de première force.

Logé nettement plus somptueusement que ses adversaires du OUI, M. Richard compte lui aussi sur une armée de bénévoles dont le moral a été nettement remonté par les récentes victoires électorales aux scrutins complémentaires de Jean-Talon et de Beauce-Sud.

L'organisation du NON a toutefois une tâche plus difficile que celle du OUI puisqu'elle doit superviser, à partir de Québec, tout ce qui se passe dans les 32 comtés qui vont, sur la rive nord du Saint-Laurent, de Portneuf à Duplessis y compris le Saguenay-Lac-Saint-Jean et, sur la rive sud, de Lotbinière à Gaspé.

Elle aussi calquée sur le modèle de la campagne nationale, la stratégie référendaire du NON dans la région de Québec diffère quelque peu de celle du OUI.

Bien sûr, Me Richard compte lui aussi d'abord et avant tout sur une solide organisation électorale. Comme les tenants du OUI, ceux du NON font beaucoup de porte-à-porte, «pointent» les électeurs et s'organisent méthodiquement en fonction du jour du vote.

Mais, contrairement à leurs adversaires, les organisateurs du NON croient aux vertus des grandes assemblées publiques qui, selon M. Richard, servent à soutenir le moral de troupes et à créer une impression de force dans l'opinion publique.

C'est ainsi que tout au long de la campagne, les propagandistes du fédéralisme utiliseront le plus grand nombre de vedettes possibles pour multiplier les assemblées aux quatre coins de la région.

Ces vedettes se retrouvent tant parmi les députés fédéraux que provinciaux que parmi d'éminentes personnes-ressources de l'extérieur, dont les plus connues sont certes MM. Jean Lesage, Robert Bourassa et Claude Castonguay.

Au surplus, le chef du comité des Québécois pour le NON, M. Claude Ryan, doit faire plusieurs apparitions dans la région de Québec. Déjà, mardi dernier, il participait, devant environ 500 personnes, à l'ouverture de la campagne dans le comté de Montmorency.

Le camp du NON profite enfin de certaines activités qui, officiellement, ne sont pas organisées par eux mais où, dans les faits, en coulisses comme sur la scène, on retrouve les têtes d'affiche du PLQ.

Ce fut le cas, notamment, du premier brunch des Yvettes, qui a rassemblé à Québec quelque 1,500 femmes et, plus récemment, d'une soirée des anglophones où quelque 2,000 citoyens de cette communauté se sont mutuellement persuadée des bienfaits du NON.

Pour M. Richard, tout cela apporte de l'eau au moulin et vient appuyer une solide organisation sur le terrain.

Une organisation, conclut-il, où toutes les forces fédéralistes travaillent dans l'unité et avec un minimum de frictions.

Pour l'heure, le NON semble aussi confiant que le OUI et chacun des deux camps s'est donné des objectifs de l'ordre de 65% à 70% dans tous ces comtés.

Au soir du scrutin, il va manquer des votes quelque part...

Même en ouvrant régulièrement de nouvelles pages au débat référendaire, LE DEVOIR est absolument incapable d'absorber les très nombreux textes qui lui parviennent chaque jour sur cette question. Nous tenons à signaler à nos collaborateurs que nous donnons priorité aux textes qui abordent le sujet sous un angle précis et original, de la façon la plus brève et la plus claire possible. Ces textes doivent au surplus nous être soumis en exclusivité.

ÉCHÉANCE : 1er JUIN 1980

PRIX DE LA REVUE
ÉTUDES FRANÇAISES 1980

Créé en 1966 par les imprimeurs Thérien Frères (1960) Limitée, ce Prix encourage la création d'œuvres littéraires écrites en français, mais représentant des domaines culturels autres que celui de la France. Ouvert à tous les genres littéraires, ce Prix veut souligner le renouvellement des formes littéraires et de la langue dans la communauté francophone mondiale. Les manuscrits doivent être entièrement originaux et inédits; ils doivent être mis à la poste avant le 1er juin. D'une valeur de $2 000, le Prix sera décerné à l'automne et la publication est assurée par les Presses de l'Université de Montréal.

Renseignements et formulaires: Secrétaire du Prix de la revue *Études françaises*, Les Presses de l'Université de Montréal, C.P. 6128, succ. «A», Montréal, Qué., Canada H3C 3J7 Tél.: (514) 343-6931

Lauréats: A. Kourouma (1968), G. Miron (1970), J. Garcia (1971), M. Beaulieu (1973), F. Ouellette (1974), J.-Y. Soucy (1976).

LES PRESSES
DE L'UNIVERSITÉ
DE MONTRÉAL
C.P. 6128, Succ. «A»
Montréal, Qué., Canada H3C 3J7
Tél.: 343-6321/6325

Anjou QUÉBEC

Venez nous voir!

Un accueil courtois, sympathique, des maîtres-bouchers compétents et dynamiques
Un soin particulier à votre attention...
Le souci de la perfection
Toujours et encore comme par le passé
L'enjeu: Prix et qualité
une seule adresse:
807 est, rue Laurier
(métro station Laurier) 272-4065/86
Livraison à domicile
26 années de soins gastronomiques
Merci !

Cette semaine...
PAUPIETTES DE VEAU
qualité «Anjou Québec»
Sachez l'apprêter!
Obtenez une recette appropriée...
• Asperges blanches fraîches •

«SA QUALITÉ FAIT SA RENOMMÉE»

Le 10 Avril 1980 demeurera un jour inoubliable pour la communauté arménienne du Québec, car à cette date l'Assemblée nationale a adopté, sur la proposisition de M; Jacques Couture, le ministre de l'Immigration, la motion suivante, à l'unanimité, suite à une pétition présentée par 11,000 citoyens:

QUE CETTE ASSEMBLÉE SAISISSE L'OCCASION DU 65e. ANNIVERSAIRE DU GÉNOCIDE ARMÉNIEN PERPÈTRÉ EN TURQUIE, LE 24 AVRIL 1915, POUR CONDAMNER UN ACTE AUSSI BARBARE CONTRE CE MALHEUREUX PEUPLE, CONTRAIREMENT AUX PRINCIPES LES PLUS FONDAMENTAUX DES DROITS HUMAINS COLLECTIFS ET INDIVIDUELS, ET QUE CETTE ASSEMBLÉE INVITE LES QUÉBÉCOIS À COMMÉMORER LE 24 AVRIL DE CHAQUE ANNÉE COMME JOUR ANNIVERSAIRE DE CET ÉVÉNEMENT EN SOLIDARITÉ AVEC TOUTE LA COMMUNAUTÉ ARMÉNIENNE.

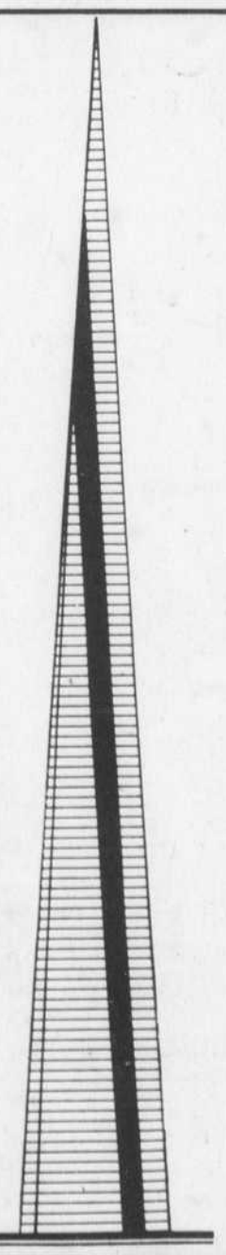

1915 - 1980

MONUMENT A LA MEMOIRE DE 1,500,000 ARMENIENS VICTIMES DU GENOCIDE — EREVAN · ARMENIE
MONUMENT COMMEMORATING THE GENOCIDE OF 1,500,000 ARMENIANS — YEREVAN · ARMENIA

le débat référendaire

en bref...

■ Tournée des chefs

Les leaders du OUI et du NON passeront tous deux la journée dans la région de Montréal.

Le premier ministre, **M. René Lévesque,** visitera en matinée aujourd'hui les malades et employés des hôpitaux Saint-Luc, Notre-Dame, Maisonneuve et Sacré-Coeur. Cet après-midi, M. Lévesque présidera une réunion du conseil du regroupement national pour le OUI avant de participer à une assemblée publique au centre Saidye Bronfman, Chemin de la Côte-Sainte-Catherine. En soirée, le président du OUI accompagnera son épouse, Mme Corinne Côté, au Salon de la femme.

Le président du Comité des Québécois pour le NON, **M. Claude Ryan,** aura ce matin des consultations avec ses principaux stratèges. Il donnera une conférence de presse à 14 heures au quartier général du NON, au 2100 de la rue Papineau, puis terminera l'après-midi au Salon de la femme au Vélodrome de Montréal. En soirée, M. Ryan participera à une assemblée publique qui se tiendra au 7,300 de la rue Hutchison dans le comté de Laurier.

■ MEOUI à la Gazette

Une cinquantaine d'étudiants francophones militants du OUI ont envahi hier les locaux du quotidien anglophone *The Gazette*. Ils sont demeurés pendant plus d'un quart d'heure dans la salle de rédaction du journal en réclamant un entretien avec l'éditeur, M. Bob Walker, qui a finalement accepté de recevoir des porte-parole du groupe dans son bureau, fermé à clef. M. Walker a refusé de s'engager à publier la lettre que les étudiants avaient rédigé pour dénoncer la politique de ce quotidien dans la couverture de la campagne référendaire. La police fut dépêchée sur les lieux et les étudiants quittèrent, sans fracas, la salle de rédaction.

■ D'un sondage à l'autre

À quelques heures de la diffusion des résultats d'un sondage pan-canadien réalisé pour Radio-Canada, le Conseil pour l'unité canadienne vient de dévoiler les conclusions de sa propre enquête d'opinion publique. Il en ressort notamment que les Canadiens de l'extérieur du Québec sont les plus favorables au fédéralisme renouvelé et qu'ils appuient fortement la position de leurs premiers ministres quant au refus de négocier la souveraineté-association.

■ Et les emprunts?

Le ministre québécois des Finances est porté à croire que la tenue du référendum n'aura pas d'impact sur les emprunts du gouvernement du Québec et de l'Hydro-Québec. Un proche conseiller de M. Parizeau a précisé hier aux journalistes. «S'il devait y avoir des énervements, ce serait entre le 10 mai et le 24 juin; mais on n'en prévoit pas.»

■ Les «Ondioui»

La campagne référendaire a donné lieu à plusieurs trouvailles au chapitre des slogans et des sigles. On connaît déjà le MEOUI, Mon NON est Québécois, le CASA, OUI love Quebec, CENON et autres du genre. Les techniciens du syndicat des employés en radio-télédiffusion de Radio-Québec, réunis en assemblée générale, ont décidé de se prononcer publiquement pour le OUI. Et le comité des ondes pour le OUI sera connu sous l'appellation des «Ondioui».

■ Ambiguïté ou supercherie

De passage à Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, le président de la Royal Trust a invité les hommes d'affaires à ne pas être dupes des véritables intentions du gouvernement Lévesque. M. Kenneth White leur a indiqué que les péquistes ne sont autre chose que des «séparatistes» puis il a dénoncé le libellé de la question: «Au mieux, la question référendaire est ambiguë, au pire c'est une supercherie.»

■ Congé aux élèves

Le 20 mai, jour du référendum, tous les élèves des écoles du Québec seront mis en congé. En outre, les commissions scolaires devront libérer, à 15 heures au plus tard, les autres membres de leur personnel. La loi électorale prévoit l'usage des locaux scolaires pour l'organisation des bureaux de scrutin.

■ Une saute d'humeur

Les citoyens de la région du Lac-Saint-Jean semblent avoir des sautes d'humeur. Après avoir réservé un accueil froid aux tenants du NON, ils viennent de bouder le ministre du Développement économique, M. Bernard Landry, qui s'est retrouvé, mercredi soir à Roberval, devant une salle à moitié vide. Dans l'entourage du OUI, les organisateurs parlaient d'un «concours bizarre de circonstances et des réticences dues à la basse politique d'un certain milieu».

■ En liberté surveillée

Le président du Comité des minorités ethniques qui appuient le NON au référendum, M. Paul Patanzis, a déploré les déclarations controversées du Dr André Fortas dont les faits et gestes seront dorénavant surveillés de plus près. Au cours d'une assemblée publique tenue en fin de semaine dernière, le Dr Fortas aurait qualifié le groupe du OUI de «raciste, fascite et communiste». Le député libéral John Ciaccia a voulu diminuer la portée propos du Dr Fortas en alléguant que «l'expérience parfois difficile des groupes ethniques qui sont venus au Canada chercher liberté et sécurité explique leur hostilité vis-à-vis tout parti politique exposé à des accusations d'intolérance». De son côté, le premier ministre Lévesque a reproché aux fédéralistes de jouer sur la crainte des minorités ethniques pour obtenir leur appui au référendum.

■ Syndicaliste dissident

Les débardeurs du port de Québec sont invités à voter NON au référendum. Leur leader syndical, M. Jean-Claude Morrisset, a participé l'autre jour à une assemblée publique en faveur du NON en expliquant que la question posée par le gouvernement Lévesque lui apparait «ambiguë». Cette position déroge à la directive émise par les dirigeants syndicaux de la province qui ont suggéré aux débardeurs de tous les ports maritimes de voter OUI au référendum.

■ De Bané-Bérubé

Les Québécois de la région du Bas-Saint-Laurent auront droit à leur débat télévisé. Les députés de Matane à l'Assemblée nationale et à la Chambre des Communes, MM. Yves Bérubé et Pierre De Bané, s'affronteront le 12 mai dans le cadre d'une émission spéciale d'une heure sur l'enjeu du référendum. D'autre part, les efforts des grands réseaux de télévision en vue d'organiser un débat entre les deux leaders, Claude Ryan et René Lévesque ont abouti à l'impasse.

La CSD dira ni OUI ni NON

Fidèle à sa tradition de neutralité politique, la CSD a officiellement fait savoir hier qu'elle ne prendrait aucune position dans le débat référendaire pour laisser à ses membres le soin de faire un choix personnel.

Dès sa fondation en 1972, rappelle la déclaration de la CSD, cette centrale se déclarait libre de «toute attache politique». Cette position a été inscrite dans ses règlements en 1977 et elle a même fait l'objet d'un référendum parmi ses adhérents. La direction de la CSD se dit d'avis qu'une telle philosophie ne pourrait être amendée que par un autre référendum.

La CSD rejoint désormais la CEQ, cette centrale ayant décidé il y a plusieurs mois de s'abstenir de toute position référendaire officielle.

Fonctionnaires pour le OUI

La direction québécoise de l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC) a décidé de prendre position pour le OUI et de recommander cette option référendaire à ses membres.

L'Alliance représente plus de 25,000 fonctionnaires fédéraux au Québec et sa position se situe dans la ligne du récent congrès de la FTQ. La direction québécoise de l'Alliance a reçu un mandat à 85% des sections affiliées pour se prononcer en faveur du OUI.

Selon le porte-parole de l'Alliance, cet important syndicat de fonctionnaires fédéraux veut «faire valoir la nécessité qu'ont, selon eux-mêmes, les fonctionnaires fédéraux travaillant au Québec de dire OUI au référendum. Cette nécessité est basée sur des arguments syndicaux, tels une meilleure sécurité d'emploi au sein de la fonction publique provinciale, de meilleures conditions de travail, une législation ouvrière moins restrictive, la cogestion du fonds de pension, de meilleures normes de santé et de sécurité, etc.»

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MADELEINE ARBOUR
BERNARD MORISSET
DÉCORATEURS-ENSEMBLIERS
DESIGNERS D'INTÉRIEURS
878-3846
266 est, St-Paul, Vieux Montréal

DAVID, BOULVA
CLEVE
ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTRÉAL - 866-8621

les architectes
LONGPRÉ
MARCHAND
Montréal - 842-1401

VERMETTE, DUNTON,
CIACCIA, RUSKO,
De WEVER & SAINTONGE
Avocats
Suite 2104, Tour de la Bourse
800, Square Victoria
Montréal, Canada H4Z 1H1
Téléphone: (514) 866-6743
Clermont Vermette, c.r. Jaime W. Dunton
John Ciaccia, M.A.N. M.P.J. Rusko, c.r.
Marc De Wever Jean-Pierre Saintonge
Michel Caron Marc Charbonneau
Robert Caron
Emilien Brais, c.r. — conseil

AHMED JAZOULI
avocat
Agent de marques de commerce
5161 Côte-des-Neiges
Montréal H3T 1X9
Tél.: 735-0992

MACHINES
À ÉCRIRE
reconstruites,
modèles récents
UNDERWOOD TM $185.
OLIVETTI 88 $130.
Rég. SPÉC.
Editor 4: $990. $650.
Editor 3: $725. $425.
Portative neuve $129.50
Quantités limitées
CANADA DACTYLOGRAPHE INC
7035 av. du Parc, Mtl
270-1141
OUVERT SAMEDI MATIN

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATES
Fondée en 1892
Brevets d'invention
Marques de commerce
Dessins industriels • Droits d'auteur
1514, Docteur Penfield
Montréal H3G 1X5. Tél.: (514) 934-0272
Télex 05-268656. Cable MARION
Telecopier international Xerox 400

Le Valençay Inc.
STUDIO DE DECORATION INTERIEURE
932-8131
Gilles-André Vaillancourt s.d.e.q.

BELZILE, ST-JEAN
SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHAUD, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
210 St-Jacques
Suite 300 845-4194

samson,
bélair
& associés
Comptables agréés
QUÉBEC · MONTRÉAL · OTTAWA · TORONTO · CALGARY · VANCOUVER
RIMOUSKI · TROIS-RIVIÈRES · SHERBROOKE · SAINT-HYACINTHE · KITCHENER
SEPT-ÎLES · MATANE · COATICOOK · FORT LAUDERDALE (U.S.A.)

Cours d'initiation
Cours de croisière
"Charters"

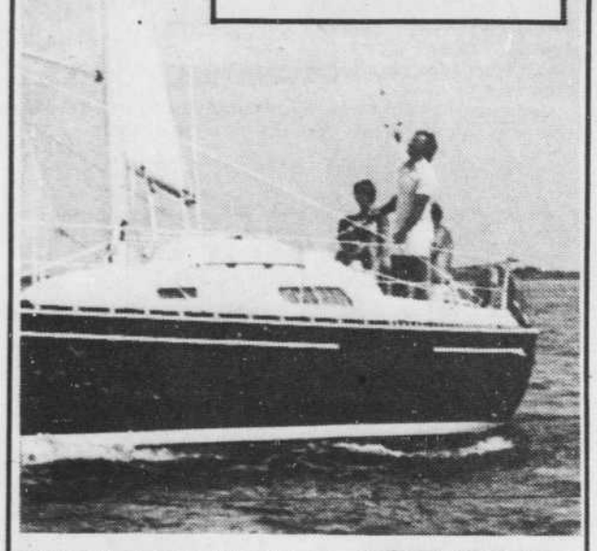

ECOLE DE VOILE 697-3267
Stefan Marshall Inc.
à 20 minutes du centre-ville
Baie Valois
90, Bord-du-Lac
Pointe-Claire

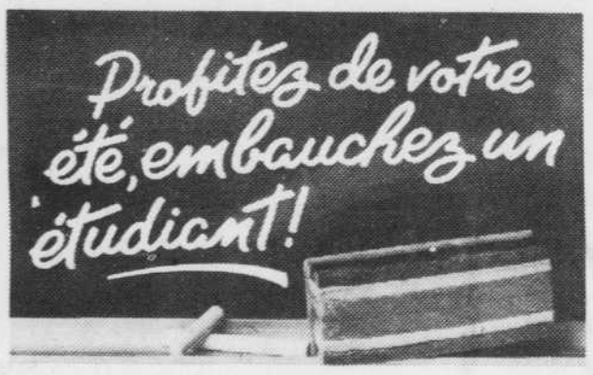

Communiquez avec votre Centre d'Emploi du Canada ou avec votre Centre d'Emploi du Canada pour étudiants

CENTRES D'EMPLOI DU CANADA
POUR ÉTUDIANTS
MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

Renseignements généraux : 861-2646

NORD-OUEST
8255, Mountain Sight
Local 502
Montreal
H4P 1L4
Directeur : Gilles Breton 342-5330

LACHINE
1142, Notre-Dame
Lachine
H8S 2H1
Directeur : Guillaume Siemienski 634-7238

SUD-OUEST
1055, Galt
Verdun
H4J 2R1
Directrice : Johanne Brouillette 767-5397

OUEST
3401 ouest, St-Antoine
Édifice Lucas
Montréal
H3Z 1X1
Directrice : Audrey Cobrin 937-7788

CENTRE-SUD
685, Cathcart
2e étage
Montréal
H3B 1M6
Directeur : Laurent Chapdelaine 861-2646

NORD
10200, Lajeunesse
Montréal
H3L 2E2
Directrice : Lise Lacas-Saitta 381-9347

NORD-EST
3730 est, Crémazie
Montréal
H2A 1B5
Directeur : François Létourneau 728-9261

EST
30, Lelièvre
Montréal
H1N 1E1
Directeur : Gilles Ouellette 645-4513

LAVAL
3, Place Laval
Suite 14
Laval
H7N 1A4
Directeur : Michel Therrien 663-9600

LONGUEUIL
1509, Ste-Hélène
Longueuil
J4K 2T4
Directeur : Jean-Guy Beaudet 651-2000/651-7700

POINTE-CLAIRE
189, boul. Hymus
3e étage
Pointe-Claire
H9R 1E9
Directrice : Patricia McKeown 694-3070

Canada
Emploi et Immigration Canada — Lloyd Axworthy, Ministre
Employment and Immigration Canada — Lloyd Axworthy, Minister

Plus j'y pense... plus c'est NON

parce que

Ça fait longtemps que le P.Q. veut séparer le Québec du Canada.

Le référendum... c'est très important.

Il faut choisir: l'indépendance ou le fédéralisme renouvelé.

Si je vote oui... je donne un coup de ciseau et à bien y penser, un coup de ciseau de trop.

Pour construire l'avenir, le fédéralisme offre, au Québec et à tous les Québécois, des garanties économiques plus solides:

- **abondance des richesses naturelles d'un océan à l'autre** (pétrole, charbon, gaz, blé, électricité, etc.)
- **marché canadien sans frontière,**
- **développement économique plus stable et plus sûr.**

Nous sommes des partenaires majeurs dans le fédéralisme canadien et nous bénéficions de la solidarité économique canadienne.

En 1979, nous, Québécois, avons reçu des dividendes de $3.6 milliards, soit $2,600.00 par famille.

Séparer le Québec du Canada... plus j'y pense, plus c'est non.

LES QUÉBÉCOIS POUR LE NON

Pour Jean-Pierre Roy, 460, Gilford, Montréal.

Pour les militaires, le choix n'est pas encore «déchirant»

par André Bellemare

QUÉBEC (PC) — La question qui sera posée aux Québécois au référendum, le 20 mai, n'amène pas encore les militaires à faire un choix décisif ou déchirant.

Mais, comme le disent certains militaires, si on nous demandait de voter pour ou contre la «séparation» du Québec, il faudrait alors que les militaires qui appuient la séparation abandonnent l'uniforme des Forces armées. Le premier devoir d'un soldat n'est-il pas la loyauté envers son pays.

Voilà qui semble bien résumer, en cette période référendaire, l'état d'âme des membres des Forces armées canadiennes stationnés à la base de Valcartier, en banlieue de Québec.

C'est aussi l'explication du major Georges-H. Cloutier, officier d'information de la Milice de l'Est du Québec, qui explique ainsi le sens du référendum dans le monde fermé des militaires. Ceux-ci en tant que citoyens québécois, sont aussi impliqués que les civils dans le débat constitutionnel.

Mais il est bien connu que les militaires ne sont guère portés vers la politique et quand on aborde le sujet avec la plupart d'entre eux, il faut y aller sur la pointe des pieds et avec des gants blancs.

Même en prenant toutes les précautions pour ne pas blesser des susceptibilités, il arrive parfois de provoquer la colère et la méchanceté comme ce fut le cas pour cet officier attablé dans un bar à proximité de la base de Valcartier.

La fureur dans les yeux, l'officier à la petite moustache et aux lunettes à monture d'écaille a retourné cavalièrement le journaliste qui, candidement, voulait s'enquérir de l'intérêt que suscitait le débat référendaire sur la base militaire.

«Je t'ai déjà dit qu'on ne s'occupait pas de politique, t'as pas compris? C'est ta bière sur la table là-bas? Eh bien, va la prendre et débarrasse au plus vite.» Fin de la conversation.

Mais la grande majorité des autres militaires — ils étaient plus jeunes — ont cependant été très polis.

On pouvait quand même converser à travers la musique tonitruante qui faisait se trémousser une jolie danseuse, les bruits cosmiques d'une machine à boules et les regards jetés de temps à autre sur le télévisteur.

Ils étaient une dizaine de jeunes soldats à la table qui ne craignaient pas de parler référendum. De dire, les uns, qu'ils voteront OUI à la question; les autres, le plus sérieusement du monde, que René Lévesque fait penser à un dictateur, «un peu comme Mussolini».

Sur la base militaire de Valcartier, chacun accomplit son boulot comme si de rien n'était et, bien sûr, on n'y aperçoit aucune affiche qui a trait à l'enjeu référendaire, nous a-t-on confié.

Les journalistes en effet ne peuvent se rendre sur la base puisqu'il est défendu aux militaires de faire de la propagande ou de discuter ouvertement de politique avec l'uniforme sur le dos.

«Aucun militaire ne doit se servir de son uniforme pour prendre position dans le débat mais, une fois rendus chez eux, ils peuvent bien entendu faire ce qu'ils veulent», explique le capitaine Pépin, l'aide-de-camp du brigadier-général François Richard, commandant de la base.

«Il ne sert à rien de rencontrer le commandant puisqu'il demeure neutre dans le débat et qu'il ne veut sous aucun prétexte aborder le sujet», dira-t-il encore.

De fait, le brigadier-général Richard est intervenu une fois dernièrement mais pour répondre aux propos du premier ministre Lévesque relatifs à «l'armée d'opérette qui renferme plus de chefs que d'Indiens».

Mais là encore, le commandant n'a pas abordé le fond du débat; il s'est contenté de rassurer ses troupes et de leur dire combien il était fier d'elles.

La base militaire de Valcartier abrite environ 5,000 militaires dont la très grande majorité, selon un officier, est fermement opposée à la souveraineté-association.

Outre l'armée régulière, il se trouve également 1,500 miliciens, ou soldats de la réserve, dans l'Est du Québec. Ces gens se recrutent parmi plusieurs classes de la société, professeurs, fonctionnaires, étudiants, qui sont plus «modérés» et dont les idées politiques sont beaucoup plus partagées.

La majorité des dirigeants militaires sont réfractaires à l'idée de modifier les structures actuelles du Canada comme le propose le gouvernement québécois et ils ne veulent pas entendre parler de cette éventualité.

C'est ainsi qu'un projet de débat contradictoire qu'a tenté d'organiser l'Institut militaire de Québec a avorté quand on a appris qu'un ministre du cabinet Lévesque (il s'agissait de M. Claude Morin ou de M. Jacques Parizeau) allait participer à cette discussion.

L'Institut militaire de Québec est un «club social» regroupant des réguliers, des miliciens et des retraités militaires.

Un soldat a regretté cette attitude de ses supérieurs qui avaient porté l'affaire jusqu'en haut lieu.

Il a déploré que l'Armée «ne fasse pas preuve d'une plus grande ouverture d'esprit» en refusant même d'entendre les arguments des promoteurs de la souveraineté-association à côté de ceux des fédéralistes.

«Un membre des Forces armées peut-il voter oui au référendum? Pour l'instant, la question n'est pas aussi déchirante que si on demandait: Êtes-vous pour ou contre la séparation du Québec? Mais il ne faut pas oublier que nous portons un uniforme qui représente le pays qui s'appelle le Canada. Nous représentons l'image de ce pays», explique le major Cloutier, de la milice.

«Les militaires plus âgés, ceux qui ont déjà combattu sur les champs de bataille, voteront sans hésitation non le 20 mai mais pour ce qui est des plus jeunes, qui arrivent dans l'armée par goût des voyages, d'aventures, ils ne se posent pas tellement la question à savoir s'ils sont d'abord Canadiens ou Québécois», ajoute-t-il.

Mais au moment où le jeune de 18 ans veut s'enrôler dans l'armée, on ne lui demande pas ses opinions politiques; sur ce plan, les Forces armées respectent la liberté de penser de chacun.

Mais, une fois qu'ils ont endossé l'uniforme, l'Armée est en droit d'exiger de ses membres qu'ils soient honnêtes envers ce qu'elle représente et aussi envers eux-mêmes.

«Il ne faut pas oublier que nous véhiculons des valeurs historiques, traditionnelles et non du folklore, et que plusieurs de nos concitoyens ont donné leur vie sur les champs de bataille pour le Canada et ce qu'il représente.

«Mais il est certain qu'un jour viendra où il nous faudra opter carrément pour le Canada ou le Québec. Ce jour-là, les militaires canadiens devront faire le choix suivant: ou bien se battre pour le Canada ou quitter l'uniforme des Forces armées canadiennes», conclut le major Cloutier.

Rectificatif

QUÉBEC (PC) — Contrairement à ce que la Presse Canadienne rapportait mardi dans une entrevue réalisée avec le directeur général des élections, Me Pierre F. Côté, la révision des listes des électeurs ne se fera pas du 28 avril au 10 mai mais bien du 28 avril au 3 mai.

L'erreur en est une d'interprétation puisque du 28 avril au 10 mai, la Commission de révision siégera tandis que les bureaux de révision ne seront ouverts aux électeurs que du 28 avril au 3 mai.

Les électeurs qui ne sont pas inscrits sur les listes référendaires pourront donc se faire inscrire à leurs bureaux de comté entre le 28 avril et le 3 mai.

PEUGEOT

604SL 1979 NEUVES

Stock limité
à rabais important

3-604SL boite automatique
2-604SL boite manuelle 5 vitesses,
peinture métalisée vernie

Équipement standard:

- moteur six cylindres en V à arbres à cames en tête
- servo direction à crémaillière et freins à disques assistés sur les quatre roues indépendantes
- nouvelle génération de pneus Michelin: TRX
- dégivreur de lunette arrière
- climatiseur
- montre au quartz
- radio stéréo avec quatre haut-parleurs
- sièges baquets inclinables

ROGER AUTOMOBILE LTÉE

Le plus important concessionnaire Peugeot au Canada

4269 ouest, Ste-Catherine

932-2925

Avis aux voyageurs

À compter du 27 avril, un nouvel indicateur VIA entrera en vigueur, ce qui amènera certains changements d'horaire.

Avant de partir en voyage, veuillez vérifier auprès du bureau des ventes de VIA Rail Canada au numéro suivant: 871-1331.

VIA

15ème SAISON!

PROGRAMME D'IMMERSION ANGLAISE

POUR GARÇONS ET FILLES DE 4 À 13 ANS

ÉQUITATION

NATATION

TREMPOLINE

CAMP DE JOUR GREEN ACRES*

Nous allons chercher les enfants vers 8h.30 le matin et les ramenons à la maison vers 16h.30

Pour une brochure explicative gratuite, téléphonez 488-9148

- Le camp est situé à environ 15 à 20 minutes au nord de Montréal.
- Le transport quotidien à domicile est fourni dans plusieurs secteurs de la ville
- Vaste série d'activités incluant la natation, les sports, l'artisanat, expression dramatique, sciences naturelles, équitation.
- Une bonne occasion d'apprendre l'anglais au contact de 300 enfants Anglophones.

* marque déposée

Monsieur Lévesque
si vous croyez à la négociation,
pourquoi avoir rompu
nos négociations ?

SPGQ SYNDICAT DE PROFESSIONNELS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

le débat référendaire

Le NPD en désordre

par Robert Lévesque

Il y a des néo-démocrates de la Colombie-britannique qui, s'ils écoutaient leur coeur, voteraient OUI. Il y a un président du NPD-Québec qui écoute trop le vent et dit OUI lorsque son chef national est loin, et NON lorsque son chef entre au Québec. Il y a un ancien lieutenant québécois du NPD, jadis pourfendeur des multi-nationales et des «corporated bums», qui serre les rangs du NON entre le président de Pétrofina et celui de Consolidated Bathurst. Trois attitudes: un désordre.

La formation fédérale d'Edward Broadbent est sans contredit le parti politique le plus ballotté par la question référendaire québécoise. Ballotté et déchiré. Tous les observateurs font cette constation ces jours-ci, sans même feindre la surprise ou évoquer l'inattendu. Issu de l'ancien CCF canadien-anglais, ce parti néo-démocrate, qui représente la poussée la plus à gauche sur l'échiquier politique canadien, a toujours affiché une tranquille indifférence envers le Québec francophone en élaborant outre-Outaouais sa dialectique politique, ses projets de gouvernement, et sa pratique électorale.

Le Québec, pour le Nouveau Parti démocratique, semble avoir toujours été cet écolier décidément turbulent de la classe canadienne, dont on ne comprend pas la langue et les coutumes, et dont on ne s'occupe pas outre mesure pour ne pas envenimer les choses ou faire perdre du temps au reste de la classe.

Le NPD a eu tort. Il a tort actuellement avec plus de gravité. La question québécoise, qu'il ne s'est jamais efforcé de scruter même sommairement, constitue pour lui à l'heure du référendum du 20 mai une forme d'échec sur le plan canadien, une indication d'étroitesse d'esprit sur le plan politique, et sa faiblesse sur le plan social. Le NPD n'aura pas compris le Québec; personne dans ses rangs n'aura su lui faire un dessin de la situation historique, économique, sociale de cette province «pas comme les autres», et il ne pourra jamais constituer ce grand parti canadien d'avant la rupture qu'il aurait sans doute souhaité devenir.

Un tel échec provoque des bavures. Avant de regarder M. Jean-Denis Lavigne danser sur une patte puis sur l'autre de façon plutôt ridicule, étant le seul homme public qui réussit à dire OUI et NON selon ses entourages, et avant de déplorer la présence de son prédécesseur à la direction québécoise du parti sur le «brass-line» du NON en compagnie d'une ribambelle d'ennemis avoués de la classe ouvrière, il serait bon de se remettre en mémoire une séance des Communes d'avril 1961. Le «séparatisme», comme on aimait déjà à le cataloguer rapidement du côté d'Ottawa, commençait à bégayer. Un député néo-démocrate de Sault-Sainte-Marie, Douglas Fisher, se levait en Chambre pour demander au ministre de la Défense du cabinet Diefenbaker, Douglas Scott Harkness, de faire taire un de ses fonctionnaires qui attirait l'attention publique.

Première gaffe du NPD dans le dossier Québec. Fisher, sans s'en douter, entraînait son parti sur la mauvaise pente. Il voulait attirer l'attention du gouvernement pour dénoncer les déclarations à saveur nationaliste de ce fonctionnaire du Conseil de recherche de la Défense, et il y réussit si bien qu'il donna un tremplin à cet inconnu du nom de Marcel Chaput, qui démissionna le 4 décembre 1961, tablettisé, et qui devint peu de temps après le premier président du Rassemblement pour l'indépendance nationale, le RIN dérangeant de l'époque de la Révolution tranquille.

Malgré les efforts sincères d'un Robert Cliche et d'un Raymond Laliberté, qui voyaient d'abord dans ce parti la formation politique la plus intègre et la plus progressiste, le NPD des Stanley Knowles, des David Lewis, puis d'Ed Broadbent, n'est jamais arrivé à offrir aux Québécois un défi intéressant à relever, un appareil dans lequel se reconnaître ou une équipe capable d'incarner et de porter à Ottawa les velléités d'affirmation québécoise. Le Québec est demeuré lié, comme par le sang, au parti des Laurier, Saint-Laurent et Trudeau, faisant confiance d'abord aux siens. Le NPD n'a pas essayé d'être le parti qui aurait peut-être pu changer cela.

Au contraire, tous les dirigeants du «NPD» semblent n'avoir jamais compris la stérilité de leur approche québécoise. Ils ont agi comme s'ils se voilaient la face devant cette «différence», et ils n'en ont jamais retiré de leçons depuis la création de leur parti jusqu'à aujourd'hui.

Un certain angélisme, plutôt, a semblé amener les néo-démocrates anglophones, sûrs de posséder le programme politique le plus dynamique pour tout esprit progressiste et sensible à l'égalité sociale, et convaincus qu'il fallait mettre tous les efforts dans une critique continue du libéralisme des Pearson et Trudeau, à se dire que le Québec suivra bien le mouvement lorsque nous arriverons au grand soir de la victoire sociale-démocrate. Le nouveau régime annulera le problème québécois, se sont-ils dit. Ils ont encore eu tort.

Aujourd'hui, la mise en forme du désir d'affirmation québécois qu'ils n'avaient pas prévu, la montée du Parti québécois qu'ils avaient sous-estimé, et la grande échéance du 20 mai qu'ils auraient voulu éviter, les surprend en désordre. Ils ne savent plus à quel saint se vouer. Le chef national dit NON puisqu'il est Canadien, mais il ne veut pas du NON de Claude Ryan et du livre beige. Il dit craindre le statu quo, alors qu'il s'en est contenté jusqu'ici. Son discours trébuche. Qu'a-t-il à proposer aux Québécois, s'il leur demande de dire NON? Motus et bouche cousue!

Le chef actuel de l'aile québécoise piaffe de dire OUI, cela est évident, mais il n'ose pas le faire dès que M. Broadbent approche. Jusqu'à maintenant on l'a entendu dire OUI à au moins trois reprises en public, puis dire NON aussi: rare exemple de patinage politique. M. Lavigne devrait au moins se taire, en attendant de découvrir ses convictions d'ici le 20 mai.

Cassant la croûte au restaurant du Parlement, deux députés néo-démocrates de l'Ouest, Jim Fulton et Ian Waddell, se sentent soudain en veine de confidences, la semaine dernière, et affirment à Gilles Paquin de *La Presse* qu'ils voteraient OUI s'ils étaient Québécois, puisque tout ce qu'offrent les Libéraux se résume au statu quo. Ils racontent même qu'ils ont eu un cri de joie le 15 novembre 76 et que, depuis, ils reconnaissent le progressisme du gouvernement Lévesque et sa supériorité sur les gouvernements québécois précédents.

Allez donc comprendre! Surtout lorsqu'on voit dans les grands quotidiens des «pleine page» payées par les Libéraux où se retrouve la bouille d'Henri-François Gautrin, ancien leader québécois du NPD, aux côtés d'anciens députés libéraux comme Prosper Boulanger ou Fernand Leblanc, du maire d'une ville comme Hull qu'on a laissé détruire par les entrepreneurs du fédéral, et du président de Pétrofina. Aucun Québécois qui a pu faire confiance au NPD ne peut s'expliquer la présence du profresseur Gautrin dans un tel entourage. Tout le sépare de ceux-là qui, pour gens honnêtes qu'ils sont sans doute, représentent ce qu'il combattait au NPD: l'intransigeance patronale, l'obligeance envers l'accumulation du capital, le désir du statu quo hégémonique, et tout récemment l'utilisation scandaleuse des Yvettes.

Louis Laberge a bien résumé le sentiment général, lors du congrès de la FTQ sur la question nationale, en affirmant que l'on ne peut reprocher à M. Gautrin son fédéralisme, mais qu'on ne comprend pas qu'il se joigne «aux exploiteurs que le NPD a toujours dénoncés».

Le référendum du 20 mai surprend le NPD en désordre, et les néo-démocrates se retrouvent dans un embarras politique qu'ils ont eux-mêmes engendré en n'acceptant pas de se pencher réellement sur la question québécoise. D'où ces contradictions, ces hésitations, ce désarroi, ces inélégances, et ce repentir qu'exprimait le duo Fulton-Waddell entre l' «apple pie» et le pousse-café. Dommage! Il reste à espérer que les néo-démocrates canadiens, placés devant le fait accompli d'un Québec affirmant son désir d'établir une nouvelle entente d'égal à égal avec le Canada, se raviseront et découvriront enfin leur intérêt à approfondir et comprendre «What does Québec want?».

Le Québec qu'on nous promet

par André Fortas

Médecin. l'auteur est responsable du Comité d'information des Communautés ethniques pour le NON.

DEPUIS plusieurs mois, un nombre grandissant de Québécois ont manifesté de l'inquiétude devant le discours nationaliste dont les connotations racistes et xénophobes avaient alerté plus d'un citoyen. À plusieurs reprises, devant les déclarations du Dr Camille Laurin et sa philosophie ethnocentriste, les démocrates du Québec n'ont pas manqué d'éprouver un sentiment de malaise.

Alors que nous entrons de plain pied dans la campagne référendaire, et alors que nos compatriotes d'origine ethnique font l'objet de menaces verbales soit par téléphone, soit sous forme de lettres anonymes, il est permis de se demander quel Québec on nous promet.

Au nom de la «nation québécoise» on nous demande de créer un nouveau pays et de briser le lien fédéral canadien. Cependant, jusqu'ici, ceux qui se font les défenseurs de cette option et qui nous assurent la main sur le coeur de leur esprit démocratique, n'ont pas osé nous faire part encore du type d'État et d'institutions qu'ils nous proposent.

Force nous est de juger à partir des réalités que nous vivons tous les jours, et que l'on ne vienne pas nous dire qu'il s'agit là d'accident de parcours!

Depuis 1976, nous avons assisté, impuissants, à l'érosion sournoise des droits et libertés de la personne. Le Parti québécois dans une avalanche de lois et règlements a mis en coupe réglée la vie collective des Québécois. Ceux qui sont aveuglés par l'option nationaliste refuseront de l'admettre puisqu'ils estiment qu'il est plus urgent de faire aboutir leur projet de société. Cependant, que l'on veuille ou non, vivre au Québec devient progressivement étouffant. La Loi 101 est venue avec toutes sortes de justifications mettre un terme à des libertés qu'avaient les citoyens au plan du choix de leur langue d'enseignement. Quels que soient les arguments avancés pour le justifier, c'est au plan individuel une régression. Cette loi a été jugée ultra virés par la Cour suprême du Canada dans certaines de ses dispositions. Plus récemment, la Cour supérieure acceptait une injonction de la Société Asbestos qui s'opposait à la nationalisation de ses avoirs par le gouvernement du Québec, alors qu'un accord n'avait pu être atteint entre les parties pour une juste rémunération des avoirs des investisseurs. Il y a quelques jours, c'était au tour des Commissions scolaires d'obtenir une injonction interlocutoire contre la décision du gouvernement du Québec de les écarter du champ de taxation par la Loi 57. Quant à la loi 92 sur le référendum, nous commençons à peine à en mesurer les effets sur la vie démocratique. Pour permettre aux forces nationalistes d'avoir un avantage supplémentaire, le gouvernement en votant cette loi a réglementé strictement et dans un sens restrictif le droit de réunion des citoyens. On ne peut en effet dépenser plus de $300 pour une réunion d'information, comme s'il appartenait à l'État de dire aux citoyens ce qu'ils doivent faire avec leur argent, et comment ils doivent se réunir. La liberté de réunion et d'association s'en trouvera amoindrie par la suite, et ce précédent ne manquera pas d'affecter notre vie collective. Plus grave cependant, est le zèle intempestif que nous voyons déployer par ceux-là mêmes à qui il incombe de défendre les droits et libertés dans la Communauté. Je veux parler des médias. C'est ainsi que dans le présent débat, bien longtemps avant la sortie des brefs, et alors que nous étions en période préréférendaire, certains medias ont commencé à appliquer des mesures restrictives à l'égard de l'option fédéraliste, de peur d'avoir des représailles du camp nationaliste. En fait, il est prouvé que si le camp nationaliste refuse de se présenter à un débat, le camp fédéraliste ne pourra faire valoir son point de vue à ce forum. Dans le cas contraire, on n'a pas fait la preuve que la réciproque s'appliquait.

Plus symptomatique de cette situation d'étouffement est l'attitude des membres du gouvernement péquiste à l'égard du dernier rempart contre l'empiètement de l'État sur la vie des citoyens, le pouvoir judiciaire. C'était-encore-le Dr Camille Laurin qui faisait un violent réquisitoire contre la décision de la Cour suprême du Canada sur la loi 101, suivi en cela par le premier ministre de la province. Plus proche de nous, M. Bérubé se livrait à une attaque en règle et concertée puisqu'il devait la réitérer en Chambre, contre des juges coupables d'avoir interprété la Loi telle qu'elle est et non telle que le gouvernement eût voulu. Devant cette provocation sans précédent, le Barreau du Québec est resté silencieux, de même que le Conseil supérieur de la magistrature. Pire, les citoyens ont laissé faire avec une indifférence désabusée. Le tombeau de la démocratie n'est pas loin quand ces signes avant-coureurs s'annoncent comme les prémisses d'une longue maladie qui risque de s'avérer incurable. Les Grecs en savent quelque chose avec l'arrivée au pouvoir de Papadopoulos.

Oui, à l'instar de Camus, «nous étouffons déjà parmi les gens qui croyent avoir absolûment raison(...) au nom d'une prétendue marche inexorable de l'Histoire (...) et pour tous ceux qui ne peuvent vivre que dans le dialogue et l'amitié des hommes», cette situation devient insoutenable.

Au-delà du NON ou du OUI, il eût été réconfortant de voir se lever des hommes pour dire leur refus de ce musèlement et de cet encadrement. Au-delà du OUI ou du NON, il eût été rafraichissant pour la démocratie, cette fleur fragile, que des citoyens se tiennent debout pour rendre aux hommes des valeurs qui échappent à l'histoire, comme la beauté et l'amour, la tolérance et le respect des autres. Je sais bien pourquoi j'ai toujours voué une antipathie agressive au nationalisme, car il m'est donné une fois de plus de me rendre compte que le nationalisme, c'est la haine des autres. Et si le Québec que l'on nous promet doit être cette société-là, alors il est clair que je n'ai rien à y faire. Et ceux qui aujourd'hui, aveuglés par leur émotion, refusent d'ouvrir les yeux, risquent de se réveiller avec un cauchemar qu'ils auront sciemment préparé par leur indifférence.

Benihana
GRILLADES JAPONAISES
Spectaculinaire !

Changez votre ordinaire, passez une soirée spectaculinaire au Benihana Steak House de Bill Wong!

À peine assis à votre table, le chef armé de tout son attirail culinaire commence le spectacle. En un tour de main, votre table se transforme en scène de théâtre. Vos yeux sont éblouis. Votre palais est ravi.

Steak Hibachi, succulentes crevettes, poulet teriyaki... pourquoi pas ce soir

Au deuxième étage

BILL WONG'S
7965 boul. Décarie
Réservations:
731-8202
Ouvert pour le lunch et le dîner.

LE DEVOIR

psst!
S'il n'y a plus de Devoir au comptoir... demandez "le Monde"!

Et faites-nous savoir à quel endroit vous n'avez pu trouver le journal à:
844-3361

Pouvez-vous reconnaître la publicité sexiste?

Depuis quelques temps, on parle beaucoup de publicité sexiste; on dit qu'elle donne une image dévalorisante des femmes et qu'elle transmet des stéréotypes discrimatoires.

Comme le sujet est d'une actualité brûlante, voici un petit test pour vous éclairer sur la question.

Les propos ou scènes publicitaires qui suivent comportent-ils un caractère sexiste? Répondez (spontanément) en encerclant la lettre de votre choix.

		Oui	Non	Ne sais pas
1.	Dans une publicité, M. Trudel vante les mérites de sa secrétaire depuis qu'elle utilise le café "Tubon".	a	b	c
2.	Avec une voix hors-champ masculine, un message télé utilise une jolie fille pour vendre une lotion après rasage.	a	b	c
3.	Enoncé: Tout comme sa conjointe, le chef de famille veille à la bonne éducation de ses enfants.	a	b	c
4.	Enoncé: AIR POLE NORD, la ligne aérienne des hommes d'affaires.	a	b	c
5.	Scénario de télé: une femme déclare: "Je réussis beaucoup mieux au travail depuis que je porte le soutien-gorge "Fatale".	a	b	c
6.	Scénario: Une femme désemparée demande à son mari de l'aider à remplir sa déclaration de revenu.	a	b	c
7.	Enoncé: L'agence X est à la recherche d'un graphiste pour occuper un poste intéressant.	a	b	c
8.	Enoncé: Allez dans les pays Scandinaves, vous y verrez des paysages stupéfiants et les plus belles filles du monde.	a	b	c
9.	Enoncé: La bonne mère de famille s'assure que toute sa famille prend un petit déjeuner pour bien commencer la journée.	a	b	c
10.	Un homme explique sa fidélité aux assurances "Toute épreuve". Sa femme le regarde, l'air rassuré.	a	b	c
11.	Scénario: après une partie de tennis, Mme Trudel sert un jus à son mari.	a	b	c
12.	Dans une annonce d'aspirateur pour voitures, on voit une femme qui nettoie la voiture de son mari.	a	b	c
13.	Dans une annonce de jeux de construction, on ne voit que des garçons.	a	b	c
14.	Dans une annonce de pneus, un homme explique à un groupe de femmes l'importance de la pression des pneus.	a	b	c

RÉPONSES:
Toutes les questions comportent un caractère sexiste. Les catégories de suivantes vous permettront d'évaluer votre degré de sensibilisation au problème. **Plus de 10 "A":** Bravo! Vous êtes particulièrement sensibilisé(e) au problème. **Moins de 7 "A":** Attention! Vous avez de la difficulté à déceler le sexisme sous ses formes les plus évidentes ou alors vous êtes passablement distrait(e). **Plus de 7 "B":** Vous avez tendance à ignorer des procédés sexistes. Ou alors, vous n'avez pas pris ce test au sérieux.

CONTRE LE SEXISME POUR L'ÉGALITÉ
Conseil du statut de la femme Québec

Pour que l'histoire ne se répète pas

par Marie Bourret

Mme Marie Bourret a perdu son fils, Pierre-Louis, engagé dans l'action terroriste au début des années 70. C'est la première fois qu'elle intervient publiquement depuis. Son témoignage prend la forme d'une lettre à M. Claude Ryan, leader du Comité du NON au référendum.

JE me dois, démocratiquement, de vous croire sincère dans votre option pour le NON au référendum. Toutefois, je m'étonne de l'impatience rageuse avec laquelle vous et vos partisans rejetez toute référence passée, lointaine ou récente, aux enseignements pourtant féconds de notre histoire nationale. L'auriez-vous oubliée, vous qui appartenez pourtant à la génération de ceux qui ont pu l'étudier à l'école, cette histoire? Ou alors ses leçons vous gêneraient-elles actuellement dans la présentation de votre option? À moi, cette histoire rappelle que c'est la première fois que les Québécois sont consultés directement sur leur propre existence et sur le choix de leur futur statut politique. L'Acte d'Union que les historiens nomment à juste titre «la seconde conquête» nous fut imposé par le pouvoir anglais dans un climat de répression terrible; onze Patriotes pendus, une soixantaine d'autres exilés, des milliers de fermes incendiées des familles entières réduites à la mendicité pour avoir soutenu à 90% le parti de Papineau et l'application des 92 résolutions qui nous auraient réintégrés dans nos droits les plus élémentaires.

La Confédération, elle, ne fut pas non plus pour le peuple québécois le mariage d'amour que vous prétendez: 27 de nos députés (dont deux anglophones) ont voté en faveur, croyant que ce régime allait être plus rentable pour nous, mais 22 étaient farouchement contre parce qu'ils redoutaient que ce régime ne soit pour nous «un marché de dupes» comme le pressentait fort bien Joseph-Antoine Drouin. L'Église du Québec à l'époque, n'a pas aidé nos pères, hélas, à voir plus clair dans cette affaire! Elle s'est contentée de prêcher la soumission à l'autorité civile et la bonne entente entre les groupes afin de sauvegarder, aux yeux du pouvoir ses droits et ses privilèges. Aujourd'hui, nos évêques nous conseillent dans leur lettre pastorale de prendre nos responsabilités individuelles.... mais non collectives, en face de ces deux options que l'Église semble voir d'égales conséquences pour notre peuple. À moi, M. Ryan, ces deux options sont loin d'être d'égales conséquences; elles sont le jour et la nuit face à notre destin national. Selon le mot de Jean-Paul Desbiens, «c'est OUI ou NON à notre existence collective».

Je vous entends vous récrier sur la radicalité de mon jugement. Cette radicalité, M. Ryan me vient de ma réflexion sur l'histoire de mon peuple, elle me vient aussi de ma propre mémoire, en particulier du souvenir tenace et douloureux que revêtent pour moi les événements d'Octobre 70 auxquels vous avez pourtant été mêlé directement vous-même. Seriez-vous donc devenu amnésique par rapport aux diagnostics lucides que vous posiez devant le rapport de forces qui opposait alors Ottawa et les éléments nationalistes du Québec? Avez-vous oublié les accusations de M. Trudeau envers ce «gouvernement parallèle» que vous avez tenté de former avec le comité des huit?... Je me souviens d'avoir failli vous trouver brave, en ces heures-là, quand vous dénonciez avec courage les manoeuvres d'Ottawa qui, sous prétexte d'arrêter une dizaine de terroristes en herbe envoyait l'armée au Québec et emprisonnait injustement 490 personnes innocentes, coupables seulement d'avoir milité pour le souverainisme naissant au Québec... auquel voulait faire échec M. Trudeau.

Vous n'avez probablement pas eu le loisir d'aller récemment au théâtre. «La complainte des hivers rouges» aurait peut-être pu vous émouvoir! J'ai beau aimer l'histoire plus que vous, M. Ryan, j'ai préféré m'abstenir parce que je redoutais d'avoir à revivre cette crise d'Octobre à la suite de laquelle mon propre fils, Pierre-Louis Bourret a perdu la vie aux mains de la police fédérale. C'est pour cela qu'à moi, M. Ryan, la mémoire ne saurait manquer à l'heure où des agents provocateurs refont surface pour semer la confusion dans nos rangs à la veille même du vote décisif qui approche. Ces panneaux-réclames de Pro-Canada qui sautent à la bombe ne vous rappellent donc absolument rien?

Et les révélations de l'enquête Keable qui commençaient à peine à soulever le voile sur Octobre 70, elles ne vous amènent donc jamais à vous poser de sérieuses questions sur ce «démocratique» pouvoir d'Ottawa que vous persistez à vouloir aller rencontrer muni d'un NON démissionnaire et d'un livre beige qui constitue le pire recul historique dans les demandes traditionnelles et constantes du Québec. À moi qui n'ai pas les mêmes motifs politiques que vous d'oublier ces dures leçons d'histoire, l'enquête Keable m'a appris en même temps qu'à tous les autres citoyens du Québec, comment ce pouvoir a décidé de se fabriquer des coupables en manoeuvrant des étudiants en sociologie à l'UQUAM. À mon fils de 18 ans, on a fait croire que la seule façon pour lui d'aimer et de servir son pays était de se lancer dans l'action révolutionnaire! En 1969 son professeur (!) l'a perfidement convaincu que c'était «aux jeunes de faire la révolution» puisque lui (dans la trentaine...) était déjà beaucoup trop intégré à la société pour s'engager dans l'action violente... C'est ainsi que Pierre-Louis, avec la naïveté, la générosité et la fougue de son âge a été manipulé, filé et dirigé jusqu'à sa propre mort alors que la police, comme en a témoigné Carole Devault, savait tout de lui et aurait pu démanteler son réseau bien avant que l'issue fatale ne se produise en septembre 71.

Peu de temps avant il m'avait donné la biographie de Camillo Torrès, le prêtre-guérillero tué au cours de la révolution bolivienne, pour tenter de justifier à mes yeux son engagement dans l'action violente; il n'était pas de ceux qui se contentaient, comme l'a dit Carole Devault, de «poser des bombes pour le kik». À moi, à ce moment-là il avait confié qu'il risquait sa propre vie pour la libération du Québec.

Mon but en ravivant aujourd'hui ces souvenirs n'est pas de faire de mon fils un héros national! Non, son romantisme et son idéalisme utilisés par d'autres n'auront réussi à faire de lui qu'un malheureux terroriste. Mais ce qui compte pour moi aujourd'hui, sa mère, et si je me décide à parler après neuf ans de silence c'est pour empêcher que des histoires de ce genre ne se répètent au Québec et que, dans dix ou vingt ans, nos enfants et petits-enfants découvrent avec horreur un avenir bloqué par le NON de leurs pères et mères en 1980. Les pourquoi de l'enquête Keable, c'est ce désespoir violent que le peuple québécois va prévenir aujourd'hui en disant un OUI massif à l'avenir démocratique d'un Québec souverain.

À vous, M. Ryan, je souhaite, sans trop de convictions, qu'un jour vous délaissiez vos froids raisonnements et qu'enfin vous vous mettiez à l'écoute des attentes du vrai peuple du Québec qui réclame après tant d'années et de peines la pleine liberté de choisir son destin national.

Trop souvent au cours de notre histoire ce petit peuple a été trahi par ses élites:

— après la défaite de 1760 lorsque tant de nobles et de militaires retournaient en France abandonnant nos ancêtres paysans à la merci de l'envahisseur;

— 1867 ressemble à s'y méprendre à une histoire de gros sous;

— aujourd'hui n'est-ce pas les mêmes voix qui se font entendre du côté du non? grosses compagnies multinationales, conseil du Patronat, bourgeoisie d'argent qui redoutent de perdre leurs privilèges...

Cette triste histoire va-t-elle encore une fois se répéter selon le minable scénario historique que nous connaissons trop bien? Scénario où vous semblez déterminé à tenir ce rôle de tout premier plan dont vos petits-enfants — devenus citoyens d'un Québec souverain — auront à rougir dans vingt ans.

Nous dirons OUI à René Lévesque qui mènera démocratiquement notre peuple à sa souveraineté. Et la libération récente d'autres peuples enseigne qu'on peut atteindre la prospérité dans l'égalité et la dignité.

Les Yvettes nous conduiront au OUI

par Nicole Lacelle

Nicole Lacelle est éditrice aux Éditions du remue-ménage. Son texte est endossé par les groupes suivants: le Centre de documentation féministe, le Comité de lutte pour l'avortement libre et gratuit, les Éditions de la pleine lune, les Éditions du remue-ménage, la Librairie des Femmes d'ici, des Luttes et des rires de femmes, les Presses de la santé de Montréal, le Théâtre des cuisines, le théâtre expérimental des femmes, la Vie en rose.

AUCUN groupe autonome de femmes n'a encore pris position officiellement sur le référendum. Mais depuis le rassemblement des 14,000 «Yvettes» au Forum, on y réfléchit plus que sérieusement. À notre connaissance, c'est un événement sans précédent au Québec. Je n'ai pas à rappeler en détails le déclencheur de ce ralliement, c'est-à-dire la gaffe de madame Payette quand elle a très vertement méprisé le travail ménager et les ménagères en allant jusqu'à dire que Claude Ryan avait épousé une «Yvette» des manuels scolaires.

Le phénomène des «Yvettes» est très important pour nous parce qu'il montre combien la droite a réussi à associer le NON au mépris, mépris des femmes et NON au référendum. Et sa manière de le réussir fait en sorte, de plus en plus, que le NON s'en va à droite.

Madame Tisseyre a dit aux «Yvettes» — je m'excuse auprès d'elles de les appeler comme ça — qu'«il y a longtemps que les femmes ont appris à dire NON pour se défendre des «beaux parleurs», et «on sait ce qui arrive à celles qui ne l'ont pas appris»; «j'ai le devoir et le droit de léguer un Canada intact à mes enfants», c'est son terme exact «intact», comme dans «femme avant son mariage»... Renaude Lapointe leur a demandé si elles voulaient perdre leur passeport!

Il n'y en avait probablement pas beaucoup dans la salle — on ne parle pas de la scène — qui puissent se permettre d'aller plus loin qu'en Floride! Mais elles ont applaudi à tout rompre. Parce que la droite a réussi à exploiter le rêve de tant de femmes de voyager, de sortir de la maison, d'aller se reposer loin d'un ouvrage interminable. À travers sa manoeuvre face aux femmes, la droite se retrouve enfin mobilisante; ça fait des années, au Québec, que la droite n'a pas été populaire. Elle a le pouvoir, bien sûr, mais populaire au sens d'avoir un autre type d'accès aux médias; d'avoir un haut-parleur, d'organiser des assemblées de masse. Même le mouvement Pro-vie avait du mal à se faire entendre sans sarcasmes journalistiques. La droite prend maintenant un élan extraordinaire.

Le OUI, pour nous, est plein de contradictions, mais le NON tel qu'il a été présenté ce soir-là au Forum, offre un projet cohérent. Le NON, c'est Travail-Famille-Patrie. C'est ça l'alternative qui a été présentée aux femmes ce lundi soir. C'est de plus en plus difficile d'envisager le NON à cause de cette définition que la droite en a donnée. Elle joue sur les rêves des femmes et elle se sert du mépris pour les ménagères que l'option moderniste du Parti québécois et certaines tendances de gauche ont professé depuis longtemps. La droite valorise l'asservissement des femmes mais pour celles qui n'ont jamais cru avoir d'autre choix, être valorisées, c'est mieux que rien. C'est ça que les 14,000 femmes ont répondu ce lundi soir.

Qui étaient ces femmes-là? En gros, il semblait qu'elles avaient entre 30 et 45 ans, à la maison à plein temps, dont un bon nombre d'immigrantes et d'anglophones; celles qui sont les plus isolées mais qui écoutent la radio et la télé, celles qui ont toujours manqué au PQ qui a peut-être décidé de mettre une croix dessus et ne mise plus sur elles pour obtenir un OUI. La droite, elle, mise dessus. Le Parti québécois semble préférer courtiser les plus jeunes et les plus vieilles et les 39% de femmes qui travaillent à l'extérieur, comme la gauche, soit-dit en passant.

Les femmes à la maison sont jugées irrécupérables ou aliénées. Pourtant, c'est la base même de l'exploitation, ni le OUI, ni le NON constituent de choix. Parce que dans les deux cas, il s'agit, semble-t-il, ou bien de «valoriser» le travail ménager, c'est le cas du NON, ou bien de la «dévaloriser». Ce n'est pas pour rien que ça ressort dans toute sa splendeur à propos de la question nationale. C'est exactement la même logique que de «valoriser» ou «dévaloriser» le fait d'être Québécois. C'est miser sur des qualités soi-disant naturelles pour obtenir l'adhésion populaire à telle ou telle manière de se faire manger la laine sur le dos. Ce n'est pas la valorisation ou la dévalorisation du travail ménager qu'il nous faut. Sa valeur pour le Capital est déjà éloquente, d'abord, et la reprendre pour nous par nos propres luttes et nos moyens autonomes est une toute autre histoire, qui ne se fera pas pour un OUI ou pour un NON.

Plusieurs d'entre nous, d'ailleurs, avons eu comme première réaction au référendum de nous dire que le mouvement des femmes est toujours allé à l'encontre de l'État pour poser ses propres questions politiques, en quel honneur faudrait-il tout d'un coup partir des leurs? Mais ça ne prend pas grand'temps, surtout après le rassemblement des «Yvettes», pour s'apercevoir qu'on n'a jamais réussi à définir le terrain. La preuve: le mouvement féministe au Québec n'a jamais été capable de réunir 14,000 femmes, ni dans une salle, ni dans la rue. Il est inimaginable pour nous de penser qu'on va pouvoir définir le terrain en trois semaines. Se faire accroire, à ce moment-ci surtout, que ce n'est pas l'État qui mène nos vies conduit directement au Forum. Avec les discours de ce lundi, on voit très clairement qui est derrière le NON et à qui il va servir. Il faut toujours surveiller le discours qui s'adresse aux femmes, qui s'adresse à nous, parce que c'est toujours le plus transparent puisque c'est nous qui avons le moins de pouvoir. Et on sait où celui-là, Travail-Famille-Patrie, nous amène.

Certaines vont écrire FEMME sur leur bulletin de vote pour annuler en refusant, elles aussi, le mépris; d'autres n'iront pas voter. Mais ce sera par le même sentiment d'impuissance que la droite crée et que la gauche, trop souvent, encourage. Je pense qu'il serait dangereux de sous-estimer la capacité de réaction dans le NON que l'annulation dessert.

Voir page 16: Les Yvettes

ABCDEFGHI
JKLMNOPQR
STUVWXYZ

...On en fait notre affaire!

Nous sommes Micom et le traitement de textes est notre spécialité. Nous n'avons pas débuté en tant que compagnie d'ordinateurs...Ou compagnie de copieurs...Ou compagnie d'équipement général de bureau. Nous avons débuté et bâti notre nom uniquement sur notre habilité à disposer le mot imprimé rapidement et efficacement. Nous sommes la compagnie de traitement de textes.

Et le traitement de textes signifie beaucoup dans un bureau aujourd'hui. Le traitement de textes...c'est écrire, préparer, reviser, classer et cataloguer vos documents écrits en une fraction du temps que cela exige ordinairement.

C'est de la communication imprimée de qualité absolue qui ne vous coûte ni trop de temps, ni trop d'argent.

Postez à Micom: 1010 ouest, rue Sherbrooke, suite 2105, Montréal, Québec H3A 2R7 LDF-4-25
No. Tél. 1-800-268-6362 (opératrice 575)
☐ Veuillez m'envoyer plus d'information sur l'équipement de traitement de textes Micom.
☐ Nous aimerions assister à une démonstration pratique du système de traitement de textes Micom.
Nom
Titre
Compagnie
Adresse
Ville Province
Code postal #Tél.

micom

La compagnie de traitement de textes.

C'est un procédé de travail qui génère de la productivité, tout en vous libérant, vous et votre personnel, des tâches fastidieuses. Ainsi, vos employés pourront progresser dans leur travail, et du fait même vous faire progresser dans le vôtre.

Oui, le traitement de textes peut signifier beaucoup! Mais sa juste valeur et tout ce qu'il peut faire pour vous s'apprécient davantage lors d'une démonstration pratique. Or, nous aimerions organiser une telle démonstration pour vous, gratuitement et sans obligation de votre part.

Vous n'avez qu'à poster le coupon ci-contre ou nous appeler sans frais. Que votre entreprise soit grosse ou petite ne fait aucune différence. Le traitement de textes peut en faire une compagnie plus productive... de A à Z!

PHILIPS

Micom, en association mondiale avec Philips N.V.

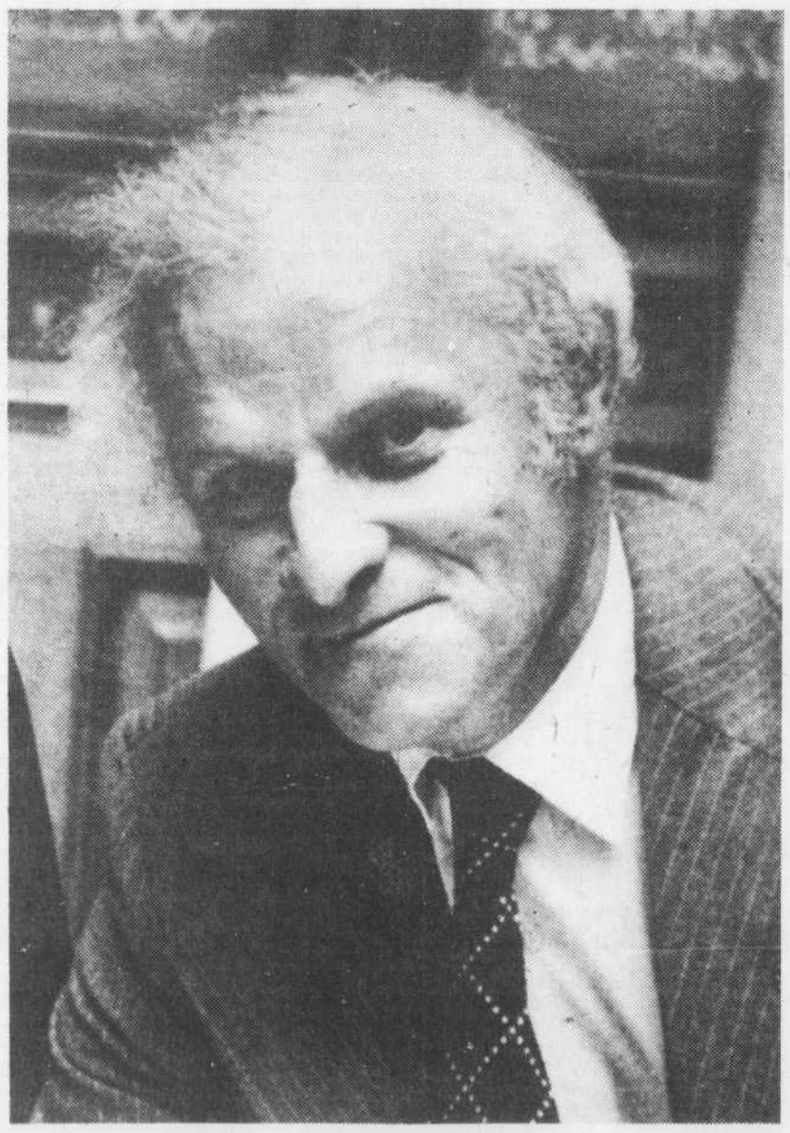

EN HOMMAGE À NOTRE REGRETTÉ DIRECTEUR GÉNÉRAL

JEAN-PAUL RAMSAY

de la part

DES ADMINISTRATEURS, DES RÉSIDANTS ET DES EMPLOYÉS DE

— LA FONDATION BERTHIAUME-DU TREMBLAY
— LA RÉSIDENCE BERTHIAUME-DU TREMBLAY
— LE CENTRE BERTHIAUME-DU TREMBLAY

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 | Rédacteur en chef: Michel Roy | Rédacteurs en chef adjoints: Jean Francoeur, Lise Bissonnette | Directeur de l'information: Pierre Loignon | Trésorier: Bernard Larocque

Les ronds-de-cuir du Canada

CHAQUE année, lors de la publication du rapport du Vérificateur général du Canada, le public a droit de frémir à la divulgation d'une «liste des horreurs». Cette fois-ci, dans le testament que M. J.J. Macdonell croyait laisser à un nouveau gouvernement, mais que l'ironie du sort électoral a remis entre les mains de l'ancien redevenu majoritaire au parlement, ce sont les fonctionnaires qui ont semblé mériter le prix de la honte. En effet, à la suite d'une étude poussée de «rendement», des experts du Vérificateur ont conclu que cinq fonctionnaires faisaient une besogne que trois seulement eussent suffi à accomplir. Pour qui se contenterait d'une lecture superficielle de ce rapport, la preuve serait ainsi acquise de l'inefficacité, pour ne pas dire, de la paresse des ronds-de-cuir fédéraux, confirmant du coup l'opinion répandue sur l'inutile et coûteux embonpoint de la fonction publique.

Or, telle n'est point la principale conclusion qui se dégage de l'aperçu général qu'a publié M. Macdonell de son volumineux rapport sur la gestion des fonds confiés au gouvernement et aux sociétés d'État du Canada. Loin de pourchasser des horreurs cachées dans les recoins de l'administration centrale, le Vérificateur général s'est employé au cours des dernières années à mesurer la qualité de la gestion et des contrôles des ressources confiées à l'État fédéral par les contribuables canadiens. Au lieu de se laisser distraire par de possibles fraudes particulières, M. Macdonell s'est attaqué aux pratiques gouvernementales prévalant jusqu'au plus haut niveau et souvent marquées d'un laxisme ahurissant et d'une incompétence étonnante.

Aussi importe-t-il de s'arrêter aux grandes réformes qu'aura proposées jusqu'à la veille de son départ M. Macdonell, qu'il espérait voir mises en oeuvre plus vigoureusement par un nouveau gouvernement, et qui risquent, avec le retour au pouvoir de l'ancien, d'être compromises.

■

Déjà l'an passé le Vérificateur fédéral avait attaché le grelot à la gestion générale de la fonction publique. Il précisait alors que son rapport ne visait pas à accuser les fonctionnaires «pour la gestion inefficace des fonds publics et des ressources» puisque leur mandat n'était pas clair et que leur formation n'était pas suffisante. Cette dernière constatation est de loin la plus étonnante. Le citoyen ordinaire aurait cru que le niveau de la formation au Canada et les normes d'embauche assuraient déjà à l'État fédéral toute une génération d'excellents gestionnaires. Tel ne paraît pas être le cas. M. Macdonell s'est donc employé non seulement à recommander de meilleures méthodes de travail, mais surtout un programme de formation de la main-d'oeuvre fédérale.

Or voilà bien le genre de cercle vicieux dont il est très difficile de sortir. Les simples fonctionnaires ne peuvent pas être plus efficaces et plus économes que leurs supérieurs. Le Vérificateur, voici quatre ans, avait signalé que des postes de gestion et de contrôle étaient confiés à des gens qui n'étaient pas à la hauteur sur le plan professionnel. Il avait en conséquence recommandé que dans les ministères des «contrôleurs» soient nommés. Comme on aurait sans doute dû s'y attendre dans un tel contexte, quatre ans après, M. Macdonell déplore que «peu de personnes ayant les compétences voulues» aient été nommées contrôleurs de ministères. Faut-il se surprendre, en conséquence, si les rapports, y compris les rapports faits au public et au parlement, soient souvent si mal faits ou incomplets.

Pour redresser la situation, en plus de proposer des modèles concrets de gestion et des mesures de formation, le Vérificateur général se demande si le gouvernement ne devrait pas systématiquement faire appel à des échanges de cadres avec le secteur privé. Le «chien-de-garde» des deniers publics se défend bien de souscrire au préjugé que le gouvernement gaspille et que l'entreprise privée est administrée sagement. Mais l'expérience que son propre Bureau a faite de recourir à des comptables et gestionnaires de l'extérieur l'incite à rechercher de ce côté «l'élan» qui manque à la fonction publique fédérale. (Cette recommandation est d'autant plus piquante qu'il ne manque pas, dans les sociétés fédérales de la Couronne, d'administrateurs qui prétendent que ces compagnies d'État devraient être retournées à leur secteur «naturel» de l'entreprise privée. Dans nombre de ces sociétés bâties sur le modèle «privé», les enquêteurs du Vérificateur ont en effet découvert que «la gestion et le contrôle financiers sont faibles et inefficaces».)

Un choix devra visiblement être fait. Pour mettre de l'ordre dans ses affaires le gouvernement serait mal inspiré de faire appel aux gestionnaires et experts de certaines entreprises «privées» qui, comme par hasard, ont largement contribué à certaines des «horreurs» découvertes par les vérificateurs de M. Macdonell. Une bonne partie des gaspillages de l'État, en effet, s'explique par les pressions, la voracité et l'ineptie administrative de certaines grandes compagnies vivant aux crochets de l'État. Il devrait néanmoins être possible de trouver, dans des entreprises saines et honnêtes, des cadres aptes à former ces groupes de consultants que le Vérificateur voudrait voir créer auprès des ministères fédéraux. Cette injection d'expérience et d'expertise professionnelles devrait être fort utile, à condition évidemment qu'elle ne tienne pas lieu de formation des fonctionnaires appelés à des tâches de gestion et de contrôle.

Si ces réformes pouvaient être menées à terme, la tâche déjà immense du Vérificateur général s'en trouverait facilitée. Des problèmes de duplication, de gestion, de gaspillage de ressources humaines et matérielles, l'on pourrait passer à des questions plus enthousiasmantes de politiques proprement dites. Mais dans l'état actuel de l'information accessible au gouvernement lui-même et, partant, au Parlement il n'est guère possible de compter sur ces «excédents de ressources» qui donnent justement la marge de manoeuvre requise à de nouvelles ou à de meilleures politiques.

■

Ces dernières années, l'aiguillon du Vérificateur aidant, des groupes de travail et d'enquête se sont multipliés. Leurs rapports devraient permettre d'aller de l'avant, mais on peut se demander si ces études n'ont pas aussi été une façon pour le gouvernement d'échapper aux changements ou de les retarder. En tout cas, M. Macdonell ne cache pas ses craintes sur les lenteurs, le manque de progrès ou carrément l'absence de toute mesure qui ont marqué les «suites» données par le gouvernement à ses recommandations.

Certains progrès significatifs ont été accomplis, signe que la Fonction publique et l'appareil gigantesque de l'État ne sont pas irrémédiablement prisonnier de l'immobilisme ou de la confusion. Mais l'impression générale qui prévaut dans le testament de M. Macdonell, c'est non seulement que la haute fonction publique a freiné ou bloqué les réformes qui s'imposaient dans la gestion efficace et économe des fonds publics, mais qu'au plus haut niveau dans le gouvernement il aura manqué la volonté de procéder aux réformes.

Le Vérificateur général comptait visiblement sur l'arrivée au pouvoir d'un nouveau gouvernement et sur l'élection d'un nouveau Parlement. Cet espoir paraissait d'autant plus fondé que le gouvernement Clark se montrait résolu à remettre de l'ordre dans l'appareil de l'État et à redonner au Parlement, avec l'information requise sur la marche des affaires publiques, les moyens de contrôler les deniers des contribuables et le rendement des politiques.

Ironie du sort, M. Macdonell part alors que l'ancien gouvernement, principal responsable de l'inefficacité et de la perte de contrôle des fonds publics qui ont proliféré ces dernières années, est revenu au pouvoir. Pour que le gouvernement Trudeau change sur le tard, il faudra apparemment plus que la liste annuelle des «honneurs». Il faudra un plus vigoureux travail de l'Opposition. À cet égard, l'on ne saurait trop endosser la suggestion de M. Macdonell de changer la loi du Vérificateur de manière à permettre non seulement au gouvernement mais au Parlement et à ses comités de lui confier des mandats spéciaux.

Jean-Claude LECLERC

Les faux ogres

Le président du Comité des Québécois pour le NON, M. CLaude Ryan, n'avait qu'une chose à faire en prenant connaissance des propos d'un de ses collaborateurs et membre de la Commission des groupes ethniques du Parti libéral, le docteur André Fortas, à propos du «racisme du Parti québécois». C'était de s'en dissocier. Comme il lui incombe aussi quand il rencontrera des membres de ces communautés ethniques du Québec, d'écarter sans tergiverser les spectres du nazisme, du fascisme, de la dictature et même de la torture qu'on évoque généreusement dans certaines réunions du NON. Personne ne demande au chef du Parti libéral du Québec de museler l'expression «d'appréhensions et de réticences» — pour reprendre l'euphémisme du député de Mont-Royal, M. Ciaccia — de quelques partisans traumatisés par toute perspective de changement de régime. Mais au moins se doit-il et doit-il aux communautés ethniques d'ici, qui lui sont un auditoire quasiment captif, de ne pas attiser ces images de mort et de souffrance, totalement étrangères au débat actuel.

On ne lui demande même pas de respecter la réputation de son adversaire, dont le dossier de gouvernement, à l'égard des libertés individuelles, reste supérieur à celui du gouvernement fédéral qu'on encense, puisqu'il faut rappeler octobre 70. On ne lui demande même pas de protéger la réputation des Québécois francophones, qu'on soupçonne ici d'acquiescement facile à tous les goulags. Car le racisme peut en tout temps commencer à gangrener un peuple, n'importe lequel peuple, majoritaire ou minoritaire; mais pour l'instant celui-ci ne ressemble en rien au troupeau bêlant unanimement un «Heil» à un sauveur hypnotiseur. Bien au contraire. Il discute, il débat, il est très librement en désaccord ouvert dans ses rangs. On demande simplement à M. Ryan d'atténuer les angoisses personnelles de ses propres partisans et de se séparer de ceux qui font profession de les éveiller, pour voir enfin les caméras les reconnaître. Il est probable que ce faisant, M. Ryan ne perdrait pas un seul NON, même pas celui du docteur Fortas dont il pourrait d'ailleurs se passer en tout honneur.

Il fallait s'attendre à ce que ce genre d'accusations surgisse durant la campagne référendaire puisque le projet nationaliste, tout projet nationaliste, porte en lui des germes d'ethnocentrisme déplaisant. S'il est des reproches qu'on peut faire au Parti québécois en ce sens, ils ne touchent pas son programme législatif d'où M. Ryan n'a tiré que les lois 92 (référendaire) et la loi 101 pour illustrer ce qu'il croit être des menaces aux libertés. La loi 95 n'a visiblement muselé personne et la loi 101, sauf en ses dispositions touchant à l'affichage, bafouées partout sans que les contrevenants soient expédiés en Sibérie, ne dérange plus guère que ceux qui tiennent à l'être. Le Parti québécois agace plutôt par sa symbolique trop accrochée au passé, par sa difficulté à accepter profondément le croisement des cultures au Québec, par la certitude souvent arrogante de son discours qui prétend tout savoir de ce qui est bon pour les Québécois et pour leur avenir. Mais est-il besoin de souligner que ses projets culturels les plus «ethnocentriques», tels la politique du livre, ou le fameux «musée de l'homme d'ici» sont morts-nés sous la critique d'un milieu culturel dans l'ensemble vigilant, qui vit au vingtième siècle et ne se mettra pas à régresser demain. Le plus étrange, c'est que le Parti libéral ne s'est lui-même pas intéressé une seconde à ces questions, ce qui en fait un curieux défenseur des «libertés».

En régime fédéral comme en régime d'État unitaire, les libertés sont protégées dans la mesure où les citoyens, et a fortiori les partis d'opposition, sont éveillés et organisés. Pour l'instant, les Québécois sont en moins bonne santé démocratique dans leur représentation fédérale que provinciale, et nul ne s'avise pourtant de prétendre que c'est la fédération elle-même qui crée l'absence d'opposition, et par suite une dangereuse puissance à Ottawa.

Le Québec est sans doute la province la plus «politisée» du Canada et cet éveil, et ce degré d'organisation, les Québécois les possèdent. Peut-on soutenir un instant que le retour au duplessisme, donc à une unanimité peureuse, nous menace? Ce serait tenir pour inutile et inexistante toute la maturation politique, accélérée au cours des vingt dernières années, à laquelle le Parti libéral a d'ailleurs largement participé. Si le premier tyranneau venu est capable de se faire élire dans un Québec souverain, de soumettre les juges et d'écraser les minorités comme le chef du camp du NON commence lui-même à le laisser entendre, nous ne valons pas très cher comme peuple. M. Ryan pense sûrement tout le contraire.

M. Ryan prétend désormais faire de ce thème des «libertés à rabais» l'un des enjeux majeurs du référendum. Offensive planifiée ou coïncidence, il a enfourché ce cheval rétif dimanche dernier, au moment même où à Montréal, avait lieu le rallye des communautés ethniques où son représentant a si bien démontré jusqu'où on peut glisser quand on improvise. Il lui faudra trouver mieux, comme ogres que la loi 92, la loi 101 et Yves Bérubé, pour nous convaincre. Sinon il pourrait descendre de cheval, et laisser M. Fortas faire cavalier seul.

Lise BISSONNETTE

LETTRES AU DEVOIR

■ *Un génocide qu'on ne peut oublier*

Le vingtième siècle a été témoin de massacres terribles. Les plus terribles de tous ce sont les tentatives d'exterminer un peuple entier, les tentatives de génocide. Notre imagination n'arrive pas à saisir des actes si monstrueux. L'homicide peut être un crime passionnel; le génocide jamais. Il demande des plans, une organisation, des effectifs. Il exige une haine rendue systématique, presque machinale. Il n'est pas facile de le contempler. Nous préférerions ne rien en savoir.

Mais en cela nous risquons de devenir des complices après le fait. L'intention de ceux qui commettent le génocide c'est d'extirper jusqu'à la mémoire du peuple-victime. La riposte minime de l'humanité c'est de refuser d'oublier.

Or nous en sommes maintenant au 65e anniversaire du premier génocide de notre siècle, le massacre d'Arméniens aux mains du gouvernement de l'Empire ottoman de 1915. Après une première tuerie en 1895-96, qui coûtait la vie à environ 300,000 Arméniens, le gouvernement ottoman entreprenait pendant la première guerre mondiale une opération de quasi-extermination. Un million et demi d'Arméniens, hommes, femmes et enfants étaient tués. Le monde était stupéfié. On avait de la peine à le croire.

Un quart de siècle plus tard, quand Hitler projettait le massacre du peuple juif, il comptait aussi sur nos mécanismes d'auto-défense, notre tentation d'oublier des actes si horribles et répugnants. «Qui de nos jours, demandait-il, parle encore de l'extermination des Arméniens?» Eh bien, nous en parlons aujourd'hui. Que l'on sache que nous ne laisserons jamais glisser dans l'oubli un acte si terrible, présage des grands désastres de notre siècle, et que nous ne perdons pas notre admiration pour le peuple arménien qui est sorti d'une épreuve si affreuse.

Charles TAYLOR,
professeur à
l'Université McGill

■ *Lettre à Marie de l'Incarnation*

Tu te souviens en 50... de la grande efflanquée, qui avait les dents reculées, plus douée pour le «coup de pied» que pour la féminité. Celle à qui on ne se laissait de répéter: «une jeune fille doit toujours se faire voir avant de se faire entendre», elle n'y est jamais, hélas, arrivée. Dis, tu te souviens de la grande langue toujours prête à contester et de la tête forte qu'on voulait maîtriser et qui chaque semaine allait chez l'aumônier confesser sans humilité, en hommage à la Trinité, ses trois péchés: indocilité, agressivité et ses idées de révoltée.

Eh bien! elle s'est mariée selon le pattern imposé, a assumé ses trois maternités et fut comblée, pas en femme frigidifiée, mais avec sa sexualité qu'on ne croyait pas libérée, mais qui s'est bien débrouillée... c'était pas une frustrée. Elle a continué de ruer pour changer les mentalités et s'est ajustée sans remord et regret aux changements sociaux imposés en femme éclairée, elle a accepté. Mais maintenant comme femme au foyer, elle refuse de se laisser manoeuvrer et discriminer.

Après trente ans, je viens t'avouer que dans le temps, je t'avais trouvé une mère dénaturée et que j'avais osé dire que malgré nos prières répétées: «Tu ne serais jamais canonisée, parce que ton enfant tu l'avais abandonné». Ce que je n'ai jamais oublié, c'est la super gifle que j'ai attrapé pour mon énormité. Je ne pouvais pas savoir qu'à un appel de Dieu, il fallait tout lâcher... même un devoir le plus sacré... quelle naïveté!

Mais aujourd'hui, je comprends t'étais une femme «libérée» et tu avais privilégié ta carrière d'éducatrice à ton rôle de mère d'un fils. Mais si pour toi ça bien tourné, moi, j'ai l'impression d'avoir été roulée, car devant les résultats donnés, on n'est pas sur pied d'égalité. Toi tu es «béatifiée», je ne dis pas que tu ne l'as pas mérité, mais moi, pour un rôle imposé que j'ai bien assumé, je suis dévalorisée et devenue une «béate résignée». On m'accuse de ne pas travailler et avec leur critère d'efficacité et de rentabilité, on m'a créé un complexe artificiel de «nullité». À se partager de la réussite, les extrémités, il y a de quoi s'interroger.

Voilà que devant certains abus d'autorité, ma génération méprisée, s'est mise à revendiquer la légitimité de son passé. Mais avec l'éducation distinguée que tu nous a inculquée, on fait plutôt constipée comme modérée. D'avoir osé rouspéter, on veut nous culpabiliser en nous accusant d'avoir manqué de solidarité et d'empêcher les autres femmes d'évoluer, lorsque l'on nous a renié... C'est ce que l'on appelle des situations renversées. Ce qu'on veut, c'est de ne pas se faire piétiner dans notre identité et bafouer dans notre crédibilité, étiquettée aliénée, on ne veut pas passer pour cinglée en se laissant surdominer.

Par cette lettre Marie, je veux d'abord te rassurer, les filles de ma génération ne sont pas des ratées et je veux aussi te remercier, malgré mes airs effrontés, de mes dix années dans tes murs passées, je ne les ai jamais regrettées. Car tu m'as enseigné à aimer, non pour servir, mais pour aider et pour collaborer. Aimer pour permettre aux autres femmes d'exister selon leur choix et en toute liberté.

Je te demande maintenant un petit miracle de solidarité pour l'égalité de la femme au foyer... de quarante ans passés, les seules, que M. Parizeau vu leur valeur si élevée n'a pas osé évaluer, les seules, qu'il n'a pu acheter à cause de leur incorruptibilité.

Marcelle
GERMAIN SAMSON
Roxboro, 14 avril.

■ *Des raisons de voter NON*

Le jour du référendum, mon NON sera Québécois. La raison est bien simple, je ne veux pas perdre les avantages que me procure le fédéralisme canadien.

De 1972 à 1978, le Québec a reçu $11 milliards de plus qu'il n'a versé au gouvernement fédéral. En 1978 seulement, il a reçu $3,600,000,000. de plus qu'il n'a versé à l'impôt et, en 1977, le gain était de $2,700,000,000.

Si en 1978, le Québec avait proclamé son indépendance, il aurait dû assumer une nouvelle dette de près de $4 milliards, ce qui veut dire pour le contribuable québécois de nouveaux impôts et une aggravation du malaise social, c'est-à-dire une extension des grèves. Et nous savons tous qu'il y en a assez de grèves au Québec.

Comme le disait récemment Michèle Tisseyre, un OUI au référendum, c'est un pas vers le désastre économique. Ce n'est pas le moment d'aggraver la situation économique au Québec. Les journaux rapportaient récemment que de toutes les faillites au Canada, près de 50% se sont produites au Québec. Pourtant, le premier ministre Lévesque nous avait promis en 1976 un bon gouvernement. Nous avons le plus mauvais gouvernement provincial au Canada. Le fardeau fiscal est de 26% plus lourd au Québec qu'en Ontario. Il y a près de 10% de chômeurs dans la province tandis que la moyenne nationale des sans travail est de 7%. Heureusement que les autres provinces payent pour les prestations d'assurance-chômage versées aux Québécois, sinon nous aurions encore d'autres impôts qui sont déjà assez lourds dans la province.

Pour toutes ces raisons, je demande à tous les bons Canadiens français de voter «NON» au référendum afin qu'on sache nettement que nos compatriotes ne veulent pas la rupture de la Confédération canadienne.

Armand ARCHAMBAULT
Duvernay, 14 avril

L'ACTUALITÉ

Quand le cirque vient en ville

par Robert Décary

Chaque Québécois devrait, au cours de la campagne référendaire, se «taper» deux bonnes assemblées publiques, l'une, du comité du OUI, l'autre, du comité du NON. Ne serait-ce que pour voir de près ce qui s'y passe et se former lui-même sa propre opinion, pour se donner la chance de voir la démocratie à l'oeuvre, dans ce qu'elle a parfois de plus «québétaine» et de plus démagogique, mais aussi dans ce qu'elle a de plus vrai, de plus spontané. Ne serait-ce, aussi, que pour vérifier si les médias rapportent si mal la nouvelle et sont si partiaux que d'aucuns le soutiennent.

Il faut, de préférence, choisir une «grosse» assemblée, qui permettra d'entendre les plus grands ténors de l'option et d'observer la réaction de plusieurs milliers de personnes. Si vous êtes neutre, ou indécis, ou si vos occupations vous empêchent d'exprimer vos préférences, ou si vous êtes partisan de l'option adverse, alors vous devrez chercher un coin perdu, s'il en est, où l'absence de macaron et d'enthousiasme ne risquera pas de vous mener tout droit au lynchage. Au pire, si l'on s'étonne de votre discrétion, prétendez ne rien comprendre, en parlant anglais si vous assistez à une réunion du OUI et en parlant italien si vous assistez à une réunion du NON.

Les observations qui suivent s'adressent à ceux qui assisteront à une réunion du NON. Elles découlent de l'assemblée qui s'est tenue à l'aréna de Hull, dimanche dernier, et je brûle d'impatience de les compléter dès que le OUI s'amènera en grande pompe dans ma région de l'Ouest québécois.

Le décor est simple. Des NON partout. Des drapeaux partout, feuille d'érable et fleur de lys. On se croirait en pleine forêt et en plein jardin. Le bleu domine, même si les représentants de l'Union nationale et du Parti conservateur se font rares. Un podium enseveli sous des chaises qui attendent, à n'en pas douter, un état-major redoutable. Les hauts-parleurs qui diffusent l'air du NON, un air, ma foi, fort entraînant et tout à fait irrésistible, qui vous fera battre des mains et des hanches dans le temps de le dire. Et un micro. Et derrière ce micro, Émile Genest...

Eh oui! «Poléon» Plouffe, revenu des États et sorti directement des contes de Roger Lemelin. Ça surprend, au début. Il réchauffe la salle et fait une répétition générale des cordes vocales de l'auditoire, l'invitant, dans le style de l'émission La Rigolade (version ancienne, au réseau d'État, des Tannants contemporains), à répondre par un mot de trois lettres, qui n'est pas OUI et qui est identifié au clan du NON, à une question qui n'est pas celle que l'on posait jadis. Les gens s'amusent même s'ils ne gagnent pas de prix. L'opération n'est pas très sophistiquée, mais après tout, on n'est pas à la Place des Arts. Même, en cours d'assemblée, vous aurez droit à une reprise de l'«Ed Sullivan Show» «Poléon» priant des gens célèbres qui croyaient passer incognito (un joueur de hockey, une sénatrice, un député conservateur...), de «stand up and have a bow», aux applaudissements d'une foule qui ne se croyait pas si bien entourée.

Vient ensuite l'entrée, à la file indienne (celle-là qui précéda l'arrivée des deux peuples fondateurs) de l'état-major. C'est le délire dans la salle. On se croirait à New York quand Lindberg faillit succomber sous les confettis. Les drapeaux s'agitent. Et les Yvettes. Car elles sont venues par milliers, toutes maquillées de macarons. Et madame Ryan qui leur fait une bise spéciale. Le délire se transforme en hystérie.

C'est alors le O Canada. Chanté tout en français. Ça vous prend par surprise: à force de l'entendre au Forum et au Stade olympique dans sa version bilingue, vous avez peine à vous souvenir des derniers versets, vous vous surprenez à chanter «we stand on guard for thee», puis vous faites semblant de connaître les mots, comme quand vous récitiez le Je crois en Dieu au Chapelet en famille, ou le nouveau Notre Père quand l'Église s'est mise à le tutoyer.

Et là, comme disait Zézette, «v'là l'fun qui commence». Un maire local, puis un député provincial, qui vous pompent à plein. Puis le hors d'oeuvre, qui aurait pu tout aussi bien être à la fois le plat de résistance et le dessert et le pousse-café: un Camil Samson époustouflant, sorti directement du terroir le plus pur, qui vaut à lui seul le déplacement et qui est tellement convaincant qu'il pourrait persuader les Yvettes de voter OUI s'il le leur demandait.

Un moment de répit, avec une Madeleine Ryan encore timide et pas véritablement à son aise dans sa défense des Yvettes, et avec un Gérard D. Lévesque (le vrai Lévesque, comme l'appelle affectueusement «Poléon» en moins belle forme qu'à l'accoutumée et qui s'entête à parler de «la question», comme si cela intéressait encore quelqu'un. Puis ça repart de plus belle avec un Jean Chrétien fidèle à sa réputation, qui surmonte une fatigue évidente (il en a vécu, des campagnes électorales, depuis un an!) mais qui réussit à détendre la foule comme lui seul sait le faire. Et le grand chef s'amène, les bras en V. Un moment d'inquiétude: comment pourra-t-il soutenir l'intérêt de la foule, surtout après la performance éblouissante de Camil Samson? La crainte est de courte durée. Claude Ryan est dans une forme exceptionnelle. Il révèle des talents d'orateur qu'on ne soupçonnait pas. Il s'emporte, il s'enthousiasme, il at-

Suite à la page 16

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $70.00 par année; six mois: $38.00; trois mois: $27.00. À l'étranger: $75.00 par année; six mois: $41.00; trois mois: $29.00. Éditions du samedi: $19. par année. Édition quotidienne livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

Quarante ans de vote, et après ?

par
Marie Lavigne et Michèle Jean

Toutes deux historiennes, les auteurs ont préparé ce texte pour le Conseil du statut de la femme qui veut souligner l'anniversaire de ce 25 avril 1940 où la loi sur le vote des femmes, après avoir été battue treize fois, a enfin été adoptée par l'Assemblée nationale du Québec, mettant un terme à plus de 60 ans de lutte.

EN outre, quelque temps qu'elle consacre à la politique, la femme n'y apportera jamais qu'une intelligence relativement inférieure». Ainsi s'exprimait le 11 février 1922 le journaliste Louis-Olivar Asselin dans *Le Matin*. Celui qu'on a qualifié de «plus grand journaliste que le Québec ait produit», ajoutait que si la femme faisait de la politique «elle sera mère d'autant plus distraite, épouse d'autant moins attentive qu'elle sera citoyen plus consciencieux». Deux jours avant, soit le 9 février 1922, environ 200 Québécoises au nombre desquelles on trouvait Marie Gérin-Lajoie, Idola Saint-Jean et Thérèse Casgrain, s'étaient rendues à Québec pour réclamer au premier ministre Louis-Alexandre Taschereau le droit de voter.

L'histoire du vote des femmes au Québec débute en 1791 alors que l'Acte constitutionnel confère le droit de vote aux «personnes» remplissant un certain nombre de conditions. On n'avait probablement pas imaginé que ceci n'excluait pas les femmes qui profitèrent de cet état de choses jusqu'en 1849, année où on leur retira cette malencontreuse concession. Il faudra attendre ensuite 1883 pour que la question soit reprise. La mobilisation qui s'accentuera en 1913, lors de la fondation de la Montreal Suffrage Association, s'oriente vers l'obtention du droit de vote au fédéral.

Ce droit est obtenu en 1918, mais la lutte doit continuer au provincial. Un nouveau regroupement, le Comité provincial du suffrage féminin, s'organise en 1922 sous la présidence de mesdames Gérin-Lajoie et Lyman. C'est ce comité qui organise la marche de 1922 sur le Parlement. À la suite de pressions du clergé, Marie Gérin-Lajoie abandonne la lutte qui sera reprise par Thérèse Casgrain, présidente de la Ligue des droits de la femme et Idola Saint-Jean, présidente de l'Alliance canadienne pour le vote des femmes du Québec: pétition de 10,000 signatures au roi George V, lobbying constant, campagnes de sensibilisation auprès des syndicats et des enseignantes, émissions radiophoniques et voyages à Québec chaque fois qu'un projet de loi sur le vote des femmes était discuté. Après avoir été battue 13 fois, la loi passe enfin en 1940, le 25 avril. Les suffragettes voient se traduire dans un petit amendement à la loi électorale plus de soixante ans d'efforts.

VOTER OU NE PAS VOTER?

Aujourd'hui, quarante ans après et au sortir d'une décennie qui a été marquée par une nouvelle vague de revendications féministes, on peut s'interroger sur le sens de cet événement en se demandant au nom de quoi les femmes réclamaient le droit de vote et au nom de quoi on s'opposait à ce qu'elles l'obtiennent.

C'est principalement au nom de l'élargissement de leur rôle traditionnel d'épouses et de mères et sans vouloir nullement le remettre en question que les femmes réclamèrent leurs droits démocratiques. Parlant du féminisme, Idola Saint-Jean écrivait: «Le mouvement s'affirme partout, la conscience sociale de la femme est réveillée à jamais et lui fait comprendre que sa coopération est aussi nécessaire dans la vie publique que dans la vie familiale. Car après tout la société n'est que le foyer agrandi. De même que la mère est consultée et apporte une saine collaboration dans la famille, dans les parlements où les intérêts de la famille sont discutés, l'intelligence féminine contribuera à l'adoption de salutaires réformes». Dans la même ligne de pensée Marie Gérin-Lajoie disait: «La vie publique est un levier qui s'appuie sur la vie privée car la femme joue un rôle considérable dans la vie privée, pourquoi n'aiderait-elle pas à l'homme dans la vie publique?». Elle voulait aussi, non pas que les femmes se masculinisent, mais que les qualités féminines rayonnent dans la société.

Loin de voir la société comme une organisation patriarcale dans laquelle le pouvoir était systématiquement le lot des hommes, ces féministes de la première heure, pour la plupart bourgeoises valorisant l'obtention des droits individuels, croyaient qu'en toute justice on devait accorder aux femmes le droit de voter. Cet exercice devenait la source d'un changement social profond et elles étaient convaincues que l'ensemble de la société en bénéficierait puisque les femmes étaient naturellement plus soucieuses de réformes sociales, économiques et morales.

À cela, des opposants comme le cardinal Villeneuve de Québec rétorquaient que les réformes souhaitées par les femmes «peuvent être aussi bien obtenues grâce à l'influence des organisations féminines en marge de la politique». De plus, se demandait-on, si la femme obtient ce droit où s'arrêtera-t-elle dans ses revendications? Voudra-t-elle ensuite être député, médecin, notaire, avocat? Voudra-t-elle «tous» les droits que les hommes possèdent? Cet exercice l'exposera-t-elle «à toutes les passions et à toutes les aventures de l'électoralisme»? Voudra-t-elle être l'égale de l'homme en toute chose? Ouvrir la brèche à l'égalité entre les sexes n'était-ce pas s'engager dans un processus irréversible de contestation? L'égalité dans la différence des fonctions, voilà quelle était la vraie façon de s'assurer l'éternelle subordination de la femme et particulièrement de la femme mariée, incapable juridiquement parlant, et dépendante économiquement parlant.

Plus nombreuses et bien enracinées dans l'idéologie traditionnelle québécoise, les forces anti-suffragistes évoquaient à peu de choses près les mêmes arguments que les détracteurs des *Fées ont soif*. Haut clergé, intellectuels et politiciens québécois présentèrent la suffragette comme «la femme-homme, le monstre hybride et répugnant qui tuera la femme-mère et la femme-femme». Les anti-suffragistes rallièrent plusieurs centaines de femmes à leur point de vue. À la demande des autorités religieuses, elles signèrent une requête affirmant que la femme n'avait pas à «se joindre à l'homme sur un terrain où elle n'a rien à gagner et beaucoup à perdre».

1940 A-T-IL CHANGÉ QUELQUE CHOSE?

Le droit de vote fut un premier pas qu'il fallait franchir. Le tort des suffragettes a été de croire qu'il était une fin en soi et allait changer quelque chose dans l'ordre social. Depuis ce temps, les vertus magiques du vote des femmes se sont estompées les unes après les autres: en 40 ans, 7 femmes élues, quelques sénatrices... La participation quantitative de la femme à la chose publique est loin d'être encore très impressionnante. Les femmes, après avoir parcouru le long chemin de la conquête des droits démocratiques, se retrouvent à leur point de départ, c'est-à-dire toujours face au même sexisme. Leur expérience ressemble d'ailleurs étrangement à celle des Noirs américains qui, eux aussi, se retrouvent encore face au racisme. Les inégalités trop voyantes ont été effacées. Reste la discrimination quotidienne, camouflée, sans cesse mouvante, de plus en plus difficile à cerner précisément et à dénoncer. Face à ce sexisme, que les réformes d'État et les politiciens sont impuissants à enrayer, faut-il s'étonner que bien des femmes se détournent de la politique institutionnelle?

Les femmes sont-elles des êtres apolitiques ou le politique s'organise-t-il de façon à leur être inaccessible? Déçues de cette première expérience «démocratique», faut-il s'étonner que des femmes recherchent de nouvelles stratégies de lutte contre le sexisme et réfléchissent de plus en plus sur le rapport de la femme au pouvoir?

En effet, depuis quelques années, les féministes se sont mises à poser les questions à l'envers ou dans un autre langage. Des études américaines sont venues prouver que le discours politique était construit à partir d'une grille sexiste. Le pouvoir politique a été conçu sans les femmes et a été un instrument privilégié pour les dominer pendant des siècles. Aujourd'hui, sous le couvert d'une égalité politique formelle, la politique et ses valeurs sont demeurées profondément masculines et imperméables à d'autres valeurs et modes de fonctionnement.

La femme se sent aliénée dans le discours politique actuel. Elle s'y sent mal à l'aise et ses priorités sont rarement les priorités de ceux qui gouvernent effectivement. Chaque modification au statut de la femme est le fruit d'une dépense considérable d'énergie pour obtenir très souvent des semblants de réformes.

Déjà, lors du 25ième anniversaire du droit de vote dans un article intitulé «Réveille-toi, belle au bois dormant, réveille-toi», Françoise Loranger écrivait: «Ouvrons nos beaux grands yeux et regardons les choses telles quelles sont. Nous vivons dans un monde d'hommes et, sauf exception, nous sommes traitées par eux comme quantité négligeable.»

Réfléchir sur 1940, c'est constater qu'il faut maintenant comprendre que l'exercice de voter n'est pas l'exercice du pouvoir. Réfléchir sur 1940, c'est chercher comment donner à la société, en théorie et en pratique, une approche non-sexiste de sa réalité politique.

Le face à face des tribunaux et du parlement

par
José Woehrling et François Chevrette

MM. Woehrling et Chevrette sont professeurs de droit constitutionnel à l'Université de Montréal.

CERTAINS événements récents ont attiré l'attention sur un problème qui, d'habitude, n'intéresse guère que les spécialistes, celui du rapport de forces entre les tribunaux et le parlement à l'occasion du contrôle de la constitutionnalité des lois. En effet, les tribunaux québécois ont eu récemment l'occasion, à deux reprises, d'accorder à des personnes qui contestaient la validité d'une loi votée par l'Assemblée nationale, une injonction qui suspend l'application de cette loi jusqu'au jugement final qui sera porté sur le fond du litige. Ces décisions judiciaires ont irrité certains hommes politiques au pouvoir, qui les ont critiquées en laissant entendre qu'il ne convenait pas à un juge de censurer de pareille façon les actes d'un corps élu par la population. À leur tour, les porte-parole de l'opposition s'en sont mêlés, allant jusqu'à accuser le gouvernement de «fascisme» et de «dictature» parce que certains de ses membres avaient adopté une attitude critique à l'égard des tribunaux. Étant donné la confusion qui semble régner sur les principes qui sont en cause, il nous a semblé utile de rappeler les éléments de la problématique, qui est l'une des plus importantes qui se pose à l'intérieur de l'État moderne.

DÉMOCRATIE ET SUPRÉMATIE DE LA CONSTITUTION

Il n'est pas besoin d'élaborer sur la portée du principe démocratique et son importance pour la pensée et la pratique politiques contemporaines. C'est le principe qui permet un fonctionnement stable et ordonné du pouvoir à l'intérieur de la société, en assurant à ce pouvoir la légitimité nécessaire pour se faire accepter. La désignation des gouvernants par le peuple constitue le titre juridique et politique sur lequel ils peuvent appuyer leur autorité. Cette légitimation est d'autant plus nécessaire que l'exercice de l'autorité politique conduit à arbitrer entre les intérêts particuliers qui sont en conflit et à faire prévaloir l'intérêt général sur ces intérêts particuliers, au besoin par la contrainte.

Il n'est donc pas étonnant que le principe démocratique serve également à hiérarchiser les différents organes de l'État les uns par rapport aux autres, selon qu'ils sont issus plus ou moins directement du vote populaire. De ce point de vue, c'est évidemment le Parlement (au Québec, l'Assemblée nationale) qui incarne le mieux la volonté générale, puisque les députés doivent faire confirmer leur mandat par le peuple tous les quatre ou cinq ans. Or, dans le cadre de la démocratie moderne, c'est le peuple qui est souverain et il n'est pas facile d'admettre qu'il existe un autre pouvoir qui puisse le contredire, une fois qu'il s'est exprimé.

Cependant, le système politique occidental est plus complexe que cela. Au principe démocratique se superpose celui du libéralisme. La souveraineté populaire ne s'exerce légitimement que dans la mesure où elle respecte la liberté et les droits des individus. La rencontre des deux principes a donné naissance, depuis le 18e siècle, à la démocratie libérale.

Au point de vue institutionnel et juridique, le libéralisme se traduit dans le principe de suprématie de la constitution «constitutional government» ou «limited government» pour les Anglo-saxons). Celui-ci signifie que les règles inscrites dans la Constitution (ou, du moins, les plus importantes d'entre elles) l'emportent sur les lois et ne peuvent être modifiées par le Parlement, dont elles limitent donc le pouvoir. Il ne faut cependant pas en conclure que la Constitution ne pourra jamais être modifiée. Il est généralement prévu une procédure d'amendement qui permet de faire les révisions nécessaires. Cependant, l'amendement exige un consensus particulier, comme par exemple l'accord du peuple donné par référendum (Suisse), un vote du Parlement obtenu à la majorité des 3/5 (France) ou encore un accord entre la Fédération et les États-membres de l'Union (États-Unis). Par conséquent, le principe de suprématie de la Constitution empêche la majorité à l'intérieur d'un pays de brimer les droits des minorités, puisque la modification des règles constitutionnelles (en particulier les droits fondamentaux) ne peut se faire que grâce à un consensus beaucoup plus large que celui qui est exigé pour faire voter une loi ordinaire au Parlement. En démocratie libérale, le peuple accepte, par conséquent, de limiter sa souveraineté. Lorsque l'État possède une structure fédérale, il existe une raison supplémentaire pour donner à la Constitution une valeur supérieure à celle des lois ordinaires. En effet, il est alors nécessaire de faire respecter le partage des pouvoirs entre la Fédération et les États-membres. C'est la raison pour laquelle les règles qui établissent ce partage ne pourront être modifiées ni par une loi provinciale, ni par une loi fédérale, ni même par les deux ensemble. Au Canada, la suprématie de la Constitution découle du fait que l'AANB est une loi anglaise et ne peut être modifiée, actuellement, que par une autre loi votée par le Parlement de Westminster (à la demande du Canada et uniquement à cette condition).

LA NÉCESSITÉ D'UN CONTRÔLE PAR LES JUGES

Comme toute règle juridique, le principe de suprématie de la Constitution exige d'être sanctionné pour être efficace. La solution traditionnelle consiste à confier aux tribunaux le rôle de gardiens de la Constitution, en leur donnant mission de refuser d'appliquer et d'annuler toute loi du Parlement qui irait à l'encontre d'une règle contenue dans la Constitution. Cette mission des juges s'appelle le «contrôle judiciaire de la constitutionnalité des lois» (plus simplement «contrôle judiciaire», en anglais, «judicial review»). Plusieurs modalités sont possibles: dans certains pays, le contrôle judiciaire est confié à des tribunaux spécialisés, situés en dehors de la hiérarchie des Cours ordinaires (Allemagne fédérale). Ailleurs, ce sont les tribunaux de droit commun qui exercent ce rôle, à l'occasion des litiges ordinaires. C'est le cas au Canada et aux États-Unis: devant n'importe quel tribunal, ou presque, tout plaideur est en droit d'invoquer, au soutien de sa cause, l'inconstitutionnalité d'une loi, fédérale ou provinciale. Il suffit qu'il ait intérêt à le faire, c'est-à-dire que cet argument soit de nature à l'aider à gagner son procès.

Au Canada, il est également possible, pour le gouvernement fédéral et provincial, de demander aux tribunaux (respectivement la Cour suprême et la Cour d'appel) un avis consultatif (une opinion juridique) sur la constitutionnalité d'une loi ou d'un projet de loi. C'est ainsi, par exemple, qu'en décembre dernier la Cour suprême a donné avis au gouvernement fédéral que le projet de loi C-60, modifiant le statut du Sénat, était inconstitutionnel.

LES DANGERS DU «GOUVERNEMENT DES JUGES»

Il faut bien voir qu'il existe, entre le principe démocratique et celui du contrôle judiciaire, une indéniable contradiction. En effet, les règles contenues dans la Constitution sont très souvent vagues à souhait. Dès lors, c'est aux juges qu'il revient de les préciser. Il est donc inévitable qu'ils infusent, à l'intérieur de concepts aussi flous que, par exemple, «l'égalité devant la loi», la «liberté d'expression» ou même le «droit de propriété», leurs propres conceptions philosophiques et, à l'occasion, leurs préjugés. Cependant, comment admettre qu'ils puissent alors en arriver, sur cette base, à invalider les décisions prises par le Parlement, c'est-à-dire par les représentants élus du peuple? N'oublions pas que les juges, nommés par le gouvernement et pratiquement inamovibles, n'ont aucune légitimité démocratique, ni responsabilité devant l'électorat. Si le contrôle judiciaire ne consistait qu'à faire respecter par le législateur une constitutionnalité «objective», aucun problème ne se poserait. Mais il s'agit là d'une fiction, que les juges eux-mêmes ne défendent plus. Étant donné que la Constitution est vague, le contrôle judiciaire revient à confier aux tribunaux le pouvoir de définir eux-mêmes le contenu des principes qui limitent la liberté d'action du Parlement. Il y a là une contradiction, un «paradoxe» qu'il est impossible d'ignorer.

Ce «paradoxe» a donné lieu à une controverse considérable aux États-Unis, qui n'est d'ailleurs pas terminée. Le principe même du contrôle judiciaire a dû commencer par y vaincre d'énormes résistances et, une fois admis, a continué de soulever beaucoup de réticences. À l'occasion de la politique du «New deal» du gouvernement Roosevelt, au cours des années 30, une querelle importante a surgi entre la Cour suprême et le Président, dont ce dernier est en fin de compte sorti vainqueur. À l'époque du juge en chef Warren, il est arrivé fréquemment qu'on fasse des demandes d'«impeachement» au Congrès pour destituer des juges de la Cour suprême, pour le motif qu'ils étaient allés trop loin dans leurs jugements. Beaucoup d'Américains craignent encore le «gouvernement des juges», et certaines décisions, comme celle en matière de déségrégation scolaire (le «bussing»), montrent qu'ils peuvent avoir quelque raison de s'inquiéter.

La problématique de l'«activisme judiciaire» («judicial activism», c'est-à-dire l'empiètement des tribunaux dans le champ politique) a, jusqu'à présent, provoqué infiniment moins d'émoi au Canada. Si elle est bien connue dans les milieux juridiques, elle n'a touché l'opinion publique qu'indirectement, à travers les problèmes plus généraux du fédéralisme canadien. Il y a de bonnes raisons pour expliquer cette différence. La plus importante, c'est l'absence d'une déclaration des droits fondamentaux, comparable au «Bill of Rights» américain, dans la Constitution canadienne de 1867. En effet, c'est ce type de règles constitutionnelles qui donne le plus l'occasion aux juges de censurer les choix politiques faits par le Parlement. Les tribunaux canadiens se sont donc, pendant longtemps, contentés de vérifier la constitutionnalité des lois par rapport au partage des compétences législatives. À ce titre, ils ont été amenés à arbitrer entre les forces centralisatrices et décentralisatrices, entre Ottawa et les provinces. C'est sous cet aspect surtout que l'on a discuté ici du problème de la «politique judiciaire». Cependant, avec le vote de la Déclaration canadienne des droits (1960), suivie par les Chartes provinciales des droits, sans parler des projets d'inclure une déclaration des droits dans la Constitution, il peut arriver que le problème se pose au Canada un peu de la même façon qu'il s'est posé aux États-Unis.

S'il est inévitable que l'on reconnaisse aux tribunaux le droit de vérifier la constitutionnalité des lois, il faut cependant faire en sorte que ce contrôle empiète le moins possible sur la souveraineté populaire et la volonté du Parlement. Il faut, par conséquent, exiger de la part des juges le plus de «retenue» possible («judicial self-restraint», disent les Américains) à l'égard des décisions du législateur. Le caractère sacré de la volonté populaire exige que les tribunaux ne se résignent à invalider une loi qu'avec la plus grande prudence et uniquement s'il n'y a pas moyen de faire autrement. Ces mêmes préoccupations expliquent le principe de la «présomption de constitutionnalité» des lois. Une fois votée et sanctionnée, la loi s'applique et continue de s'appliquer jusqu'au moment où le tribunal aura constaté son inconstitutionnalité, c'est-à-dire sa nullité. Cependant, il serait inadmissible d'admettre qu'un simple doute concernant la validité d'une loi puisse suffire à faire suspendre son application. Les lois sont votées dans l'intérêt de la population en général; par contre, ceux qui les contestent le font souvent dans leur intérêt tout à fait particulier.

L'INJONCTION CONTRE LA LOI

Cette «retenue» judiciaire est particulièrement de mise lorsque ce qui est demandé aux juges est, non pas de statuer sur la constitutionnalité d'une loi de façon définitive, mais d'émettre une ordonnance provisoire en vue d'en empêcher l'application jusqu'à ce que sa validité soit déterminée de façon approfondie. Une telle procédure n'est pas impossible ni impensable, et il se peut que l'application d'une loi dont la validité est douteuse puisse entraîner pour certaines personnes un préjudice qui ne pourra être véritablement réparé au moment où l'invalidité de la loi sera tenue pour certaine. Mais parce que les lois sont présumées valides jusqu'à preuve du contraire et pour toutes les autres raisons mentionnées précédemment, on comprend que cette procédure ne doit être que très exceptionnelle. Un simple doute sur la validité d'une loi ne saurait en empêcher l'application.

Certes la contestation constitutionnelle d'une loi doit toujours demeurer possible, et c'est avec raison qu'à maintes reprises les tribunaux sont intervenus pour empêcher le législateur d'en abolir ou d'en gêner l'exercice. Mais contester une loi est une chose, en suspendre l'application de façon préventive en est une autre, qui ne devrait se produire que très rarement. Face à une loi étatisant une entreprise et dont la validité faisait problème, la Cour suprême a permis que les biens de cette entreprise soient mis sous séquestre judiciaire pendant la durée du procès (arrêt British Columbia Power, de 1962), et plus récemment la Cour d'appel du Québec a émis une injonction interdisant au gouvernement québécois d'appliquer sa loi d'expropriation (arrêt Asbestos). Cela peut se comprendre, si l'on tient que la prise en charge de l'entreprise par le gouvernement est susceptible de gêner son fonctionnement et de porter atteinte à des intérêts financiers de façon grave et irréparable, encore que l'inondation des terres à la Baie James ne paraissait guère moins irréparable pour les droits de pêche et de chasse des Indiens, la Cour d'appel ayant

Suite à la page 16

École des Hautes Études Commerciales
Affiliée à l'Université de Montréal

HEC

baccalauréat en administration des affaires

classes du soir

programme

Spécialement adapté à ceux qui travaillent le jour, par sa pédagogie, par l'horaire et le calendrier de ses cours.

candidats

Les détenteurs d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.). Toutes autres personnes possédant un dossier d'études jugé valable et une expérience de travail d'au moins quatre (4) ans.

durée

Normalement de cinq (5) ans, mais elle peut varier selon la disponibilité de l'étudiant.

demande d'admission

Date limite de dépôt de la demande: 15 mai 1980
Pour le trimestre débutant en septembre 1980.

On peut obtenir la brochure en s'adressant au:

registrariat
École des Hautes Études Commerciales
5255 avenue Decelles
Montréal H3T 1V6
Tél.: 343-4500

Trudeau s'oppose à une intervention militaire des États-Unis à Téhéran

par Michel Vastel

OTTAWA — Le premier ministre, M. Pierre Trudeau, a fait savoir au secrétaire d'État américain, M. Cyrus Vance, qu'il «s'oppose à l'emploi de toute force militaire (en Iran) dans les circonstances actuelles.»

En faisant cette révélation hier lors de sa conférence de presse hebdomadaire, M. Trudeau a aussitôt ajouté qu'il ne pense pas que les autorités américaines recommandent actuellement l'usage de la force armée contre l'Iran.

Il y a une semaine, le président Jimmy Carter a déclaré à Washington que si les sanctions économiques et politiques des États-Unis et de leurs alliés n'aboutissent pas à la libération des otages, «alors la seule étape qui nous reste serait quelque forme d'intervention militaire.»

Les États-Unis envisagent effectivement un blocus naval de l'Iran, ce qui est considéré comme une forme d'intervention militaire. Et, après vérification hier au bureau du premier ministre, M. Trudeau s'oppose effectivement à toute forme d'intervention, y compris un blocus naval.

Au début des années 60, lorsque les États-Unis avaient imposé un blocus naval à Cuba pendant quelques semaines, le Canada n'avait pas formellement pris position mais il avait par la suite refusé de s'associer au blocus commercial imposé jusqu'en 1974, malgré de fortes pressions des États-Unis.

En s'opposant ainsi à toute forme d'action militaire, M. Trudeau rejoint l'opinion de la plupart des leaders européens, qui, tout en prenant des sanctions politiques contre l'Iran, avertissaient les États-Unis qu'ils désapprouveraient l'emploi de la force.

Mercredi matin, au moment où le secrétaire d'État américain posait les pieds sur le sol canadien pour une visite d'une journée, le gouvernement canadien annonçait une série de sanctions économiques et diplomatiques contre l'Iran:

- le personnel diplomatique de l'ambassade de l'Iran à Ottawa est limité à une seule personne, le chargé d'affaires, et son adjoint a eu 72 heures pour quitter le pays;
- le gouvernement met un embargo sur l'exportation de matériel militaire et demande à la Société pour l'expansion des exportations ne n'accorder aucun nouveau crédit à l'Iran;
- aucun visa ne sera délivré à des étudiants iraniens encore à l'extérieur du Canada;
- les sociétés pétrolières n'achèteront plus de pétrole en Iran mais, incidemment, ces livraisons étaient coupées depuis décembre;
- et enfin le gouvernement recommande aux compagnies canadiennes de s'abstenir de faire affaires avec ce pays jusqu'à la libération des otages.

Comme les pays de la Communauté économique européenne, le Canada a fixé au 17 mai la date limite de libération des otages après quoi ces pays envisageront des sanctions encore plus sévères.

M. Trudeau a reconnu hier que ces pressions contre l'Iran constituaient en quelque sorte un pari et il est difficile d'en prévoir les effets. Le premier ministre espère que les sanctions imposées à l'Iran pourraient obliger les «terroristes iraniens à libérer les 50 otages américains parce qu'ils deviendraient impopulaires dans leur propre pays». Mais les terroristes iraniens pourraient tout aussi bien s'entêter dans leur erreur et même pousser l'Iran à chercher des appuis auprès de ses alliés traditionnels, ou même de l'URSS.

Le premier ministre ne sous-estime pas ce risque mais ajoute que les sanctions prises par les alliés des États-Unis contre l'Iran vont porter fruit. «La révolution iranienne court à l'échec à cause de cette prise d'otages», a déclaré M. Trudeau et l'opinion publique iranienne va se rendre contre des effets néfastes sur le pays de cet acte de terrorisme.

L'affaire iranienne et l'invasion de l'Afghanistan ont en fait dominé mercredi les entretiens Trudeau — Vance et les quelques discussions bilatérales, sur les droits de la mer, l'accord sur les pêcheries, n'ont absolument pas avancé. Quant à l'épineuse question du Pacte de l'automobile, elle avait été délibérément laissée de côté.

M. Trudeau a aussi abordé la décision de son gouvernement de boycotter les Jeux olympiques de Moscou. Il s'est défendu de s'aligner systématiquement sur la diplomatie américaine. La condamnation de l'Union soviétique n'a d'autre but que de montrer aux Soviétiques qu'ils ne peuvent se livrer à n'importe quelle action sans menacer eux-mêmes la détente.

Le premier ministre a cité au moins deux exemples où de telles actions se sont montrées efficaces, lors de la crise de Berlin à la fin des années 40 et lors de la guerre de Corée au début des années 50. «C'est une façon de dire aux Soviétiques qu'il y a un certain nombre de choses qu'ils ne peuvent se permettre impunément», a commenté M. Trudeau. Cette question, a ajouté le premier ministre, sera discutée lors du Sommet des sept à Venise en juin.

À la suite de la décision du gouvernement de boycotter les Jeux de Moscou, CBC a déjà annoncé que ses deux réseaux de télévision et de radio n'assureront pas la couverture des olympiades et la plupart des Fédérations sportives ont laissé entendre qu'elles respecteraient la suggestion du gouvernement. C'est au cours du week-end à Montréal que l'Association olympique canadienne arrêtera définitivement sa position.

L'AMÉTÉO

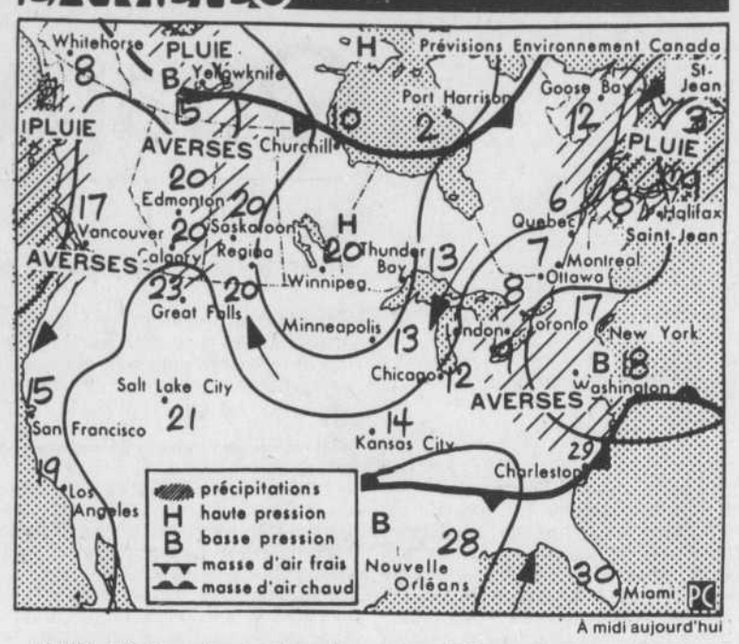

À midi aujourd'hui

Abitibi, Témiscamingue, réservoirs Cabonga, Gouin, Pontiac-Gatineau, vallée du Lièvre: nuageux avec quelques averses ou bruine passagère. Maximum 7. Aperçu pour samedi: peu de changement.

■

Laurentides: nuageux avec bruine passagère et quelques averses. Maximum 7. Aperçu pour samedi: peu de changement.

■

Outaouais, Montréal, Trois-Rivières, Drummondville: nuageux avec bruine passagère avec possibilité de quelques averses. Maximum 9. Aperçu pour samedi: peu de changement.

■

Estrie: nuageux avec possibilité de quelques averses. Maximum 9. Aperçu pour samedi: peu de changement.

■

Québec, Beauce: nuageux avec bruine ou faible pluie passagère. Maximum 8. Aperçu pour samedi: peu de changement.

Lac-St-Jean, Saguenay, Mauricie, Parc des Laurentides: nuageux avec quelques averses ou bruine passagère. Maximum 9. Aperçu pour samedi: peu de changement.

■

Rivière-du-Loup, La Malbaie, Rimouski, Matapédia, Ste-Anne-des-Monts, Parc de Gaspésie: nuageux avec bruine ou pluie passagère. Maximum 5. Aperçu pour samedi: peu de changement.

■

Gaspé: pluie. Maximum 5. Aperçu pour samedi: nuageux et averses.

■

Baie-Comeau, Sept-Iles: nuageux avec faible pluie intermittente ou bruine. Maximum 9. Aperçu pour samedi: peu de changement.

■

Basse-Côte-Nord, Anticosti: nuageux avec faible pluie passagère et brumeux. Maximum 8. Aperçu pour samedi: peu de changement.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Tremblay

première fiducie du DEVOIR sur le nom de M. Tremblay, de sorte que celui-ci a recueilli 3,707 actions contre 208 actions à l'évêque auxiliaire de Montréal dont la médiation extraordinaire, a l'été et à l'automne de 1979, a permis au Syndicat de la rédaction du DEVOIR et à l'Imprimerie populaire de résoudre leur différend touchant le processus de désignation du prochain directeur.

Outre Me Pelletier et M. Tremblay, les autres membres du conseil, tous réélus, sont MM. Guy Bernier, Yves Cousineau, Bernard Larocque, André Loranger, Guy Saint-Germain, Jules Saint-Pierre et Michel Roy.

Président du Syndicat de la rédaction et actionnaire du journal, M. Louis-Gilles Francoeur, a vivement déploré devant la presse que l'assemblée n'ait pas retenu la candidature de Mgr Lafontaine «dont le concours a été si précieux dans les derniers mois et qui était manifestement la personne la mieux préparée pour apporter un souffle nouveau au DEVOIR».

Au cours de la réunion, M. Francoeur a d'autre part révélé le contenu d'une lettre qu'il avait adressée le jour même au nom du Syndicat au président du Conseil, lettre dans laquelle les journalistes syndiqués demandent la démission d'un fiduciaire de l'Imprimerie populaire, M. Jean-Marie Poitras, et de deux administrateurs, MM. Bernard Larocque et Guy Bernier. Ces trois personnes, déclare le Syndicat, ont versé respectivement les sommes de $250, $125 et $250 à un parti politique, comme en fait foi le rapport financier du directeur général du financement des partis politiques. Selon le Syndicat, ces trois personnes ne peuvent en même temps se prévaloir de la Loi régissant le financement des partis politiques et faire partie d'autre part de l'assemblée conjointe à qui incombe la responsabilité de choisir le prochain directeur du DEVOIR.

Me Pelletier a rejeté la thèse syndicale et rappelé que l'entente intervenue entre l'Imprimerie populaire et le Syndicat au sujet de la désignation du directeur prévoit la présence de deux observateurs agréés par les journalistes au sein de l'assemblée appelée à nommer le futur directeur. Ces observateurs ont précisément le mandat de veiller à la régularité et à l'honnêteté du processus de nomination.

(Nos lecteurs trouveront à la page 8 le bilan de l'Imprimerie populaire pour l'année 1979, de même que les textes des rapports du président du conseil d'administration et du rédacteur en chef, MM. Pelletier et Roy.)

◆ CROP

indiqué qu'il précisera aujourd'hui au cours d'une conférence de presse la participation du premier ministre Pierre Trudeau à la campagne référendaire. M. Ryan a eu mercredi une réunion de l'exécutif de son comité qui a surtout porté, semble-t-il sur cette participation. On a aussi discuté à cette réunion de la participation des députés fédéraux à la campagne. Ceux-ci avaient fait le projet de concentrer leurs efforts dans 16 comtés où l'organisation du NON était plus faible qu'ailleurs. M. Ryan a indiqué qu'ils devront obtenir l'accord des comtés concernés et coordonner l'action avec les organisateurs au niveau national. Ils devront aussi s'entendre sur les comtés qui ont le plus besoin de renfort, a-t-il souligné.

Le chef du NON a fait campagne hier sur la Rive-Sud de Montréal, où il a consacré essentiellement son après-midi à des rencontres avec des citoyens. Ce ne fut cependant pas une journée très heureuse, ni productive, puisque son horaire avait été manifestement mal planifié. Ainsi il devait participer à un cocktail à l'heure du déjeuner en compagnie d'hommes d'affaires de la Rive-Sud. C'était en fait un déjeuner d'une organisation sportive, la Médaille d'or, où il n'était pas attendu. Il a pu serrer les mains, mais manifestement il dérangeait. L'un des organisateurs du déjeuner a déclaré aux journalistes: «Nous sommes un club sportif, pas un club politique...», sur un air un peu excédé.

Par la suite, M. Ryan a pris le déjeuner dans un restaurant où on ne l'attendait pas. Puis ce fut une visite d'une industrie où une partie des employés se sont montrés plutôt désintéressés. L'endroit semblait mal choisi aussi puisqu'on comptait moins de 50 personnes dans cette entreprise. Enfin ce fut la visite d'un centre commercial puis de la station de métro de Longueuil où le chef du NON a pu rencontrer plusieurs personnes. Manifestement à l'aise dans ce genre d'opérations, M. Ryan n'hésite d'ailleurs pas à saluer et provoquer les rencontres lorsque les citoyens ne viennent pas spontanément à lui.

À Granby, où il était en soirée, le président du Comité des Québécois pour le NON a connu plus de succès qu'au début de l'après-midi. Une foule de 800 personnes s'était entassée dans une salle d'école pour l'entendre, lui, Mme Monique Bégin, ministre fédéral de la Santé et du Bien-être social, et M. Marcel Masse, porte-parole du Parti conservateur.

M. Ryan mit de côté, au cours de cette assemblée, ses attaques à l'emporte-pièce contre le gouvernement Lévesque et son projet de souveraineté-association. Sur un ton posé, il entreprit d'abord de décrire les raisons de son attachement au Canada, convenant comme l'avait fait le premier ministre Trudeau au cours de la journée qu'il fallait mettre l'accent sur la fierté canadienne, sur les aspects positifs du défi canadien. Pour le chef du NON, il ne faut cependant pas se laisser aller, comme le PQ, à fonder un pays uniquement sur les sentiments et la passion.

Aux yeux de M. Ryan, l'un des aspects les plus importants de l'appartenance du Québec au Canada c'est la dimension économique. La richesse du Canada est incalculable, explique le haut niveau de vie des Canadiens et l'assure pour au moins une génération encore, a-t-il dit. La mise en valeur de cette richesse est assurée par l'union économique canadienne, laquelle a l'avantage d'assurer une complémentarité entre les économies régionales. Il a cité en exemple la libre circulation des marchandises qui permet aux producteurs laitiers, nombreux dans la région de Grany, d'écouler 40% de surplus laitier sur le marché canadien. Avec la séparation, le Québec se priverait à la fois d'instruments et de débouchés importants sur le plan économique, à son avis.

Le chef du NON a profité de cet éloge des bienfaits économiques du fédéralisme pour dénoncer les propositions Lévesque relatives à la monnaie. Reprenant l'analyse de M. Robert Bourassa, il a surtout souligné que l'actuel système politique offre une plus grande prise des Québécois sur la politique monétaire canadienne que les propositions du livre blanc.

Le Québec n'aurait droit qu'à un siège sur trois à l'Autorité monétaire proposée par le PQ alors qu'actuellement le Québec détient un poids plus important au sein du gouvernement fédéral. Il n'a que 27% des députés à Ottawa, mais détient 13 sièges au sein du conseil des ministres, a-t-il souligné tout en rappelant que c'est là que les décisions importantes se prennent. À ceux qui dénoncent la minorisation du Québec au sein de la fédération canadienne, il a fait valoir que depuis 1900, le Québec a été au pouvoir à Ottawa pendant un total de 65 années.

◆ Lévesque

lance, et même les bateaux québécois devront être construits ailleurs, a conclu le premier ministre en invitant les ouvriers à voter OUI en ayant à l'esprit que la nouvelle entente qu'il propose sera basée sur l'égalité. Cet exemple des chantiers maritimes n'en est un que parmi d'autres dans la mauvaise répartition des contrats qui relèvent du gouvernement central. Il y a ceux de l'industrie pétrochimique, de l'industrie de l'automobile, et, tout récemment, l'affaire des avions F-18 qui défavorisent le Québec. Autant de raisons pour reprendre nos choses en main et voter favorablement pour la souveraineté-association.

M. Lévesque a pris son repas du midi en compagnie des ouvriers de la Davie Shipbuilding et ces derniers l'ont invité à poser le point sur le i du OUI, sous forme de fleur de lys dans une maquette symbolique du chantier où le premier ministre s'est transformé en soudeur.

Plus tôt dans la matinée, M. Lévesque avait reçu un OUI fort sympathique de la part d'une trentaine d'employés de la traverse de Lévis qui ont accompagné cette cérémonie d'airs d'accordéon sur le fleuve...

Au Collège de Lévis où l'attendaient quelque 400 étudiants, il s'est fait conspuer par des partisans du NON, un groupe d'une cinquantaine de jeunes qui ont manifesté leur désaccord en brandissant des pancartes et noyautant pour ainsi dire cette réunion. Les étudiants ont dit à M. Lévesque qu'ils ne voyaient pas la nécessité de ce référendum, puisqu'ils sont heureux de vivre dans ce pays.

Hier soir, fatigué par un horaire qui ne lui laisse aucun répit, le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, a participé à des «fêtes de familles» dans le comté de Montmorency, empruntant un ton intimiste.

Ce moment de répit aura permis au président du Regroupement national pour le OUI d'être présent dans ce comté de Montmorency quand le député du comté, M. Clément Richard, président de l'Assemblée nationale a pour la première fois depuis le début de la campagne référendaire proclamé qu'il allait voter OUI.

«C'est la première occasion qu'il m'est donné de dire que je suis aussi pour le OUI», a indiqué M. Richard. À titre de président de l'Assemblée, il se devait d'observer une stricte neutralité et il est le seul député péquiste à ne pas avoir pris part au débat référendaire à l'Assemblée nationale.

Le président du Regroupement du OUI dans Montmorency, M. Yvon DeBlois, est un libéral connu. Il est aussi maire de la paroisse Sainte-Famille, de l'Ile d'Orléans, et préfet de comté.

Dans ses allocutions, M. Lévesque a repris les thèmes qui lui sont maintenant familiers en disant que le maintien du régime fédéral ne promet rien de bien substantiel pour les Québécois puisqu'il ne respecte pas le principe de l'égalité dans le traitement des deux nations.

De M. Claude Castonguay, qui prétend que les péquistes sont des «frustrés», le premier ministre et ancien collègue dans le cabinet libéral de Lesage répond: «Nous sommes loin d'être des frustrés. Quant à moi, il est difficile d'aller plus loin.» Il ajoute qu'il n'était pas intéressé non plus à remplacer M. Pierre Trudeau dans l'escalade des promotions puisque c'est le destin du Québec qui l'intéresse avant tout, même s'il éprouve beaucoup de respect pour le Canada.

Quant à M. Jean Chrétien, selon le chef du Regroupement national pour le OUI, il est devenu «le gérant général du NON».

À Sainte-Brigitte-de-Laval tout près des chutes Montmorency où se tenait le dernier rassemblement de la journée des adhérents au OUI, dont le regroupement des citoyens de «Chez Momo» du nom d'un restaurant de l'endroit, une centaine de personnes s'étaient ramassées dans un sous-sol d'école où devait avoir lieu le bingo du jeudi soir. Un événement social qui a été retardé par la visite de M. Lévesque, ce que ne semblaient guère apprécier quelques adeptes de ce jeu de hasard, des femmes surtout, prêtes à crier «bingo» plutôt que OUI.

◆ Trudeau

qu'il y a dans les autres provinces et à Ottawa une volonté sincère de donner au Québec une place plus confortable à l'intérieur du Canada.

Si, il y a quelques semaines, on soutenait généralement au Canada anglais qu'il n'y avait aucune possibilité de négocier après une victoire du OUI au référendum, on dit autre chose maintenant.

Quel que soit le résultat du référendum le 20 mai, il faut prévoir une conférence sur la constitution, disent les quatre premiers ministres de l'Ouest et le chef du NPD; les conservateurs ont depuis plus longtemps une position d'ouverture à ce genre de négociations.

Pour l'instant donc, ce sont les libéraux fédéraux et M. Trudeau qui manifestent le plus de réticences à prendre l'engagement de négocier une nouvelle constitution dans les prochains 24 mois.

D'une part, advenant une victoire du OUI, M. Trudeau soupçonne que M. Lévesque ne sera nullement intéressé à venir s'asseoir à Ottawa pour négocier quelque chose qui ne serait pas la souveraineté-association, car à cet égard le Canada anglais veut bien des arrangements, mais cela ne va pas encore jusqu'à l'acceptation de la souveraineté-association.

Et même si c'était le NON qui gagnait au référendum, M. Trudeau ne croit pas que M. Lévesque voudrait davantage négocier puisqu'il s'est donné comme «premier devoir de démontrer que le fédéralisme ne pouvait pas fonctionner».

Il y aurait toujours la possibilité de tenir une conférence constitutionnelle sans la présence de M. Lévesque, mais il s'agit alors d'une hypothèse qu'il faudrait discuter en temps et lieu.

Bien qu'il n'est pas vraiment élaboré sur ce point, M. Trudeau a semblé emprunter une voie déjà envisagée par M. Lévesque, celle d'une discussion à deux, l'un étant le Québec, l'autre le Canada anglais, c'est-à-dire le gouvernement fédéral et les neuf autres provinces selon des modalités de participation qu'ils auraient établies eux-mêmes.

Un autre aspect qui refroidit beaucoup M. Trudeau lorsqu'il est question de négociations constitutionnelles, c'est que dans son optique on a fait depuis 1968 des efforts importants pour engendrer ce nouveau fédéralisme, mais sans résultats tangibles.

«Depuis 1968, dit-il, il y a eu au moins de 15 à 25 propositions pour des changements fondamentaux, mais aucune n'est allée jusqu'à la souveraineté-association». Le premier ministre du Canada n'accepte pas cependant qu'on lui accole la réputation d'être le défenseur du statu quo.

M. Trudeau rappelle sa proposition d'inscrire dans la constitution les droits linguistiques pour lesquels les Canadiens français se sont battus depuis 100 ans. «Si c'est pas une proposition importance, ça, je me demande ce qui l'est», lance le premier ministre, qui ne consentira jamais par ailleurs à l'établissement d'une confédération très «lâche», où le gouvernement fédéral ne serait pas le représentant de tous les Canadiens. Sur ce point, M. Trudeau ne cédera jamais, parce que ce serait, selon sa propre expression, de la souveraineté-association.

◆ Anderson

gens et que c'est en cela que ma campagne sera un succès».

Le premier voyage électoral du candidat indépendant Anderson le conduira dès la fin de la semaine à New York, Washington, Atlanta (Georgie), la Virginie occidentale, Détroit et Boston.

Au sujet des 57 délégués qu'il avait déjà gagné, John Anderson a indiqué qu'il les relevait de leurs obligations, mais qu'il espérait qu'ils le soutiendraient dans sa nouvelle campagne.

Par ailleurs, la candidature indépendante de M. John Anderson pourrait entraîner un blocage de l'élection de novembre prochain, a déclaré hier à Austin (Texas) M. Ronald Reagan, le principal candidat républicain.

Tout en affirmant qu'il n'est pas particulièrement inquiété par la candidature de M. Anderson, l'ex-gouverneur de Californie a souligné qu'il y avait une «terrible possibilité» qu'aucun candidat n'ayant obtenu un nombre suffisant de votes électoraux, la Chambre des représentants soit amenée à choisir le futur occupant de la Maison-Blanche.

Le candidat démocrate, a souligné M. Reagan, qui faisait campagne au Texas pour les primaires de cet État le 3 mai prochain, remporterait alors l'élection, puisque les démocrates sont majoritaires à la Chambre.

Un garde de la Brink's tué et un autre blessé lors d'un vol à Toronto

TORONTO (PC) — La police était encore hier soir à la recherche de trois hommes à la suite du hold-up qui, hier matin, a coûté la vie à un garde de la société Brinks Canada Ltd.

Un autre garde a été blessé au cours du vol qui a rapporté $179,000 à ses auteurs. L'inspecteur Roy Soplet de la police de Toronto a qualifié la fusillade d' «absolument gratuite», puisque, selon lui, les voleurs avaient la situation «bien en main».

M. Soplet a affirmé que les gardes n'avaient pas provoqué les voleurs et n'avaient même pas eu la chance de faire usage de leurs propres armes.

«Ils ont attaqué comme des brutes» a dit le policier. Les trois bandits ont pris la fuite à bord d'une voiture immatriculée au Québec.

Lawrence Roberts, 29 ans, de Scarborough, en banlieue torontoise, a été atteint de projectiles à la poitrine alors qu'il poussait un chariot contenant des sacs d'argent et de monnaie. Il a été tué instantanément.

Theodore Montgomery, 51 ans, de Toronto a été atteint au bras. Les deux hommes livraient une somme d'argent à la Banque Toronto-Dominion au moment de l'attaque armée.

Un troisième garde est demeuré dans le camion blindé et n'a pas réalisé que ses collègues se faisaient attaquer.

La société Brinks a annoncé qu'elle verserait une récompense à toute personne fournissant des renseignements conduisant à l'arrestation des auteurs du hold-up.

◆ Les Yvettes

Suite de la page 13

Le OUI dont je parle n'est pas un OUI au PQ, qui n'a pas de projet social autre que le statu quo; à vrai dire, il n'a pas de projet du tout. Il ne vise qu'à servir les hommes blancs, bourgeois insécures et petits-bourgeois fringants, ces gamins de la politique qui pensent savoir ce qui est bon pour tout le monde et qui chérissent le pouvoir pour se pratiquer sur leurs ordinateurs.

Eux autres vont dire que si leur référendum est perdu, c'est la faute des femmes et des «émigrés», soyez-en certains. Parce que les femmes et les immigrants sont des scabs par définition. ils ne se demandent pas en quoi le travail ménager et le bris de grève font partie intégrante et planifiée du capitalisme au même titre que le chômage, la prison et l'école à perpétuité.

La droite et trop souvent la gauche se sont servi des femmes et des immigrants pour nous laisser tomber quand la job est faite. Nous avons l'intention à notre tour de nous servir du Parti québécois pour au moins freiner les ambitions de la droite sur nous.

Je me suis longtemps demandé pourquoi ce n'est pas le PQ qui a pris à son compte Travail-Famille-Patrie. Du moins en toute logique, c'aurait été plus «normal», plus cohérent puisqu'il est sensé représenter le nationalisme le plus fort. Mais je sais maintenant que la réponse est simple: les femmes du Parti québécois ne les ont pas lâchés d'un pouce. C'est grâce à elles — et à nous aussi, d'ailleurs — qu'on peut voter OUI.

◆ Cirque

Suite de la page 14

taque mais sans donner de coups en bas de la ceinture. Un miracle, ou presque. Puis il dit quelques mots en portugais, histoire de faire plaisir, comme le pape le Dimanche de Pâques à Saint-Pierre-de-Rome, à cette communauté qui fleurit dans la région.

Et c'est fini. Deux heures à peine. Sans longueur. On ne sait plus tellement ce qui s'est dit, mais ça n'a aucune espèce d'importance, puisque le message était connu d'avance. Ce qui compte, c'est que cela a été bien dit, de façon convaincante, et que tout le monde rentre chez soi heureux, l'air du NON encore dans la tête et toujours dans les hanches, fier de propager la bonne nouvelle aux indécis qui veulent encore l'entendre. Un succès inespéré, qui arrive à point et qui est gage de jours meilleurs.

Quand à l'observateur qui se retire par les coulisses et qui retrouve son automobile, entre deux autobus d'Yvettes, arrosée des pamphlets de *Vers demain* qui proclament que «le Québec est la route des armées soviétiques», il est heureux, lui aussi, d'avoir été témoin d'une manifestation saine, de voir que la démocratie se porte encore fort bien au Québec. Il constate que le pouls politique, ça ne se prend pas en écoutant la télévision ni en lisant les journaux, et se console à l'idée que les médias électroniques n'auront jamais l'impact d'une bonne vieille assemblée politique. Et il se surprend à rêver d'une campagne référendaire qui serait menée avec humour et bonne humeur et dans laquelle les gens se prendraient moins au sérieux. Mais dès le lendemain, le cirque n'était plus en ville, et la bataille des gros mots recommençait. Dommage. Les hommes politiques sont tellement plus intéressants quand ils ne se crient pas des noms.

◆ Le face à face

Suite de la page 15

cependant décidé en 1974 de suspendre l'injonction dans ce cas (arrêt Kanatewat, de 1974). Mais s'il est un domaine où le préjudice éventuel peut difficilement être vu comme irréparable, c'est bien le domaine fiscal. Un impôt prélevé inconstitutionnellement pourra toujours devoir être remboursé, et c'est avec raison que la Cour suprême a décidé qu'une loi ne pouvait soustraire l'État à cette obligation (arrêt Amax Potach, de 1977). Inversement, un impôt qu'on n'a pu prélever pourra être compensé d'une autre façon. À ce titre, l'injonction émise par la Cour supérieure le 14 avril dernier à l'encontre de la loi 57 portant réforme de la fiscalité municipale paraît discutable. Comme le rappelait il y a quelques années le juge en chef Deschênes dans une décision presque célèbre (arrêt CTCUM, de 1974), l'injonction est une mesure dont les tribunaux doivent user avec prudence, sous peine de se mettre eux-mêmes dans l'embarras. Cela est d'autant plus vrai de l'injonction contre la loi.

Disons pour conclure que dans le contrôle de constitutionnalité des lois qu'elles exercent, les cours de justice doivent manifester une certaine réserve ou retenue, et que les hommes politiques doivent faire la même chose dans les critiques qu'ils peuvent formuler à l'endroit des décisions judiciaires. Que le pouvoir politique ou le pouvoir judiciaire manquent à cette règle, et ce sera vite l'escalade dont l'un et l'autre ne pourront que sortir perdants.

AUJOURD'HUI

À 9 h 30, rencontre des enfants de cinquième année de la région ouest de la CECM avec l'archevêque de Montréal, Mgr Paul Grégoire, à la cathédrale Marie-Reine-du-Monde.

■

À 12 h 30, déjeuner-causerie à l'occasion de l'assemblée annuelle de l'Association industrielle Laval, en compagnie de M. Marcel Léger, à l'hôtel Sheraton Le St-Laurent de l'Ile Charron.

■

À 18 h 15, conférence de M. Jacques Parizeau au 5e congrès annuel de l'Association des économistes québécois, au Château Frontenac.

■

À 19 h 30, finale du concours provincial d'expression orale «La parole est aux cégeps», organisé par la Société du bon parler français, à l'Université du Québec, 455 rue Sainte-Catherine est.

■

À 19 h 30, commémoration du deuil national (prise de Saïgon par les communistes) par la communauté vietnamienne de Montréal, à l'amphithéâtre du Plateau.

■

À 19 h 30, souper en l'honneur de la fête nationale des Portugais au Centre multi-ethnique Saint-Louis, 3553 rue Saint-Urbain.

■

À 20 h, concert de l'orchestre de la Faculté de musique sous la direction de M. Serge Garant. Des oeuvres de Beethoven, Brahms, Greig, Varèse et Gougeon y seront interprétées. Salle Claude Champagne, 220 chemin Vincent-d'Indy.

■

À 20 h, rencontre sur le Kombit haïtien (solidarité communautaire) avec Mme Rose Moraine Alphonse, Haïtienne et ses amis haïtiens, au Centre interculturel Monchanin, 4917 rue Saint-Urbain.

■

À 20 h, conférence de M. Paul Ricoeur, professeur à Nanterre et à Chicago, au département de philosophie de l'Université de Montréal, Immeuble principal, 2900 boul. Édouard-Montpetit.

■

À 20 h 30, spectacle «Sons et Lumières» présenté avec la collaboration de l'organiste titulaire de Notre-Dame, M. Pierre Grandmaison, l'ensemble vocal Arts-Québec sous la direction d'Yves Courville, à l'église Notre-Dame-de-Grâce, 5375 avenue Notre-Dame-de-Grâce.

■

À 21 h, récital de luth et de guitare de M. Octavio Lafourcade, musicien chilien, au Café Esperanto, 3553 rue Saint-Urbain.

■

Le deuxième colloque Jean-Yves Rivard intitulé «La décentralisation: aujourd'hui et demain», organisé par la faculté de médecine de l'Université de Montréal a lieu à l'hôtel Méridien.

■

À compter d'aujourd'hui et jusqu'à dimanche se tient, à l'Université de Montréal, la première rencontre provinciale des formateurs d'adultes en milieu scolaire.

■

Dernière journée du cinquième congrès de l'Association des centres d'accueil du Québec, à l'hôtel Bonaventure.

■

Il y a collecte de sang de la Croix-Rouge à l'hôtel de ville de Sorel, 71 rue Charlotte, de 13 h à 17 h et de 18 h 30 à 20 h 30.

25 avril

par la PC et l'AP

1979: le président Carter demande au Congrès américain de ratifier le traité SALT-II;

1974: révolution militaire «des Oeillets» au Portugal;

1957: la sixième flotte américaine se rend en Méditerranée orientale après la proclamation de la loi martiale par le roi Hussein de Jordanie;

1945: les délégués de 45 pays se réunissent à San Francisco pour mettre au point la charte des Nations unies;

1920: la Grande-Bretagne obtient un mandat sur la Mésopotamie et la Palestine, la France l'obtient sur le Liban. La Pologne lance une offensive contre les Russes en Ukraine;

1898: les États-Unis déclarent la guerre à l'Espagne.

Ils sont nés un 25 avril: Olivier Cromwell, homme d'État anglais (1599-1658); Guglielmo Marconi, pionnier italien de la radio (1874-1937).

LE DEVOIR

CAHIER 7

TOURISME
Montréal, vendredi 25 avril 1980

Aix-en-Provence

Ville d'art, ville d'eaux

par Monique Nuytemans

AIX (Provence) — Ce sont ses eaux qui la rendirent célèbre. Tous les gens «bien» allaient et vont encore à Aix, en saison, «prendre» les eaux. Ces eaux qui sont reconnues comme étant les plus bénéfiques pour l'insuffisance veineuse. On y soigne phlébites, varices et ulcères de jambe.

Mais rien n'empêche également d'être très bien portant pour faire la découverte d'Aix. Cette jolie ville méridionale française justifie même une visite touristique de plusieurs jours. D'autant plus qu'à partir d'ici, les distances vers la mer et la montagne sont totalement négligeables et que l'une comme l'autre peuvent être atteintes en moins d'une heure.

A cause de sa situation privilégiée, en plein Midi de la France, à seulement 30 km de Marseille, Aix bénéficie d'un climat enviable qui, combiné avec ses eaux guérissantes, lui a valu une célébrité millénaire.

C'est, en effet, en 123 avant J.C. que le consul romain Sextius la découvrit sur la route de l'Espagne. Les Romains étant toujours en quête de sources chaudes où il pourraient prendre des bains et... en laisser à la postérité, Aquae Sextae fut fondée. Et par contraction on nomma la ville «Aix» (plutôt qu' «Eaux Sexy» j'imagine).

Contrairement à ses voisines gallo-romaines que sont Nîmes et Arles, on ne trouve plus de vestiges romains à Aix, les thermes actuels ayant été érigés sur les bains antiques.

Mais on ne peut tout avoir. Aix possède, en revanche, des résidences des XVIIe et XVIIIe siècles comme on n'en trouve qu'à Paris.

La ville est également coupée par un majestueux boulevard, digne des Champs Élysées et qui porte le joli nom de «Cours Mirabeau». Il s'ombre de platanes, est agrémenté de fontaines moussues et débouche sur un carrefour orné de la Rotonde, comme il plaît aux Aixois de qualifier cette superbe fontaine du XIXe siècle.

Le Cours Mirabeau rappelle une autre époque et il semble même flotter la nostalgie du temps où les gens y roulaient carosse.

Au XVe siècle, le roi René — qui était comte de Provence et roi de Naples — vint se retirer à Aix. Car, ayant eu des revers de politique, il préféra écrire de la poésie et s'entourer d'artistes et de gens de lettres.

Aix a gardé de ce temps-là son goût des arts et son érudition, dont Paul Cézanne et Émile Zola, tous deux Aixois, furent les dignes représentants.

Les deux côtés du Cours Mirabeau — qui fait d'habitude l'objet d'une première promenade dans la ville — sont totalement différents d'aspect.

Le côté droit, à partir de la Rotonde, se pare de ravissantes résidences aux façades ornées d'atlantes et aux balcons rehaussés de fer forgé artistiquement travaillé.

Ce côté du boulevard est le prélude du quartier Mazarin qui s'abrite derrière ces maisons de maître. C'est Michel Mazarin, le frère du cardinal du même nom, qui en fut l'architecte. Il dessina un quartier adroitement équilibré et n'oublia pas de l'égayer de jeux d'eau.

On trouve notamment, au croisement de la rue Cardinale et de la rue du Quatre-Septembre, la fontaine de Jean-Claude Rambot, dont le thème des quatre dauphins accuse la nette influence du Bernin.

Toujours dans le quartier Mazarin, on visitera le conservatoire Darius Milhaud dont la jolie façade ocre en pierre de rogne n'est qu'un prélude à l'élégant vestibule orné d'un atlante qui, d'une seule main, semble soutenir tout le plafond.

Quittons maintenant le quartier Mazarin, traversons le Cours Mirabeau et son trafic ahurissant et nous voilà du côté où tout Aix se donne rendez-vous, aux tables, aux terrasses et dans les cafés qui peuplent ce côté gauche du boulevard.

Deux côtés d'un boulevard, deux époques totalement différentes, XVIIe et XVIIIe siècles de l'un, XXe siècle de l'autre. Spectacle sans doute unique.

En tournant le coin d'une rue on tombe sur des rues piétonnes où des «jazzmen» américains cherchent, en jouant de la musique, à se mériter une autre journée au soleil, grâce à la générosité des passants.

En remontant l'une de ces rues piétonnes, on débouche sur la place de l'hôtel de ville et sur le beffroi.

Il vaut la peine d'entrer dans l'hôtel de ville dont la façade est italienne et dont les lourdes portes de chêne sculpté sont impressionnantes. Cet édifice loge également la bibliothèque Méjanes qui se glorifie des oeuvres de Saint-John Perse.

Dans l'hôtel de ville on remarque un double escalier, ou escalier à double volée comme dit la guide (chez nous, une double volée ce serait plutôt pour quelqu'un qui s'est fait battre deux fois...). Et ici il faut savoir qu'Aix est non seulement fière de ses eaux et de ses jolies résidences mais aussi de... ses escaliers! Ils sont si vastes, si ornés, si torturés, qu'on les a nommé les «escaliers de la vanité»!

Peu importe s'ils empiétaient sur l'espace du reste de la maison. C'était la mode, il y a quelques siècles, d'avoir de larges escaliers pour recevoir dignement ses invités et même pour leur faire savourer de petites pièces de théâtre, les marches servant d'estrade et le hall de scène, quand ce dernier n'était pas utilisé

Suite à la page 18

Une belle résidence comme on en voit dans Aix.

Les rues piétonnes de Aix.

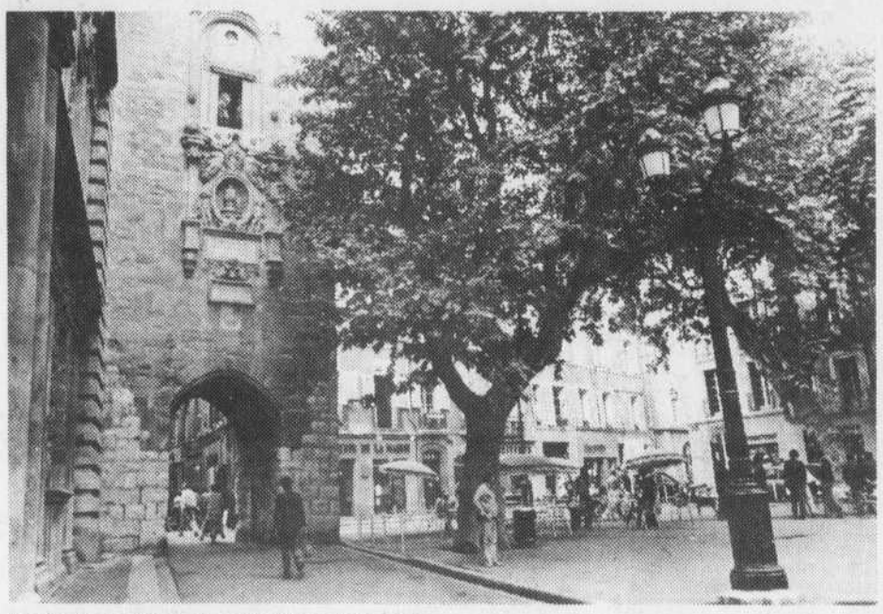

Le Beffroi et la place de l'hôtel de ville.

L'AVION DE VOS VACANCES!

Ils arrivent à Montréal à compter du 21 mai! Les nouveaux Avions-Vacances d'Air France! C'est le temps de partir pour Paris, à bord d'un Boeing 747 régulier d'Air France, un tout nouveau concept pour vos vacances en Europe.

AIR FRANCE Vacances

Un avion nouveau et décontracté, une classe unique à bord

À bord des nouveaux avions Air France-Vacances, c'est déjà les vacances! Finies les contraintes, les conventions! On vous remet au départ un sympathique coffret repas. Vous pourrez dîner et prendre votre petit déjeuner quand bon vous semble. Et les hôtesses, elles, ont plus de temps à vous consacrer. C'est la meilleure façon de se faire des amis entre deux continents.

Les tarifs Air France-Vacances

Période d'application	Air France Vacances* (Disponibles merc., jeu.)	Super Apex ou CCF**
01 avr./14 mai	—	$502
15 mai/20 mai	—	569
21 mai/25 juin	$550	569
26 juin/02 août	647	663
03 août/13 sept.	550	• 569
14 sept./15 oct.	485	502

Tous les tarifs sont sujets à approbation gouvernementale.

Modalités de réservation

Conditions	Air France Vacances (Disponibles merc., jeu.)	super Apex ou CCF**
• Séjour (min.-max.)	14-60 jours	14-60 jours
• Délai de réservation	14 jours	au moins 30 jours
• Paiement total	à la réservation	au moins 30 jours
• Changement de réservation avant le départ:		
plus de 30 jours	supplément $50	supplément $50
moins de 30 jours	supplément $50	impossible
• Frais d'annulation avant le départ:		
plus de 30 jours	$50	$50
moins de 30 jours	$50	$100

**Disponible sur autres vols Air France et sur vols Air Canada
*Tarifs identiques disponibles sur Air Canada

Réservations uniquement par votre agence de voyages ou agence Air France. Information: 861-0901

AIR FRANCE

AGENCE DE VOYAGES VIAU Détenteur d'un permis du Québec
3428, rue SAINT-DENIS 842-1751
GALERIES D'ANJOU 353-7650
1218, rue UNION 866-9381
CARREFOUR LAVAL 688-6211
PLACE VERTU 332-4210
FAIRVIEW 694-2343
ST-BRUNO 653-1862
MAIL CHAMPLAIN 465-2414

DÉTENTEUR D'UN PERMIS DU QUÉBEC
Voyages ANDRÉ MALAVOY Inc.
1255, rue Université
suite 1220
Montréal H3B 3W9
"Qui dit voyages, dit Malavoy" 861-2485

LES VOYAGES HONE
Le métro à notre porte
Station McGill-Union
1460, av. Union,
Montréal,
845-8221
Détenteur d'un permis du Québec

VOYAGES TRAVELAIDE LTÉE
Détenteur d'un permis du Québec
4454 St-Denis
845-8225
Plaza St-Hubert
273-7755
1010 Ste-Catherine ouest
861-7272
Galeries Normandie
331-9971

Éloge de New York

Les New-Yorkais aiment leur ville «à part», faite d'une multitude de commerçants, remplie de boutiques. Et où les rues ne sont guère moins sûres qu'à Paris.

par Nicole Bernheim

SI Mme de Sévigné avait connu le New York d'aujourd'hui, elle l'aurait sans doute décrit comme la ville la plus belle et la plus laide, la plus somptueuse et la plus misérable, la plus disciplinée et la plus folle, la plus gaie et la plus lugubre, la plus accueillante et la plus inquiétante. On peut détester New York, on peut aussi l'adorer, on ne peut pas y être indifférent.

Pour aimer New York, il faut la déguster à petites gorgées, sans se presser, le nez au vent. Pour les Américains de la «génération perdue», Paris était une fête: aujourd'hui, New York est un spectacle.

Pour aimer New York il faut aussi y être installé: trop de touristes s'éreintent à descendre l'inévitable 5e Avenue avant de se retrouver, fourbus, dans une sinistre chambre d'hôtel. Ceux-là risquent d'en garder le souvenir d'une métropole tentaculaire, assourdissante et prodigieusement sale, New York «pèse» lourd, avec son tintamarre, ses foules innombrables et sa jungle de béton: on revient d'une journée d'exploration à travers Manhattan, abasourdi, rêvant d'un bain chaud et d'un divan moelleux.

Mais les matins bleus de New York, quand le soleil joue sur les vitres et les aciers des gratte-ciel — et les soirs de New York, quand ses ponts innombrables sont transformés en guirlandes de lumière! Et la pluie et le vent, et la canicule et les blizzards de New York... Si vous demandez pourquoi lew New-Yorkais sont toujours équipés d'un fourre-tout, c'est qu'il importe de faire face aux fantaisies du climat: en été, le fourre-tout recèle un chandail et un imperméable, en hiver un chapeau, une paire de chaussures de ville (ou de bottes à l'épreuve des fondrières de la chaussée).

Inutile de grommeler devant les New-Yorkais que leur climat est abominable: ils le savent bien, et s'en moquent. Ils aiment leur ville d'un amour jaloux et exclusif et se considèrent avec orgueil comme des «Américains pas comme les autres». Ce qui est rigoureusement exact dans la mesure où un New-Yorkais a beaucoup plus de chance d'être Grec, Porto-Ricain, Polonais, Italien ou Mexicain que de la noble ascendance écossaise ou anglaise dont on fait les WASP (White Anglo-Saxon Protestants). C'est aussi que, quoi qu'on en dise à Washington, New York reste la capitale financière et culturelle des Etats-Unis. Ici, point de cette bonne conscience familière au Middle-West, point de conservatisme de bon ton cher au Vieux Sud, pas davantage de cette fantaisie un peu laborieuse qu'on cultive en Californie: les New-Yorkais sont comme ils sont, inclassables, et tous les autres Américains ne sont, à leurs yeux que des provinciaux.

New York est sans doute la seule ville au monde où tout visiteur peut, sans se donner de mal, être pris pour un indigène. Quel que soit votre accent, ou l'anglais plus ou moins catastrophique que vous balbutiez, il y a fort à parier que votre chauffeur de taxi, récemment arrivé de Singapour, d'Israël ou de Bulgarie, n'est pas mieux armé que vous.

On dit que l'humour new-yorkais est juif, mais il est aussi noir, russe ou indien. Le titi new-yorkais est très répandu: il peut être marchand de journaux, vendeur des quatre-saisons, et même policier. Voire conducteur de bus, comme celui qui, nous faisant monter, seule cliente en tête de ligne, nous interrompt au moment où nous allions mettre nos 50 cents dans la machine, et nous dit avec un geste noble: «Vous êtes mon invitée!»

«New York» n'existe pas, il y a cent New York. Il y a celui des touristes avec sa 5e Avenue qui s'encanaille au fur et à mesure qu'on descend vers le sud de Manhattan, et Times Square, crasseux, vieillot, vulgaire et totalement surfait. Il y a le New York snob des magasins italiens et français du haut de Madison Avenue et des «Brownstones», ces petites maisons à perron construites au siècle dernier, souvent sombres, tristes, mal gardées, mais qui restent le rêve des bourgeois «intellectuels». Il y a le New York industrieux et coloré de la 7e Avenue, avec ses ateliers de prêt-à-porter, ou de la Neuvième, avec ses épiceries et ses restaurants hongrois, indiens, vietnamiens, ukrainiens... et le reste.

Il y a aussi le New York minable, celui du bas de Manhattan et de certaines rues de Harlem, avec ses «bums» (clochards) et ses «shopping-bag ladies» (les dames aux cabas), beautés ou petites bourgeoises déchues qui dorment dans les encoignures de portes et racontent, entre deux cuites ou deux «voyages», la légende dorée de leurs belles années.

Il y a le New York de l'avant-garde, qui habite le Village ou les «lofts» de Soho, qui court d'expositions en avant-premières, célèbre, comme toutes les avant-gardes du monde, des gloires d'un jour, et «lance» de jeunes créateurs qui feront peut-être un malheur, dans cinq ans, de l'autre côté de l'Atlantique.

Il y a encore le New York des nostalgies, celles des émigrés de la terre entière qui se retrouvent vieillissants, pour échanger les souvenirs de leur jeunesse: à l'hôtel Mortiz le «Brunch» du dimanche — cette merveilleuse institution pour lève-tard qui combine, vers les midi, le petit et le grand déjeuner — a un parfum d'Autriche-Hongrie, avec son violoniste et son pianiste, leurs valses et leurs czardas. Comme il y a une ville chinoise et la Petite Italie, il y a des quartiers — en fait, quelques rues — hongrois, allemand, russe, hassidique, où les langues, les traditions et les fêtes du vieux pays sont toujours à l'honneur. La nostalgie étant d'ailleurs ce qu'elle est, il n'est pas rare, ces temps-ci, de voir assister côte à côte à quelque récital de chants russes, vieux immigrés et dissidents tout frais débarqués.

Aux amateurs de distractions culturelles, la lecture du *New York Times Week End* du vendredi donne le tournis: des pages et des pages de spectacles de tout genre dont bon nombre pour lesquels on peut — ô miracle! — commander des places par téléphone.

Les spectacles jouent d'ailleurs un rôle considérable dans la vie quotidienne des New-Yorkais, car beaucoup sont gratuits et en plein vent. Toutes les occasions sont bonnes: l'été, Central Park retentit d'airs d'opéra et de musique pap', de tréteaux improvisés accueillent danseurs et musiciens au coin des rues. Certains d'entre eux sont de remarquables professionnels qui choisissent ce moyen de répéter en public.

L'hiver ralentit à peine le zèle des amateurs: Noël s'annonce quinze jours avant par l'installation d'un gigantesque sapin illuminé à Rockefeller Center, avec évolutions de patineurs sur glace déguisés. Huit jours après, pour la fête des lumières, juive, de Hannukah, un candélabre, non moins gigantesque, a été installé en grande pompe cette année sur la 5e Avenue. Pendant toute la durée des fêtes de fin d'année, des chanteurs, souvent habillés comme les héros de Dickens, interprètent de vieux chants de Noël anglais et allemands dans d'innombrables lieux publics, y compris les grands magasins.

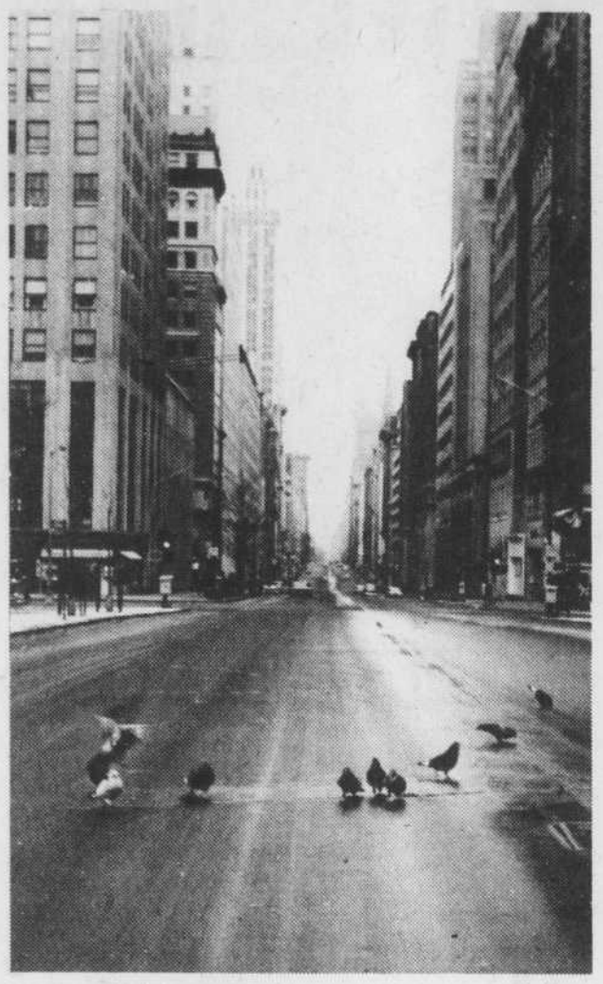

Si les grands magasins new-yorkais sont de véritables cavernes d'Ali Baba — Macy's est dit-on, le plus grand du monde, — New York est d'abord une ville de petits boutiquiers. Même à Wall Street, citadelle supposée du capitalisme triomphant, au pied des deux tours jumelles de cent dix étages du World Trade Center, on trouve de minuscules échoppes de mercerie, de bonneterie et de cette fructueuse industrie bien new-yorkaise qu'est le ressemelage-minute. L'été, marchands des quatre-saisons, vendeurs de frites, de hot-dogs (à la choucroute) et de glaces, se partagent la clientèle des jeunes coulissiers qui vont, sans vergogne, pique-niquer dans le charmant parc de la Battery en regardant les péniches et les voiliers remonter l'East-River.

Les New-Yorkais ont trois sujets de conversation: le temps qu'il fait (toujours surprenant), les embouteillages (il vaut mieux faire vingt «blocs» à pied qu'en taxi) et la cuisine. Cinq New-Yorkais réunis dans une pièce ne manqueront pas, à un moment ou à un autre, d'échanger des adresses de restaurants, de marchands de fromages et de vin. Le «martini» (vermouth et gin) de sinistre mémoire a, Dieu merci! fait place au gros rouge ou au blanc sec, français ou californien, les premiers étant plutôt moins chers que les seconds, mais pas toujours aussi «honnêtes». On raffole du camembert (pas facile à trouver «à coeur»), mais aussi du provolone, de la feta et du stilton. Quant aux restaurants, ils sont légion: les célèbres sont hors de prix, ce qui ne veut pas dire que tous ceux qui sont hors de prix soient bons (se méfier, en particulier, de certaines réputations de «cuisine française»!). Heureusement il y a aussi une foule de petits «bouchons» sympathiques où on peut commander un plat unique (éventuellement avec un verre d'eau) sans se faire jeter dehors.

Il y a encore un autre sujet de conversation possible à New York, mais finalement relativement rare: la sécurité. On ne rase pas les murs en permanence à New York, comme on le raconte trop souvent. Certaines artères — la 2e et la 3e Avenue, par exemple — sont noires de monde jusqu'à des heures indues. Mais il y a des imprudences qu'il vaut mieux ne pas commettre: circuler seul après la sortie des spectacles dans certains quartiers plus ou moins bien famés; habiter un immeuble dans lequel on entre comme dans un moulin. Chacun connaît quelqu'un qui a été victime d'un *mugger* (détrousseur). Il y a d'ailleurs un code de bonne conduite à respecter en cas d'attaque: ne pas résister et tendre gentiment son portefeuille ou son sac (jamais trop bien garnis).

Mais les New-Yorkais ont horreur qu'on ait l'air de prendre leur ville pour un coupe-gorge: «Vous n'allez pas traîner au bois de Boulogne ou à la Goutte-d'Or à 3 heures du matin, hein? Et est-ce que vous êtes tellement tranquille quand vous garez votre voiture dans un parking souterrain à Paris?» nous demandait, ironique, un habitué des bords de la Seine.

(Le Monde)

DESSIN : MORGAN.

Aix-en-Provence

Suite de la page 17

comme salle à manger!

Sur la place de l'hôtel de ville, changée en terrasse pour les mois d'été, des passants sirotent un pastis, abrités du soleil ardent de septembre par des platanes séculaires et de petits parasols rouges et blancs.

La place est bordée par le beffroi d'une part, par l'ancienne halle aux Grains de l'autre dont le fronton, tout comme la fontaine de la place, est l'oeuvre du scrulpteur Chastel.

A voir également à Aix sont le pavillon Vendôme et la chapelle Palatine. Et à ne manquer sous aucun prétexte est la cathédrale dont les trésors sont son baptistère du Vème siècle, son «buisson ardent», tryptique de Nicolas Froment (XVème siècle) et son cloître moyenageux dont on notera les colonnes.

Il y a de nombreux hôtels à Aix, dont l'hôtel des Thermes Sextius n'est pas le moindre. Mais si l'on n'a pas l'intention de «prendre» les eaux, et qu'on veut goûter le sommeil du juste, c'est au Pigonnet qu'il faut rester. Comme il est situé dans un parc, le trafic tapageur de la ville ne se fait même pas soupçonner. Pourtant, on n'est qu'à dix minutes du centre.

Et si dès le lendemain l'appel du large se fait imminent, le route de Marseille se trouve au coin de rue.

Aix, plus qu'une ville d'eaux et plus qu'une ville d'art, est une ville charmante comme l'est toute la Provence, une ville où il serait facile de se laisser vivre au soleil caressant du Midi.

VOYAGE EN GRÈCE

Avec **l'Agence de voyages DARMIS LTÉE,** c'est un vrai succès. Nous sommes les meilleurs spécialistes pour un voyage inoubliable en **Grèce.** Notre expérience se date depuis notre enfance... C'est une réalité. Nous organisons votre voyage selon votre désir et au meilleur prix. Notre bureau d'Athènes DARMIS TRAVEL est à vos côtés pour vous accueillir et vous assister durant toute la période de votre séjour.

Tél.: 849-6555, 849-6777

Nous vous attendons!

Darmis Ltée Agence de voyages

72 Sherbrooke Ouest, Montréal

Détenteur d'un permis du Québec

12ème pélerinage annuel en terre sainte

JORDANIE-ISRAËL-GRÈCE-ALLEMAGNE

du 26 juillet au 16 août 1980

Sous la conduite de M. l'Abbé Robert FONTAINE

Curé de St-Joseph de GRANBY

Prix du voyage

$2,683.00

Renseignements

INSCRIPTION

VOYAGES — MISSIONS LTÉE

235, boul. Dorchester est, Suite 202, MONTRÉAL, Qué. H2X 1N8 Tél.: 861-6331

192, sud, rue Dorchester, QUÉBEC, Qué. G1K 5Y9 Tél.: 522-2036

Permis No. 12755419-1181

VOTRE SEJOUR MOINS CHER EN EUROPE

Pour vos vacances en EUROPE ou pour vos voyages d'affaires choisissez la solution la plus économique qui est

"L'AUTOMOBILE"

D'autant qu'en réservant auprès de votre Agence de voyage avant votre départ et en demandant les Plans spéciaux

AIR FRANCE — EUROP AUTO

vous bénéficiez d'un tarif préférentiel

EUROP AUTO Distributeur EXCLUSIF

SIMCA TALBOT

FIAT

europcar

- **Plan achat rachat 21 jrs à 6 mois**
- **Plan achat rachat 21 jrs à 6 mois**
- **Location court terme**

Permis du Québec de 1980 No 12560759

Aussi "Renault" — "Citroen" — "V.W."

HAÏTI

départ le 2 août 2 semaines **$894.**

Hôtel XARAGUA, sur la plage, en demi-pension, comprenant avion, transferts et 4 excursions.

Nouveau:

Provinces Maritimes

2 départs — 13 juillet et 17 août

Circuits de 15 jours en autobus de luxe, à travers le Québec, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'île du Prince-Édouard, entièrement accompagnés depuis Montréal.

Prix par personne

$750. en double

$680. en triple

Détenteur d'un permis du Québec

LES TOURS CHANTECLER inc.

Voyez votre agent de voyages

Des vacances à la ferme... c'est pas si bête!

L'HÉBERGEMENT À LA FERME, c'est l'hospitalité d'une famille d'agriculteurs, c'est le contact avec la nature, les animaux, l'agriculture d'aujourd'hui.

En famille, avec des amis ou même seul, c'est aussi une belle occasion de découvrir un coin du Québec, de prendre le temps de vous délasser et surtout, de vous adonner à certaines activités de plein air comme le travail de ferme, le jardinage, la pêche, l'équitation, etc..

On trouve des fermes d'hébergement un peu partout au Québec.

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Fédération des agricotours du Québec

N'attendez pas! Pour en savoir davantage, écrivez dès maintenant à: **La Fédération des agricotours 515, ave Viger, 2e étage, Montréal, H2L 2P2**

DE-425

ou téléphonez à: **288-8090 (de Montréal) 1-800-361-6196 (d'ailleurs au Québec, sans frais)**

Nom _____ Régions préférées

Adresse _____ 1. _____

_____ 2. _____

Ville _____ Code postal _____

TOKYO

Une ville étourdissante

par Monique Nuytemans

TOKYO est la ville la plus vaste et la troisième la plus peuplée au monde (après Londres et New York). Il n'est donc pas étonnant que le touriste, soudainement lâché dans cette ruche ahurissante, se sente à la fois étourdi, désemparé et émerveillé.

Ajoutons à cet ébahissement initial, le fait que l'on roule à gauche au Japon, et que pour le touriste nouvellement débarqué, il y fait plein jour alors qu'il fait encore nuit sur son ancien horaire. En plus, un langage et une écriture qui lui sont totalement incompréhensibles, la vue de néons aussi fabuleux que gigantesques. Et voilà bien le dépaysement total dont rêve si souvent le touriste trop souvent déçu.

Ajoutons encore que — s'il le désire — ce visiteur peut vivre à Tokyo totalement à la japonaise, mangeant assis sur les genoux, couchant à terre sur un édredon en guise de matelas et prenant le bain communal. Mais ce genre d'exotisme poussé risque de perdre de son attrait dès le premier essai... sans compter que les bains sont ségrégués!

Ce touriste sera donc fort aise de réintégrer une chambre d'hôtel normale. Surtout que les hôtels occidentaux sont impeccables au Japon et que le pourboire y est inconnu, et ceci dans tous les secteurs.

Aux millions d'habitants de Tokyo (11,000,000) s'additionnent encore les milliers de touristes — surtout des hommes d'affaires — qui débarquent quotidiennement à Nerita et qui parcourent la capitale japonaise en quête d'en faire un semblant de découverte avant de s'envoler pour Séoul, Singapour ou Jakarta.

Car Tokyo est la plaque tournante de l'Orient et d'habitude le premier port d'escale lorsque l'on fait un périple en Orient.

Pour tous ceux qui n'ont que peu de temps à passer à Tokyo, il faut imiter tous les bons touristes et prendre des tours de la Grey Line (mais oui, même au Japon). C'est la façon logique de voir le plus de points d'intérêt, dans un laps de temps réduit et avec un minimum de fatigue.

Même si l'on a plusieurs jours à sa disposition, ces tours organisés valent leur pesant d'or ($20.00 US ou 5000 yens par personne pour toute une journée) parce qu'ils donnent une bonne idée d'ensemble de la ville, un sens d'orientation valable et permettent de noter nombre de points d'intérêt que l'on voudra peut-être revoir plus tard à tête et à jambes reposées.

Les lignes de la Grey Line offrent le choix de trois tours (demi-journée, journée complète, soirée). Et l'un de leurs premiers arrêts est à la Tour de Tokyo.

Cette tour de communications fait songer, en plus élancé et plus moderne, à la tour Eiffel. Et on entend dans le bus des Français qui rouspètent: «Mais alors quoi, ils ont même eu le culot de copier notre tour, ceux-là? De toute façon, elle n'est pas aussi réussie que la nôtre». On a l'esprit de clocher, ou on ne l'a pas...

Du haut de la Tour, et par temps clair, s'ouvre une belle vue générale sur la capitale. On y découvre la baie de Tokyo d'une part, la ville qui s'étend sur son bord d'autre part, qui se déroule ensuite à perte de vue dans l'intérieur des terres et qui semble même s'évader jusqu'au pied du mont Fuji.

On s'étonne de voir peu de gratte-ciel. Mais il y a une bonne raison. C'est que le Japon est formé, aux quatre-cinquièmes, de cratères volcaniques dont plusieurs sont encore actifs ou hypocritement endormis. Donc, la prudence a dicté aux Japonais de bâtir à l'horizontale. Et voilà pourquoi Tokyo est si étendue.

Peu de verdure. À part quelques parcs et les jardins des temples. Tokyo manque d'espaces verts.

Comme pour prouver le contraire, la randonnée continue et fait précisément halte aux Jardins Impériaux, situés au centre-ville derrière un large fossé et de lourds murs d'enceinte. Ces vestiges sont de l'époque féodale quand le Japon était dirigé par des Shoguns et servaient à protéger leur palais.

Les Jardins Impériaux sont fermés deux jours par semaine, car l'empereur Hiro-Hito et son épouse aiment également s'y promener. Et après tout, ils y sont chez eux.

Beaux, ces jardins le sont de toute évidence, mais très dépouillés, très sobres, comme toute la décoration japonaise.

Les jardins japonais sont symboliques: un étang représente la mer; des rocs émergeant de l'eau sont les montagnes et des îlots auxquels on accède en traversant des ponts romantiques sont autant de paradis. Très aimable comme conception. Donc, selon les Japonais, une fois que l'on possède son jardin on a tout: et le ciel et la terre.

Ces jardins sont verts, même en hiver. Car on y donne la préférence aux conifères et aux arbres gardant leur feuillage, afin que l'aspect en change le moins possible. Sauf pour quelque taches de couleurs sous forme d'azalées, de jonquilles, d'iris et de cerisiers en fleurs au printemps.

Là où la sobriété notoire du goût japonais «lâche son fou» et court à bride abattue, c'est dans la conception des affiches de néon. On les admire comme autant de vitrines à Noël. Elles sont souvent en trois dimensions et font songer à d'immenses feux d'artifices suspendus entre ciel et terre.

Elles sont posées côte à côte, ont des proportions identiques, mais les caractères varient entre le japonais et l'occidental.

Puis on ne serait pas en Orient si l'on ne visitait pas un temple bouddhiste et un sanctuaire shintoïste. La Grey Line s'arrête pour plus d'une heure à deux de ces principaux centres religieux.

Comme il n'y a ni jour, ni horaire fixe pour les dévotions en Orient, il y a toujours beaucoup de monde. Les gens y viennent quand ils en éprouvent le désir. Ils se promènent également dans les jardins qui entourent les temples et les jeunes gens s'y donnent rendez-vous.

Les boutiques que l'on trouve autour des temples ont beaucoup de cachet et de couleur locale, une décoration florale amusante les distingue des grands magasins modernes aux vitrines affriolantes de la Ginza.

La Ginza, c'est le paradis de l'acheteur. Il faut y revenir. Prendre une journée entière et de préférence un dimanche, quand cette grande artère et tout son quartier deviennent piétonniers (les magasins sont ouverts le dimanche).

Les boutiquiers installent alors leur marchandise sur le trottoir et les restaurateurs posent des tables et des parasols sur le macadam.

Cette année étant celle du Singe, selon le calendrier oriental, certains marchands avaient innové en utilisant des singes savants pour attirer la clientèle.

On fait ensuite une visite au stade des Jeux olympiques de 1964 qui ressemble étonnamment au nôtre, mais dont le mât est achevé... depuis 1964. À l'intérieur, des centaines de Japonais patinaient en janvier dernier.

Encore un arrêt à l'une des célèbres maisons qui inventa la perle de culture japonaise (Mikimoto). Un technicien, muni d'instruments chirurgicaux, introduit une minifausse perle (faite de la nacre d'un moule du Mississippi...) à l'intérieur d'une huître, prenant bien soin de ne pas la blesser.

L'huître, par réflexe contre ce corps étranger, tisse une enveloppe de protection autour de l'intruse. Trois ans plus tard, elle aura produit une belle perle de culture qui sera blanche, rose ou grise.

Un ultime arrêt à une ancienne maison japonaise qui fut transportée de la campagne au centre de Tokyo et dont la visite explicative donne au touriste une bonne idée de la façon dont on vivait autrefois au Japon et encore aujourd'hui dans les campagnes.

Façon qui nous semble peu commode et qui apparemment compte de moins en moins d'adeptes parmi les Japonais eux-mêmes qui s'occidentalisent et s'américanisent à vue d'oeil.

Et même un brin trop rapidement pour tous ceux qui ont encore la nostalgie de Madame Butterfly...

Un moine quêtant une obole.

Le grand temple bouddhiste de Tokyo.

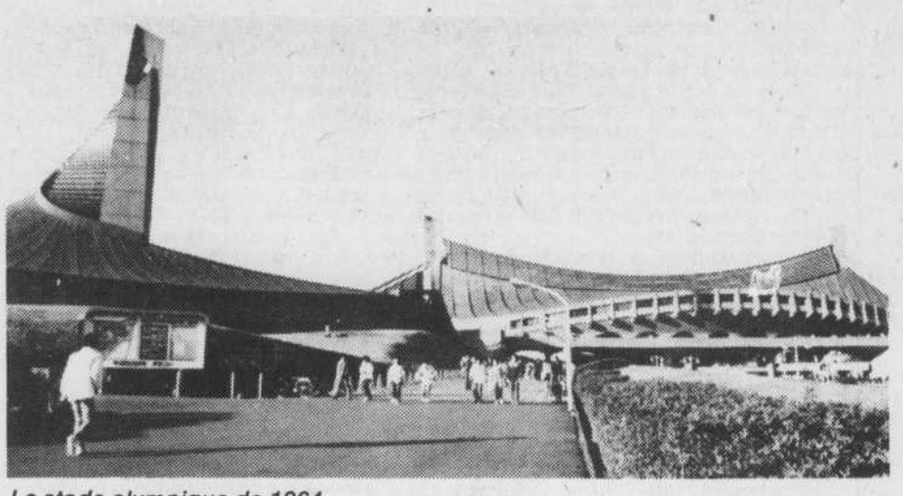

Le stade olympique de 1964.

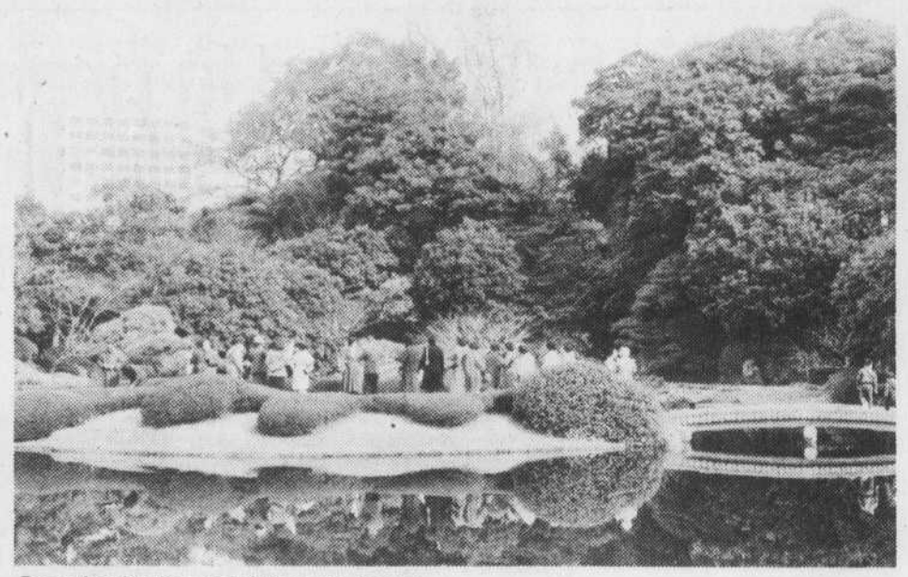

Dans les jardins impériaux de Tokyo.

Voyagez bien à prix raisonnable !

Paris: Charters à partir de **$499.**
Europe: Noliprix-Charter-CCF-"Vacances"-"Stand-by" (aussi aller simple à partir de **$265.** US).
Miami: Avion à partir de **$159.** Chevette **$69.00** par semaine.
Mexico: Avion-auto **$395.**
Croisière de luxe: SS Rotterdam-Holland American Line Mtl. N.Y. Nassau N.Y. Mtl. 8 jours **$450.** US (4 personnes pour le prix de deux dans la cabine).
Grèce: Hebdomadaire: Spécial 27 mai: **$650.**
Hong Kong: 14 jours: Avion, hôtel de luxe, transfert **$1,100** US.
Rome Athènes: Une semaine dans chaque ville. Hôtel, avion, transfert, **$1,000** US.

Pour n'importe quelle destination, appelez-nous pour un bon prix et service.

Euro-American Voyages, 1253 McGill College, suite 744, Montréal, tél.: 878-1085 en tout temps.

Permis no. Q-14768840-0435

TCHÉCOSLOVAQUIE

Histoire. Modernité. Berceau des Celtes et de l'art baroque. Le charme de Bratislava et les bains de Karlovy Vary. Le Danube bleu et la bière de Pilsen. La fontaine mélodieuse de Prague. Les forêts magiques des Tatras. TCHÉCOSLOVAQUIE!
Au coeur même de notre civilisation.
CEDOK vous offre ses intinéraires et excursions, le gîte aux Inter-hôtels. Service direct Montréal-Prague via CSA
Postez ce coupon et voyez votre agent de voyage

CEDOK, Bureau de Tourisme Tchécoslovaque
10 E. 40th St., New York, N.Y. 10016
S.V.P. me faire parvenir des informations sur la Tchecoslovaquie et les services CEDOK.
Cedok LD
Nom _____
Adresse _____
Ville _____ Prov. _____ Code _____

L'EUROPE

LE TOURISME FRANÇAIS

— CIRCUITS CLASSIQUES 14 À 23 JOURS

• Angleterre/Belgique/Hollande	**$1810**
• Tour de France	**$1885**
• France/Italie/Suisse	**$1995**
• Tour d'Europe	**$2085**
• Allemagne/Autriche/Suisse	**$2150**
• Espagne/Maroc/Portugal	**$1745**
• Tchécoslovaquie/Autriche/Hongrie	**$1815**
• Dalmatie/Yougoslavie	**$1648**
• Paysages d'Italie	**$1480**

Tarif transatlantique en sus

ANGLETERRE/IRLANDE
PAYS DE GALLES/ÉCOSSE
Voyages accompagnés de Montréal
19 jours - Départs: 6 juillet, 14 septembre
Prix par personne y compris le billet d'avion — juillet **$2365** — septembre **$2225**

ACHAT/RACHAT-AUTO
AVEC L'ACHAT DE VOTRE BILLET D'AVION CHEZ-NOUS, NOUS VOUS OFFRONS LE SPÉCIAL SUIVANT:

Renault 5GTL	21 jours	**$499**
Horizon GLS	30 jours	**$699**

LES VOYAGES HONE INC.
1460, AV. UNION — TÉL.: 845-8221
Montréal H3A 2B8
le métro à notre porte — station McGill/Union
Bureau ouvert tous les jours de 8.30 à 18h. Le jeudi jusqu'à 21h.
DÉTENTEUR D'UN PERMIS DU QUÉBEC

Un bon conseil

Faites vérifier votre tension artérielle

LA FONDATION DU QUÉBEC DES MALADIES DU COEUR

VISITEZ L'EUROPE
EN... AUTOMOBILE
CAMPERS — MINI-BUS

Achetez ou louez une automobile neuve, hors taxes
Achat — Rachat
Renault — VW — Citroën
Fiat — Simca — Peugeot
Kilométrage illimité, Assurance internationale
Permis de conduire international, etc.

PLAN VACANCES COMBINÉ AIR-AUTO

Réservations billets d'avion pour l'Europe
PARIS *à partir de CCF* **$502**

BILLETS D'AVION TOUTES DESTINATIONS
DEPUIS 27 ans au service des voyageurs
SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE
1176, rue DRUMMOND, MTL — 861-0200 ou 861-3906
«Touring Club de France»
DÉTENT

sélection club jeunesse vers la baie james à partir de $170.00

LG-2 Centrale la plus importante et barrages presque terminés à proximité de la ville de Radisson.
LG-3 Chantier actuellement le plus actif près du village de Sakami.
LG-4 Chantier en préparation.
CANIAPISCAU Plus grand réservoir de retenue d'eau dans un environnement naturel de la flore et la faune.

DÉPARTS D'UNE JOURNÉE

Merc. 07 mai	LG-3	$199.00 +	12.00
Sam. 17 mai	LG-4	$220.00	12.00
Merc. 21 mai	LG-2	$199.00	12.00
Sam. 24 mai	LG-3	$230.00	15.00
Vend. 30 mai	LG-3	$239.00	15.00
Merc. 04 juin	LG-3	$199.00 +	12.00
Sam. 07 juin	LG-3	$239.00	15.00
Merc. 11 juin	LG-2	$170.00	12.00
Jeudi 12 juin	LG-2	$170.00	12.00
Vend. 13 juin	LG-3	$239.00	15.00
Sam. 14 juin	LG-4	$220.00	12.00
Merc. 18 juin	LG-3	$199.00	12.00
Vend. 27 juin	LG-3	$239.00	15.00
Merc. 02 juil.	LG-2	$199.00 +	12.00
Vend. 11 juil.	LG-3	$239.00	15.00
Lundi 14 juil.	LG-2	$170.00	12.00
Merc. 16 juil.	LG-2	$199.00	12.00
Vend. 18 juil.	LG-2	$189.00	12.00
Sam. 19 juil.	LG-4	$220.00	12.00
Vend. 25 juil.	LG-3	$239.00	15.00
Merc. 30 juil.	LG-2	$199.00	12.00
Vend. 01 août	LG-3	$239.00 +	15.00
Sam. 02 août	LG-3	$239.00	15.00
Merc. 13 août	LG-3	$199.00	12.00
Vend. 15 août	LG-3	$239.00	15.00
Sam. 16 août	Caniapiscau	$239.00	15.00
Sam. 16 août	LG-4	$220.00	12.00
Lundi 18 août	LG-2	$170.00	12.00
Merc. 20 août	LG-3	$199.00	12.00
Merc. 27 août	LG-2	$199.00	12.00
Jeudi 28 août	LG-2	$189.00	12.00
Merc. 03 sept.	LG-2	$199.00 +	12.00
Sam. 06 sept.	LG-4	$220.00	12.00
Vend. 12 sept.	LG-3	$239.00	12.00
Merc. 17 sept.	LG-3	$199.00	12.00
Merc. 24 sept.	LG-3	$199.00	12.00
Vend. 26 sept.	LG-3	$239.00	15.00
Sam. 27 sept.	LG-3	$239.00	15.00

FORFAITS WEEK-END (2 JOURS / 1 NUIT) À LG-2 ET LG-3

Vend. 04 juil.
Vend. 11 juil.
Sam. 12 juil.
Vend. 18 juil.
Vend. 25 juil.
Sam. 26 juil.
Vend. 01 août
Vend. 08 août
Sam. 09 août
Vend. 15 août
Sam. 16 août
Sam. 23 août
Vend. 05 sept.
Sam. 06 sept.
Vend. 12 sept.
Sam. 13 sept.
Vend. 19 sept.
Sam. 20 sept.
Vend. 26 sept.
Sam. 27 sept.
Sam. 04 oct.
Sam. 11 oct.

PRIX: $289.00 ch. double + $12.00
$319.00 ch. simple + $12.00

INCLUANT: — transport aérien aller-retour entre Dorval et La Grande via Nordair — Transferts en autobus à l'hôtel Radisson pour une nuit — Service d'un accompagnateur — Visites des chantiers LG-2 et LG-3 — Repas et frais de service.

Réservez dès maintenant, places limitées!

PROGRAMME DE LA VISITE
Enregistrement à l'aéroport de Dorval.
Départ avec Québecair ou Nordair.
Petit déjeuner servi à bord.
Arrivée à la Baie James.
Transferts au Centre d'information.
Film ou diaporama.
Exposé à l'aide de maquettes.
Déjeuner offert par la SEBJ.
Visite de l'emplacement des travaux hydro-électriques, barrages et centrale.
Retour au campement et visites des bâtiments communautaires.
Dîner en compagnie des travailleurs.
Départ pour l'aéroport.
Vol de retour pour Montréal.
Arrivée à Dorval.

Les transferts, visites des aménagements hydro-électriques de même que les repas sont organisés par la SEBJ.

CLUB JEUNESSE VOYAGES
DÉTENTEUR D'UN PERMIS DU QUÉBEC

5450 Côtes-des-Neiges, Mtl. H3T 1Y6 Tél.: 514-341-4420
1027 Laurier O., Mtl. H2V 2L1 Tél.: 514-274-4464
1700 Berri, Mtl. H2L 4E7 Tél.: 514-288-8688
2329 Beaubien E., Mtl. H2G 1N1 Tél.: 514-376-5910
1429 Crescent, Mtl. H3G 2B2 Tél.: 514-849-7521
1666 Thierry, Ville La Salle H8N 2K4 Tél.: 514-364-0309
1717 Boul. St-Martin, Laval H7S 1N2 Tél.: 514-687-5900
214 Victoria, Greenfield Park J4V 1M1 Tél.: 514-465-1105
2600 Boul. Laurier, Ste-Foy G1V 2L1 Tél.: 418-653-1024
1374 Hart, Trois-Rivières G9A 4S5 Tél.: 819-374-1050
30 St-Joseph, Rivière-du-Loup G5R 1G1 Tél.: 418-862-0855
277 Boul. St-Joseph, Hull J8Y 3Y2 Tél.: 819-776-0602
Carrefour Rimouski G5L 7T5 Tél.: 418-722-8722

Fernand Dumont reçoit le prix Esdras-Minville

Le prix Esdras-Minville en sciences humaines de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal vient d'être décerné au professeur Fernand Dumont, sociologue de l'Université Laval pour l'ensemble de son oeuvre.

Fondé l'an dernier par la SSJB-Montréal, le prix Esdras-Minville perpétue la mémoire d'un des plus grands Québécois de la première partie du 20e siècle qui a joué un rôle de premier plan dans l'histoire de la pensée économique, sociale et philosophique du Québec. Le premier lauréat du prix Esdras-Minville fut l'an dernier le père Richard Arès.

Fernand Dumont est né à Montmorency, près de Québec et fit ses études au Petit Séminaire de Québec, à l'Université Laval (maitrise en sciences sociales), à la Sorbonne (Certificat d'études supérieures en psychologie générale et sociale) et à l'Université de Paris (doctorat en sociologie). Il enseigne à l'Université Laval depuis près de 25 ans où il est aussi très actif comme directeur de publications et autres recherches et ses analyses sociologiques et politiques sont aussi respectés et qu'influentes sur la pensée politique de la communauté québécoise.

L'oeuvre de Fernand Dumont comprend notamment, *Situation de la recherche au Canada français* (1962), *Analyse des structures sociales régionales* (1963), *Littérature et société canadienne-française* (1964), *Pour la conversion de la pensée chrétienne* (1964), *Le Pouvoir dans la société canadienne-française* (1966), *Le Lieu de l'homme* (1968), *La Dialectique de l'objet économique* (1970), *Parler de septembre* (1970), *La Vigile du Québec, octobre 1970: l'impasse?* (1971), *L'Église du Québec: un héritage, un projet* (1971), *Chantiers, essais sur la pratique des sciences de l'homme* (1973).

Le jury qui a recommandé à l'unanimité Fernand Dumont était présidé par le professeur Guy Bouthiller, Mme Jeannine MacNeil, M. Michel Brunet, M. Pierre de Grandpré et M. François-Albert Angers.

Le prix Esdras-Minville sera officiellement remis à M. Dumont à la mi-mai et comporte une bourse de $1000 et la médaille Bene Merenti de patria de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

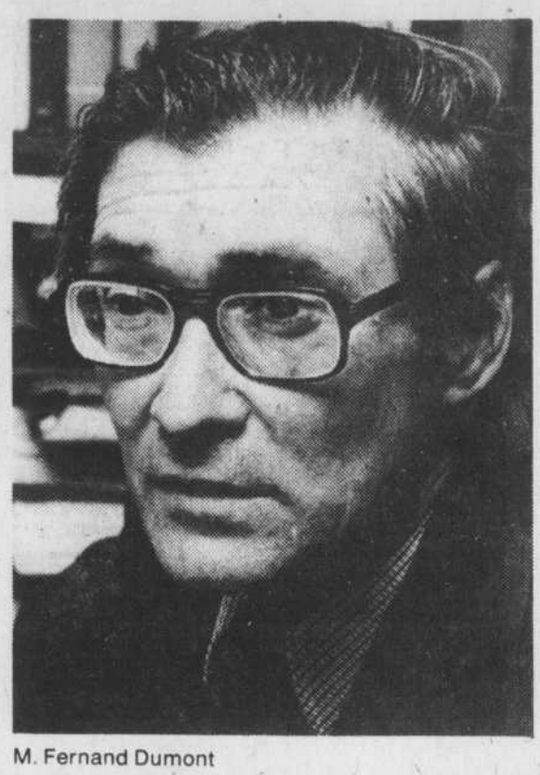

M. Fernand Dumont

Deux policiers de la CUM accusés de voies de faits

Les agents Pierre Bergeron et Pierre Lacoste, du poste 32 de la police de la Communauté urbaine de Montréal, ont comparu hier, devant le juge André Chaloux, de la Cour des sessions, sous des accusations d'avoir causé des voies de faits et des lésions corporelles à un citoyen de Laval.

La plainte est portée par ce dernier, M. Yves Turcotte, et comme dans tous les cas du genre, il n'a pas été possible de connaître la nature de l'incident présumé.

Les deux policiers ont nié leur culpabilité aux accusations et le procès a été fixé au 4 mai prochain.

Par ailleurs, devant le même juge, une jeune femme de 26 ans, Thérèse Champoux, demeurant à Laval, a été accusée de complicité après le fait dans le cas de l'évasion de Michel Lafleur.

Ce dernier a été repris par les policiers mercredi, après s'être enfui du pénitencier le 9 août 1979.

Mlle Champoux est notamment accusée d'avoir illégalement aidé, reçu et assisté Lafleur durant toute la période écoulée depuis son évasion. Tout en niant sa culpabilité, elle a choisi un procès devant juge et jury.

Axworthy défend la prolongation du programme de crédit d'impôt à l'emploi

OTTAWA (PC) — Le ministre de l'Emploi, M. Lloyd Axworthy, a défendu, hier aux Communes, le principe du projet de loi visant à la prolongation du programme de crédit d'impôt à l'emploi qui s'applique aux employeurs du secteur privé pour les encourager à embaucher un personnel accru.

Ce programme, entré en vigueur en mars 1978, offrait à l'employeur participant un crédit d'impôt allant de $1.50 à $2 l'heure selon le taux de chômage dans la région d'allocation.

C'est ainsi que les employeurs de Gaspésie et des provinces de l'Atlantique ont bénéficié d'un crédit d'impôt de $2. Il était de $1.75 dans les régions de Hull et Montréal et de $1.50 dans le Sud de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.

C'est au Québec et en Ontario que le programme, qui a atteint un objectif de 50,000 emplois, a eu le plus de répercussions. Des provinces où, note M. Axworthy, 50% de l'emploi additionnel a été créé dans le secteur manufacturier.

Quelque 25,000 employeurs ont participé à ce programme, pour la plupart de petits entrepreneurs, et la clientèle visée était composée à 50% de jeunes.

Afin d'assurer la continuation de ce programme «facile à administrer et d'où l'on a éliminé la paperasse au maximum», M. Axworthy a demandé à la Chambre d'autoriser l'entrée en vigueur de cette mesure se terminant le 31 mars 1980, dès le 15 avril.

Quoiqu'il eût préféré une révision complète de ce programme, le ministre a dit être d'abord préoccupé par la poursuite du programme. Une réévaluation sera tout de même menée en fonction des besoins de la nouvelle décennie, a-t-il dit.

14 ans de prison à un épicier

Après avoir renversé, il y a quelques jours à peine, un verdict de meurtre au premier degré en celui de meurtre au deuxième degré, la Cour d'appel a décidé hier d'imposer une sentence de 14 ans de prison à un épicier montréalais, Jacques Vaudry.

Au terme d'un procès, qui s'était déroulé il y a plusieurs mois, Vaudry avait été reconnu coupable du meurtre d'un gérant de production, M. Jacques Gervais, le 31 décembre 1975.

Celui-ci avait été atteint de plusieurs coups de couteau quand Vaudry, mécontent parce que la victime l'avait «coupé» avec son automobile, avait entrepris de l'enguirlander.

Même si ce meurtre avait été commis sans préméditation, l'accusé avait emprunté l'identité d'un certain Jacques Dubé et ce n'est que deux ans plus tard que les policiers avaient pu l'appréhender.

Au terme de son procès devant jury, Vaudry avait été condamné à l'emprisonnement à perpétuité, ce qui signifiait qu'il devait purger au moins 25 ans avant d'avoir droit à une libération conditionnelle.

Vu l'amoindrissement du verdict, soit celui de meurtre au deuxième degré, il revenait à la Cour d'appel d'imposer une nouvelle sentence.

Les juges Crête, Bernier et L'Heureux-Dubé estiment que, compte tenu de la gratuité du geste posé par Vaudry, le caractère de violence qu'il révèle, sa fuite, son changement d'identité et ses antécédents judiciaires, celui-ci devrait passer 14 ans au pénitencier avant d'être éligible à une libération conditionnelle.

Décès imputés à la grève

EDMONTON (PC) — Au moins trois décès ont été imputés à la grève des infirmières albertaines, a soutenu devant la législature le ministre des Institutions hospitalières, M. Dave Russell.

Insistant sur la situation d'urgence provoquée par cette grève, le ministre a affirmé que les familles des trois personnes décédées lui avaient fait savoir qu'elles croyaient que l'arrêt de travail avait contribué à la mort de leurs proches.

La législature a renoncé à ses travaux de routine pour consacrer une heure à débattre cette question.

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

ÉCOLE DE LANGUES GÉRARD CARON

209 chemin de Montréal
Vanier, Ontario K1L 6C8
recherche

PROFESSEURS - ANIMATEURS (TRICES)

- Pour animer et enseigner des sessions d'immersion de français, langue seconde, dans la région de l'Outaouais (logés, nourris)
- Pour enseigner à temps partiel le français, langue seconde, à Ottawa-Hull.

Exigences:
— B.A. ou diplôme d'enseignement;
— Un an d'expérience;
— Qualités d'animateur(trice).

Salaire: selon l'expérience.

Les candidats(es) choisis(es) seront formés(es) par l'école.

Les personnes intéressées sont priées d'appeler au numéro:

1-(613) 741-4547
(entre 8 et 16 heures)

Un important organisme de Montréal, ayant à son emploi plus de 6,000 employés, est à la recherche de deux

AGENTS DU PERSONNEL
dans notre section de l'Embauchage

Le candidat recherché aura une expérience d'au moins cinq (5) années dans l'embauchage d'employés pour une firme importante.

Il devra avoir comme objectif de faire une carrière dans l'embauchage et posséder une formation académique supérieure au niveau universitaire.

RÉMUNÉRATION
La salaire attaché à cette fonction est très intéressant et les bénéfices marginaux sont très généreux. Le poste est stable.

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

CASE POSTALE 1334
PLACE D'ARMES
Montréal
H2Y 1L0

COMMISSION DE TRANSPORT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE QUÉBEC

SECRÉTAIRE ET CONSEILLER JURIDIQUE

La fonction

Coordonne le suivi des activités du Conseil d'administration de la C.T.C.U.Q., conformément à la loi constitutionnelle de la Communauté urbaine de Québec.

Agit à titre de conseiller juridique de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec.

Les qualifications

Diplôme universitaire en droit, et membre en règle du Barreau.

Cinq (5) années d'expérience à des fonctions de coordination administrative.

L'expérience du domaine municipal serait un atout.

La rémunération

Sera établie en fonction des qualifications et de l'expérience, selon la politique de rémunération des cadres supérieurs de la C.T.C.U.Q.

Les candidats doivent faire parvenir leur curriculum vitae, au plus tard le 9 mai 1980, à:

M. Léonce Bouchard
Président
C.T.C.U.Q.
720 rue des Rocailles
Québec G2J 1A5

Indiquer la mention: Personnel et confidentiel

CENTRE D'ACCUEIL ELORIA LEPAGE

(PERSONNES ÂGÉES)
ANGLE MARSEILLE ET LA PÉPINIÈRE
COMTÉ DE BOURGET, MONTRÉAL

Directeur général

Type d'établissement:
Centre d'accueil de 150 lits et Centre de jour de 150 places.

Responsabilités:
Sous la responsabilité du conseil d'administration, le directeur général est responsable de l'administration de l'établissement, de l'élaboration et de la direction des programmes et des activités, le tout en conformité avec les politiques et les directives émises par le conseil d'administration.

Exigences:
Détenir un diplôme universitaire en sciences de l'administration ou dans une autre discipline appropriée. Toutefois, une expérience pertinente dans un domaine relié à la fonction peut compenser l'absence de diplôme universitaire.

Rémunération:
Selon les normes du ministère des Affaires sociales.

Inscription:
Veuillez faire parvenir votre demande d'emploi, accompagnée de votre curriculum vitae à:

Concours du directeur général du
Centre d'accueil Eloria Lepage
a/s CLSC J.-Octave Roussin
13926 est, rue Notre-Dame
Pointe-aux-Trembles, Québec
H1A 1T5
Tél.: 514-642-4050

Les candidatures doivent nous être parvenues avant le 26 mai 1980.

Fonction publique Canada / Public Service Canada

Appel de candidatures mixtes

AGENT DE RECHERCHES
310-057-105

Traitement: $24 545 à $34 774
Nº de référence: 80-PSC/CCA-OC-CO-8

Consommation et Corporations Canada
Direction de la recherche et des affaires internationales
Hull (Québec)

La Direction de la recherche et des affaires internationales de Consommation et Corporations Canada offre une possibilité d'emploi à un agent de recherches qui devra mener des études et des recherches destinées à examiner la législation en matière de propriété intellectuelle et industrielle (c'est-à-dire les brevets, les marques de commerce, les dessins industriels et surtout, les droits d'auteur) et à déterminer l'impact de cette législation sur la vie économique et culturelle du Canada et sur la communauté internationale.

Conditions de candidature
Diplôme en droit d'une université reconnue et expérience dans la pratique du droit. Études ou expérience pratique dans le droit de la propriété intellectuelle et droits d'auteur.

Exigences linguistiques
La connaissance de l'anglais et du français est essentielle. Les personnes unilingues peuvent poser leur candidature mais doivent indiquer leur volonté de devenir bilingue. La Commission de la Fonction publique évaluera les aptitudes des candidats à devenir bilingues. La formation linguistique sera offerte aux frais de l'Etat.

"De plus amples informations sont disponibles en écrivant à l'adresse suivante;
Job information is available in English and may be obtained by writing to the address below".

Comment se porter candidat
Envoyez votre demande d'emploi ou votre curriculum vitae à:
Kelsey Anderson
Bureau de dotation de la région de la capitale nationale
Commission de la Fonction publique du Canada
300 avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0M7
Nº de tél. (613) 996-5851
Date limite: le 9 mai 1980

Prière de toujours rappeler le numéro de référence approprié.

Sous-contrôleur général

Gouvernement du Canada

Le Bureau du contrôleur général est rattaché au Conseil du Trésor. Cet organisme a pour mission de veiller à l'efficacité de la gestion et du contrôle financiers de l'administration fédérale.

La direction de l'élaboration de la politique d'administration financière est confiée au sous-contrôleur général, cadre supérieur qui remplit une fonction d'importance stratégique au sein de l'appareil gouvernemental. Cette direction est chargée d'évaluer les politiques actuelles et de formuler des recommandations dans les domaines de la gestion et du contrôle financiers, tels l'établissement des rapports financiers de l'État, la mise sur pied de systèmes d'information financière et opérationnelle et les méthodes de vérification interne. Le sous-contrôleur général assume un rôle conseil de premier plan auprès du président du Conseil du Trésor et du contrôleur général. Ce poste exige des relations étroites avec les paliers hiérarchiques supérieurs du gouvernement et de l'administration.

Les candidats à ce poste sont, à notre avis, peu nombreux. De calibre supérieur, véritables agents de changement, ces personnes possèdent une formation comptable professionnelle et ont démontré sans l'ombre d'un doute leurs qualités de gestionnaire financier. Leur expérience provient des secteurs privé, public ou parapublic. Leur crédibilité résulte d'une compétence professionnelle indéniable, d'un leadership évident et d'habiletés interpersonnelles prononcées. Les postulants sont couramment bilingues.

Veuillez soumettre votre curriculum vitae à la compétence de Jean-Pierre Bourbonnais à notre cabinet de Montréal, sous le numéro de référence 1512.

Rourke, Bourbonnais & Associés — Cabinet-conseil en gestion des ressources humaines

Montréal: 1808 ouest, rue Sherbrooke H3H 1E5 (514) 937-9525
Toronto: 20, av. Prince Arthur M5R 1B1 (416) 925-3451

(postes accessibles aux femmes et aux hommes)

PROFESSEURS, département de géographie (2 postes)

FONCTIONS ET CADRE DE TRAVAIL:
Enseignement et recherche au département de géographie, dans l'un ou l'autre des champs de spécialisation suivants: géographie urbaine, aménagement du territoire, analyse régionale, géographie agraire.

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION:
1er juillet 1980

EXIGENCES:
— Doctorat
— Expérience pertinente si possible

TRAITEMENT:
Selon la convention collective en vigueur.

Les candidats sont priés de faire parvenir un curriculum vitae détaillé avant le 7 mai 1980

M. Luc Loslier, directeur
Département de géographie
Université du Québec à Montréal,
C.P. 8888, Montréal, Québec H3C 3P8

Université du Québec à Montréal

CARNAVAL DE QUÉBEC

DIRECTEUR GÉNÉRAL

RESPONSABILITÉS:
Sous l'autorité du comité exécutif, il est responsable de l'administration générale du Carnaval de Québec. Il devra, entre autres, planifier, organiser, diriger, coordonner et contrôler l'ensemble des ressources nécessaires à la réalisation de chaque carnaval.

Également il devra assumer tout autre mandat requis pour la bonne marche l'organisme.

FONCTIONS:
— Il supervise la préparation du budget annuel.
— Il agit comme directeur du personnel.
— Il est responsable de la réalisation des activités et assure le support technique aux différents comités de travailleurs bénévoles.
— Il établit et maintient pour le comité exécutif les relations avec les différents paliers gouvernementaux, institutionnels et financiers.
— Il effectue toute autre tâche pertinente à sa fonction.

EXIGENCES GÉNÉRALES:
— Formation universitaire ou une expérience reconnue exceptionnelle, de préférence en administration, avec un minimum de cinq (5) ans d'expérience au cours desquels il a fait preuve d'habiletés évidentes en administration et gestion de l'entreprise.
— Fortes qualités d'administrateur et de leadership, sens marqué du public, habileté à travailler en collaboration avec divers groupes d'intervenants et bilinguisme sont des caractéristiques essentielles.

SALAIRE:
— Selon qualifications et expérience.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur candidature par écrit le ou avant le 4 mai 1980 à:

Carnaval de Québec
Comité de Sélection, C.P. 8 - Limoilou G1L 4T8

Selon les prévisions provinciales du Conference Board

Croissance nulle au Québec et négative en Ontario en 80

OTTAWA (PC) — Alors que la croissance économique pour l'ensemble des provinces canadiennes s'élèvera à 6-10 de un pour cent en 1980, celle du Québec demeurera presque nulle à 0.1 pour cent.

C'est ce que révèle les prévisions trimestrielles provinciales publiées hier par le Conference Board au Canada, un organisme de recherche autonome qui compte environ 750 membres associés tels que organismes patronaux et syndicaux, ministères gouvernementaux et universités.

La faiblesse des industries productrices de biens constituera la principale cause de cette piètre performance de l'économie québécoise pendant l'année en cours. Tout comme l'Ontario, le Québec aura à subir le contrecoup d'un ralentissement dans les deux importants secteurs de la fabrication et de la construction.

Dans le cas de la fabrication, le recul atteindra 2%, les exportations québécoises étant tributaires de l'économie américaine, actuellement en perte de vitesse, et de marchés intérieurs anémiques.

Le secteur des services du Québec ne progressera que de 1.5% cent cette année à cause du taux de croissance fragile de 1-2 de 1% dans l'administration publique et d'une progression nulle dans le commerce.

Le taux de croissance de l'économie québécoise atteignait 4% en 1979. Le taux de chômage est passé de 9.6% en 1979 à 10% cette année alors que le nombre d'emplois n'a grimpé que de 2,601,000 à 2661,000 au cours de la même période.

En 1980, le Québec viendra au huitième rang des provinces canadiennes en ce qui a trait à sa performance économique. Le volume des ventes au détail atteindra $21.5 milliards, contre $19.5 milliards en 1979 et le revenu personnel se chiffrera à $58.8 milliards comparativement à $52.8 milliards l'année dernière.

L'Alberta viendra au premier rang des provinces canadiennes avec une croissance de 4.7%, contre 8.8% en 1979, alors que l'Ontario se classera dernière avec une croissance négative de −0.6% par rapport à 1.6% l'année précédente.

Tous les secteurs économiques, sauf l'agriculture, connaîtront une période de croissance en 1980, malgré un nivellement de la production pétrolière.

La Saskatchewan vient au second rang en termes de croissance économique avec un taux de 3.4%, comparativement à 0.7% en 1979. Un accroissement de la production de potasse et d'uranium ainsi qu'une intensification des projets d'exploration viendra revigorer une économie qui ne connaîtra de déclin que dans le secteur de la construction.

Le Manitoba vient au troisième rang avec une croissance économique de 1.8% en 1980, contre 1.4% en 1979. Suivent la Colombie-Britannique, avec un taux de 1.1% (3% en 1979), la Nouvelle-Écosse avec 0.6% (2.6% en 1979), Terre-Neuve avec 0.3% (8.2% en 1979) et l'Ile-du-Prince-Édouard avec 0.2% (1.5% en 1979).

Des 10 provinces canadiennes, seules l'Ontario et le Nouveau-Brunswick, avec une perte de 1% en 1980, contre une croissance de 3.2% en 1979, enregistreront un taux de croissance négatif selon les experts du Conference Board.

En fait, l'économie ontarienne sera la plus durement touchée par le ralentissement qui sévit aux États-Unis. La réduction de presque 4% de la production manufacturière provinciale résultera directement de la performance désastreuse des ventes d'automobiles nord-américaines aux États-Unis estime le Conference Board. De plus, les manufacturiers ontariens doivent transiger au pays avec des consommateurs déjà «gravement démunis par l'inflation élevée, le resserrement du crédit et l'absence à peu près complète de gains du revenu personnel réel».

Les secteurs de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la pêche, des mines et des services d'utilité publique (vente d'électricité) connaîtront une progression en 1980. En contrepartie, les domaines de la fabrication, de la construction, des transports et communications, du commerce de gros et détail, de la finance, des services et de l'administration publique et de la défense enregistreront un ralentissement plus ou moins marqué.

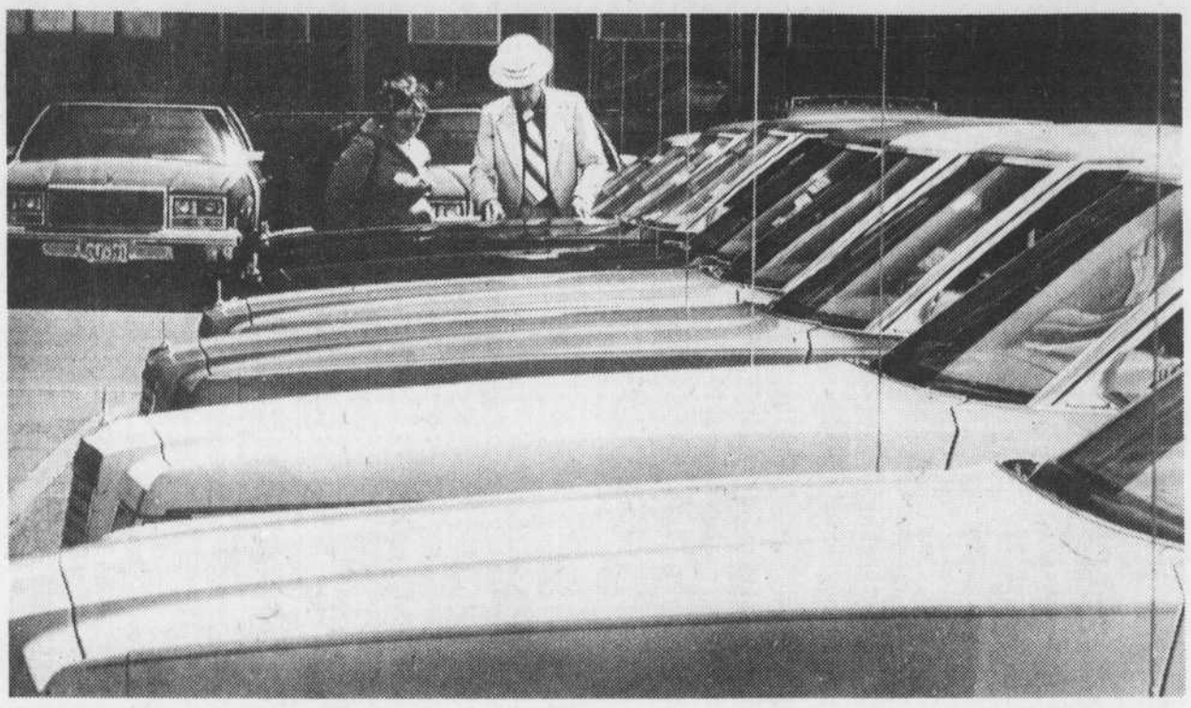

Toujours à l'affût de nouveaux moyens pour stimuler leurs ventes, les concessionnaires Chrysler de la région de Windsor ont organisé cette semaine un «grand solde» de voitures. Mercredi, jour d'ouverture, plus de 2.500 personnes ont accouru à l'événement. (Photolaser CP)

Les profits de GM chutent de 88%; 12,700 mises à pied aux États-Unis

DETROIT (d'après AP, Reuter et PC) — La société General Motors, qui vient de connaître sa pire chute de profits en six ans, a annoncé hier de nouvelles réductions de production dans ses usines américaines.

À partir de la semaine prochaine, cinq de ses usines seront temporairement fermées, ce qui privera de travail plus de 12,700 salariés de Pontiac (Michigan), Leeds (Missouri) et Janesville (Wisconsin).

GM avait déjà annoncé qu'elle fermerait provisoirement trois autres usines lundi prochain, mettant en chômage technique quelque 8,500 travailleurs supplémentaires. Au total, le premier producteur automobile des États-Unis a mis à pied 90,300 ouvriers depuis le début de ses réductions de production.

Mardi, GM annonçait que ses profits du premier trimestre de 1980 avaient marqué une chute de 88% par rapport à ceux de 1979. C'était la pire dégringolade de bénéfices enregistrée par la firme depuis l'embargo pétrolier de 1973-1974.

Durant les trois premiers mois de 1980, General Motors a enregistré des bénéfices nets de $155.7 millions, ou 55 cents l'action, comparativement à $1.26 milliard, ou $4.39 l'action durant le premier trimestre de 1979.

Les producteurs automobiles américains traversent des jours sombres. À la mi-avril, selon les dernières statistiques, leurs ventes ont connu leur pire baisse en neuf ans. Par rapport au début d'avril, les ventes sont tombées de 10%, et par rapport à la mi-avril de 1979, elles ont chuté de 32%.

Bien entendu, les ennuis des constructeurs américains se répercutent sur leurs filiales canadiennes. C'est le cas, par exemple, de la société Ford Canada, qui a annoncé récemment son intention de fermer son usine de moulage de Windsor avant la fin de l'année.

M. Herb Gray, ministre fédéral de l'Industrie et du Commerce, entend cependant combattre cette décision, estimant que la firme a l' «obligation morale» de garder cette usine ouverte.

Le ministre s'est promis «d'insister là-dessus» lors de la rencontre qu'il aura lundi prochain à Dearborn (Michigan) avec MM. Don Petersern, directeur de la société-mère américaine et Roy Bennett, directeur de Ford Canada.

Dans le cadre des mesures de restrictions budgétaires prises à l'échelle nord-américaine, la société Ford a décidé de fermer l'usine de Windsor et de licencier quelque 800 travailleurs.

En 1978, le gouvernement fédéral et celui de l'Ontario avaient accordé à Ford $68 millions pour construire à Windsor une nouvelle usine de moteurs. L'accord cependant ne prévoyait aucune garantie d'emplois, bien que la société ait dit à l'époque que cela entraînerait la création de nouveaux emplois.

À Dearborn, lundi, M. Gray compte soulever la question de la fermeture de cette usine, ainsi que les projets de mises à pied et les futurs investissements de Ford.

Au début de la semaine, Ford avait annoncé qu'elle dépenserait $60 millions pour rééquiper son usine de montage de St. Thomas, en Ontario en vue de l'assemblage, en 1981, de nouveaux modèles de voitures compactes.

À la veille des pourparlers qui doivent avoir lieu l'été prochain entre le Canada et les États-Unis au sujet du pacte de l'auto conclu depuis 1965, M. Gray compte s'entretenir avec les dirigeants des principaux fabricants américains de voitures automobiles. Après Ford, il compte rencontrer les dirigeants de General Motors.

Provigo accroît ses profits de 37% et prend de l'expansion à Edmonton

Horne & Pitfield Foods, d'Edmonton, filiale à part entière du groupe Provigo, de Montréal, construira un nouveau centre de distribution de $12 millions à Edmonton.

Cet établissement de 325 pieds carrés, précise un communiqué de Provigo, «permettra à la compagnie de mettre plus de services à la portée de ses détaillants et clients et de leur offrir une plus grande variété de produits d'épicerie, de fruits et légumes frais, de surgelés et de produits laitiers».

Le nouveau centre de distribution de Horne & Pitfield Foods devrait entrer en exploitation au début de l'an prochain.

Ainsi se poursuit l'expansion du groupe Provigo, qui dévoilait ces derniers jours les résultats de son année financière terminée le 26 janvier 1980.

Le bénéfice net de Provigo avant postes extraordinaires a fait un bond de 37%, passant de $14,339,000 au début de 1979 à $19,635,000 au début de 1980. Après les dividendes sur les actions privilégiées, le bénéfice par action ordinaire s'est inscrit à $4.49 en 1980, contre $3.38 en 1979.

Les ventes, pendant la même période, sont passées de $2.037 milliards à $2.315 milliards.

Après déduction d'un montant de $1.6 million représentant des coûts relatifs à «la cessation de certaines opérations déficitaires de M. Loeb Corporation, une filiale américaine», le bénéfice net par action ordinaire de Provigo atteint $3.90, contre $3.30 l'année précédente.

Provigo possède des intérêts dans la distribution de produits alimentaires au Québec, en Ontario, en Alberta ainsi que dans certaines régions des États-Unis. Le groupe détient aussi la majorité des actions de la firme montréalaise National Drug and Chemical Co., un important grossiste dans le secteur des produits pharmaceutiques.

Le groupe Sobey, de Stellarton, en Nouvelle-Écosse, est depuis l'été dernier le plus important actionnaire individuel de Provigo. À la suite d'un échange d'actions entre Provigo et sa filiale M. Loeb, Sobey contrôle environ 24% des actions du groupe montréalais.

Le contrôle de Provigo demeure cependant entre les mains de la direction de la compagnie, puisque ses cadres supérieurs détiennent à peu près 17% du capital-actions, tandis que des «groupes amis» en contrôlent environ 10%.

La Caisse de dépôt et placement du Québec, pour sa part, possède près de 20% des actions du groupe de distribution alimentaire.

York Lambton a changé de mains

La société de gestion Sogebry Ltd., qui détient environ 57% du groupe York Lambton, n'est plus contrôlée par la famille Brillant.

Environ deux tiers des actions de Sogebry viennent en effet d'être acquises par un gorupe d'hommes d'affaires formé de J. René St-Germain, de Saint-Hyacinthe, Placements Ger-Ben Inc. (compagnie contrôlée par la famille Benoit, de Saint-Hyacinthe), le Groupe Bienvenu Inc., de La Sarre, et la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Un bref communiqué diffusé par York Lambton précise que l'acquisition «n'implique pas de changement à la direction de York Lambton Inc. et de ses filiales». La société de gestion York Lambton est active dans le secteur de l'électro-ménager, où elle contrôle Canadian Admiral et McGraw Edison, ainsi que dans les secteurs de la construction (par le biais de Simard-Beaudry), de la fenestration et des plastiques.

Le prix de vente des actions de Sogebry n'a pas été divulgué.

Dans son rapport trimestriel publié à la fin de décembre, York Lambton affichait son premier bénéfice en quatre ans, soit $91,448, ou 1 cent l'action. En ajoutant les postes extraordinaires, les gains nets dépassaient $800,000 ou 11 cents par action. Les ventes, durant la même période, connaissaient une hausse remarquable, passant de $68 millions à $117 millions.

le Fripon

Au Fripon, la cuisine légère n'est pas prise à la légère.

Au Fripon, nous nous faisons un point d'honneur de vous servir les délices de la "nouvelle cuisine": une cuisine plus légère, des plats tout en saveur. Ces plats délicats, servis dans une chaude ambiance ponctuée de douces mélodies de notre accordéon-musette, ont fait succomber plus d'un gastronome. Car, comment résister aux charmes d'une escalope de veau aux fruits de mer ou d'une paupiette de saumon préparées selon les règles de l'art et arrosées d'un grand cru?

Le Fripon, véritablement un des hauts-lieux de la nouvelle gastronomie dans le Vieux-Montréal. Et, bien sûr, Le Fripon se fait un plaisir d'accepter la carte American Express, la Carte qu'on ne prend pas à la légère.

Le Fripon, 436, Place Jacques-Cartier, Montréal. 861-1386.

La carte American Express.℠ Ne partez pas sans elle.

AMERICAN EXPRESS ®

American Express Company est la propriétaire des marques de commerce qui sont utilisées par American Express Canada, Inc. à titre d'usager inscrit

* American Express, 1980

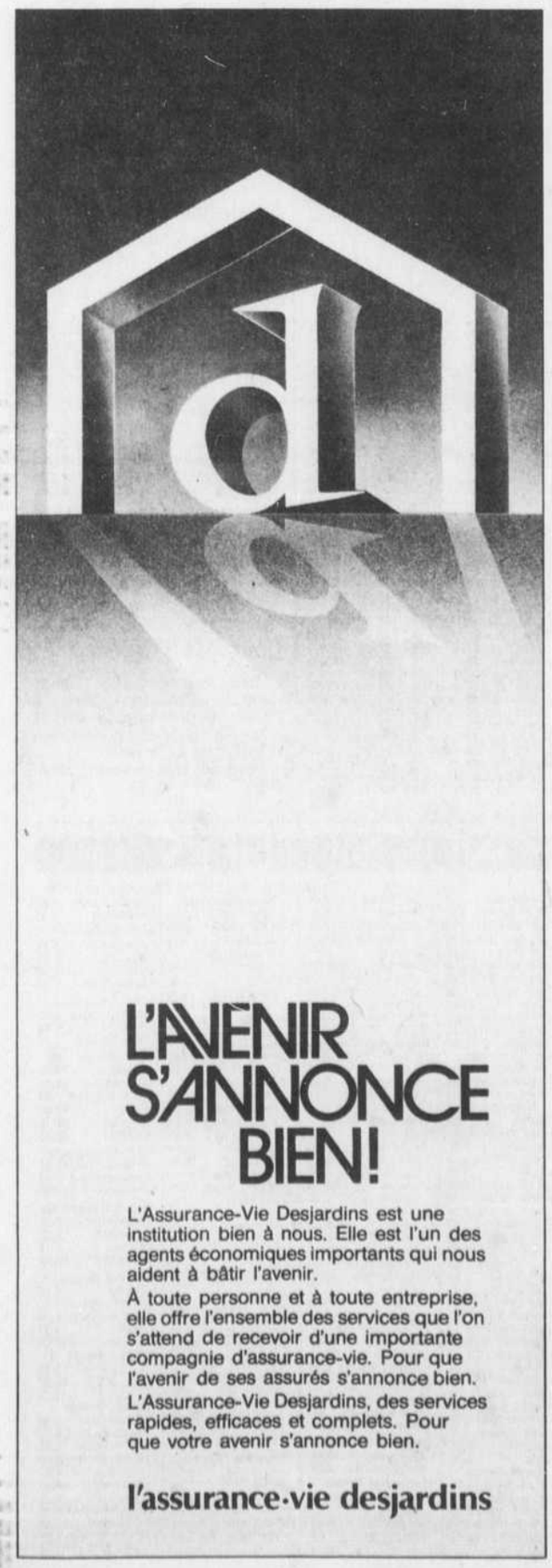

Cette annonce ne doit pas être interprétée comme une offre publique dans aucune province du Canada des titres mentionnés ci-dessous.

Nouvelle émission

$50,000,000

First Canadian Investments Limited

Débentures à 13⅝%, série 3

Capital et intérêt garantis par la

Banque de Montréal

A être datées du 15 mai 1980 — Echéant le 15 mai 1985

Prix: 100

(plus les intérêts courus, s'il y a lieu)

On peut se procurer un exemplaire de la circulaire d'offre auprès des soussignés et autres courtiers s'ils sont autorisés à offrir ces valeurs dans la province.

A. E. Ames & Cie Limitée
Wood Gundy Limitée
McLeod Young Weir Limitée
Nesbitt Thomson Valeurs Limitée
Richardson du Canada
Dominion Securities Limitée
Greenshields Incorporée
Merrill Lynch, Royal Securities Limitée
Burns Fry Limitée
Pitfield Mackay Ross Limitée
Midland Doherty Limitée
Walwyn Stodgell Cochran Murray Limited
Bell Gouinlock Limitée
Lévesque, Beaubien Inc.
Molson, Rousseau & Cie Limitée
Mead & Cie Limitée
R. A. Daly & Compagnie Limitée
Geoffrion, Leclerc inc.
Pemberton Securities Limited
Equitable Securities Limitée
F. H. Deacon, Hodgson Inc.
Odlum Brown & T. B. Read Ltd.
Burgess Graham Securities Limited
Casgrain & Compagnie Limitée
A. E. Osler, Wills, Bickle Limitée
MacDougall, MacDougall & McTier Inc.
Scotia Bond Company Limited
Tassé & Associés, Limitée
Brault, Guy, O'Brien Inc.
Grenier Ruel & Cie Inc.
Houston Willoughby Limited
McLean, McCarthy & Company Limited
Pope & Company

Avril 1980

L'AVENIR S'ANNONCE BIEN!

L'Assurance-Vie Desjardins est une institution bien à nous. Elle est l'un des agents économiques importants qui nous aident à bâtir l'avenir.

À toute personne et à toute entreprise, elle offre l'ensemble des services que l'on s'attend de recevoir d'une importante compagnie d'assurance-vie. Pour que l'avenir de ses assurés s'annonce bien.

L'Assurance-Vie Desjardins, des services rapides, efficaces et complets. Pour que votre avenir s'annonce bien.

l'assurance-vie desjardins

RECTIFICATIF

L'annonce parue dans notre édition du 23 avril dernier aurait dû se lire comme suit:

Crédit Foncier
FIDUCIE CRÉDIT FONCIER

14 5/8 %
5 ans*
PLACEMENTS À TERME GARANTIS

*Annuellement

D'autres termes et types d'intérêt sont offerts

Montréal: 612, rue St-Jacques (514) 282-1880
Québec: (418) 681-0277 • Ottawa: (613) 238-6084

Institution inscrite: Régie de l'assurance-dépôts du Québec
Membre: Société d'assurance-dépôts du Canada

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

TORONTO

Troisième hausse

La Bourse de Toronto a enregistré un troisième gain en autant de jours d'affilée, hier, grâce à la baisse des taux d'intérêt et à la vigueur du marché new-yorkais. L'indice composé a fluctué autour de son niveau d'ouverture durant la plus grande partie de la journée. Puis, après l'annonce par la Banque du Canada d'une baisse de son taux d'escompte, il a clôturé en hausse de 13.05 à 1843.79.

Onze des 14 secteurs du marché ont progressé, tirés par celui des aurifères qui fait un bond de 188.06 à 2915.18. Le groupe des transports subit les plus lourdes pertes.

Finalement, les hausses l'emportent sur les pertes par 283 contre 148 et 194 valeurs sont inchangées. L'activité est cependant demeurée légère: 3.61 millions d'actions d'une valeur de $70.52 millions ont changé de mains, et 3,594 contrats d'option ont été négociés.

Parmi les industrielles échangées à la séance, OPI Ltd A gagne 3 à $45, Trimac Ltd 2 à $20, IBM 2 à $64, Hudson's Bay Oil and Gas 2 à $113 et Husky Oil 2 à $87.

Gulf Canada perd 5 1-2 à $146 1-2, Canadian Pacific 1 à $37 7-8, Canadian Pacific Investments 5-8 à $39 1-2, Imperial Oil A 1-4 à $40 3-4 et Dome Pete 1-8 à $66.

Dans le secteur minier, Sigma Mines Quebec prend 4 1-2 à $50, United Keno Hill 3 1-2 à $32 1-2 et Teck Corp. A 2 1-2 à $17 1-2. Roman Corp. cède 1 à $60 et Denison Mines 1-2 à $40 1-4.

Parmi les pétroles United Canson Oil and Gas monte de 2 1-2 à $21 1-4, Peyto Oils de 7-8 à $23 1-2 et Quasar Pete de 3-4 à $6 1-8. Basic Resources recule de 3-4 à $11 5-8 et Page Pete de 1-2 à $21 3-8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A.G.F.M	1500	360	355	360	
Aby Gln w	z50	$7⅜	7⅜	7⅜	
Abti Prce	83510	$18⅜	18⅛	18¼	
Action Trd	15300	18	15	16	
AdanacM	8050	345	325	325	−20
Afton Min	1600	$23¼	22¾	23¼	+1¼
AgnicoE	5528	$11¼	10¼	11	+ ⅜
Agra Ind A	500	450	450	450	
Akaitcho	2300	165	150	150	−15
Albany	6000	225	217	217	− 2
AltEnergy	39407	$19	18½	18⅜	
AltaGasA	19576	$26⅜	26⅜	26½	− ⅛
Alta G C p	z65	$61½	61½	61½	
Alta G F	900	$24½	24¼	24¼	+ ¼
AltaG9.76	350	$24¾	24¾	24¾	+ ¼
Alta G 6⅜	1675	$37	36¾	36¾	
Alta G 6½	9370	$25	24¾	24¾	− ¼
Alta Nat	100	$85	85	85	+ 1
Alcan	29462	$29¼	28	29¼	+ ⅜
AlgoCent	200	$24¼	24¼	24¼	− ½
AlgomaSt	5070	$29¼	28¼	28½	− ¼
AStel p	1000	$23¾	23½	23½	− ¼
AmLarder	13000	80	76	76	− 1
Am Eagle	9900	$5¼	5	5⅛	− ¼
AmLeduc	15200	104	99	104	+ 4
AndresWA	1000	$10¼	10	10¼	− ⅛
Ang CT 4½	z50	$22¼	22¼	22¼	
Ang CT 265	100	$25¾	25¾	25¾	+ ¾
Ang CT 315	100	$31¼	31¼	31¼	+ ¼
Ang D Gld	7200	395	380	395	+10
AngUDev	700	230	230	230	+ 5
Aquitaine	4000	$51⅜	50½	51⅜	+ ⅛
Arbor C	3400	140	135	135	−15
Asamera	6905	$21⅜	20⅞	21½	+ ½
Asbestos	1025	$35⅜	35	35	+ 1
Astral	1200	245	245	245	
AtcoA	3500	$20	19½	20	+ 1
AtiCCop	3000	80	75	75	− 5
Atlas Yk	3000	80	80	80	+ 5
AtoHard A	1020	$11⅜	11½	11½	+ ⅜
BC Sugar A	100	$36	36	36	+1½
BC Sugar P	700	$12¼	12¼	12¼	− ¼
BP Can	4400	$39⅞	39	39¼	− ½
Banister C	2800	$16¼	15⅜	16	− ¼
Bank BC	205	$29⅞	29¾	29⅞	+ ⅜
Bank Mtl	15248	$23¾	23½	23¾	
Bank N S	14195	$24¾	24¼	24¾	+ ¼
Bankeno	13050	$6⅜	6¼	6⅜	+ ⅛
Barbecon	100	$26½	26½	26½	
Barex	2000	26	26	26	+ 2
Bary Expl	1500	190	180	190	+ 5
Basic Res	10100	$12½	11⅜	11⅜	− ¾
Baton B	500	$12¾	12¾	12¾	
Bell Canad	50345	19	18⅞	19	+ ⅛
Bell Apr	z15	$57¾	57¾	57¾	
Bell Cpr	15400	$23½	23	23⅛	+ ⅛
Bell D pr	605	$57	57	57	− 1
Bell 2.28	600	$28½	28⅛	28⅛	− ⅜
Bell 1.80	18100	$19½	19¼	19½	+ ⅜
Bell 1.96	630	$22½	22½	22½	− ⅛
Bell 2.05	50177	$22¾	22½	22¼	+ ¼
BighartOG	1300	$8¼	7⅞	7⅞	− ⅜
Bl Hawk	1000	51	51	51	− 4
BlakwodA	325	475	475	475	−25
Bombr	200	$10⅜	10⅜	10⅜	+ ⅛
Bonza O	16330	$10¼	9⅞	10⅛	+ ¼
BonanzaW	1480	$5⅛	5⅛	5⅛	
Bow Valy	14900	$44½	42¼	44¼	+1⅞
Bralor Res	3861	$25⅜	24⅜	25¼	+ ½
Bramalea	100	$16½	16½	16½	+ ½
Brascan A	11286	$24⅞	24⅜	24⅞	+ ¼
Brscn 8½	1165	$23¼	23	23	− ¼
Brenda M	3900	$28	27	27⅜	+ ½
Brinco	1676	$7⅞	7⅜	7⅞	+ ⅛
Brinco p	823	$5	490	490	
BCFP	2358	$23	22½	22½	− ½
BCRIC	17855	$6⅜	6¼	6⅜	+ ⅛
BC Phone	2670	$16¼	16⅛	16¼	+ ⅛
BCPh 4¾ p	100	$48¼	48¼	48¼	+ ¾
BCPh 1956	z20	$46¾	46¾	46¾	
BCP 7.04 p	z25	$17	17	17	
Broul Reef	10000	117	108	115	+10
Brunswk	4830	$10⅞	10⅜	10⅜	+ ⅛
CC Yachts	700	350	350	350	
CAE	1300	$14¾	14½	14⅜	+ ⅛
CIL	1000	26	26	26	+ ⅛
CME Res	6300	305	297	300	+ 9
CMS Mines	1000	90	90	90	+ 5
Cad Frv	2300	$18¼	17¾	18	+ ⅛
Cad Frv A	2540	$8	7½	8	
Cal Pow A	1174	$48⅛	47½	47¾	− ¼
Cal P 4p	z21	$45	44½	45	
Cal P 10p	z78	$99	99	99	
Cal P 9.80	z10	$98	98	98	

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Calvert	16300	259	252	259	
Camflo	4450	$17	17	17	+ ⅜
CChibA	1100	$10¼	9⅞	10¼	+ 1
Camp RL	5480	$36½	35	36¼	+2¼
CanCem	z12	$11⅞	11⅞	11⅞	
CCeCp	z75	$12¾	12¾	12¾	
CDC	578	$12½	12⅜	12⅜	
CDC pr B	391	$131	128½	131	+ 2
C Nor West	1600	$17⅞	17½	17⅞	+ 1⅛
C Packrs	300	$31½	31⅜	31½	+ ½
CanPerm	940	$17½	17⅜	17⅜	− ⅛
C Perm 6¾	200	$20	20	20	
CS Pete	3912	$16½	16¼	16¼	− ⅜
Can Trust	7210	$24	22¾	24	+1⅜
C Trust 7¼	925	$18¼	18	18¼	+ ⅜
C Trust 7¾	100	$20	20	20	+ 2
CTr w	2800	$6¾	6¾	6¾	+ ¼
CTung	950	$24¾	24½	24¾	
CCablesy A	540	$12⅞	12¾	12⅞	+ ¼
CdnCel	10845	$14⅜	14⅜	14⅜	
CFormost	700	$6¼	6	6¼	
CGE	1100	$27½	27	27	− ½
CG Invest	200	$20½	20⅛	20⅛	
CIBkCom	35165	$25	24⅜	25	+ ⅛
CLencour	13275	180	166	176	+20
CManoir	100	495	495	495	
CNat R	10171	$18¾	18⅛	18¼	
CNat 8.50	400	$39	39	39	+ ½
COcdental	3650	$13	12¾	13	+ ¼
CP Inve	24385	$40	39½	39½	− ⅜
CPLtd	32015	$38⅜	37¾	37⅞	− 1
CPL A p	750	$8⅜	8⅜	8⅜	+ ⅛
CPL UK p	200	$5¾	5¾	5¾	
CReserve	1450	$19	18¾	18¾	
CdnTire	z52	$24½	24½	24½	
CdnTire A	9210	$24¼	24¼	24¼	
CUilities	7410	$21½	19½	21	+1¾
CUtil 6 pr	1300	$60	60	60	+ 3
CU 10¼	z10	$24⅜	24⅜	24⅜	
CUtil 9.24	100	$23¾	23¾	23¾	+ ¼
Canray	1300	310	300	300	−15
CanronA	100	$14¾	14¾	14¾	+ ⅜
Cara	275	$16	16	16	+ ⅜
CarlOK	4387	$7⅛	6⅞	7	− ⅛
Carl Ap	200	$22½	22¼	22½	+ ½
CarmaA	z60	$13½	13½	13⅜	
Carolin M	14700	$14¾	14	14⅛	− ⅜
Cassiar	600	$11	11	11	
Celanese	577	$6¾	6½	6½	− ¼
Ctl Est A	100	$10¼	10¼	10¼	+ ¼
CentPat	1400	335	325	335	+ 5
Charter Ol	2500	290	290	290	+ 5
ChibKay	2000	32	32	32	+ 1
ChieftanD	450	$28¾	28¾	28¾	
Chrysler	2462	$7¼	6⅞	7¼	+ ⅜
CHUMB	z45	$10	10	10	
Coin Lake	4000	42	42	42	
Cmplx	1800	$5½	5½	5½	− ⅛
Cominco	10977	$57	55	57	+1½
ComincoA	500	$24	24	24	
ComrcIOG	2100	395	390	395	+15
CHoliday I	z35	$7⅞	7⅞	7⅞	
Comtech	1800	300	300	300	
Coniagas	5850	275	220	265	+65
ConBath A	1900	$14¼	14	14⅛	+ ⅛
ConBathp	350	$16	15⅞	16	+ ⅛
Con Fardy	1260	300	285	290	
CDurham	16900	230	220	228	+ 6
C Marben	500	190	190	190	+ 1
C Morisn	400	400	400	400	
Cons Prof	8300	209	190	209	+24
C Rambler	1700	425	425	425	+ 5
C Rexspar	500	50	50	50	
Con Textile	700	$7¼	7	7¼	+ ¼
Con Distrb	1350	$7½	7⅜	7½	
Control F	1100	330	330	330	
Conventrs	5500	$15⅜	15⅜	15⅜	+ ¼
Conwest	100	$7½	7½	7½	
Cop Fields	70400	$15¼	13	15⅛	+2⅜
Corby vt	725	$15⅜	15¼	15¼	
CosekaR	20550	$18½	17⅞	18½	+ ¼
CostaInLtd	5545	$7	7	7	
Courvan	2400	200	197	200	
Craigmt	1400	$5¾	5½	5¾	
CZelrbeA	1571	$20½	20½	20½	− ¼
Crush Intl	115	$12	12	12	+ ¼
CuvierM	2500	75	75	75	+ 3
Cyprus	5300	$19¾	19	19¾	+ ⅜
Czar Res	19850	$16¼	15¾	16¼	+ ½
DRG Ltd A	400	$6	5⅞	5⅞	+ ¼
Dalco Pet	900	$8¼	8	8¼	+ ¼
Daon Dev	12800	$5⅞	5¾	5⅞	+ ¼
DaonA	800	$6⅜	6½	6½	− ⅛
Daon 8¾ p	2500	$8	7½	8	

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
GLForest	500	$50	50	50	−5
Gr Coast	6000	75	75	75	
H Bay MS	2000	$24½	23⅝	24	− ⅜
H Bay pr A	100	$18¾	18¾	18¾	− ⅛
Husky Oil	115	$87	87	87	+3
IAC	5300	$11¼	10⅞	11¼	+ ⅜
IU Int	3800	$15½	15	15½	+ ¼
Imasco	300	$43¼	43¼	43¼	− ¼
Imp O A	4178	$43¼	42⅜	43½	+ ⅛
Inco	4511	$26½	25⅜	26	+ ⅜
Inco pr C	10000	$20¼	20¼	20¼	− ¾
IPL A	2100	$17	16⅞	17	
Ivaco	150	$15¾	15¾	15¾	− ½
Jamestown	500	20	20	20	
Kiena	5350	$12½	11	12¼	+1⅜
Ladubor	44550	185	150	185	+15
LaVrdy	400	$8¼	8¼	8¼	− ¼
Lynx Exp	2000	77	77	77	−2
MRRM	200	$24½	24½	24½	
MB Ltd	450	$25¼	25¼	25¼	
Mass Fer	1310	$9¾	9¼	9⅜	− ⅛
Massval	53371	30	24	27	−1
Msvirt	22825	3	2	2	−1
Mercanti	1143	$18	17⅜	17⅜	− ⅛
MolsonA	1500	$26⅜	26¾	26⅜	− ⅛
Moore	1750	$35⅜	33⅜	35⅜	+2
Muscoch	6500	165	150	165	
NewfldF	100	$10	10	10	+1
Noranda	4326	$25	23¾	24¼	+ ⅛
Norcen	940	$32¾	32½	32½	− ¼
Normick	200	$7¼	7¼	7¼	
NA Rare	4000	25	23½	23½	−1½
Nuinsco	600	141	141	141	+6
Phoenix wts	1700	75	75	75	+18
PrefacA	500	130	130	130	−10
ProtoEx	1400	170	170	170	
PubStrge	200	$19	19	19	+ ½
QueCoblt	1000	95	95	95	+25
QueExpl	6600	160	145	145	−15
Queenstn	3500	299	290	295	
RioAlgom	100	$28¾	28¾	28¾	− ¼
Royal Bank	3080	$39⅞	39¾	39¾	
R Trco A	200	$13½	13½	13½	+1
Seagram	2065	$64	62½	64	+1½
ShellCan	7097	$31¼	30½	31	− ⅜
Sil Stack	9600	$8¼	7¼	8¼	+1¼
S Sears A	6700	$7	7	7	
Stafrd	2500	320	320	320	+20
SteloA	2120	$26¼	26	26	− ⅛
Tallsmn	80025	315	285	305	+23
Texaco	2000	$85½	85½	85½	− ½
Tor Dm Bk	599	$25⅞	25½	25⅞	+ ½
Torstar B	14841	$20½	20½	20½	−2
Tot Pet A	2300	$26⅛	25⅝	26⅛	− ¼
Tot Pet pr	200	$45½	45½	45½	− ¾
Tr Can PL	1030	$22¼	21¾	22¼	+ ⅜
Turbowts	500	$15¾	15⅜	15⅜	+ ⅛
UnigescoB	100	140	140	140	+10
Union G A	600	$11	11	11	− ¼
Velcro	210	$8¾	8¾	8¾	
WlkrC	9950	$24¼	24	24¼	+ ¼
WlkrPrD	115	$31¾	31¾	31¾	−7¼
WlkrPrE	1300	$25¾	25¾	25¾	+ ⅛
Wcoast Tra	2060	$13⅛	13⅛	13⅛	
Wcoatwt	1350	440	440	440	
Wstburne	300	$30¾	30¾	30¾	− ¼
Wrightbr	500	60	60	60	
YorkLam	40442	215	195	210	+24

OBLIGATIONS

Baisse des cours et affaires calmes hier au marché canadien des obligations.

Le court terme est stable. Les moyen et long termes ainsi que les obligations des sociétés, tombent d'un huitième de point. Les titres des provinces perdent un quart de point.

L'argent au jour le jour commandait un intérêt de 18%.

MONTRÉAL

York Lambton actif

Légère hausse des cours dans un marché modéré, hier, à la Bourse de Montréal. L'indice composé clôture avec un gain fractionnaire de 0.34 à 319.68. En tout 628,929 actions ont changé de mains et 1.332 contrats d'option ont été négociés.

Dans le secteur des hydrocarbures, qui baisse de 8.90 à 691.60, BP Canada cède 3-4 à $39 1-4, Gulf Oil 5 à $146, Shell Canada 5-8 à $31 et Texaco Canada 1-2 à $85 1-2. Par contre, Home Oil A gagne 3 à $87 et Imperial Oil A 3-4 à $43 3-8.

Les industrielles montent de 0.46 à 347.94, tandis que les services publics reculent de 0.57 à 234.69, les bancaires de 1.82 à 301.07 et les papetières de 1.24 à 164.61.

On dénombre à l'issue de la séance 46 valeurs à la hausse, 47 à la baisse et 37 stables.

Parmi les valeurs les plus actives, York Lambton gagne 24 cents à $2.10. Walker Home 1-4 à $24 1-4 et Genstar 1-8 à $26 3-8. Par contre, Dome Petroleum cède 1-2 à $66.

Dans la spéculation, Talisman Mines prend 23 cents à $3.05, Ladubord Oil 15 cents à $1.85, Bruneau Mining un cent à 43 cents, Dumont Nickel un cent à 81 cents et Consolidated Imperial Resources cinq cents à $2.45. Massval Mines abandonne un cent à 27 cents et Bateman Bay 2.5 cents à 22 cents.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
ZAbtlPric	1931	$18¼	18⅛	18¼	− ⅛
Alta Gas T	2105	$26½	26½	26½	
Alta GT J	200	$37	37	37	+1¾
Abt Pr K	1000	$24⅞	24⅞	24⅞	
Alcan	4663	$29⅛	28	29⅛	+1⅛
Americ	3500	23	23	23	−3
Aquitaine	1550	$50¾	50¼	50¾	− ¼
BP Can	3750	$40	39	39¼	− ¾
BankMtl	1899	$23¾	23½	23¾	− ⅛
Bank N S	1250	$24⅜	24¼	24⅜	+ ⅛
BqueNat	4043	$9⅞	9¾	9⅞	+ ⅛
Bq Epargne	1500	$18	18	18	+ ¾
Bateman	45000	25	22	22	−2½
Bell Canad	9561	$19	18⅞	19	
Bell Pr H	3750	$22½	22⅛	22½	+ ⅜
Bluewtr	2800	$30	29	30	+4
Bombinc	555	$10⅜	10⅜	10⅜	+ ⅛
BrcanA	2368	$24⅞	24¾	24¾	+ ⅛
Bruneau	21500	44	40	43	+1
CAE A	100	$14½	14½	14½	
Cadillac Ex	1935	$5⅜	5¼	5⅜	
CdaCem	2357	$12	12	12	− ⅛
C Celluiose	7600	$14⅜	14⅜	14⅜	
C Imp Bank	2192	$25	24⅜	25	+ ¼
CP Inv	1092	$40	39½	39⅜	− ⅜
CP Ltd	2653	$39½	37¾	38	− ¾
CarlOk	228	$7	7	7	− ¼
Chrysler	800	$7	7	7	+ ⅛
Cominco	1050	$57½	57½	57½	+5
Coniagas	500	230	230	230	−20
C Bath A	1375	$14¼	13⅞	14¼	+ ¼
Cons I Res	16000	249	235	245	+5
C Sum	7500	20	19	20	
C Tch	1060	37	37	37	
Dalmy C	300	$6¼	6¼	6¼	− ¾
Dome Pete	15100	$66½	65	66	− ½
DBrdge	700	$15⅛	15	15⅛	− ⅛
Domtex	8600	$12⅞	12⅜	12⅞	
Domtar	3200	$22¼	22⅛	22⅛	− ⅛
Dumgmi	2000	385	380	385	+15
Dumont	19500	8e 80	81	81	+1
DuPont A	500	$31½	31½	31½	− ¾
FCA Inter	1400	270	270	270	+5
GazMetr	425	$6⅜	6¼	6¼	− ¼
Gaz 5.50 Pr	100	$53	53	53	−7
Genstar	7553	$26½	26⅜	26⅜	+ ⅛
Goldex	2000	150	145	145	+3
GmaLee	5850	220	210	210	−10

BÉNÉFICES

Algoma Central Railway: exercice clos le 31 déc.: 1979, $11,807,000, $3.60 par action; 1978, $8,816,000, $2.69.

Bow Valley Industries: exercice clos le 31 déc.: 1979, $16,400,000, $1.48 par action; 1978, $14,300,000, $1.41.

Black Photo Corp.: neuf mois clos le 31 déc.: 1979, $2,713,000, $2.52 par action; 1978, $2,193,400, $2.03.

Blackwood Hodge Canada: exercice clos le 31 déc.: 1979, $3,862,000, $1.59 par action; 1978, $2,784,000, $1.15.

Brascan: exercice clos le 31 déc.: 1979, $35,000,000 U.S., $1.2 par action; 1978, $8,100,000, 21 cents.

Canadian Reserve Oil and Gas: exercice clos le 31 déc.: 1979, $8,226,000, 84 cents par action; 1978, $6,885,000, 71 cents.

Consolidated Pipe Lines: exercice clos le 31 déc.: 1979, $707,274, $1.19 par action; 1978, $705,728, $1.19.

Corporate Foods: 52 semaines closes le 29 déc.: 1979: $1,621,000, $4.96 par action; 1978, $1,250,000, $3.82.

DRG Ltd.: exercice clos le 31 déc.: 1979, $2,355,256, 66 cents par action; 1978, $2,720,000, 76 cents.

Domlin: exercice clos le 31 déc.: 1979, $2,400,000, $4.25 par action; 1978, $1,700,000, $3.05.

Harding Carpets: trimestre clos le 31 janv.: 1980, $391,872, perte, aucun chiffre par action; 1979, $496,862, perte.

Ivaco: exercice clos le 31 déc.: 1979, $42,742,000, $4.40 par action; 1978, $23,971,000, $2.44.

Iron Ore Canada: exercice clos le 31 déc.: 1979, $95,600,000, aucun chiffre par action; 1979, $299,000.

John Labatt: neuf mois clos le 31 janv.: 1980, $29,492,000 $2.12 par action; 1979, $17,384,000, $1.32.

London Life Insurance: exercice clos le 31 déc.: 1979, $34,800,000, $23.51 par action; 1978, $28,700,000, $19.10.

Magna International: semestre clos le 31 janv.: 1980, $3,069,000, 61 cents par action; 1979, $3,632,000, 75 cents.

Nordair: exercice clos le 31 déc.: 1979, $2,053,000, 94 cents par action; 1978, $5,215,000, $2.46.

Ogilvie Mills: neuf mois clos le 31 janv.: 1980, $15,500,000, $5.02 par action; 1979, $10,400,000, $3.34.

Ranger Oil (Canada): exercice clos le 31 déc.: 1979, $10,942,000 U.S., 57 cents par action; 1978, $3,773,000, 22 cents.

SNC Group: exercice clos le 31 déc.: 1979, $2,501,045, 81 cents par action; 1978, $3,653,094, $1.24.

Simpsons-Sears: 52 semaines clos le 30 janv.: 1980, $67,932,000, 85 cents par action; 1979, $58,346,000, 77 cents.

United Asbestos: exercice clos le 31 déc.: 1979, $1,654,543, 25 cents par action; 1978, $5,433,748, 77 cents.

Warrington Products: exercice clos le 31 déc.: 1979, $556,000, 5.9 cents par action; 1978, $8,723,000, perte.

Wajax: exercice clos le 31 déc.: 1979, $7,031,000, $2.10 par action; 1978, $5,244,000, $1.60.

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Daon 9½ p	200	$8⅜	8¼	8⅜	− ⅛
DEldona	5100	195	191	195	
Delhi Pac	20000	105	102	105	+ 4
Denison	3350	$40½	40¼	40¼	− ½
Dicknsn	2100	$12	10⅞	11¾	+ ⅜
Digtech	1670	$7¼	7	7	− ½
Domani	250	$8	8	8	+ ¼
DomeMine	985	$72	68	72	+ 5
Dome Pete	91571	$66½	65	66	− ⅛
DPete Ap	1000	$20½	20¼	20½	+ ½
DPete Bp	604	$20¼	20¼	20¼	+ ¾
DBridge	2800	$15¼	15	15¼	+ ⅛
DExplor	20000	83	80	83	+ 7
DofascoA	1735	$31⅛	30⅞	30⅞	
Dofasco p	z25	$52⅜	52⅜	52⅜	
Dom Store	2600	$17½	17⅜	17⅜	
D Textile	14650	$12⅞	12¾	12⅞	+ ⅛
Domtar	8000	$22¼	22	22⅛	
Dr Mc C A	390	$11½	11½	11½	− ¼
Dunde Pal	3900	139	135	139	− 1
Dunrale	2500	121	120	121	+ 1
DuPont A	325	$31½	31¼	31¼	− ¼
Dylex Ltd	100	$10⅞	10⅞	10⅞	
Dylex L A	300	$9¼	9¼	9¼	+ ½
Dynamar	1000	450	450	450	
E-L Fin	11800	$11⅞	11½	11½	− ¼
EastSul	1675	300	290	290	−10
EstnProv	700	$6⅛	6	6	
Econinvp	200	$28	28	28	− ¼
EgoRes	2500	194	186	194	+ 8
Elhm A	600	490	475	475	−25
ElksStors	1400	490	490	490	
Emco	575	$11⅜	11⅜	11⅜	
EnrgyRes	350	160	160	160	
Extd A	400	$8½	8½	8½	
FalconC	6983	$10	9⅜	10	+ ¼
FibrgNikA	16487	$10½	10½	10½	+ ½
FedIndA	500	$7	6⅞	6⅞	
Fidelity Tr	719	460	450	460	+10
Fidelity Trp	100	$12½	12½	12½	
Finning T	500	$18½	18	18	+ 1
F Calgary	9447	275	270	275	
F Cty Tr C	400	$7¼	7¼	7¼	+ ¼
FMar	2900	190	180	190	+15
Foodex p	150	$7	7	7	
Ford Cnda	440	$44⅜	44½	44½	
Francana	3880	$13½	13	13½	+ ⅛
Fruehauf	310	$10¼	10	10	− ⅜
GM Res	2300	$6¼	6¼	6¼	
GSWCIA	500	$7½	7¼	7¼	− ¼
GazMetr	1334	$6⅜	6⅛	6¼	− ¼
GenBaker	400	$8½	8½	8½	+ ¼
GDistrbA	1020	$10	9¾	10	+ ⅜
GDistrbw	4100	415	405	415	+ 5
GMC	787	$50	48¾	50	+1¾
Genstar L	13630	$26½	26¼	26½	+ ⅛
Gesco Dis	600	280	280	280	
GiantYk	712	$17½	16½	17½	+1½
Gibraltar	5800	$11⅛	10⅞	11	+ ¼
GlbeRltyp	700	$21	20¾	21	+ ½
Goldale A	2100	$6	6	6	
GoldundM	4900	320	310	310	
GraftGA	48340	$15⅞	15⅞	15⅞	
Granduc	1700	300	295	300	+15
GLNicki	2900	135	122	130	+ 5
GLForest	100	$50	50	50	
GNGasAp	100	$14¾	14¾	14¾	
GtWestS	1100	265	260	265	−10
GWestwt	500	50	50	50	− 6
GreyhndC	500	210	210	210	
GulfCan	96266	$14⅜	14⅜	14⅝	−5½
Gulfstrem	14781	$5⅜	5½	5½	+ ¼
HCIHldg	500	$24⅜	24⅜	24⅜	− ⅜
Hardee	12700	75	70	70	
HardCrpC	900	210	205	205	
Harlequin	800	$18¼	18	18	− ¼
HarrisA	100	420	420	420	+10
HatleighA	100	$5½	5½	5½	+ ⅛
Hawker	800	$16	15⅜	15¾	− ¼
HayesD	958	$7⅞	7⅜	7⅞	+ ⅜
HedwayA	2000	$5½	5⅛	5½	+ ¼
Highfield	3100	325

Le prime rate continue de baisser; le dollar canadien se maintient

Les banques réduisent leur taux préférentiel à 16 ¾%

Les taux d'intérêt ont encore baissé d'un cran hier, et plusieurs économistes en sont rendus à prédire que le taux préférentiel des banques canadiennes pourrait se situer entre 12 et 14% avant la fin de l'année.

Pour la deuxième semaine consécutive le taux d'escompte de la Banque du Canada a marqué un léger recul hier, passant cette fois de 15.96 à 15.67%. Aussitôt, les cinq plus grandes banques à charte du pays annonçaient une nouvelle diminution de leur taux préférentiel, celui qu'elles appliquent à leurs meilleurs clients corporatifs. Ce taux passera donc à 16.75% aux banques suivantes: Royale, Commerce, de Montréal, Toronto-Dominion et Nouvelle-Écosse. Il avait été fixé à 17.25% la semaine dernière par toutes les banques, sauf la Banque de Montréal, qui l'avait ramené à 17%.

La Banque Mercantile du Canada avait déjà prévu ce nouveau fléchissement puisqu'elle annonçait mercredi sa décision de réduire son taux préférentiel d'un demi point, le ramenant de 17.25% à 16.75%, avec effet immédiat. Le taux de l'intérêt sur les comptes épargne sans chèques demeure inchangé à 13.50%.

À Mississauga, où il prononçait une conférence devant la Chambre de commerce, M. Robert Davidson, président directeur-général de la banque, a déclaré que le taux d'intérêt préférentiel pourrait chuter à 13% d'ici la fin de l'année, comme aux États-Unis, où il devra baisser par suite de la récession qui y sévit.

Selon M. Davidson, le taux américain devrait baisser en deça du niveau canadien en 1980, et pourrait tomber à 12%.

La Banque du Canada devrait veiller à faire en sorte que les taux d'intérêt au Canada demeurent supérieurs à ceux des États-Unis afin de défendre le dollar canadien, a ajouté M. Davidson.

Il prévoit que le dollar canadien fluctuera, au cours des prochains mois, entre 84 et 88 cents. Son taux sera influencé, a-t-il dit, par le référendum au Québec, la politique énergétique du Canada, le taux de l'inflation et la politique fiscale du gouvernement fédéral.

Le taux d'escompte de la Banque du Canada est fixé à un quart de point au-dessus du rendement moyen des bons du Trésor à 91 jours, adjugés chaque semaine le jeudi. Le rendement de ces bons, émis hier pour une valeur de $665 millions, est de 15.42%, contre 15.71% la semaine dernière.

La banque centrale a décidé, le 10 mars dernier, de laisser flotter son taux d'escompte en raison de la montée sans précédent des taux d'intérêt préférentiels aux États-Unis, qui avaient atteint un sommet de 20% le mois dernier, avant de redescendre il y a quelques jours à 19%.

En annonçant la baisse d'hier, le président de la Banque du Canada, M. Gerald Bouey, a déclaré que la désescalade des taux d'intérêt américains avait permis «un certain fléchissement des taux d'intérêt au Canada sans que les risques d'aggravation de l'inflation ne s'intensifient par le biais d'une nouvelle dépréciation importante de notre dollar». Le dollar canadien a du reste gagné 7/25 de cents à 84.78 cents US, hier, sur le marché new-yorkais.

Le recul d'hier dans les taux canadiens n'a pas paru impressionner M. John Crosbie, critique financier du Parti conservateur. «La situation économique est très précaire, a-t-il dit, et ces légers mouvements ne sont pas vraiment des indicateurs significatifs».

De son côté, M. Ian Deans, du Nouveau Parti démocratique, a déploré que ce nouveau mouvement à la baisse reflète notre dépendance envers les États-Unis. «Et qui sait ce qui va se passer aux États-Unis»? a-t-il ajouté.

Chez nos voisins du Sud, la tendance semble nettement à la baisse, puisque la Chase Manhattan Bank, la troisième banque des États-Unis, vient de réduire son taux préférentiel d'un point complet en moins d'une semaine.

La Chase Manhattan a en effet annoncé mercredi qu'elle ramenait son taux de 19.50 à 19%. «Ce geste reflète davantage une diminution dans le coût de nos fonds plutôt qu'une augmentation dans la demande en prêts», a expliqué un porte-parole de la banque.

Entre-temps, au Canada, la désescalade se répercute sur les taux d'intérêt hypothécaires ainsi que les taux pratiqués sur les comptes d'épargne.

Hier, le Trust Général du Canada a fait savoir qu'il baissait de un quart de un pour cent l'ensemble de ses taux hypothécaires, qui passent tous à 15.75% sur 5 ans.

Pour sa part, la Banque de Nouvelle-Écosse avait déjà annoncé la veille qu'elle réduisait jusqu'à trois quarts de un pour cent ses taux hypothécaires résidentiels, qui s'établissent maintenant à 15.75% sur trois ans et 16% sur cinq ans.

À partir d'aujourd'hui, par ailleurs, le Crédit foncier baisse les taux d'intérêt sur certains de ses certificats de placement garanti et obligations. La baisse varie de 0.125 à 0.25%, selon la durée et le type de placement. Pour un placement d'un an, par exemple, l'intérêt annuel est de 14.5%, et de 14.625% pour un placement de deux à cinq ans.

La Banque Nationale détiendra 40% du capital de l'Union Occidentale

La Banque Nationale du Canada a conclu un accord de principe — sous réserve de l'accord des autorités gouvernementales concernées — en vue de la fusion de la Banque Nationale du Canada (France) et de la Banque de l'Union Occidentale. La Banque Nationale détient déjà 20% du capital de la Banque de l'Union Occidentale dont le principal actionnaire est la Banque Worms.

Une fois la fusion approuvée, la Banque Nationale détiendra 40% du capital de la Banque de l'Union Occidentale qui continuera les opérations en francs de la BNC (France), absorbera une partie du personnel et occupera l'immeuble de l'Avenue George V à Paris.

Le bureau de représentation européen de la Banque Nationale sera logé dans l'immeuble devenu celui de la Banque de l'Union Occidentale. Il aura la coopération de cette dernière pour toutes opérations en francs. Tel que prévu lors de l'ouverture de la succursale de Londres en 1977, on compte y déménager bientôt la direction des affaires de syndicalisation de prêts internationaux de la Banque Nationale à l'étranger.

À la suite de ces différentes opérations, la Banque Nationale pourra compter sur une présence plus efficace et plus rentable en vue de poursuivre le développement des contacts déjà établis en Europe à partir de Paris ainsi que sur le marché des prêts internationaux à Londres.

D'autre part, la Banque Nationale a annoncé qu'aucune décision n'a été prise en ce qui concerne le maintien ou l'abandon de l'une des deux cartes de crédit: Chargex-Visa et Master Charge. Il n'est d'ailleurs pas exclu que la Banque maintienne les deux cartes. La Banque fera connaître sa décision d'ici quelques semaines.

Des «Mercuriades» pour l'entreprise québécoise

«Il était temps que l'entreprise québécoise, tellement présente dans notre vie collective de tous les jours et sur laquelle notre société fonde autant d'espoirs pour son avenir, développe elle aussi — comme les arts et le sport — ses héros, ses vedettes, son public.»

Ainsi s'exprimait M. Marcel Baril, président de la Chambre de commerce de la province de Québec, en lançant mercredi à Montréal les «Mercuriades 81», nouveau concours destiné à «consacrer l'excellence chez les entreprises québécoises».

Le 6 mars 1981, à l'occasion d'une soirée de gala à Montréal, 17 «Mercure» seront attribués à des compagnies qui se seront distinguées dans une des 14 disciplines du concours: investissements, exportation, emploi, marketing, etc.

Les disciplines des Mercuriades se divisent en fait en deux grandes catégories, a expliqué M. Baril. Une première porte sur des «objectifs retenus par la société québécoise»: la qualité de la vie en entreprise, la protection de l'environnement, l'engagement dans les activités communautaires, etc. La deuxième catégorie porte plus spécifiquement sur la vocation économique de l'entreprise, «sa mission première».

Les Mercure seront attribués non pas à des individus, mais à des entreprises, quelle que soit leur taille ou leur secteur d'activité. Les lauréats seront choisis par un jury présidé par M. Pierre Laurin, directeur de l'École des Hautes Études commerciales, et appuyé par la firme Mallette, Girouard, Letendre Ltée, conseillers en administration.

«Nous nous sommes inspirés un peu des Olympiades, a affirmé M. Baril, et de la mythologie du dieu Mercure, qui est particulièrement associé au commerce.»

Parmi les membres d'honneur du Comité organisateur des Mercuriades figurent de nombreuses personnalités bien connues dans le monde des affaires, dont Mlle Aline Hooper, présidente de Aline Hooper et Associés, qui présidera le Comité opérationnel, chargé de la réalisation et de la coordination de l'ensemble des Mercuriades 81; M. Robert Demers, président de la Bourse de Montréal; M. Pierre Nadeau, président de Petrofina Canada; M. Paul Desmarais, président du conseil de Power Corporation; M. Ian Sinclair, président du conseil de Canadien Pacifique Ltée et M. David Culver, président d'Alcan Aluminium.

Nouveau centre de gestion à Concordia

Le Québec anglophone a désormais sa revue d'affaires: Il s'agit du *Montreal Business Report*, un magazine trimestriel d'allure dynamique que vient de lancer le Concordia Centre for Mamagement Studios.

Cet organisme en gestation, dont la paternité revient à M. Pierre Simon, doyen de la faculté de commerce et d'administration de l'Université Concordia, sera entièrement financé par des dons d'entreprises et devrait voir le jour officiellement l'automne prochain.

L'objectif du Centre est créer des canaux de communication entre l'université, le gouvernement et le monde des affaires afin d'aider à résoudre les problèmes de plus en plus complexes de l'entreprise. Le Centre comprendra diverses sections reliées à l'enseignement, la recherche, la diffusion de l'information, etc. Le seul élément qui ait pris corps pour le moment est *The Montreal Business Report*.

Ce magazine, lancé au coût d'environ $25,000, présente des articles signés par des journalistes anglophones québécois (dont plusieurs du défunt *Montreal Star*) et des professeurs d'université sur des sujets variés propres à intéresser les hommes d'affaires québécois.

Le tirage initial de la revue est de 20,000 exemplaires, nous a affirmé son rédacteur en chef, M. Robert Karniel, ancien relationniste pour la Ville de Montréal et éditeur d'une publication touristique, *Visiting Montreal*. Environ 2,000 exemplaires du *Report* seront vendus dans les kiosques à $2 chacun, le reste étant distribué par la poste.

La société canadienne de la sclérose en plaques

Division du Québec

Gilles Roch

Alfred Hamel

M. Alfred Hamel, président et chef de direction de Québecair et d'Expéditex a accepté la présidence honoraire de la campagne de l'oeillet contre la sclérose en plaques. Cette campagne aura lieu les 8, 9, 10 et 11 mai dans plus de 85 centres du Québec.

La division du Québec de la Société canadienne de la sclérose en plaques annonce la nomination de M. Gilles Roch à la présidence de la campagne annuelle de sollicitation de fonds auprès des entreprises. M. Gilles Roch est vice-président exécutif de la Banque Nationale du Canada.

BÉNÉFICES

Afton Mines: trimestre clos le 31 déc.: 1979, $5,398,000, $1.43 par action; 1978, $377,000, 10 cents.

Canadian Imperial Bank of Commerce: trimestre clos le 31 janv.: 1979, $46,032,000, $1.17 par action; 1978, $50,076,000, $1.28.

Kaps Transport: neuf mois clos le 31 déc.: 1979, $925,825, perte, aucun chiffre par action; 1978, $362,000, perte.

National Trust: trimestre clos le 31 janv.: 1979, $1,128,200, 30 cents par action; 1978, $2,406,800, 64 cents.

Sklar Manufacturing: exercice clos le 31 déc.: 1979, $1,424,000, 59 cents par action; 1978, $950,000, 40 cents.

Steinberg: 24 semaines closes le 12 janv.: 1979, $11,608,000, $1.30 par action; 1978, $11,383,000, $1.60.

VOLCANO LIMITÉE

AVIS DE RACHAT

Aux détenteurs de débentures, 7%, série "A", à fonds d'amortissement, datées du 1er juin 1966 et échéant le 1er juin 1981.

AVIS, par les présentes est donné que, conformément aux dispositions de l'acte de fiducie portant la date officielle du 21 juin 1966, entre Volcano Limitée, ci-après appelée la "compagnie" et Société de Fiducie du Québec, maintenant connue sous le nom de Fiducie du Québec, en qualité de fiduciaire des débentures, 7%, à fonds d'amortissement de la compagnie, une valeur nominale de $60,000.00 desdites débentures portant les numéros de série ci-après énoncés, c'est-à-dire:

Débentures à coupons de $500.00 portant chacune le préfixe AD:

006 - 013 - 024 - 039 - 046 - 051 - 064 - 071 - 104 - 111 - 122 - 129

Débentures à coupons de $1,000.00 portant chacune le préfixe AM:

002 - 011 - 040 - 055 - 118 - 127 - 134 - 141 - 152 - 257 - 270 - 291 - 298 - 303 - 314 - 325 - 332 - 363 - 376 - 419 - 426 - 433 - 454 - 461 - 488 - 499 - 518 - 527 - 550 - 563 - 590 - 601 - 622 - 635 - 650 - 667 - 674 - 695 - 702 - 713 - 728 - 739 - 746 - 763 - 814 - 825 - 846 - 855 - 870 - 881 - 902 - 917 - 920 - 929 -

ont été choisies pour rachat le 1er juin 1980 par tirage au sort, à même les deniers du fonds d'amortissement et que lesdites débentures seront rachetées à ladite date à leur valeur nominale, en monnaie légale du Canada, à toute succursale au Canada de la Banque Nationale du Canada, au choix du détenteur, sur présentation et remise desdites débentures avec tous les coupons échéant le 1er décembre 1980 et suivants.

AVIS, est de plus donné que l'intérêt sur la valeur nominale des débentures ainsi appelées pour rachat cessera d'être payable à partir du 1er juin 1980.

N.B.: À ce jour, les débentures de l'échéance ci-haut mentionnée et portant les numéros ci-après énumérés, qui furent rachetées pour le fonds d'amortissement le 1er juin 1978 ainsi que celui du 1er juin 1979, n'ont pas été présentées:

AD-010 - 033 - 097
AM-329 - 368 - 928

DATÉ À MONTRÉAL, CE 21ieème jour du mois d'avril 1980.

VOLCANO LIMITÉE
Par FIDUCIE DU QUÉBEC, fiduciaire
1, Complexe Desjardins
Montréal, Québec
H5B 1E4

Horaires en vigueur le 27 avril

VERS LES USA, DELTA OFFRE PLUS!

Seule Delta vous rend à Boston sans escale. Nous avons six vols sans escale chaque jour, qui vous mènent à Boston en seulement une heure. Nous vous offrons aussi un nouveau vol quotidien avec une seule escale vers Philadelphie; vous avez donc maintenant deux vols vers cette destination. Notre vol à la mi-journée vous rend à Washington avec une seule escale, et vous pouvez aller à Baltimore grâce à des vols le matin et l'après-midi.

Delta vous conduit à Miami sans escale tous les matins à 9 heures. Vous pouvez aussi choisir notre vol de nuit de fin de semaine, sans escale, à 21h50. C'est le seul vol de nuit économique sans escale. Nous avons aussi trois vols vers Ft. Lauderdale, y compris le seul vol de nuit économique offert vers cette destination. Vers Tampa/St. Pete et West Palm Beach, nous vous offrons des vols directs, en plus de trois vols chaque jour vers Orlando/Walt Disney World.

Renseignez-vous au sujet des économiques vols de nuit et des avantageux tarifs excursion aller-retour. Communiquez avec Delta au 337-5520 ou voyez votre agent de voyage. Delta et votre agent de voyage acceptent la plupart des cartes de crédit tout usage.

ΔDELTA
Nous sommes des professionnels de l'air

Nancy Kilch, Agent de bord, est un des 35 000 professionnels de l'air Delta, toujours là pour vous servir.

Vers Boston, Philadelphie et Washington

Départ de Montréal	Arrivée à Boston	Arrivée à Philadelphie	Arrivée à Washington/Baltimore
7h30	8h29 SE	10h12	10h12 N
7h30	–	–	10h10 I
10h40	11h39 SE	13h15	13h20 N
12h50	13h49 SE	16h52	15h32 N UE Dir.
15h40	16h39 SE	18h27 UE Dir.	18h35 N
15h40	–	–	18h24 I
17h50	18h49 SE	20h30 UE Dir. Nouveau	20h35 N
19h32	20h32 SE	–	–

Vols avec correspondance, sauf dans le cas des vols sans escale et directs.
Horaires sujets à changement sans préavis.
Départ de l'aéroport de Dorval.
Détenteur d'un permis du Québec.

Vers Miami, Ft. Lauderdale et West Palm Beach

Départ de Montréal	Arrivée à Miami	Arrivée à Ft. Lauderdale	Arrivée à West Palm Beach
9h	12h08 SE	13h09 UE Dir.	–
10h40 SR	–	15h51 Dir.	15h05 Dir.
15h40 SR	20h17	20h25	21h10
19h32	1h49	1h05	0h57
21h50 (vend. sam. et dim seul.)	0h58 SE	1h59 UE Dir.	–

Vols avec correspondance, sauf dans le cas des vols sans escale ou directs.

Vers Tampa/St. Pete et Orlando/Walt Disney World

Départ de Montréal	Arrivée à Tampa/St. Pete	Arrivée à Orlando/ Walt Disney World
7h30	11h40 UE Dir.	13h07 Service Royal
10h40 Service Royal	15h02	15h55
12h50 Service Royal	19h37	–
19h32	0h55	1h48

Vols avec correspondance, sauf dans le cas du vol direct.
N: aéroport national. I: aéroport international Baltimore/Washington.
SE: sans escale. EN: vol économique de nuit. SR: Service Royal.
UE: une escale.

DELTA EST TOUJOURS LÀ(MD)

Malgré des bénéfices records au premier trimestre

Une période un peu moins facile guette les majors

par Simon Michau

WASHINGTON (AFP) — Les grandes compagnies pétrolières américaines sont toujours florissantes, mais une période sans doute un peu moins facile pourrait s'ouvrir pour elles, marquée par un certain «recentrage» de leurs activités sur les États-Unis.

Telles paraissent être les lignes de forces que révèlent les bilans — et les commentaires officiels qui les accompagnent — que ces compagnies viennent de publier pour le 1er trimestre 1980.

Pour le troisième trimestre de suite, les «grands du pétrole» viennent en effet d'annoncer des bénéfices records par rapport aux périodes antérieures comparables.

Les bénéfices nets d'exploitation d'Exxon, la plus grande compagnie mondiale, ont atteint en effet $1.92 milliard (en augmentation de 101.6% par rapport au 1er trimestre 1979), ceux de Texaco $600 millions (plus 97.6%), ceux de la Standard Oil (Indiana) $576 millions (plus 65%), ceux de la Standard Oil (Ohio) $450 millions (plus 169%) et ceux de Shell $373 millions (plus 67%).

Ces bénéfices, comme pour les deux trimestres précédents, reflètent essentiellement les hausses des prix du pétrole (décidées par les pays de l'OPEP) et des produits raffinés (en particulier à l'étranger). Il traduisent également l'avantage — estimé à plusieurs centaines de millions de dollars — que plusieurs des grandes compagnies américaines tirent, par leur appartenance à l'Aramco, du prix relativement bas du pétrole saoudien.

Ils découlent enfin de certains «gains de change» du fait de la remontée du dollar pendant la période sous revue. Exxon a ainsi «gagné» $314 millions, mais en a... reperdu $130 millions en avril à la suite de la rechute de la devise américaine.

La publication de ces «super-bénéfices» n'a pas, comme lors des deux précédentes, provoqué de «tollé» général aux États-Unis. Il est vrai qu'entre-temps, le Congrès a fini par voter la fameuse taxe sur les super-revenus que l'industrie pétrolière doit tirer de la libération progressive des prix du pétrole national. Cette taxe, entrée en vigueur le mois dernier, doit rapporter $227 milliards à l'État en dix ans.

Les commentaires officiels des directions qui accompagnent les bilans des compagnies pétrolières pour le 1er trimestre ont fait ressortir à la fois les craintes de celles-ci devant la politique de certains pays producteurs qui tend à les «exclure» et leur souci d'un effort particulier, sur le plan de la production énergétique, aux États-Unis même.

En ce qui concerne le premier point, le président de Texaco, M. Maurice Granville, est très net: «la flexibilité de l'industrie pétrolière internationale, dit-il, se trouve continuellement réduite par l'augmentation des accords de livraisons de gouvernement à gouvernement. Cette politisation des flux pétroliers internationaux accroit les risques d'interruption des approvisionnements».

Toutes les compagnies affichent en conséquence des dépenses d'investissements, en particulier dans la recherche pétrolière aux États-Unis, en forte augmentation.

«Il y a encore beaucoup de pétrole et de gaz à découvrir aux États-Unis et nous pensons que l'avenir de notre compagnie se trouve dans le développement de nos sources nationales d'énergie», a affirmé ainsi M. John Bookout, patron de Shell. Il a rappelé à cet égard que Shell a annoncé récemment un programme de recherche de gaz naturel dans le golfe du Mexique de $1.2 milliard. Shell, a-t-il ajouté, entend prospecter rapidement les terrains immenses et prometteurs qu'elle vient d'obtenir par son acquisition, pour $3.65, de la société Belridge Oil.

Même son de cloche chez Texaco qui a annoncé «un effort intensif de recherches pétrolières aux États-Unis» dans le cadre d'un programme d'investissement global qui vient d'être relevé et porté à $2.3 milliards pour les cinq prochaines années.

Exxon, de son côté, précise que, dans le cadre d'un programme global d'investissements et de recherches pétrolières de $7.5 milliards pour 1980, $1.47 milliard ont été dépensés au 1er trimestre (soit 35% de plus qu'au 1er trimestre 79), dont près d'un milliard aux États-Unis, au Canada et en Europe.

La Standard Oil (Ohio) fait état, quant à elle, d'un programme de recherche d'un milliard de dollars pour cette année, axées sur la mer de Beaufort (Arctique), les montagnes Rocheuses et, ultérieurement, le golfe du Mexique.

La Standard Oil (Indiana) annonce enfin que ses dépenses pour la recherche pétrolière aux États-Unis a progressé de 53% au premier trimestre, pour atteindre $406 millions.

Selon les statistiques privées déjà publiées, ces efforts se sont notamment traduits, depuis le début de l'année par un doublement des forages effectués et par une très légère amélioration de la production nationale qui, ces dernières années, avait tendance à décroître.

Les grandes compagnies pétrolières se préparent par ailleurs à jouer un rôle important dans le développement envisagé d'énergies de rechange, et en particulier de carburants synthétiques. C'est ainsi que la Standard Oil (Ohio) annonce l'accélération de ses recherches sur l'utilisation du charbon, des sables bitumineux, de la fusion nucléaire et de l'énergie solaire. C'est ainsi, encore, que Texaco révèle la création d'une filiale chargée de coordonner ses intérêts dans les domaines du charbon, des sables bitumineux, de l'uranium, etc... Texaco, rappelle-t-on, projette d'entreprendre dès la fin de l'année la construction d'une première unité commerciale de gazéification du charbon.

Avec l'appui des producteurs modérés

L'Occident tient tête aux durs de l'OPEP

par Simon Michau

WASHINGTON (AFP) — L'Occident, à l'initiative des États-Unis et en accord avec certains pays producteurs de pétrole modérés, a apparemment décidé de dire non à tout relèvement considéré comme exagéré des prix du pétrole brut, estime-t-on dans les milieux compétents.

Cette offensive, ajoute-t-on, vise essentiellement l'Iran qui a porté son prix de vente du pétrole à des niveaux record. Elle entre en même temps dans le cadre des efforts déployés par les États-Unis pour obtenir la libération des otages américains détenus à Téhéran.

Elle intervient également, notent les observateurs, au moment où le comité intérimaire du FMI s'est réuni à Hambourg pour examiner les moyens de faire face, dans les mois à venir, aux très importants déficits que les pays industrialisés et en voie de développement vont encourir du fait des fortes hausses des prix du pétrole décrétées à la fin de 1979 et au début de 1980.

Le Japon, qui précédemment avait coutume d'acheter du pétrole à tout prix dès qu'une menace sur les approvisionnements pétroliers mondiaux se précisait, a été le premier pays à dire «non» à la hausse des prix décidée par Téhéran. Sans doute, murmure-t-on, à Washington non sans avoir au préalable reçu des promesses d'aide de la part des États-Unis.

Les ministres de la CEE, réunis à Luxembourg, viennent de leur côté de recommander que l'Europe évite d'acheter du pétrole à des prix supérieurs aux niveaux fixés par l'OPEP.

L'offensive pétrolière de l'Occident s'appuie, estiment les experts, sur les considérations suivantes:

■ les stocks de pétrole chez les pays consommateurs sont à des niveaux souvent record, cependant que leur consommation de produits pétroliers tend à diminuer. Cette évolution devrait s'accentuer à la suite des mesures de conservation déjà prises et du fait du ralentissement attendu de l'activité économique mondiale.

Aux États-Unis, les stocks de pétrole brut atteignent actuellement le niveau record de 364.6 mb (millions de barils) contre seulement 323.7 mb un an plus tôt. Ceux d'essence s'élèvent également à un niveau record: 283.2 mb contre 233 mb.

■ les pays modérés producteurs de pétrole, en particulier au Moyen-Orient, ont indiqué qu'ils entendent éviter tout excès et même contribuer à une certaine stabilité des conditions économiques mondiales. Koweit vient notamment de décider d'accroître très substantiellement ses livraisons au Japon pour compenser la perte de ses approvisionnements iraniens (10% de ses approvisionnements totaux en pétrole).

Un porte-parole des émirats arabes unis vient d'affirmer que le monde ne peut absorber une nouvelle hausse des prix du pétrole. L'Arabie saoudite enfin maintient sa production au niveau élevé de 9.5 millions de barils par jour.

Dans les milieux américains compétents, on estime que l'Occident pourrait, dans ces conditions, se passer sans trop de difficultés, de tout ou partie des exportations iraniennes, tombées d'ailleurs à un million de bj seulement.

On doute d'autre part dans les mêmes milieux que les pays socialistes d'Europe de l'Est puissent enlever la totalité de ce tonnage, ne serait-ce qu'en raison du prix demandé par l'Iran.

Ce que l'on veut éviter, ajoute-t-on, c'est qu'en cas de réduction ou d'interruption des livraisons iraniennes à l'Occident, certains pays ou compagnies ne se fassent concurrence pour assurer leurs approvisionnements. Une telle attitude, souligne-t-on, ferait en effet le jeu des «faucons» de l'OPEP.

On croit savoir que les États-Unis ont actuellement des échanges de vues à ce sujet avec les pays occidentaux, notamment par l'intermédiaire de l'Agence internationale de l'énergie, et avec les grandes compagnies petrolieres.

Les États-Unis, indique-t-on enfin dans les milieux gouvernementaux, demeurent prêts à contribuer à la solution de toutes difficultés d'approvisionnement pétrolier que leurs alliés pourraient rencontrer dans les circonstances présentes.

Les prix du brut continuent de monter sur le marché libre

BRUXELLES (AFP) — Les prix du pétrole sur le marché libre de Rotterdam ont augmenté d'environ 16% entre le 7 et le 14 avril 1980, révèle le bulletin pétrolier publier hier à Bruxelles par la Commission européenne.

On estime dans les milieux européens à Bruxelles que cette augmentation est due à des achats de précaution provoqués par la situation en Iran. Le niveau des prix hors taxes des principaux produits pétroliers dans la CEE a également augmenté d'environ 8% pendant la période considérée, ajoute le bulletin.

Par ailleurs, M. Guido Brunner, le Commissaire européen chargé de l'énergie, a déclaré hier à Bruxelles qu'il estime que des ventes de pétrole iranien aux pays de l'Est ne changeait rien à la situation du marché mondial. En effet, ces pays achètent de plus en plus de pétrole sur le marché international. Les ventes iraniennes entraineraient donc une baisse de la demande des pays de l'Est sur le marché mondial, ce qui compenserait la réduction de l'offre iranienne sur le marché mondial.

Selon des courtiers, l'arab light aurait été vendu mercredi à $36 le baril (contre 35.20 lundi et 33.20 avant le renversement de la tendance).

D'autre part, le Koweit augmentera ses livraisons de pétrole au Japon et les facturera à un prix inférieur aux 35 dollars demandés par l'Iran, apprend-on hier à Tokyo.

La compagnie «Idemitsu Kosan Co.» de Tokyo a indiqué qu'à partir du mois de mai et pour un an le Koweit lui fournirait à 33 dollars le baril (y compris une prime de 5.50 dollars) 110,000 barils par jour au lieu des 30,000 vendus actuellement. Le prix officiel actuel du brut koweitien est de 22.50 dollars le baril. Ces livraisons couvriront 15% du manque quotidien qu'a entrainé l'embargo iranien. L'Iran, en effet, fournissait 530,000 barils par jour au Japon.

La compagnie «Daikyo Oil Co.» de Tokyo a indiqué de son côté qu'elle importerait 30,000 barils par jour du Koweit au prix de 32.5 dollars le baril et ce pendant un an.

En 1979 le Koweit a fourni 162 millions de barils de brut, soit 9.1% des importations totales japonaises de l'année.

BÉNÉFICES

Chieftain Development: exercice clos le 31 déc.: 1979, $5,155,000, 53 cents par action; 1978, $5,132,000, 61 cents.

Copperfields Mining: trimestre clos le 31 déc.: 1979, $1,591,000, 36 cents par action; 1978, $333,000, huit cents.

Digitech: semestre clos le 31 déc.: 1979, $360,000, 14 cents par action; 1978, $541,000, 22 cents.

Dome Mines: exercice clos le 31 déc.: 1979, $72,409,000, $4.14 par action; 1978, $52,568,000, $2.95.

Logistec Corp.: exercice clos le 31 déc.: 1979, $1,504,828, $1.03 par action; 1978, $1,146,392, 79 cents.

Mid Industries and Explorations: exercice clos le 31 déc.: 1979, $652,567, 13.1 cents par action; 1978, $552,082, 11 cents.

Monarch Trust: exercice clos le 31 déc.: 1979, $143,380, 65 cents par action; 1978, $48,711, 22 cents.

Newfoundland Light and Power: exercice clos le 31 déc.: 1979, $11,861,000, $2.51 par action; 1978, $11,091,000, $2.38.

Sigma Mines (Quebec): exercice clos le 31 déc.: 1979, $7,446,000, $3.72 par action; 1978, $4,273,000, $2.14.

Silverwood Industries: exercice clos le 30 déc.: 1979, $982,629, $2.22 par action; 1978, $1,518,558, $1.13.

Union Oil of Canada: exercice clos le 31 déc.: 1979, $19.3 millions, $1.33 par action; 1978, $13.6 millions, 94 cents.

Imperial Tobacco

Roland Bouchard

M. Jean-Louis Mercier, président de l'Imperial Tobacco Limitée, a le plaisir d'annoncer la nomination de M. Roland Bouchard au poste de secrétaire de l'entreprise. M. Bouchard, précédemment secrétaire adjoint, remplace M. William Harris qui a été promu vice-président, administration, de la société mère, Imasco Limitée. Né à Montréal, M. Bouchard a débuté au sein de l'Imperial Tobacco en 1942. Il a consacré plusieurs années de sa vie au service des ventes de l'entreprise où il occupait le poste de directeur régional des ventes de la province de Québec. Son bureau est situé au siège social de l'Imperial Tobacco à Montréal.

NOMINATION

Jacques Richard

ME JACQUES RICHARD a été récemment élu Président du Conseil d'administration du Centre hospitalier Notre-Dame de l'Espérance de Ville Saint-Laurent. ME JACQUES RICHARD est un avocat bien connu à Ville Saint-Laurent où il pratique depuis près de 20 ans. Me Richard est membre actif de plusieurs clubs sociaux, organismes régionaux et provinciaux. Il est notamment membre du Comité de liaison avec le public du Barreau. Me Richard est membre du Conseil d'administration du Centre hospitalier Notre-Dame de l'Espérance de Saint-Laurent depuis 1978.

MINES NORANDA LIMITÉE

F. FRANTISAK

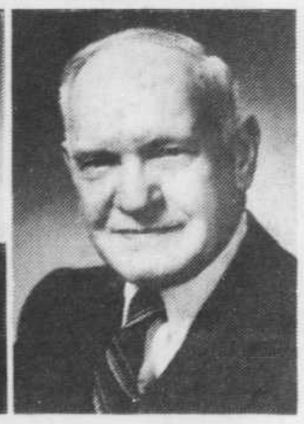

W. J. MARSHALL

Mines Noranda Limitée annonce la nomination de F. Frantisak au poste de Directeur de la protection de l'environnement. M. Frantisak possède une expérience riche et variée et des connaissances techniques poussées des méthodes employées en génie chimique, écologie et protection de l'environnement.

Il succède à W.J. Marshall, qui a pris sa retraite le 1er avril. M. Marshall a travaillé au groupe Noranda pendant 43 ans, dont 30 à des postes de haute direction.

Pétrofina Canada Inc.

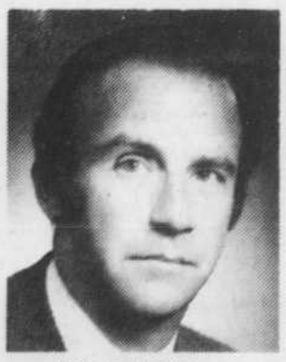

Jacques J. Giasson, B. Sc., B. Eng.

J. William E. Mingo, C.R.

M. Pierre Nadeau, président du conseil de Petrofina Canada Inc., est heureux d'annoncer que lors de l'Assemblée annuelle des actionnaires tenue le 24 avril, MM. Jacques J. Giasson,, B.Sc., B.Eng. et J. William E. Mingo, C.R. ont été élus membres du conseil d'administration de la société.

M. Jacques J. Giasson, B.Sc.,B. Eng., de Montréal, est président et chef de la direction de la Compagnie des Ciments du St-Laurent et directeur de La Banque Nationale du Canada, de l'Association American Portland Cement, de Sidbec et de Sidbec-Dosco, des Prévoyants du Canada, de la Fondation de l'Université du Québec à Montréal et d'autres entreprises industrielles et commerciales.

M. J. William E. Mingo, C.R., de Halifax, est associé de l'étude légale Stewart MacKeen & Covert, président du conseil de la Commission du port Halifax-Dartmouth et de Halterm Ltd., vice-président et directeur de la Maritime Steel and Foundries Ltd. et directeur de la Banque du Canada, du Montréal Trust et d'autres sociétés canadiennes.

DOMINION BRIDGE-SULZER

Harold J. Reichel

M. Harold J. Reichel a été nommé président de Dominion Bridge-Sulzer Inc., compagnie canadienne récemment constituée par l'association de La Compagnie Dominion Bridge Limitée de Montréal et de la société Sulzer Bros. Ltd de Winterthur en Suisse. La nouvelle société regroupe essentiellement toutes les affaires et les installations de la compagnie Dominion Bridge dans la province de Québec dont la société Sulzer possède maintenant 49 pour cent. Le siège social et l'usine de fabrication sont situés à Lachine où continueront à être manufacturés les produits de Dominion Bridge ainsi que des alternateurs pour basses chutes à usage hydro-électrique. M. Reichel était auparavant directeur général des opérations de la compagnie Dominion Bridge au Québec. Diplômé de l'université McGill, il est au service de la compagnie depuis 1958 et a occupé différents postes en ingénierie et en administration. Il fut notamment administrateur de Robb Engineering en Nouvelle-Écosse et directeur général de la division des charpentes métalliques et des services de construction de la compagnie à Montréal.

Bell Canada
Avis du 15e dividende
Un dividende trimestriel de quarante-cinq cents par action privilégiée, classe B, série F, a été déclaré et sera payable le 2 juillet 1980 aux détenteurs desdites actions privilégiées enregistrés aux livres de la compagnie à la fermeture des bureaux le 30 mai 1980.
Le secrétaire de la compagnie, G. Houle, Montréal, le 23 avril 1980
Bell

Bell Canada
Avis du 20e dividende
Un dividende trimestriel de cinquante-sept cents par action privilégiée, classe C, série E, a été déclaré et sera payable le 2 juillet 1980 aux détenteurs desdites actions privilégiées enregistrés aux livres de la compagnie à la fermeture des bureaux le 30 mai 1980.
Le secrétaire de la compagnie, G. Houle, Montréal, le 23 avril 1980
Bell

Bell Canada
Avis du 27e dividende
Un dividende trimestriel de cinquante-six cents par action privilégiée, classe B, série C, a été déclaré et sera payable le 15 juin 1980 aux détenteurs desdites actions privilégiées enregistrés aux livres de la compagnie à la fermeture des bureaux le 15 mai 1980.
Le secrétaire de la compagnie, G. Houle, Montréal, le 23 avril 1980
Bell

1880-1980 ca QUÉBEC

ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC
Corporation professionnelle d'exercice exclusif régie par le Code des professions
680, rue Sherbrooke ouest, Montréal, Québec H3A 2S3
Téléphone: (514) 288-3256

ARTHUR ANDERSEN & CIE
Comptables Agréés, 800 Boul. Dorchester ouest, Montréal, H3B 1X9
Bureaux à Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver. Société affiliée - Gagné, Vaillancourt & Associés

AUDET, LAPOINTE & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Romain Audet, L.S.C.C.A.
Michel H. Gosselin, M.S.C.C.A.
Robert Moreau, M.S.C.C.A.
Carol Lapointe, C.A.
50 ouest, Boul. Crémazie, Suite 700, Montréal H2P 2T4, 382-3080

BERNIER & BISSON
Comptables Agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60, St-Jacques, Suite 601, Montréal — 845-0209

CHARETTE, FORTIER, HAWEY & CIE TOUCHE ROSS & CIE
1 Place Ville-Marie, Montréal - H3B 2A2, 861-8531
Montréal Québec Hull
Partie intégrante de Touche Ross & Co. avec bureaux à Sydney, Halifax, St. John, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Mississauga, Cornwall, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, New Westminster, Vancouver, Victoria, Kelowna, Langley, St. John's, Bermuda, Nassau, Bahama Islands, Grand Cayman.

CLARKSON, GORDON
Comptables Agréés
Associés-résidents Montréal - Québec
A. Benedetti, C.A. — C.C. Bismuth, C.A.
C.W. Bissegger, C.A. — T.R. Burpee, C.A.
M. Camirand, C.A. — H.M. Caron, C.A.
L.J. Carrière, C.A. — M.G. Chamberland, C.A.
J.P. Delisle, C.A. — M.M. Domanski, C.A.
G. Fréchette, C.A. — S.R. Gagné, C.A.
R. Germain, C.A. — G. Gingras, C.A.
J.P. Graveline, C.A. — A. Lanthier, C.A.
R.E. Lavoie, C.A. — G. Limoges, C.A.
R.J. Messier, C.A. — J.D. Morrison, C.A.
R.K. Palmer, C.A. — R. Pearl, C.A.
W.J. Smith, C.A. — G.S. Wells, C.A.
Bureaux à St-Jean (T.-N.), Halifax, Saint-Jean (N.-B.), Québec, Montréal, Ottawa, Scarborough, Toronto, Mississauga, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria.

CLOUTIER, LACHANCE FONTAINE, ALLARD CROTEAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
MONTRÉAL - LAVAL
1320, Boul. Graham, Ville Mont-Royal, 341-3660

COGAN, LANDORI & DUBE
Comptables Agréés
MONTRÉAL OTTAWA
J. Dolnik, C.A.
S.M. Hopmeyer, C.A.
R. Landori-Hoffmann, C.A.
A. Soroka, C.A.
I. Tobenstein, C.A.
J.F. Witkowski, C.A.
3901, rue Jean-Talon ouest, suite 214, (514) 731 7851

COURTOIS, ZIRI & ASSOCIÉS
Comptables agréés
397 o. rue Laurier, Mtl. P.Q. H2V 2K3, 273-1535

DUNWOODY & COMPAGNIE
Comptables Agréés
1440, rue Ste-Catherine ouest, Suite 810 — 861-9081, Montréal, Québec H3G 1R8
Bureaux dans les principales villes du Canada et cabinets associés à travers le monde

ERNST & WHINNEY
Comptables Agréés
Sept-Iles, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Abbotsford, Langley, Vancouver, Victoria, Halifax et dans les principales villes du monde
1200, avenue McGill College, Suite 1100, Montréal, Québec, H3B 4G7, 871-8901

GAUVIN, DUMAIS ET ASSOCIÉS
Comptables Agréés
R. Gauvin — B. Dumais
R. Forget — C. Boyer
G. Villeneuve — J.R. Charette
M. Duquette — P. Saint-Julien
A. Gareau — L. Maheu
561 boul. Crémazie est, Montréal, H2M 1L8 — 384-1430
38 boul. St-Viateur, Rigaud, J0P 1P0 — 458-7526

GRIGNON, DE PALMA, POIRIER & ASSOCIÉS
Société Nationale CAMPBELL SHARP
Comptables Agréés
3730 est, boul. Crémazie, Montréal, Québec, H2A 1B4, 376-5010
500 Place d'Armes, Suite 1700, Montréal, Québec, H2Y 2J1, 845-7211

HAREL, DROUIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
276 ouest, St-Jacques suite 600, Montréal H2Y 1N3, 845-9253
Bureaux: Montréal, Repentigny, Iles de la Madeleine

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables Agréés
666 ouest, rue Sherbrooke, Suite 1400, 288-0988

LALIBERTÉ, LANCTÔT, MORIN & ASSOCIÉS
affilié à
COOPERS & LYBRAND
630, boul. Dorchester ouest, Montréal H3B 1W6, (514) 871-9792

LAVALLÉE, BÉDARD & CIE
Comptables Agréés
Pierre Bédard, c.a.
Michel Champoux, c.a.
19 ouest, Le Royer — Suite 300, Montréal H2Y 1W4, 844-1153

MAHEU, NOISEUX, ROY & ASSOCIÉS
Comptables agréés
2 Complexe Desjardins, bureau 2600, C.P. 153, montréal H5B 1E8
Tél.: (514) 281-1555
Télex 055-60917
Bureaux à Ottawa, Montréal, Laval, Hull, Hawkesbury, Québec, Lévis et Moncton
Société Nationale Collins Barrow
Bureaux à Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Montréal, Québec, Halifax et autres villes
Représentation dans les grands centres financiers internationaux

MacGILLIVRAY & BRUNEAU
Comptables Agréés - Chartered Accountants
1155 Dorchester ouest, Montréal, P.Q. H3B 3T9, (514) 871-8630
National MacGILLIVRAY & CO.
Bureaux dans les principales villes au Canada et partout dans le monde

MALLETTE, BENOIT BOULANGER, RONDEAU & ASSOCIÉS
C.P. 95, 1, Complexe Desjardins, MONTRÉAL (Québec), H5B 1B2, (514) 281-1850
Montréal, Québec, Sherbrooke, Rimouski, Magog, Saint-Jérôme, Richmond, Sainte-Agathe-des-Monts, Montmagny, Port-Cartier
Société Nationale WARD MALLETTE
Représentation internationale dans 45 pays, BINDER DIJKER OTTE & CO.

MESSIER, BOURGEOIS & CIE
Comptables agréés
50, Place Crémazie, Suite 1410, Montréal - H2P 2T9, 384-7430

NORMANDIN BARRIÈRE & ASSOCIÉS
DELOITTE HASKINS & SELLS
comptables agréés
225 ouest, rue Notre-Dame 844-4442, 1 Place Ville-Marie 861-8512, 635 ouest, boul. Dorchester 861-8361
Deloitte Haskins & Sells est établi dans 32 centres de Victoria à Halifax et fait partie d'une association internationale qui s'étend à 61 pays.

PETRIE, RAYMOND & CIE. Proulx, D'Orsonnens & Cie
Comptables Agréés
1320 Boul. Graham, Suite 100, Mont-Royal, H3P 3C8, Tél.: 735-4647

PRICE WATERHOUSE & CIE
Comptables Agréés
1200 McGill College, Montréal, Qué. H3B 2G4 — 879-9050
Montréal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Mississauga, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria

RAYMOND, CHABOT MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Montréal, Québec, Ottawa, Therford Mines, Hull, Buckingham
17ème étage, Tour de la Bourse, Montréal, Québec, H4Z 1G9, (514) 878-2691

RICHTER, USHER & VINEBERG
Comptables agréés
Montréal - Toronto
Associés - Résidents à Montréal
Cecil Vineberg, C.A. — Howard Gilmour, C.A.
Marvin Corber, C.A. — Barry Clamen, C.A.
Arnold M. Shostak, C.A. — David A. Vineberg, C.A.
Gerald S. Goldberg, C.A. — Allan Wiener, C.A.
Irwin H. Kramer, C.A. — John J. Switzer, C.A.
J. Yves Tougas, C.A. — Richard S. Vineberg, C.A.
Sidney M. Kaushansky, C.A. — Philip Manel, C.A.
Ronald Prinsky, C.A. — Patrick K.H. So, C.A.
1 Westmount Square, Montréal, Québec H3Z 2Z9, 931-2511

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables Agréés
7000, Avenue du Parc, Suite 301, Montréal H3N 1X1 — 274-2797

SAMSON, BÉLAIR & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Québec - Montréal - Ottawa - Toronto - Calgary - Vancouver - Rimouski - Trois-Rivières - Sherbrooke - Saint-Hyacinthe - Kitchener - Sept-Iles - Matane - Coaticook - Fort Lauderdale (U.S.A.)
Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal, Qué. H4Z 1H8, (514) 861-5741

Poissant, Richard et Associés
affilié à
THORNE, RIDDELL
Comptables Agréés
630 ouest, Boul. Dorchester, Suite 2500, Montréal, Québec H3B 1W2, Téléphone (514) 866-7351
À l'échelle internationale McLintock Main Lafrentz

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waguih Boulos, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joval, C.A.
Louis Baril, C.A.
Farid A. Chali, C.A.
4926, ave Verdun, Verdun, H4G 1N3, 55A, Blainville Est, Ste-Thérèse J7E 1L4, 769-3871 — 435-4681

ZITTRER, SIBLIN, STEIN, LEVINE & CIE
Comptables Agréés
MONTRÉAL - TORONTO
Jack E. Zittrer, C.A. — Herbert E. Siblin, C.A.
Samuel S. Stein, C.A. — Boris G. Levine, C.A.
Marvin B. Goldsmith, C.A. — David A. Stein, C.A.
Arnold J. Echenberg, C.A. — Steven A. Yaphe, C.A.
Morton S. Spector, C.A. — Barry A. Tissenbaum, C.A.
Gerald A. Slan, C.A. — Jeffrey L. Payne, C.A.
Norman Daitchman, C.A. — Brahm D. Levine, C.A.
Morrie L. Fogelbaum, C.A. — Lawrence M. Chandler, C.A.
Alan M. Liverman, C.A. — Jack Altman, C.A.
Robert H. Zittrer, C.A.
4115 Sherbrooke ouest, Westmount, Qué. H3Z 1K9, 933-1112

Grâce à une poussée de 5 buts en quatorze minutes

Les North Stars reviennent au Forum dimanche soir

BLOOMINGTON — Certains facteurs d'ordre émotif et psychologique peuvent avoir énormément d'importance pendant les séries éliminatoires de la coupe Stanley.

Un seul but, une bonne mise en échec, quelques bons arrêts d'un gardien de buts et l'allure d'un match peut être totalement modifiée, l'ascendant psychologique changer de camp, de même qu'une équipe apparemment abattue peut tout d'un coup réaliser des jeux parfaits et dominer largement ses adversaires.

C'est un peu l'histoire de la série quart-de-finale opposant les North Stars du Minnesota et le Canadien de Montréal, série qui est maintenant égale 3-3 suite à la victoire de 5-2 remportée hier soir par les North Stars devant leurs partisans au Metropolitan Centre de Bloomington.

Bafoué au Forum lors des deux premières rencontres de cette série, le Canadien s'est ensuite admirablement ressaisi pour remporter les trois suivantes haut-la-main.

Le Canadien semblait se diriger vers une quatrième victoire consécutive hier soir après avoir ouvert le pointage dès l'engagement initial, mais les Stars ont finalement compté cinq buts en 14 minutes au second tiers pour égaler les chances de cette série qui se poursuivra et prendra fin dimanche soir prochain au Forum lors du septième et ultime match.

Et entre le but de Mark Napier et les cinq suivants des North Stars, il y a justement eu de très beaux arrêts de Gilles Meloche et des mises en échec assez solides pour blesser Pierre Larouche par exemple.

Meloche a en effet frustré le Canadien de plusieurs buts vers la fin du premier engagement et au début du suivant, et les Stars ont profité d'un jeu de puissance pour réussir le premier but. Ils ont par la suite contrôlé le jeu presque à volonté pour éviter l'humiliation d'une élimination.

Le moral était bas chez les North Stars hier après-midi pourtant. On répétait qu'il fallait absolument marquer le premier but du match pour espérer l'emporter, que le Canadien était une fort bonne équipe, bref on commençait à excuser une probable défaite.

On assurait qu'on allait donner un baroud d'honneur, mais que leur inexpérience ne pouvait plus leur permettre de lutter à armes égales avec un adversaire trop aguerri en séries de fin de saison. Et de fait, les North Stars ne jouaient pas avec beaucoup d'ardeur avant de niveler le pointage pendant une pénalité à Brian Engblom.

Mais les North Stars ont été irrésistibles après le but de Steve Christoff et ont très mal fait paraître les défenseurs montréalais, eux qui avaient pourtant été très solides au cours des trois dernières victoires.

Battus parce qu'ils n'avaient pu rivaliser de vitesse avec le Canadien, les North Stars ont pu s'imposer hier soir parce qu'ils ont eu le meilleur à ce chapitre.

Le but de Christoff leur a donné des ailes. Ils ont alors adopté un style de jeu similaire à celui du Canadien et qui consiste à presser continuellement leurs adversaires dans leur zone, avec le résultat que le Tricolore n'a jamais eu la chance de riposter aux attaques intensives des Stars.

Le but de Christoff fut suivi cinq minutes plus tard par celui de Kent-Erik Anderson, pendant que Meloche frustrait tour à tour Steve Shutt et Pierre Mondou. Finalement, les North Stars ont assommé le Canadien avec deux buts en 27 secondes, ceux de Paul Shmyr et de Bobby Smith, ce dernier pendant un jeu de puissance, tandis que Glenn Sharpley comptait dans la dernière minute du second engagement.

Si Meloche a encore une fois été très solide, réalisant des arrêts clés quand le Canadien ne se tenait pas encore pour battu, on ne peut en dire autant de Michel Larocque, qui a été faible sur au moins trois buts, la rondelle lui passant entre les jambières à deux occasions notamment.

Larocque, qui n'avait accordé que trois buts en autant de matches lors des trois victoires du Canadien, n'est quand même pas à blâmer pour cette défaite. Ses défenseurs ont dans l'ensemble mal joué, le laissant souvent seul pour se défendre contre les Stars.

ÉCHOS — Gilles Lupien, Daniel Geoffrion, Doug Risebrough, Guy Lafleur, Yvan Joly et Guy Lapointe n'ont pas pris part à la rencontre. Par contre, Lapointe et Risebrough ont recommencé à patiner hier tandis que Lafleur rechaussera ses patins à compter de ce matin. Lafleur pourrait être de retour pour le second ou le troisième match des semi-finales, si évidemment le Canadien parvient à éliminer les North Stars... Le Canadien a été hué à son entrée sur la glace du Met Centre hier soir, les spectateurs ne veulent pas les encourager avec leurs fanatisme... Larouche a été blessé à la jambe droite après avoir été mis en échec par Fred Barrett. Il souffrirait d'une élongation musculaire mais sera présent quand même dimanche soir... Chaque joueur du Canadien empochera $23,000 s'ils parviennent à remporter une autre coupe Stanley... Pierre Mondou a pris la place de Larouche entre Steve Shutt et Mark Napier après que Larouche eût été blessé...

North Stars 5, Canadien 2

Première période

1—MONTRÉAL, Napier (1) Shutt, Engblom 5:23
Pénalités: Shmyr Min 0:57, Engblom Mtl 1:46, Lambert Mtl 2:35, Tremblay Mtl, Shmyr Min 7:39, McCarthy 13:16.

Deuxième période

2—MINNESOTA, Christoff (6) Maxwell, Sharpley 5:22
3—MINNESOTA, Andersson (2) Sharpley 10:29
4—MINNESOTA, Shmyr (1) 13:20
5—MINNESOTA, B. Smith (1) Payne 13:47
6—MINNESOTA, Sharpley (1) Andersson, McCarthy 19:19
Pénalités: Gingras Mtl 3:49, Mondou Mtl 13:23.

Troisième période

7—MONTRÉAL, Chartraw (2) Lambert, Dupont 5:08
Pénalités: McCarthy Min 1:45, Giles Min 11:41.

Tirs au but:

MONTRÉAL	10	12	6	—29
MINNESOTA	7	18	11	—36

Gardiens: Larocque, Montréal; Meloche, Minnesota.
Assistance—13,829.

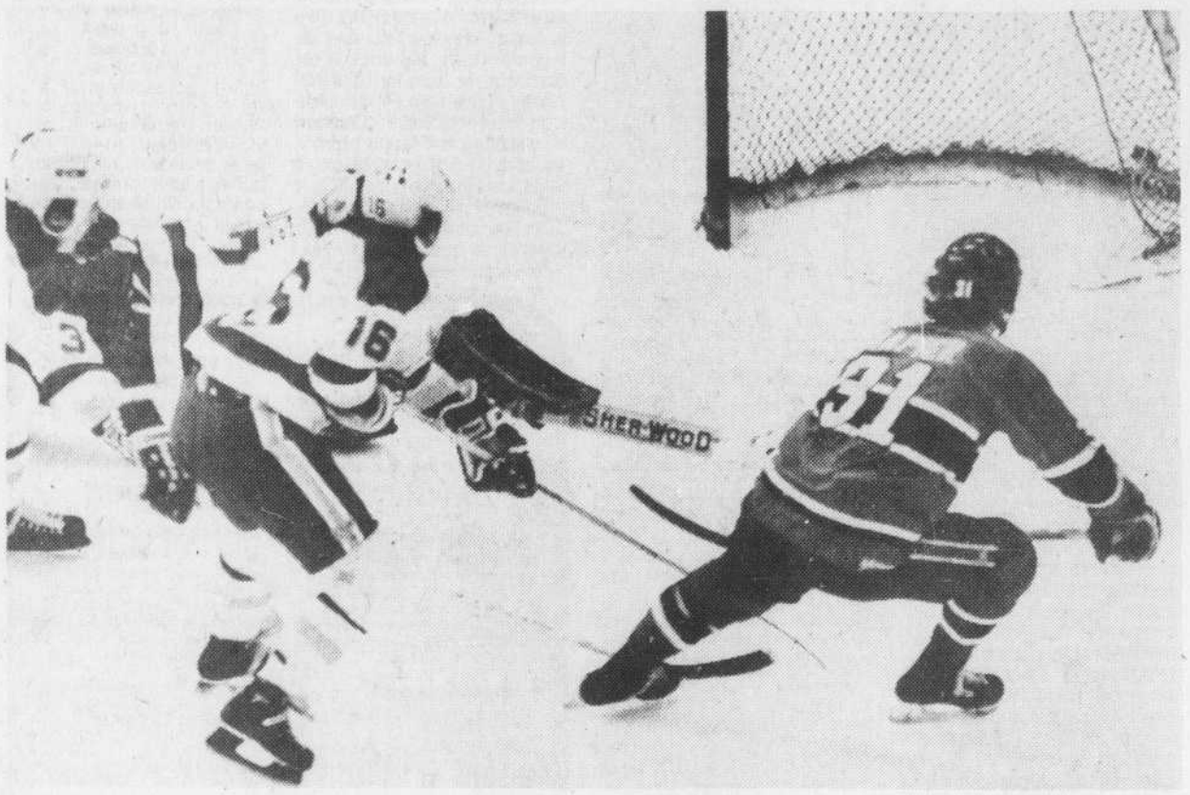

Mark Napier a ouvert le pointage dès la première période mais le Canadien n'a pu conserver son mince avantage contre des North Stars déchaînés en deuxième période. (Laserphoto CP)

Biletnikoff se joint aux Alouettes

par François Lemenu

La venue à Montréal de l'ailier éloigné Fred Biletnikoff, annoncée hier par les Alouettes, tient-elle avant tout d'un coup publicitaire ou simplement de la volonté de la direction d'améliorer l'équipe?

Fred Biletnikoff n'est pas le premier venu, on en conviendra facilement. Son palmarès est éloquent. Durant ses 14 saisons avec les Raiders d'Oakland, de la Ligue nationale de football, Biletnikoff a capté 589 passes, ce qui le place au quatrième rang derrière les immortels Charley Taylor, Don Maynard et Raymond Berry dans le réputé circuit Rozelle. Dans la Ligue canadienne, il n'est devancé que par Tommy-Joe Goffey, le meneur dans tout le football professionnel, et Terry Evanshen, autrefois des Alouettes. Mais ce n'est pas tout. Biletnikoff a aussi été choisi le joueur par excellence du Super Bowl XI à la suite de la victoire de 32-14 des Raiders contre les Vikings du Minnesota, et il a été également retenu à quatre reprises au sein de l'équipe d'étoiles.

N'en jetez plus la cour est pleine. Il ne fait aucun doute que Biletnikoff apportera dans ses bagages une riche expérience. Mais à 37 ans, et après une année sabbatique, il n'est pas certain qu'il sera aussi efficace qu'à ses meilleures saisons à Oakland. En ce sens, son passage à Montréal (il a signé un contrat d'un an avec une année d'option) est un coup publicitaire comme le fut l'embauche l'an dernier du secondeur Tom Cousineau, du reste excellent.

L'acquisition de joueurs collégiaux et même de joueurs américains confirmés n'a pas toujours été très heureuse. Qu'on se rappelle seulement le passage malheureux d'Anthony Davis à Toronto ou encore la performance ordinaire de Terry Metcalfe l'an dernier avec les Argos. L'expérience de Biletnikoff à Montréal pourrait être moins heureuse qu'espérée.

Mais un fait demeure: les Alouettes ont terriblement souffert la saison dernière de passes échappées. La direction de l'équipe n'a eu aucune difficulté à identifier les coupables et de conclure que l'acquisition d'un receveur de qualité était une condition sine qua non aux succès des Alouettes. C'est la raison pour laquelle l'instructeur-chef Joe Scannella est allé chercher Biletnikoff. Les deux hommes se sont connus chez les Raiders en 1972 et ils se vouent une admiration mutuelle. Déjà l'an dernier, Scannella avait inscrit le nom de Biletnikoff sur la liste de négociations des Alouettes après que les Raiders l'eurent remercié avant le début de la saison. Aucune négociation n'a été engagée à ce moment, mais Scannella savait ce qu'il faisait.

«Je connais les sentiments qu'éprouvent les joueurs de football après un congédiement, a expliqué Scannella, hier. Fred devait être très déçu de quitter les Raiders après une aussi longue association et il était normal qu'il s'éloigne du football durant quelque temps. Mais le désir de jouer à nouveau peut se manifester et c'est ce qui s'est produit quand j'ai communiqué avec lui.

« Il est un grand athlète, de poursuivre Scanella. J'ignore son âge (!) et je ne veux pas le savoir. Je sais toutefois qu'il est un receveur de passes hors-pair qui excelle dans les situations difficiles et les moments importants. C'est un gagnant.»

Scannella a indiqué qu'il avait l'intention d'aligner l'ailier rapproché Peter Dalla Riva et Biletnikoff du même côté du terrain, ce qui donnerait au quart Joe Barnes deux cibles de choix. En fait les succès de Biletnikoff ne dépendent pas uniquement de ses talents mais plutôt de ceux de Barnes. Celui-ci n'est pas reconnu en effet comme un grand passeur, et il n'a rien d'un Ken Stabler, l'ex-quart des Raiders aujourd'hui avec les Oilers de Houston.

Biletnikoff n'est pas très rapide, et il reconnaît lui-même à la blague n'avoir jamais été chronométré sur 40 verges. Diplômé en sciences sociales de l'Université de la Floride en 1965, il a appris vraiment les rudiments de son métier avec Peter Manning qui, pendant quatre mois, lui a enseigné l'art de se démarquer. Biletnikoff a prouvé par la suite que Manning, qui a brillé dans la LCF, était un excellent professeur. Il ne croit pas par ailleurs que la dimension du terrain sera un handicap puisqu'il rappelle que le football canadien compte un joueur de plus.

Pour Biletnikoff, l'aventure de la LCF repréésente un défi dont il avait besoin pour se stimuler après une année passée loin du football en compagnie de sa femme Jennifer et de ses trois enfants.

«Je crois que le temps était venu de changer de décor après 14 saisons dans la LNF, explique-t-il. J'ai reçu quelques offres d'équipes américaines que j'ai refusées. Celle de Scannella m'a cependant vivement intéressée. D'abord je savais Joe sincère et qu'il désirait vraiment me voir à Montréal. Il est très important de se savoir désiré.

«Ma famille et moi sommes emballés par l'occasion qui s'offre. J'ai vu quelques matchs de la LCF à la télé à San Diego et j'ai apprécié la qualité du jeu, les mouvements des joueurs, les trois essais qui ajoutent à la tension.

«Aux États-Unis, poursuit-il, je n'avais plus de défi à relever. Je me suis entraîné durant les derniers mois mais ma condition physique n'est pas celle d'un véritable joueur de football. Cela m'a déçu profondément. J'ai bien aimé ce repos d'une année mais le temps est venu de travailler à nouveau.»

Fred Biletnikoff? Un coup publicitaire, certes, mais aussi un excellent joueur de football.

ÉCHOS — Le quart-arrière Tom Clements a préféré l'offre des Chiefs de Kansas City même si celle des Tiger-Cats de Hamilton était supérieure. Clements a signé un contrat de cinq ans d'un million alors que les Tiger-Cats lui offraient $1.3 million. Seul un boni de $100,000 serait toutefois garanti selon le directeur-gérant des Alouettes, Bob Geary...

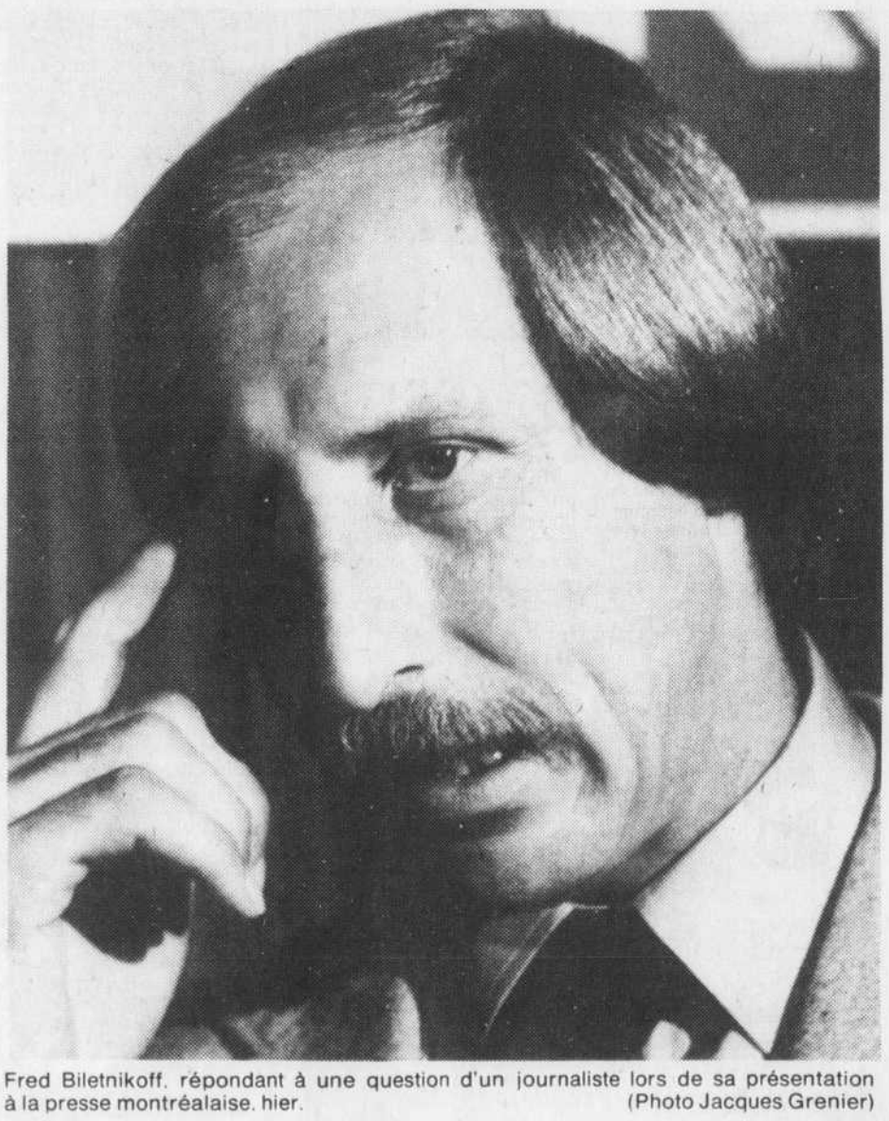

Fred Biletnikoff, répondant à une question d'un journaliste lors de sa présentation à la presse montréalaise, hier. (Photo Jacques Grenier)

La RIO a offert $3.5 millions à S.R. Leonard

par Michel Lajeunesse,
de la Presse canadienne

S'il n'en tient qu'à Sugar Ray Leonard, c'est au Stade olympique qu'il défendra sa couronne mondiale des mi-moyens, (version du WBC), face à Roberto Duran.

C'est du moins l'avis de Jean-Yves Perron, de la Régie des installations olympiques, qui tente d'obtenir depuis plusieurs mois la présentation de ce combat de championnat à Montréal.

Mercredi soir, à New York, les promoteurs Don King et Bob Arum avaient convoqué une importante conférence de presse pour annoncer que ce combat tant attendu allait être présenté le 20 juin. On laissait un doute quant au site. On parlait du Superdome de la Nouvelle-Orléans, de l'Astrodome de Houston et du Ceasar's Palace de Las Vegas en plus du Stade olympique.

Si les promotteurs n'ont pas encore fixé leur choix quant au site c'est qu'ils sont gourmands et ils veulent encore faire monter les prix.

Hier matin, Perron a fait une offre qu'il qualifie de finale, à Mike Trainer, gérant de Leonard. Il a donné 48 heures à Trainer pour accepter ou refuser cette offre.

«J'ai offert la somme de $3.5 millions à Trainer pour ce combat, a déclaré Perron. Il s'agit d'une offre ferme, d'une somme garantie. Quand j'ai rencontré Trainer la dernière fois, il semblait intéressé à présenter ce combat de championnat à Montréal.»

Perron travaille à ce projet depuis plusieurs mois et il pense qu'il a toujours de bonnes chances de pouvoir présenter ce combat, même si certaines nouvelles en provenance de New York mentionnaient que le combat avait déjà été accordé à Las Vegas.

Perron a connu certaines difficultés à convaincre Trainer et Angelo Dundee, entraîneur de Leonard, mais Leonard n'a pas été très long à convaincre.

«Depuis le début de ces négociations, j'ai appris beaucoup au sujet de la boxe, a dit Perron. Avant, je ne connaissais strictement rien à la boxe. Il m'a fallu convaincre Trainer et Dundee et je pense que c'est maintenant fait. Pour ce qui est de Leonard, les choses ont été plus faciles».

Sugar Ray avait conquis le public montréalais et mondial en 1976 quand il avait enlevé une médaille d'or aux Jeux olympiques.

Perron a surtout insisté là-dessus dans ses discussions avec Leonard.

«J'ai joué la carte des sentiments avec Leonard et Dundee, a mentionné Perron. Je travaillais au COJO en 1976 et j'ai pu dénicher des photos de la victoire de Leonard à Montréal et il était très fier de revoir ces photos. Je suis persuadé qu'à offre égale, le clan Leonard, acceptera de venir à Montréal. Je sais depuis longtemps que notre principal adversaire est Las Vegas, mais je pense que les chances sont encore de notre côté».

Nous devrions donc savoir samedi si le clan Leonard accepte ou non l'offre de Perron et de la RIO. Perron est persuadé que s'il n'en tenait qu'à Leonard, le combat aurait lieu à Montréal.

«Mais Leonard n'est pas un homme d'affaires, ce n'est pas lui qui décide finalement, a ajouté Perron. Il laisse ces décisions à son gérant et jusqu'à présent il s'est assez bien débrouillé. Mais je sais que Leonard aimerait mieux se battre à Montréal, là où il est connu et aimé, devant une foule qui pourrait atteindre les 75,000 spectateurs que de se battre à Las Vegas devant une foule d'au plus 4,000 personnes».

Cette offre ferme de $3.5 millions est très alléchante. Les promoteurs veulent peut-être encore plus. En attendant encore, ils veulent faire monter les enchères.

BASEBALL

Ligue Nationale

Mercredi

Montréal 3, Pittsburgh 2
St-Louis 3, Chicago 1
New York 3, Philadelphie 2
Atlanta 2, San Diego 1
Cincinnati 3, Houston 2
Los Angeles 4, San Francisco 0

Hier

Atlanta 8, San Diego 7
San Francisco à Los Angeles

Aujourd'hui
(Lanceurs prévus)

Pittsburgh, Rooker (2-0) à Chicago, Reuschel (1-1), 14 h 30
Montréal, Lee (0-2) à Atlanta, McWilliams (0-2), 19 h 35
St-Louis, Vuckovich (2-1) à Philadelphie, Lerch (0-1), 20 h 05
New York, Falcone (1-0) à Houston, Richard (2-0), 20 h 35
San Diego, Wise (1-1) à Los Angeles, Sutcliffe (0-1), 22 h 30
Cincinnati, Bonham (1-0) à San Francisco, Blue (2-1), 22 h 35

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

	pb	cs	moy.
Cromartie, Mtl	42	18	.429
Reitz, St-L	42	18	.429
Buckner, Chi.	43	18	.419
Kingman, Chi.	33	13	.394
Smith, LA	53	20	.377
Hendrick, St-L	48	18	.375
Maddox, NY	39	14	.359
Schmidt, Phi.	45	16	.356
Cabell, Hous.	48	17	.354
Youngblood, NY	37	13	.351

Circuits
Kingman, Chi., 4; Schmidt, Phil., 4.

Points produits
Cruz, Hous., 15; Kingman, Chi., et Garvey, LA, 13.

Lanceurs (2 décisions)
LaCoss, Cin., 3-0, Lamp, Chi., et Sosa, Mon., 2-0.

Les meneurs

	pb	cs	cc	pp	moy.
ALMON	11	4	0	0	.364
BERNAZARD	7	2	1	1	.286
CARTER	43	12	2	8	.279
CROMARTIE	42	18	3	6	.429
DAWSON	36	10	2	8	.278
HUTTON	6	1	0	0	.167
LEFLORE	40	12	0	1	.300
MACHA	3	1	0	0	.333
OFFICE	8	3	0	1	.375
PARRISH	40	12	1	5	.300
SCOTT	34	4	0	0	.118
SPEIER	27	5	0	3	.208
TAMARGO	1	0	0	0	.000
VALENTINE	45	10	2	7	.222
WHITE	6	0	0	0	.000

Les lanceurs

	g-p	vs	ml	rab	mpm
BAHNSEN	0-0	0	9.0	3	0.00
FRYMAN	0-0	1	2.0	0	0.00
GRIMSLEY	0-1	0	6.0	0	4.50
LEE	0-2	0	15.2	3	5.63
MURRAY	0-0	0	7.1	4	6.43
NORMAN	0-0	1	8.2	6	7.00
PALMER	0-0	0	4.0	2	0.00
ROGERS	2-2	0	25.0	14	4.68
SANDERSON	1-1	0	15.0	3	6.00
SOSA	2-0	0	4.1	1	0.00

Assistance: 115,893.

Ligue Américaine

Mercredi

Kansas City 7, Toronto 4
Californie 17, Minnesota 0
Cleveland 7, Milwaukee 3
New York 6, Baltimore 5
Detroit 5, Texas 4
Oakland 5, Seattle 2
Chicago, à Boston, remis

Hier

Chicago 9, Boston 3

Aujourd'hui

Boston, Eckersley (1-1) à Detroit, Schatzeder (0-3), 13 h 30
Oakland, Keough (3-0) à Minnesota, Koosman (1-1, 14 h 15
Texas, Perry (1-1) à Cleveland, Waits (1-), 19 h 35
Chicago, Baumgarten (1-0) à New York, Fugueroa (1-1, 20 h
Toronto, Lemanczyk (1-2) à Milwaukee, Sorensen (1-1), 20 h 30
Baltimore, Stone (1-1) à Kansas City, Gura (1-1), 20 h 35
Californie, AAse (1-1) à Seattle, Parrott (1-2), 22 h 35

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

	pb	cs	moy.
Staub, Tex	35	15	.429
Bochte, Sea.	51	21	.412
Nordhagan, Chi.	25	10	.400
Milror, Mil.	46	18	.391
Watson, NY	49	19	.388
Sundberg, Tex.	31	12	.387
Yount, Mil.	44	17	.386
Johnson, Chi.	46	17	.370
Summers, Det.	33	12	.364
Cooper, Mil.	36	13	.361

Circuits
Smalley, Min., 5: Murray et Singleton, Balt., 4.

Points produits
Gamble, NY, 15: Smalley, Min., 13.

Lanceurs (2 décisions)
Keough, Oak., et Honeycutt, Sea., 3-0; 6 lanceurs à 2-0.

LIGUE NATIONALE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
PITTSBURGH	8	4	.667	—
CHICAGO	6	4	.600	1
MONTRÉAL	5	6	.455	2½
PHILADELPHIE	5	6	.455	2½
NEW YORK	5	7	.417	3
ST-LOUIS	5	7	.417	3
Section Ouest				
CINCINNATI	12	2	.857	—
HOUSTON	8	5	.615	3½
LOS ANGELES	7	7	.500	5
SAN DIEGO	6	8	.429	6
ATLANTA	4	9	.308	7½
SAN FRANCISCO	4	10	.286	8

LIGUE AMÉRICAINE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
MILWAUKEE	6	5	.545	—
NEW YORK	7	6	.538	—
BOSTON	6	6	.500	½
TORONTO	5	6	.455	1
BALTIMORE	5	8	.365	2
DÉTROIT	4	9	.308	3
CLEVELAND	3	8	.273	3
Section Ouest				
OAKLAND	10	4	.714	—
CHICAGO	9	14	.692	½
TEXAS	8	4	.667	1
KANSAS CITY	7	6	.538	2½
SEATTLE	3	7	.533	2½
MINNESOTA	6	8	.429	4
CALIFORNIE	5	7	.417	4

HOCKEY

Coupe Stanley

Mardi

Philadelphie 3, Rangers NY 1
Montréal 6, Minnesota 2
Islanders NY 4, Boston 2

Hier

Minnesota 5, Montréal 2

Dimanche

Minnesota à Montréal, 20 h 05,

Les meneurs

	b	p	pts
Trottier, NYI	6	9	15
McNab, Bos	8	6	14
Perreault, Buf	4	9	13
B. Smith, Min	1	11	12
Lambert, Mtl	8	3	11
MacAdam, Min	5	6	11
Bourque, Bos	2	9	11
Payne, Min	5	5	10
Wilson, Chi	2	8	10

Ligue Majeure du Québec

Mercredi

Sherbrooke 10, Cornwall 3

Ce soir

Sherbrooke à Cornwall, 20 h

Dimanche

Cornwall à Sherbrooke, 14 h

Les meneurs

	b	p	pts
Hawerchuk, Cor.	14	21	35
Boisvert, She.	10	17	27
Corrigan, Cor.	12	14	26
Aubin, She.	13	11	24
Haworth, She.	11	13	24
Carbonneau, Chi.	9	15	24
Gallant, She.	9	15	24
Cyr, Mon.	10	13	23
Savard, Mon.	7	16	23

COUPE STANLEY

Quarts-de-finale 4-de-7

Série I

	pj	g	p	bp	bc	pts
PHILADELPHIE	5	4	1	14	7	8
RANGERS NY	5	1	4	7	14	2
Série J						
BUFFALO	4	4	0	16	7	8
CHICAGO	4	0	4	7	16	0
Série K						
MONTRÉAL	6	3	3	19	15	6
MINNESOTA	6	3	3	15	19	6
Série L						
ISLANDERS NY	5	4	1	19	14	8
BOSTON	5	1	4	14	19	2

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Finale 4-de-7

Série G

	pj	g	p	bp	bc	pts
CORNWALL	3	2	1	11	16	4
SHERBROOKE	3	1	2	16	11	2

JOUER AUJOURD'HUI

■ *Le 1/2 marathon de l'U de M*

La quatrième édition du demi-marathon de l'Université de Montréal aura lieu dimanche avec des épreuves de 10.6 km et 21.1 km. Le demi-marathon de l'U de M, troisième épreuve du Circuit de course à pied du Québec, a déjà 800 inscriptions et les organisateurs espèrent doubler ce nombre d'ici dimanche. L'accueil et l'inscription ($5) sont prévus pour 9 h et le départ à 11 h au Centre d'éducation physique et des sports de l'U de M, 211 Edouard-Montpetit.

Le module Longueuil de Kino-Québec collabore encore une fois à l'organisation du «Jogging populaire de Longueuil», qui aura lieu dimanche. L'épreuve en est une de participation et non de compétition. L'inscription ($3) et la remise des dossards auront lieu au pavillon Le Caron du collège Edouard-Montpetit, 945 chemin Chambly, à 10 h, et le départ de la course sera donné à 12 h au colisée Jean Béliveau.

Les personnes intéressées à prendre part à la Course du Parc olympique du centre Immaculée-Conception prévue pour le 4 mai prochain doivent s'inscrire aujourd'hui au plus tard au 527-1256. Les épreuves au programme sont le 1.6 km, 3 km, 5 km, 10 km et 15 km.

■ *Randonnée équestre*

Plein Air Carrefour, une corporation sans but lucratif reconnue par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, offre des séjours d'initiation à l'équitation ou de randonnée ou pour les initiés. D'une durée de deux, quatre ou sept jours, les séjours s'adressent aux 18 ans et plus aux prix de $65, $115 et $150. Ces tarifs incluent l'hébergement, les repas et collations, et le service d'animation. La natation, le cyclotourisme, l'exploration de la nature, l'hébertisme, l'orientation, les repas communautaires sur feux de bois, les soirées dansantes sont d'autres activités qui peuvent être pratiquées au Plein Air Carrefour, qui est situé près de Drummondville. Pour informations: Base de Plein Air Carrefour, Chemin Gagnon, l'Avenir, Cté de Johnson, J0C 1B0; téléphone: 819-394-2688.

■ *Spéléologie*

La Société québécoise de spéléologie organise un stage de formation de cadres du 31 mai au 8 juin. Ce stage de neuf jours s'adresse à une clientèle déjà sensibilisée à la spéléologie ou encore désireuse d'en connaître davantage. Le coût du stage est de $60, incluant le logement (sous la tente), l'encadrement, la nourriture et l'équipement collectif de spéléologie. Pour informations: 374-4700, postes 441-442.

Musique

Une semaine marquée par des annulations

par Gilles Potvin

La présente semaine restera celle des annulations aussi bien à l'Orchestre symphonique de Montréal qu'à la Société de musique contemporaine du Québec. À l'OSM, la pianiste Martha Argerich devait être la soliste du 12e des Grands Concerts, à la salle Wilfrid-Pelletier, mardi et mercredi mais, une fois de plus, elle a contremandé son engagement. Une fois de plus car c'est la deuxième fois, sinon la troisième, que cette remarquable pianiste annule ainsi son contrat avec l'OSM.

À la SMCQ, le compositeur Ernst Krenek qui devait être ici hier pour un concert consacré à ses oeuvres à l'occasion de ses 80 ans s'est vu contraint de demeurer chez lui, en Californie, sur l'ordre de ses médecins. Le programme, lequel marque aussi la fin de la saison à la SMCQ, est cependant demeuré inchangé.

À l'OSM, l'oeuvre annoncée, le *Concerto no 2*, en si bémol majeur, de Beethoven, complétait la présentation des cinq concertos, tous joués au cours de cette série. Il fallait donc maintenir ce concerto peu familier au programme et trouver un pianiste pour l'exécuter. On a finalement déniché Justus Frantz, un pianiste allemand venu à l'OSM en 1970 mais dont le passage n'avait pas laissé le moindre souvenir. M. Frantz s'est fort honorablement acquitté de sa tâche un peu ingrate même s'il n'a pas fait oublier celle qu'il remplaçait et encore moins Maurizio Pollini qui jouait cette même oeuvre avec le même orchestre lors d'un concert hors-série il y a quelques semaines seulement.

Au plan de la technique, M. Frantz affiche une compétence certaine. Son jeu est généralement propre, clair et précis et il phrase avec goût et élégance. Mais il n'a pas réussi à conférer à son interprétation cette magie indéfinissable qui fait toute la différence du monde entre une bonne exécution de routine et une autre que l'on ne voudrait oublier pour rien au monde.

Au pupitre de l'OSM, le chef britannique Raymond Leppard, bien connu par ses enregistrements et ses reprises d'oeuvres lyriques oubliées, faisait ses débuts. Lui aussi s'est montré d'une indiscutable compétence, tout d'abord dans sa participation au concerto, lequel était fort curieusement placé au début du programme. Ce changement au programme imprimé était d'autant plus étonnant que l'oeuvre suivante, le *Concerto no 1, «a due cori»*, de Handel est l'une de ces suites instrumentales qui, par leur caractère, se placent naturellement au début, et semble toute désignée pour ouvrir le programme. Les «due cori» ou «deux choeurs» sont ici deux groupes de trois solistes, deux hautbois et un basson, qui dialoguent avec l'ensemble des cordes à la manière du concerto grosso. Il n'y a rien de particulièrement révélateur dans ces pages qui puisse ajouter à la gloire du musicien sinon son utilisation d'extraits provenant de d'autres oeuvres, notamment *Le Messie*.

M. Leppard a dirigé ces pages avec toute la solennité requise et la participation des solistes et des cordes de l'OSM affichait le même esprit. Le chef avait cependant réservé le gros de ses énergies à la *Symphonie no 1* de son compatriote, sir William Walton, sans doute le mieux connu des compositeurs britanniques depuis le décès de Britten. Aujourd'hui âgé de 78 ans, Walton a vu ses concertos joués par les plus grands virtuoses mais c'est sa musique pour des films de Laurence Olivier comme *Hamlet* et *Henry V* qui lui a apporté une notoriété mondiale. La première de ses deux symphonies date de 1935 mais l'OSM ne l'avait pas encore jouée. Feu Josef Krips l'avait inscrite à un programme au début des années 1960 mais elle fut ensuite retirée.

La *Symphonie no 1* se place dans la lignée des grandes symphonies de compositeurs anglais comme Elgar et Vaughan Williams. Tout au long de ses quatre mouvements, Walton fait état d'une science peu commune de l'instrumentation et de l'agencement des timbres. Les éléments de base de l'oeuvre demeurent cependant d'une banalité presque constante, ce qu'une écriture savante et recherchée pas plus qu'une orchestration brillante n'arrivent à masquer. Cela sonne, bien entendu, et Raymond Leppard s'est employé non sans succès à faire valoir les mérites d'une oeuvre en laquelle il semble croire intensément. Le départ de nombreux assistants tout au long de l'exécution de mercredi ainsi que l'accueil cordial mais réservé qui suivit le dernier accord, indiquaient toutefois que le chef n'avait que partiellement réussi à faire partager son enthousiasme et sa conviction.

«Guillaume tel quel»: un mauvais spectacle

par Jacques Larue-Langlois

Guillaume tel quel, de François Camirand; une production du Théâtre En Douce; mise en scène et scénographie collective; avec: Johane Beauchamp, François Camirand et Claude Desrosiers; à l'affiche du Café Nelligan, 550 est, boulevard Dorchester, à 20 h 30 du mercredi au dimanche inclusivement, jusqu'au 4 mai.

L'émergence à Montréal des cafés-théâtres est, en principe, une excellente chose. Elle offre l'occasion à de jeunes troupes ou à des noyaux de comédiens débutants de produire leurs propres spectacles, plutôt que de jouer dans d'inqualifiables boulevards ou de se contenter de s'insérer dans de non moins ineptes continuités télévisées. Il importe cependant que les tenanciers de ces cafés fassent preuve d'un minimum de discrimination et de bon goût et ne confient pas inconsidérément leurs scènes à n'importe qui souhaitant y monter n'importe quoi.

Le Café Nelligan ne bénéficie manifestement pas des services d'un directeur artistique vigilant et semble choisir au hasard les productions qu'il offre en pâture à son public. On y a retrouvé, depuis un an, du meilleur et du pire. Alors que la dernière pièce qui y était présentée, *Panique à Longueuil*, de René-Daniel Dubois, constitue sans aucun doute le meilleur spectacle de café-théâtre de la saison, le show présentement en cours, *Guillaume tel quel*, de François Camirand, est d'une désolante pauvreté à tous points de vue.

En fait, on y retrouve *in vivo* le résultat du travail que nous offrait *in vitro* le personnage titre d'*Appelez-moi Stéphane*, à l'affiche du Théâtre des Voyagements: absence de toute conjoncture dramatique, enchaînement de blagues éculées et de mots d'une facilité déconcertante répétés avec insistance, mise en scène inexistante, un très mauvais comédien sur trois (l'auteur) et une naïveté «granolesque» dans l'expression des sentiments. Le tout, bien sûr, aux dépens d'une admirable bonne volonté qu'on ne peut contester mais dont est pavé l'enfer du critique.

Et allez donc parler de ça inteligemment dans le journal sans montrer les crocs ou passer pour snob ...surtout que le public, sans doute habitué à la subtilité d'un Réal Giguère, a ri, applaudi et crié «Bravo!»

«Le Tambour» est censuré en Ontario

TORONTO — Le ministre de la Consommation de l'Ontario, M. Frank Drea, a décidé de censurer le film allemand *Le Tambour* parce qu'il ne respecte pas la morale établie en Ontario. Il dit que des prix comme la Palme d'Or de Cannes et l'Oscar qui ont été accordés à ce film ne changent rien à sa décision. À une question lui demandant comment il se fait qu'on ne peut pas voir un film de cette envergure en Ontario alors qu'on peut le voir dans d'autres coins du pays, le ministre a répliqué vertement que si les citoyens venant de d'autres coins du pays ne peuvent pas s'adapter à la morale ontarienne, ils n'ont qu'à retourner chez eux.

Il a dit que le gouvernement devait respecter le désir de ses citoyens en matière morale, mais a ajouté que le gouvernement ne se faisait pas dicter ses décisions et qu'il n'exerçait pas non plus de leadership dans ce domaine. Il semblerait que la censure se fait par une osmose entre les perceptions morales de la population et de ses représentants.

Régionalisation de Radio-Québec: une campagne d'information est en cours

Le pdg de Radio-Québec, M. Gérard Barbin, vient de donner le coup d'envoi d'une campagne d'information sur la phase la plus significative de la régionalisation. Il s'agit de former sous peu huit comités permanents de Radio-Québec dans autant de régions; les présidents de ces comités entreront au Conseil d'administration de Radio-Québec sitôt nommés par un arrêté en conseil et seront ainsi à même d'influencer l'orientation d'une télévision éducative adoptée aux besoins exprimés dans les régions.

D'ores et déjà, agents de développement et agents d'information parcourent les régions, dans le but de sensibiliser la population en général. Vient ensuite la consultation des organismes culturels, populaires ou socio-économiques sans but lucratif, et la cueillette des suggestions de candidatures de gens aptes à s'acquitter du mandat dans chaque comité régional — on n'oubliera pas, dans cette consultation, les institutions d'enseignement. Un comité-conseil de trois personnes fera, pour chaque région, le tamisage de ces candidatures.

M. Barbin a rappelé, le 23 avril, les grandes étapes de la régionalisation, le travail assumé par le comité Rocher et l'adoption de la Loi (juin 1979) no 5 offrant un cadre de démocratisation et de participation. Quelles ressources humaines et financières sont-elles prévues pour ces comités régionaux? $500,000 et un noyau de sept personnes (incluant un directeur régional) permettront à chaque région (sauf Montréal et le Nouveau Québec) de produire 15 heures d'émissions en 1980-81; 30 heures un an plus tard et, enfin, en 1982-83, 57 heures d'émissions par semaine.

LA BOÎTE À ÉCHOS

Albert Millaire présente *La céleste bicyclette* de Roch Carrier au Théâtre du Manoir Saint-Castin (Lac Beauport) jusqu'au 3 mai. Créée au Café de la Place à Montréal en décembre dernier, cette pièce a été écrite pour Albert Millaire qui en a par ailleurs signé la mise en scène. La scénographie est de Marie-Josée Lanoix, les éclairages de Jean Benoit et la direction technique de Denise Dion. Ce spectacle est une production de la Compagnie Albert Millaire. Pour réservations (418) 849-7872.

■

Opéra-Fête, groupe d'expérimentation multidisciplinaire présente les 24, 25 et 26 avril à la Galerie Motivation V (1447 rue Bleury) un spectacle intitulé *Chant des doigts — Rose des vents*, à 21 h 30. Ce spectacle est un travail collectif à partir d'un scénario de Serge Rivest. Renseignements, 524-6074 ou 525-5985.

■

La direction des arts d'interprétation du ministère des Affaires culturelles a prolongé jusqu'au 30 avril la période d'inscription au programme de subvention pour les organismes non-subventionnés au cours de l'année 1979-80 dans les secteurs du théâtre, de la musique, de la danse et des structures d'accueil visées par le programme accessibilité-Scène. Tous les renseignements peuvent être obtenus dans les bureaux régionaux du MAC, à Montréal (222 boul. Saint-Laurent, 873-6191).

CRÊPERIE - GAUFRERIE BRETONNE RESTAURANT
LA BOLÉE
fête son 4ème anniversaire!
JEUDI 8 MAI
À cette occasion, Betty vous offrira le punch au Grand Marnier etc.
Également, le soir, crêpes flambées au GRAND MARNIER grâce à la participation de la compagnie DANDURAND.
En venant à la Bolée, vous attraperez la gaufromanie!
Recommandé par Gault-Millau
825 est, Laurier (métro Laurier) 274-9179
Cartes de crédit acceptées

14 ANS
• Une mise en scène efficace assure la solidité de l'ensemble, et Miou-Miou impose son personnage — FICHE DU CINEMA
• Le nouveau film de Boisset est excellent, excellent par ses dénonciations. C'est intelligent, bien filmé et aussi un très bon spectacle. — D. DECOIN V.S.D
• Le meilleur film de Boisset — TELERAMA
Dénonce la forme de criminalité la plus odieuse;
LA PROSTITUTION ENFANTINE
2e semaine
la femme flic
MIOU-MIOU dans un film de YVES BOISSET
FLIC: Sem.: 7:30 - 9:30 Sam.: 5:30 - 7:30 - 9:30 Dim.: 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30.
Elysée 1
15 MILTON 842-6053 (Angle rue Sherbrooke & rue St-Laurent)

KAMEL RAHMOUNI présente
WEST INDIES
LES NÈGRES MARRONS DE LA LIBERTÉ
Une comédie musicale permanente
POUR TOUS
un film de MED HONDO
2e SEMAINE!
RIVOLI 2
ST-DENIS ET BELANGER 277-3125
12.45, 2.45, 4.50, 7.00, 9.00.

CE SOIR
les grands enfants
un film de paul tana
avec gilbert sicotte et julie vincent
production: a.c.p.a.v.
distribution: cinéma libre
Ouimetoscope
1241 EST SAINTE CATHERINE 525-1600
À PARTIR DU VENDREDI 25 AVRIL

DIDIER FARRÉ présente
18 ANS Adultes
et la tendresse?... bordel!
Un film de Patrick SCHULMANN
avec Jean Luc BIDEAU, Evelyne DRESS, Bernard GIRAUDEAU
À l'affiche
Le PARISIEN 5
480 STE-CATHERINE O. 866-3856
12.20, 2.05, 4.00, 5.50, 7.45, 9.35. SAMEDI, DERNIER PROGRAMME à 11.25

DU CINÉMA À VIF (COMME PEUT L'ÊTRE UNE PLAIE) QUI CINGLE ET QUI DÉRANGE." -ÉCRAN
14 ANS
LA SEULE CHOSE QUE JE REGRETTE, C'EST D'AVOIR UN ENFANT
LA FEMME QUI PLEURE
DOMINIQUE LAFFIN et HAYDÉE POLITOFF
Un film écrit et réalisé par JACQUES DOILLON
5e sem.
PLEURE: Sem.: 7:30 - 9:30. Sam.: 5:30 - 7:30 - 9:30. Dim.: 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30.
Elysée 2

LE GRAND GAGNANT!
Oscar du Meilleur Film Etranger
Palme d'Or - Festival de Cannes
"LE TAMBOUR"
Le jour de ses trois ans, Oscar reçoit en cadeau un tambour.
Ce jour même, il décide de ne jamais plus grandir!
Mais, il connaîtra l'amitié, l'amour et même la volupté!
14 ANS
PALME D'OR FESTIVAL DE CANNES
le Tambour
un film de Volker Schlondorff d'après le roman de Gunter Grass
3e SEMAINE!
Le PARISIEN 1
480 STE CATHERINE O. 866-3856
1:00, 3:30, 6:15, 9:00. SAM. DERNIER PROGRAMME: 11:40
Lisez le roman en vente dans toutes les librairies

UN ENCHANTEMENT DE TOUS LES INSTANTS. DEUX HEURES DE BONHEUR.
Robert Chazal - (FRANCE-SOIR)
HAIR
POUR TOUS
2e FILM
The Beatles "Yellow Submarine"
SUBMARINE: Sem.: 7:30. Sam.: 7:30. Dim.: 3:30 - 7:30. HAIR: Sem.: 9:15 - Sam.: 5:15 - 9:15. dim.: 1:15 - 5:15 - 9:15.
Cinéma 7e art 722-0302 3180 rue BÉLANGER

POUR TOUS
GAGNANT DU PRIX DE L'ACADÉMIE
pour meilleur documentaire dédié à l'un des interprètes le plus acclamé et respecté dans le domaine de la musique.
...les moments les plus marquants de ses concerts et de ses films.
PAUL ROBESON:
HOMMAGE À UN ARTISTE
narration par Sidney Poitier
Meilleur Documentaire Sujet Court
AMPAS
au même programme
LE LONG MÉTRAGE
"EMPEROR JONES"
d'après la pièce dramatique de Eugene O'Neill
avec PAUL ROBESON
À L'AFFICHE!
LE CINEMA
WESTMOUNT SQUARE 931-2477
Représentation complète à 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.

FORUM FORUM FORUM FORUM
EN VENTE MAINTENANT
Le plus fameux spectacle ÉQUESTRE au MONDE
Les Incomparables
ÉTALONS BLANCS de VIENNE
UN QUI SAURA ENCHANTER TOUTE LA FAMILLE!
LES ÉTALONS ROYAUX LIPIZZAN
et leurs fameux "AIRS AU-DESSUS du SOL"
UN SOIR SEULEMENT
Vendredi 2 mai à 20h.
Billets: $4.50 6.00 7.50
En vente au FORUM et à tous les comptoirs TRS
FORUM FORUM FORUM FORUM

Dylan réussit encore à nous embarquer

Ce n'est pas tous les jours qu'on peut voir une légende en chair et en os à trois pieds de soi. Les légendes n'affectionnent pas particulièrement les foules, encore moins les rencontres fortuites avec la réalité absurde qui a bien voulu faire d'eux des légendes et des dieux. Les légendes se tiennent en général très tranquilles et retirées sur leurs terres ou dans leur tombe et ne cherchent pas trop à vérifier ce qui les rend si différents des autres. C'est pour cela que lorsqu'une légende comme Bob Dylan arrive en ville et y installe sa petite famille pour quatre jours sur la scène du théâtre Saint-Denis, il est difficile, voire quasi-impossible, de résister à la tentation de ne pas aller voir de plus près de quel bois la légende se chauffe.

Dans ce cas-ci, la légende nouvellement convertie, se chauffe d'un drôle de bois. Affectueusement surnommé «Born-again Bob», Dylan, le poète prophétique d'une décennie turbulente, celui qui fut l'écho de la grande vague de contestation sociale des années 60, a changé d'allégeance et de ton depuis qu'il a découvert Dieu. Baigné d'un halo de lumière mystiquement incendiaire, la frêle silhouette habillée de noir, nous livre pendant deux heures, les fruits controversés de sa récente conversion. La moitié de la salle ne le prend pas. À droite comme à gauche, on reproche au poète maudit d'avoir perdu la boule, d'être devenu «Jesus freak» charismatique, on l'accuse de faire un porte-à-porte évangéliste aussi peu subtil que celui de Billy Graham ou des témoins de Jéhovah. On ne prend pas le fait que celui qui a su incarner dans ses chansons, les aspirations de toute une génération, en soit rendu à radoter sur Jésus dans le jardin des oliviers. On est même prêt à oublier que John Lennon a déjà déclaré que les Beatles étaient plus populaires que le Christ, que Peter Tosh, Bob Marley, Bruce Coburn parlent de Dieu à longueur de journée, et que Antonin Artaud, Rimbaud, Beaudelaire, Claudel et Claude Ryan ont tous eu à un moment donné de leur carrière des fixations mystiques. À une époque où le vide spirituel trouve son seul soulagement dans le roller-disco, on ne prend pas le fait que le prince de la protestation se réfugie dans un monastère. Bref l'idole est déchue, le public est déçu mais la salle reste pleine. La légende finalement est intarissable même si les gens en mordant à la controverse ne font pas toujours de bonnes interprétations.

En optant pour l'évangile selon Saint-Dylan, le maître de l'illusion, habile manipulateur des médias et grand instigateur de polémique, rappelle à l'ordre et contrarie délibérément ceux qui veulent encore le prendre pour un Dieu. Avec une option aussi anachronique, il sait très bien qu'il va perdre des coureurs. C'est exactement ce qu'il cherche. Dylan est moins intéressé à nous convertir qu'à fuir l'image arrêtée et aliénante dans laquelle il a failli se faire piéger. Dylan cherche finalement sa propre démystification. «I don't want to go to hell for anybody» chante-t-il. Le message est clair. Arrangez-vous avec vos problèmes. La clinique des âmes en peine est fermée. Que ceux qui ont été assez naïfs pour croire que Dylan allait les sauver, se fassent une raison. Dylan est intéressé à sauver personne sinon lui-même. De la minute qu'il entre en scène avec la démarche lente d'un somnanbule, on peut lire sur son visage au teint de cendre que la route a été longue et rude et que la vie au sommet de la périlleuse montagne n'a pas toujours été facile. «I've been saved» déclare Dylan. La transformation dont il fait état ne s'arrête aux textes des chansons qui parlent toutes de «ça». L'homme n'est plus le même, son visage jadis sombre et tourmenté consent à l'occasion à s'illuminer. Entouré de cinq chanteuses noires qui paradoxalement ressemblent plus à des petites Donna Summers qu'à des communiantes, Dylan ne chante aucune de ses vieilles chansons. Il ne bouge presque pas, économise ses gestes mais continue au travers de son inertie à exercer une puissante fascination sur le public. Tout est dans la lueur fiévreuse de ses yeux, la maladresse de ses gestes; tout passe par le souffle passionné et généreux de sa voix. La voix reste le point focal des chansons, pas pour ce que la voix dit mais pour la façon dont elle le dit et la façon dont elle décante l'émotion. Tantôt plaintive et nasillarde, tantôt dure et menaçante, la voix de Dylan lui tient lieu de théâtre intime et véhicule la dramatique de ses chansons. Depuis l'ironique *Serve somebody* en passant par l'humble *What can I do for you* jusqu'à la féroce *I can't let go and I won't let go*, Dylan réussit encore vingt ans plus tard à donner une performance vibrante de ferveur et d'intensité comme s'il venait à peine de découvrir son métier.

Avec un orchestre rock et blues qui pousse et fonce comme une tornade, avec les voix apocalyptiques des Noires qui oscillent entre la douleur et l'extase, Dylan pratique mieux que personne l'art du magnétisme musical. En dépit du simplisme biblique de ses propos et du scepticisme que provoque sa nouvelle personnalité, il réussit encore à nous embarquer. Quittant la scène en voleur après une chanson qui parle de la dernière journée du Christ avant sa crucifixion, Dylan nous laisse avec l'image de son propre calvaire dans le miroir aux alouettes qui a failli le détruire à jamais. Il revient quelques minutes plus tard pour témoigner cette fois-ci de sa vie et surtout de sa survie et pour nous dire une dernière fois, au cas où on n'aurait pas compris, qu'il n'est ni Dieu ni Satan, qu'il est juste, Bob Dylan, un homme comme les autres dans le subterfuge de l'art et de l'illusion.

N.P.

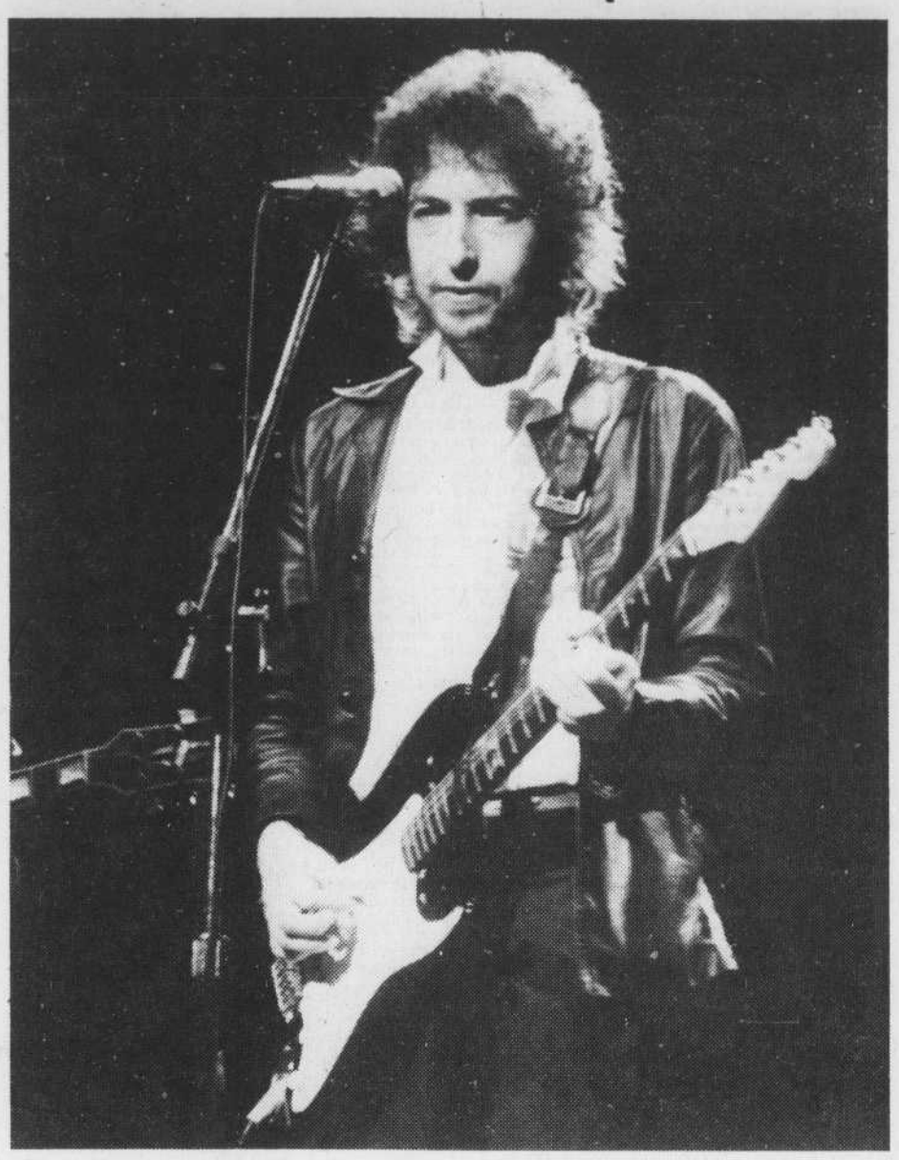

Mieux que personne. Bob Dylan pratique l'art du magnétisme musical.
(Photo Jacques Grenier)

LA BOÎTE À ÉCHOS

Le Musée des beaux-arts de Montréal présente pour une dernière fois le samedi 26 avril la pièce fantaisiste pour enfants du théâtre Le Gyroscope intitulée *Le cas rare de Carat*. Cette pièce a été écrite par Louise Bombardier et mise en scène par Lorraine Pintal sur une musique de Hélène Bombardier. Les représentations ont lieu à l'auditorium du Musée à 14 h 30, $1 pour les enfants et $2 pour les adultes.

■

A cause d'un malheureux accident, Zachary Richard, du Bayou des mystères, se voit dans l'impossibilité de présenter ses spectacles ce printemps. En effet, il s'est cassé un doigt en travaillant à la construction de sa maison en Louisiane, ce qui a mis fin aux répétitions avec les musiciens. Ce n'est que partie remise puisque toute la tournée est reportée à l'automne 80. Le spectacle prévu pour le Centre sportif de l'Université de Montréal aura lieu à la Place des nations, où Zachary clôturera la saison.

théâtre du rideau vert
4664, rue St-Denis
direction: yvette brind'amour mercedes palomino
DERNIÈRE SEMAINE
ALÉOLA

création de Gaëtan Charlebois
adaptée de l'anglais par Jean Daigle
mise en scène: Roland Laroche
Gisèle Schmidt
Guy Provost
Réservations de 12h à 19h
Métro Laurier, sortie Gilford Tél. 844 1793

Musée des beaux-arts de Montréal
1379 ouest, rue Sherbrooke
285-1600

Le cas rare de Carat
Pièce de théâtre pour enfants de Louise Bombardier par la compagnie Le Gyroscope
les 5, 6, 12, 19 et 26 avril 1980
14 h 30
Auditorium du Musée
Enfants, $1, adultes, $2

LES CINÉMAS FRANCE FILM
18 ANS Adultes
Après HISTOIRE D'O
Corinne Cléry se surpasse
Hôtel Kleinhoff
un film de Carlo Lizzani
KARIM
12:10 - 14:00 - 15:50
17:40 - 19:30 - 21:20
st-denis 3
1590 RUE ST-DENIS 845-3222

les Bons Débarras
LES FILMS MUTUELS PRÉSENTENT
9e sem.
14 ANS
un film de FRANCIS MANKIEWICZ
scénario et dialogues de REJEAN DUCHARME
desjardins 1
BASILAIRE 1 288 3141
12:45 - 14:55 - 17:00
19:10 - 21:20

L'ÉVÈNEMENT DU FESTIVAL DE NEW-YORK!
POUR TOUS
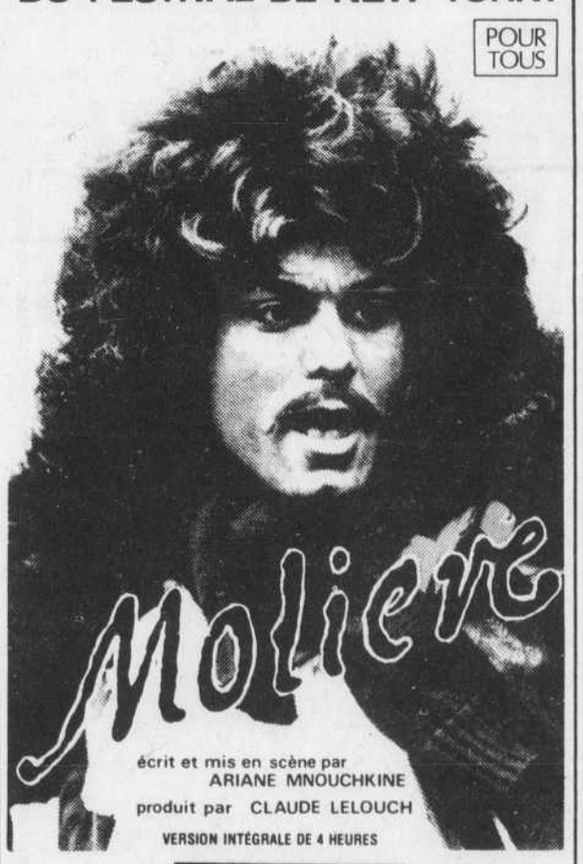
Molière
écrit et mis en scène par ARIANE MNOUCHKINE
produit par CLAUDE LELOUCH
VERSION INTÉGRALE DE 4 HEURES
À L'AFFICHE!
LAVAL 4
CENTRE LAVAL 688-7776
SAM. DIM. 1.15, 7.00, SEM. 7.00.

15e anniversaire
30 personnages en scène
LA NOUVELLE COMPAGNIE THÉÂTRALE
THÉÂTRE DENISE-PELLETIER
Du 21 mars au 6 mai
L'AMOUR DES TROIS ORANGES
d'Alexandre Arnoux
Mise en scène: Gilles Pelletier
Décors: Claude Fortin
Costumes: Pierre Perrault
Éclairage: Guy Simard
Musique: Pierre Voyer
avec
Pierre Thériault
Edgar Fruitier • Michèle Deslauriers
et
Pierre Beaudry, Yvan Benoit, Michel Bergeron, Josée Cusson, Benoit Dagenais, Louis-Gilles Dionne, Danielle Filion, Marcel Girard, Ronald Guévremont, Suzanne Langlois, Jacques Lorain, Aubert Pallascio, Jean-Louis Paris, Lorraine Pintal, Yvan Ponton, André St-Denis, Renald Tremblay
4353 est, Ste-Catherine
Tél.: 253-8974

LE GROUPE LA LAURENTIENNE PRÉSENTE
JUSQU'À VENDREDI
LES GRANDS EXPLORATEURS SAISON 79-80
LES KALASH
PAIENS D'ASIE CENTRALE
le cinéaste-explorateur DANIEL BERTOLINO commente en personne son nouveau film

JUSQU'AU 2 MAI
HORAIRE: CE SOIR 19h et 21h30
DEMAIN, DIM.: 14h30 et 20h30
LUNDI À VENDREDI: 20h30
Une production Explo-Mundo
ABONNEMENT SAISON 80/81 - EN VENTE DÈS MAINTENANT

Série L'ARGENT
Conférence audio-visuelle de SERGE MARTIN
COMMENT VIVRE AVEC UN DOLLAR DÉVALUÉ
et faire fructifier vos économies en temps de crise

• Le dollar le plus difficile à gagner
• Les obligations d'épargne
• Les dépôts garantis
• La maison
• L'or
• L'argent
• Le platine
• Le diamant
• La bourse: actions et obligations
• Les monnaies étrangères
• Le marché des denrées
DU 9 AU 13 MAI
5 SOIRS SEULEMENT

THÉÂTRE ARLEQUIN
1004 est, Ste-Catherine Berri de Montigny ou Beaudry
Billets en vente maintenant
COMMANDES TÉLÉPHONIQUES CHARGEX OU MASTER CHARGE
288-4261 de 10h à 18h
Renseignements 288-2943 de midi à 21h

Semaine des films de Bergman
6 classiques du grand réalisateur Ingmar Bergman pour la première fois dans la même semaine.
18 ANS Adultes
"L'oeuvre maîtresse de Bergman... d'une beauté plastique incomparable". — N.Y. TIMES
"Maîtrise et brio... Bergman a réussi un portrait de femme de toutes les impulsions, de toutes les libertés..." — FRANCE SOIR

INGMAR BERGMAN
Persona
version originale — s.t. français
BIBI ANDERSSON • LIV ULLMAN
25-26 AVRIL
12.10 - 13.45 - 15.20 - 16.55 - 18.30 - 20.05 - 21.40

"L'un des très grands films de notre temps... le plus osé intellectuellement des films de Bergman." — LE MONDE

14 ANS
un film de INGMAR BERGMAN
LA HONTE
version originale — s.t. français
LIV ULLMAN • MAX VON SYDOW
27 AVRIL
12.05 - 14.00 - 15.55 - 17.50 - 19.45 - 21.40

"Un chef-d'oeuvre... Bergman bascule tous les repères du cinéma... il irrite, choque, gêne et bouleverse." — L'EXPRESS

18 ANS Adultes
un film de ingmar bergman
L'HEURE DU LOUP
version originale — s.t. français
LIV ULLMAN • MAX VON SYDOW
28 AVRIL
13.00 - 14.40 - 16.20 - 18.00 - 19.40 - 21.25

14 ANS
"Une composition sensible, intelligente et généreuse..." — L'EXPRESS
"Une femme réellement libre, militant pour un art de vivre." — LE MONDE
un film de INGMAR BERGMAN
LIV ULLMAN
MAX VON SYDOW
UNE PASSION
version originale — s.t. français
29 AVRIL
12.05 - 14.00 - 15.55 - 17.50 - 19.45 - 21.40

Une mère, sa fille...
Au nom de l'Amour, les coeurs s'ouvrent les sentiments s'affrontent...
C'est le moment de vérité.
POUR TOUS

PIERRE DAVID présente
Sonate d'Automne
un film de INGMAR BERGMAN avec LIV ULLMANN et INGRID BERGMAN
30 AVRIL
12.40 - 14.25 - 16.10 - 17.55 - 19.40 - 21.25

BERGMAN MOZART
POUR TOUS
UN CHEF-D'OEUVRE

La Flûte Enchantée
un film d'INGMAR BERGMAN
1er MAI
13.00 - 15.30 - 18.00 - 20.30
desjardins 2
BASILAIRE 1 288-3141

À SURVEILLER

Dimanche 27 avril

À 10 h, messe de requiem en mémoire des Vietnamiens morts pour la cause de la liberté et pour les réfugiés de la mer, au 530 est, rue Mont-Royal.

■

À 10 h, messe de requiem au Lienho, 715, boul. Provencher à Brossard.

■

À 14 h, projection du film le *Baron de Munchausen* (en dessins animés), au Manoir Notre-Dame-de-Grâce, 5319, avenue Notre-Dame-de-Grâce, angle Décarie.

■

De 9 h 30 à 17 h, à Lachenaie, l'équipe pastorale de Saint-Fabien organise un camp familial à l'occasion de la journée mondiale de prière pour les vocations.

■

À 19 h 30, au 4819, De Lanaudière, le Catéchuménat de Montréal invite les nouveaux baptisés adultes à une rencontre fraternelle où il y aura partage de l'Eucharistie et de l'expérience des participants.

■

À 20 h 30, à l'église Saint-Antoine de Longueuil, 21, rue Sainte-Elisabeth, un spectacle «Sons et Lumières» sera présenté avec la collaboration de l'organiste titulaire de Notre-Dame, M. Pierre Grandmaison.

■

Un grand bazar organisé par l'Aide aux personnes âgées, défavorisées ou handicapées de Laval Inc. aura lieu de 9 h à 18 h, à l'école Villemaire, 211, boul. Sainte-Rose de Laval.

■

La Fédération de la faune et la Fédération du loisir plein-air organisent une manifestation sur les battures de Kamouraska. Des autobus partiront de Montréal et de Québec tôt le matin et reviendront en soirée.

■

Le bal annuel des Coeurs vaillants est donné pour la quatrième fois par l'hôtel Le Reine Elizabeth au Grand salon, de 13 h à 16 h 30.

■

La Société de recherche en orientation humaine inc. invite le public à sa conférence-rencontre mensuelle qui aura lieu à 14 h 30 au salon Prince de Galles de l'hôtel Windsor. M. Gilbert Paquette, député du comté de Rosemont, parlera de l'identité du Québécois et de son engagement à l'intérieur de sa province.

■

M. Denis Masse parlera de la grande et de la petite histoire du port de Montréal lors d'une conférence qui aura lieu dans le cadre de l'exposition «Notre Port», à l'auditorium du Musée des Beaux-Arts, à 15 h.

■

Mme Monique Lefebvre, conseillère en relations humaines, donnera une conférence à l'hôtel Sheraton Mont-Royal, à 14 h, sur le thème «Ai-je fait le choix de vivre ma vie ou si je la subis?»

■

La chorale mixte de l'église Notre-Dame sous la direction de M. Marcel Laurencelle, interprétera lors de la messe de 11 h, *O Quam Gloriosum* de Vittoria et *Regina Coeli* de Aichinger.

Lundi 28 avril

À 19 h 30, dans le cadre des «lundis missionnaires», au 2505, boul. Gouin ouest, le père Julien De Lafontaine, o.m.i. et soeur Paulette Gagné, m.i.c., parleront de l'engagement de l'Église aux Philippines. La soirée se terminera par une célébration eucharistique.

■

À compter de ce jour et jusqu'au 2 mai, à 20 h, au centre Saint-Pierre, 1212, rue Panet, le père Germain Lesage, o.m.i. donnera des entretiens sur les «Étapes concrètes de la vie spirituelle».

■

À 20 h, au presbytère Saint-Jean-Berchmans, 5933, avenue Cartier, M. l'abbé Jacques Baillargeon animera une rencontre de réflexion biblique sur la «passion de Jésus».

■

À 13 h 30, conférence de Mme Monique Brunet-Weinmann, critique d'art, sur l'impressionnisme, au pavillon Lalemant du Collège Jean-de-Brébeuf, 5625, rue Decelles.

■

Le Cégep de Saint-Laurent invite le public à visiter les expositions des travaux des étudiants des programmes d'arts plastiques, architecture, dessin de conception mécanique, électrotechnique et fabrication mécanique, à compter de ce jour et jusqu'au 2 mai, de 9 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 15 h 30.

Mardi 29 avril

M. Lucien-E. Coallier, président de la Société d'astronomie de Montréal, décrira la vocation de la société lors d'une conférence qu'il donnera à 20 h, au Centre de Loisirs Saint-Mathieu, 7110, 8e Avenue, angle Jean-Talon.

■

Le colloque «Agro-énergie + 1980» organisé par le Conseil des denrées alimentaires du Québec a lieu à l'hôtel Loews La Cité.

■

L'Association Spirale-Amitié invite toutes les personnes séparées ou divorcées à une conférence de Mme Francine Serdngs sur l'introduction à la méthode Gordon, à 20 h 30, au Manoir de Notre-Dame-de-Grâce, 5319, avenue Notre-Dame-de-Grâce, angle Décary.

■

Un colloque de recherche sur les services à la petite enfance a lieu au pavillon Lafontaine de l'UQAM, 1301 est, rue Sherbrooke.

■

La cuisson des légumes sera le sujet à l'ordre du jour de la rencontre du Centre d'information et de référence pour

Suite à la page 31

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 29

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 14 avril, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LE DISTRIBUTEUR JEAN-GUY PARENTEAU INC. JEAN-GUY PARENTEAU DISTRIBUTOR INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Québec le quinzième jour d'avril 1980, sous le numéro 3064499.
Ce seizième jour d'avril, 1980
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS
Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571D du Code civil, que DECORATION BLAINVILLE INC., dont la principale place d'affaires est située à Blainville, a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à BANQUE NATIONALE DU CANADA par acte daté du 10 décembre 1979 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Terrebonne sous le numéro 579549.
BANQUE NATIONALE DU CANADA

AVIS
Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571D du Code civil, que ERECTION J.F. INC., dont la principale place d'affaires est située à Repentigny, a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à BANQUE NATIONALE DU CANADA aux droits de La Banque Provinciale du Canada par acte daté du 12 décembre 1979 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de l'Assomption sous le numéro 241 454.
BANQUE NATIONALE DU CANADA

AVIS
Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571D du Code civil, que ALLIED CIGAR CORP., ayant sa principale place d'affaires dans le district judiciaire de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à BANQUE NATIONALE DU CANADA aux droits de Banque Canadienne Nationale par acte daté du 20 décembre 1978 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2935861.
BANQUE NATIONALE DU CANADA

VÊTEMENTS LES COPAINS INC.
AVIS
AVIS est donné que VÊTEMENTS LES COPAINS INC. s'adressera au Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières du Québec, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte.
MONTRÉAL, le 1er jour d'avril 1980.
MENDELSOHN ROSENTZVEIG SHACTER
Procureurs pour Vêtements Les Copains Inc.

SEMI-CONDUCTEUR MITEL INC.
MITEL SEMI-CONDUCTOR INC.
PRENEZ AVIS que SEMI-CONDUCTEUR MITEL INC., une compagnie incorporée en vertu de la Loi des compagnies, ayant son siège social à Bromont, demandera au Ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte selon les dispositions de la Loi des compagnies.
DATE ce 21ème jour d'avril 1980.
COURTOIS, CLARKSON, PARSONS & TETRAULT
Les procureurs de la compagnie

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
COUR PROVINCIALE
NO: 700-02-000572-801
CORPORATION MUNICIPALE DE STE-MARGUERITE DU LAC MASSON, corporation légalement constituée ayant sa principale place d'affaires au Casier Postal 180, Lac Masson, P.Q.
demanderesse
-vs-
CLEAR LAKE DEVELOPMENT INC., de lieux et d'adresse inconnue
défenderesse
Il est ordonné à la défenderesse de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de 30 jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au Greffe à l'intention de la défenderesse, Clear Lake Development Inc.
Saint-Jérôme, ce 2 avril 1980
Lucie Péloquin
Greffier adjoint C.P.T.
MERCURE POLIQUIN COUTU & BERNIER
507, Place d'Armes
suite 1800
Montréal, P.Q.
Avocat de la partie demanderesse

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des divorces)
NO: 500-12-095194-803
MAURICE LANTAGNE,
requérant
-c-
MARIELLE BOUCHARD,
intimée
AVIS PAR ORDRE DE LA COUR
La partie intimée, Dame Marielle BOUCHARD, est par les présentes, requise de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication.
Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention.
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, ce 15 avril 1980
ARMAND BEAULIEU, P.A.
ALARIE, LEGAULT, NADON & QUEVILLON,
avocats
3431, Rue St-Hubert
Montréal — PQ — H2L 2Z8
Tél.: 524-3521

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(DIVISION DES DIVORCES)
NO: 500-12-094856-808
DAME MARIE-PAULE BROUSSEAU RENAUD, résidante et domiciliée au no 1492 rue Le Caron, Montréal dit district.
Requérante,
-vs-
ROGER RENAUD, présentement de lieux inconnus.
Intimé,
PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intimé ROGER RENAUD est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de cette publication.
Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, ce 2 avril 1980
ME MICHEL HEROUX
441 est De La Gauchetière
Montréal, Québec
H2L 2M7
PROCUREUR DE LA REQUÉRANTE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
NO: 500-02-054393-793
CAISSE POPULAIRE LAVAL-OUEST,
Demanderesse
-vs-
CHANTAL GOULET,
Défenderesse
LA COUR ordonne à la défenderesse Chantal Goulet de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication de la présente ordonnance.
Prenez avis qu'une copie du bref, de la déclaration et de l'avis a été déposée à votre intention au greffe de la Cour supérieure du district de Montréal, au Palais de Justice de Montréal.
Vous êtes de plus avisé qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, le demandeur pourra obtenir contre vous un jugement par défaut accueillant toutes les conclusions.
ST-EUSTACHE, le 2 avril 1980
RONALD CHASSE P.A.
RICHARD LA CHARITE, c.r.
Procureur de la demanderesse

AVIS est donné que la compagnie BENST HOLDINGS LTD. demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières la permission d'abandonner sa charte.
MONTRÉAL, le 22 avril, 1980.
DAVID LITNER, c.r.
Le procureur de la compagnie

PRENEZ AVIS que Eastern Canada Flour Mills Ltd. — Les Meuneries de l'Est du Canada Ltée a l'intention de procéder à sa dissolution en vertu de l'article 204 de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes et qu'un certificat à cet effet, daté le 17 mars 1980, a été émis en vertu de ladite loi.
DESJARDINS DUCHARME DESJARDINS & BOURQUE
Montréal (Québec)

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 25 février 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Robert Shapiro, Conrad Shapiro, John Hayes trading together in partnership under the name of Beejay Stables Reg'd., a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 11e jour d'avril 1980, sous le no 3063908.
Ce 17e jour d'avril 1980.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS, par les présentes, donné que STANISLAVA JILEK, employée de Celanese Canada Inc., domiciliée et résidant au 2125 St-Marc, Appartement 2014, Montréal, Québec, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de JENNIFER JILEK.
Montréal, le 4 février, 1980
Les procureurs du requérant,
Marler, Tees, Watson, Poitevin, Javet et Roberte, Notaires

AVIS
Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571D du Code civil, que BANNER SALES CORPORATION, ayant sa principale place d'affaires dans le district judiciaire de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à BANQUE NATIONALE DU CANADA aux droits de Banque Canadienne Nationale par acte daté du 17 janvier 1973 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2401449.
BANQUE NATIONALE DU CANADA

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
Jean-Paul Allard, opérateur
-et-
Denise (Parent) Allard, ménagère 3305 rue Petit St-Hubert, P.Q. J3Y 3J2
AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS
AVIS est par les présentes donné que JEAN-PAUL & DENISE (Parent) ALLARD, ont fait cession de leurs biens le 18ème jour d'avril 1980 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 8ème jour de mai 1980, à dix heures (10:00) de l'avant-midi, au bureau du syndic C.A. Michaud, 2 Place Laval, suite 460, Laval, P.Q.
Le 21 avril 1980
C.A. MICHAUD — SYNDIC
Bureau de C.A. Michaud — Syndic
2 Place Laval
Suite 460
Laval, P.Q.
H7N 5N6

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-003353-800
BANQUE NATIONALE DU CANADA,
Partie demanderesse
Requérante
c.
JACQUES LANGLOIS,
Partie défenderesse
Intimée
PAR ORDRE DE LA COUR
Avis vous est donné qu'une action a été intentée contre vous par la requérante dans cette cause pour le montant de $17,425.04 plus intérêts et frais.
Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été déposée à votre intention au greffe de la Cour supérieure, au Palais de Justice de Montréal, et vous êtes requis de comparaître d'ici trente (30) jours, à défaut de quoi, jugement pourra être rendu par défaut.
Montréal, le 17 avril 1980
(S) RONALD CHASSE
Protonotaire de la Cour supérieure
REINHARDT, DORAIS & ASSOCIÉS
440 ouest, boul. Dorchester
6e étage
MONTRÉAL, Qué.
Procureurs de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
NO: 500-12-095414-805
ADRIAN KNIGHT,
requérant
-vs-
DAME ELIZABETH JORDAN,
intimée
AVIS
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée au Greffe de la Cour supérieure.
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de produire votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce.
SYLVESTRE, BRISSON, DUPIN, CHARBONNEAU & BOURDEAU
2465 St-Jacques o.
Montréal, Qué.
H3J 1H8 Tél: 937-8943
Procureurs du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO 500-12-095346-809
DAME ROSA LACHANCE, résidant et domiciliée au 1064, Notre-Dame de Grâce, Longueuil, district de Montréal,
requérante
—vs—
ERNEST COUTURE, d'adresse inconnue,
intimé
PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intimé, Ernest Couture, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Longueuil, le 18 avril 1980.
RONALD CHASSE,
régistraire
BÉNARD LAPIERRE LAMARRE & ALIE
Procureurs de la requérante
1336, Ste-Hélène
Longueuil, Québec
J4K 3S6

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
NO: 500-02-016130-804
BANQUE NATIONALE DU CANADA
demanderesse
-vs-
FRED RUSSEL
défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur, M. Fred Russel, d'adresse inconnue est par la présente requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la présente insertion.
Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'art 119a C.P.C. a été laissée à la Direction générale des Greffes au Palais de Justice de Montréal à son intention.
Faute par le défendeur de comaprâtre dans ce délai, Statuer sur la demande et Prononcer jugement par défaut avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.
MONTRÉAL, ce 22 avril, 1980
RONALD CHASSE,
Protonotaire adjoint
Mes Reinhardt, Dorais & ass.
440 O. Dorchester
Montréal

AVIS DE CHANGEMENT DE PRÉNOM
AVIS est par les présentes donné que PAULINE WOO, sans emploi, domiciliée et résidant au 770 est, rue Bélanger, cité et district de Montréal, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil afin d'obtenir un décret changeant son prénom en celui de PAUL.
Montréal, le 15 avril 1980
THIBAULT, GENDRON, MOREAU & SOUMEILLANT
Procureurs de la requérante

AVIS
Il est donné avis que Michel St-Juliani a l'intention de transmettre au Ministre de la Justice une requête afin de changer son nom en celui de Michel St-Julien. Ledit requérant demeure présentement au 107, 6ième Avenue, à Verdun, district de Montréal.
Verdun, ce 10 avril 1980
LAFOREST, BIBEAU & FAUTEUX
PROCUREURS DU REQUÉRANT
MES LAFOREST, BIBEAU & FAUTEUX
4255, rue Wellington # 101
Verdun, Québec H4G 1V9
Tél.: 761-4838

SCOTIA COVENANTS MORTGAGE CORPORATION
SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT IMMOBILIER BNE
AVIS
AVIS est par la présente donné que la société ci-haut mentionnée a obtenu un permis en vertu de la Loi sur les sociétés de prêts et de placement, L.R.Q., 1977, c.S-30, en date du 28 février 1980, à l'effet de lui permettre d'exercer ses opérations au Québec.
L'agent principal de la société au Québec sera Me David Mark Doubilet, avocat, domicilié et résidant au 5435 avenue Westmore, Montréal, province de Québec. Le bureau principal de la société au Québec sera établi au 1203-5 Place Ville-Marie, Montréal, province de Québec.
Donné à Montréal, ce 1er avril 1980.
Procureurs de la société

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
Tribunal de la Jeunesse
No 500-43-000360-80
ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION
PAR AVIS PUBLIC
(art. 139 C.p.c.)
A Gilles Leblanc et Mlle Danielle Bonhomme
Considérant la demande formulée par requête en date du 19 mars 1980, la Cour ordonne à l'intimé de comparaître au greffe du Tribunal de la Jeunesse, 410 est, rue Bellechasse, Montréal dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé, sous réserve des restrictions légales prescrites, de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse est saisie concernant l'adoption de Marie Suzanne Isabelle LEBLANC, née le 16 décembre 1977, et pour y donner ou refuser son consentement. A défaut par lui de ce faire, le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis.
D'AMOURS, ZONATO & ASSOCIÉS
Procureurs des requérants
Le Greffier-adjoint
Lucille Bourdeau

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE JOLIETTE
NO.: 705-12-2341-80
DAME DANIELLE DION, ménagère, demeurant et résidant au 59, Lac Vert, St-Jean de Matha, district de Joliette,
partie requérante,
-vs-
GILBERT PLAMONDON, d'adresse inconnue,
partie intimée.
PAR ORDRE DE LA COUR
La partie intimée, GILBERT PLAMONDON, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication.
Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Joliette, à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
JOLIETTE, ce 18 avril 1980
MICHEL BORDUAS
REGISTRAIRE
Mes Landreville & Associés,
102 Nord, Place Bourget,
Joliette,
J6E 5E5

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
No 500-14-001393-800
ISABELLA HUTCHISON,
requérante
-et-
LE GREFFIER DE LA CITÉ DE MONTRÉAL
-et-
LE PROTONOTAIRE DE LA COUR SUPÉRIEURE DE MONTRÉAL
mis-en-cause
A: M. PATRICK WHITE. Prenez avis qu'une requête pour insertion dans les registres de l'État Civil a été présentée par les procureurs de la requérante, pour ses enfants Alain, Susan & Thomas, et qu'une copie a été déposée à votre intention au greffe de cette honorable Cour.
Montréal, ce 16 avril 1980.
Ronald Chassé,
Protonotaire adjoint
SYLVESTRE, BRISSON, DUPIN, BOURDEAU & CHARBONNEAU, AVOCATS
2383, rue Grand Trunk
Montréal, Québec H3K 1M8

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
DANS LA COUR SUPÉRIEURE
No 500-05-4851-802
COMPAGNIE TRUST ROYAL, corps politique dûment constitué, ayant son bureau-chef dans la Ville de Montréal, au 630 ouest, boulevard Dorchester, Montréal
demanderesse requérante
-vs-
MONSIEUR ANDRÉ LORIOT ET DAME JOCELYNE BIETIGER, 1416, rue des Mésanges, St-Bruno, Qué.
défendeurs
—et—
LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHAMBLY,
Mis-en-cause ès qualité
ORDONNANCE A:
MONSIEUR ANDRÉ LORIOT ET DAME JOCELYNE BIETIGER, anciennement du 1416, rue des Mésanges, St-Bruno, Qué.
Madame, Monsieur: PRENEZ AVIS qu'une copie d'un avis de contravention, selon l'article 1040a) du Code Civil de la Province de Québec, a été déposée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal, à votre attention, à la suite de votre défaut de payer les versements mensuels dus en vertu d'un acte de prêt enregistré au bureau d'enregistrement de Chambly sous le numéro 535725.
MONTRÉAL, ce 18ème jour d'avril 1980.
ARMAND BEAULIEU, P.A.
LAZAROVITZ, CANNON, LEMELIN, ROURKE
PROCUREURS DE LA DEMANDERESSE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-12-083164-784
FRANCINE MORASSE
Requérante
-vs-
RENÉ LARIN
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
La partie intimée, RENÉ LARIN, d'adresse inconnue, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la présente insertion.
Une copie du jugement conditionnel de divorce, a été laissée à son intention à la Direction Générale des Greffes, au Palais de Justice de Montréal.
Faute par la partie intimée de comparaître dans ce délai, STATUER sur la demande et PRONONCER jugement irrévocable de divorce avec les mêmes conséquences qu'à la suite d'un débat contradictoire.
Montréal, ce 21 avril 1980
ARMAND BEAULIEU
Régistraire-adjoint
Mes BARRON, PICARD & GEOFFRION
1405 Henri-Bourassa ouest
suite 206
Montréal, QUÉ. H3M 3B2
PROCUREURS DU REQUÉRANT

"Avis est par la présente donné que le contrat par lequel Aéro Club Sept-Iles Inc. transporte et cède toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Sept-Iles le 31 mars 1980, sous le no. 39548.
Banque de Montréal, le 14 avril 1980

ALPERN FUR CO. INC.
Avis est par les présentes donné qu'ALPERN FUR CO. INC. constituée en vertu de la Loi des compagnies de Québec, et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institution financière de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte.
MONTRÉAL, le 14 avril 1980
DANIEL MORRIS, PROCUREUR
D'ALPERN FUR CO. INC.

AVIS est donné qu'en vertu des dispositions de la Loi des compagnies SALMO INVESTMENTS LTD. s'adressera au Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, que son annulation soit dirigée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.
DATÉ à Montréal, P.Q., le 30ième jour de septembre, 1979.
Les procureurs de la compagnie,
PHILLIPS & VINEBERG

AVIS DE DEMANDE
DE CHANGEMENT DE NOM
AVIS est par les présentes donné que MARIE JACQUELINE GINETTE LACOSTE, guitariste, résidant et domiciliée au 9321 de la 16ième Avenue, appartement numéro 8, Saint-Michel, District de Montréal, s'adressera au Ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de TANIA JITANA
Montréal, ce 10 avril 1980
Me ANTONIO PALUZZI,
NOTAIRE ET PROCUREUR
DE LA REQUÉRANTE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
CHAMBRE DE LA FAMILLE
DIVORCES
NO: 12-048311-757
MARITA KEHR, ménagère, ex-épouse de Joseph Naaman, résidant et domiciliée en la Cité de Dorval, District de Montréal,
Requérante
-vs-
JOSEPH NAAMAN, de lieux inconnus,
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, JOSEPH NAAMAN, est par les présentes requis de comparaître au Palais de Justice de Montréal, 10 est, rue St-Antoine, salle 2.01, le 23 mai 1980 à 9:30 a.m. Une copie de la Requête en Annulation des Droits de visite a été laissée au bureau des greffes à son intention.
LACHINE, le 16 avril 1980
(S) ARMAND BEAULIEU
Protonotaire-Adjoint
BARRIÈRE, NEUER & LAMARCHE
Avocats,
1024 Notre-Dame,
Lachine, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE JOLIETTE
NO.: 705-12-2340-80
DAME RACHEL LAURENCE, domiciliée et résidant au 130 rue Alexandre au Lac Matha, à St-Jean-de-Matha, Comté de Berthier district de Joliette,
REQUÉRANTE
-vs-
ALBERT CHICOINE, actuellement d'adresse inconnue,
INTIMÉ
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé ALBERT CHICOINE est par la présente requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication.
Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces du district de Joliette à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Joliette, le 18 avril 1980
Michel Borduas
Registraire des Divorces

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
(Article 80 (4))
DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE
SHIRLEY MADDEN domiciliée au 294 rue Vézina, App. 103, LaSalle, P.Q.
Faillie
Avis est par les présentes donné que SHIRLEY MADDEN a fait cession le 11e jour d'avril 1980 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 2e jour de mai 1980 à 9 heures de l'avant-midi au bureau du Syndic, Yves E. Morin, a/s Peat, Marwick, Mitchell & Cie, 1155 ouest, boulevard Dorchester, Suite 2100, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec. Daté à Montréal ce 17e jour d'avril 1980.
YVES E. MORIN, C.A.
Syndic
a/s Peat, Marwick, Mitchell & Cie
1155 ouest, boulevard Dorchester
Suite 2100
Montréal, Québec
H3B 2J9
Tél.: (514) 866-2691

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTRÉAL
NO: 500-12-095139-808
DAME RANJANA VERMA, résidant et domiciliée dans la cité et district de Montréal,
Requérante
-vs-
MAHAVIR RANA, présentement d'adresse inconnue.
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de tout ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
Montréal, ce 9 avril, 1980
A. Beaulieu
Registraire-adjoint
Mtre Issie Myszka
4781 Van Horne, Suite 204
Montréal, Québec
Procureur de la Requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
NO: 500-12-094946-807
JAIRO DONNEYS, résidant et domicilié en les cité et district de Montréal,
requérant
-vs-
MARTHA CECILIA URREA, présentement d'adresse inconnue,
Intimée
PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intimé MARTHA CECILIA URREA est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de cette publication.
Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
MONTRÉAL, ce 21 avril 1980
ARMAND BEAULIEU
Régistraire-adjoint
Mes BARRON, PICARD & GEOFFRION
1405 Henri-Bourassa ouest
suite 206
Montréal, QUÉ. H3M 3B2
PROCUREURS DU REQUÉRANT

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
Avis est par les présentes donné que Marie-Thérèse Dolorès domiciliée au 20 de la 130ième Avenue, Ile Perrot, district de Montréal, s'adressera au ministre de la justice de la province de Québec pour obtenir un décret changeant son nom de Marie-Thérèse Dolorès en celui de Marie-Thérèse Dolorès Poirier.
Montréal, le 21 avril 1980.
Les procureurs de la requérante
GUY, VAILLANCOURT, MERCIER, BERTRAND, BOURGEOIS & LAURENT

La présente est pour aviser que, en vertu d'un acte enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, Québec sous le no 3064497, la Banque de Commerce Canadienne Impériale (ci-après appelée "la Banque") a rétrocédé et transféré de nouveau à A. & A.G. Agencies Inc. 239 — 43e rue sud, Lachine, Québec (ci-après appelé "le client") représentant de vente tout droit, titre et intérêt de la Banque en vertu d'un transport général de créances fait par le client en faveur de la Banque en date du 28 janvier, 1974 et enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, Québec sous le no 2491612.
Fait ce seizième jour d'avril 1980
La Banque de Commerce Canadienne Impériale

DANS L'AFFAIRE DE LA
FAILLITE DE:
Michel Ethier, faisant affaires sous les nom et raison sociale de: "BOUCHERIE MICHEL ETHIER ENRG" 162 25ème avenue St-Eustache, P.Q.
AVIS DE LA PREMIÈRE
ASSEMBLÉE DES CREANCIERS
AVIS est par les présentes donné que MICHEL ETHIER a fait cession de ses biens le 16ème jour d'avril 1980 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 6ème jour de mai 1980 à une heure (1:00) de l'après-midi, au bureau du séquatre-officiel, 10 est, rue Notre-Dame, Montréal, P.Q.
Le 21 avril 1980
C.A. MICHAUD — SYNDIC
Bureau de C.A. Michaud — Syndic
2 Place Laval
Suite 460
Laval, P.Q.
H7N 5N6

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TROIS-RIVIÈRES
COUR SUPÉRIEURE
(En faillite)
Cour no: 400-11-000051-80
Surintendant No 023399
Dans l'affaire de la faillite de:
Réjean ABRAN, vendeur
690, Place Ouellette
St-Louis de France, Cté Champlain, Qué.
Avis est par les présentes donné que Réjean ABRAN, vendeur, de St-Louis de France, Qué., a fait une cession le 17e jour d'avril 1980, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 2e jour de mai 1980, à 10 heures de l'avant-midi, au bureau du syndic Jean Roy, 110, rue Laurier Est, à Arthabaska, dans la province de Québec.
Daté d'Arthabaska, Qué., ce 18e jour d'avril 1980.
JEAN ROY, C.A.
Syndic.
Bureaux du syndic:
110, rue Laurier Est
Arthabaska, Qué.
G6P 6R1

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des divorces)
NO 500-12-95415-802
DAME DOROTHY V. WALTON,
requérante
-vs-
IRVINE ASHLEY McINTYRE,
intimé
AVIS
PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intimé est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure.
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de produire votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 28

Ventes en justice

Conditions et Renseignements

1 Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.
2 L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant.
3 Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

Province de Québec, district de Montréal. COUR SUPERIEURE. No 05-000906-80. ANDRE RIVARD, demandeur -vs- OVILA LAUZON, défendeur. Le 6 mai 1980, à 1 heure de l'après-midi au domicile du défendeur, au 161 Place Bélanger, en la cite St-Eustache, dist. Terrebonne seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: Ford Thunderbird 2 portes. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE TARDY, huissier. 288-0211. Montréal, 24 mai 1980.

Province de Québec, district de Terrebonne. COUR PROVINCIALE. No 02-003582-80. ANDRE RIVARD, demandeur -vs- GERVAISE LAUZON, défenderesse. Le 6 mai 1980, à 11 heures de l'avant-midi, au chalet d'été de la défenderesse, au 47 rue Des Erables, en la cité St-Hypolite, dist. Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: TV Admiral, lessiveuse-secheuse, meubles de ménage, 2 motoneiges. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE TARDY, huissier. 288-0211. Montréal, 24 avril 1980.

Province de Québec, district de Terrebonne. COUR PROVINCIALE. No 02-003582-80. ANDRE RIVARD, demandeur -vs- GERVAISE LAUZON, défenderesse. Le 6 mai 1980, à 15 heures, au domicile de la défenderesse, au 161 Place Bélanger, en la cité de St-Eustache, district Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 2 TV couleurs, lessiveuse-secheuse Maytag, meubles de menage, Mercury Monarch 2 portes. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE TARDY, huissier. 288-0211. Montréal, 24 avril 1980.

Province de Québec, district de Montréal. COUR PROVINCIALE. No 02-003585-80. RACHEL A. RIVARD, demanderesse -vs- GERVAISE LAUZON, défenderesse. Le 6 mai 1980, à 11 heures de l'avant-midi au chalet d'été de la défenderesse, au 47 rue Des Erables, en la cite St-Hypolite, district Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: TV Admiral, lessiveuse-secheuse, meubles de ménage, 2 motoneiges. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE TARDY, huissier. 288-0211. Montréal, 24 avril 1980.

Province de Québec, district de Montréal. COUR PROVINCIALE. No 02-003583-80. RACHEL A. RIVARD, demanderesse -vs- GERVAISE LAUZON, défenderesse. Le 6 mai 1980, à 13 heures au domicile de la défenderesse au 161 Place Belanger, en la cité St-Eustache, district Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 2 TV couleurs, meubles de menage, lave-vaisselle Maytag. Lessiveuse-secheuse Maytag. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE TARDY, huissier. 288-0211. Montreal, 24 avril 1980.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-053873-795. 88844 CANADA LTEE., demanderesse -vs- TONY CAFARO ET AL, défendeurs. Le 7 mai 1980, à 3:00 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 4719 rue Antibes en la cité de St-Leonard et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur TONY CAFARO saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Fiat X19 immatriculé Québec 383-P-255 1980, 2 t.v. (1 couleur RCA) et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROMEO LOISELLE, huissier. 842-9192, Montréal, le 25 avril 1980.

Province de Québec, District de Montréal. COUR SUPERIEURE. No 500-05-014115-792. S.I. RIVE-SUD LTEE, demanderesse -vs- LA SOCIETE D.R. DE L'INSERTION DERMIQUE LTEE, ET AL, défendeurs. Le 5 mai 1980, à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur MANUEL GIMENEZ au No 7 rue Aberdeen en la cité de Candiac et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur Manuel Gimenez saisis en cette cause, consistant en: 1 Automobile Lincon 2 portes 8 cylindres No. de série 6481A907218, immatriculé 76-527M209, 1 Automobile Monté Carlo 1976 no. de série H57V61424655, immatriculé 164L304, 1 T.V. couleur RCA, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE PELLETIER, huissier, 842-9192, Montréal, le 24 avril 1980.

COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES
13, rue St-Antoine, Ste-Agathe-des-Monts, P.Q. J8C 2C3

APPEL D'OFFRES

La Commission Scolaire des Laurentides recevra jusqu'à 14 heures, heure locale, à 13 rue St-Antoine à Ste-Agathe-des-Monts, le 15 mai 1980, des offres sous enveloppes scellées pour l'équipement suivant:

Mobilier scolaire et administratif — Appel d'offres #1-80
Machines de bureau et commerce — Appel d'offres #2-80
Audio-visuel — Appel d'offres #3-80
Education physique — Appel d'offres #4-80
Laboratoires — sciences pures — Appel d'offres #5-80
Laboratoires — sciences humaines (géographie) — Appel d'offres #6-80
Equipement motorisé (méc.-auto) — Appel d'offres #7-80
Meuble et construction (machinerie et outillage) — Appel d'offres #8-80
Sciences familiales — artisanat — Appel d'offres #9-80
Sciences familiales — couture — Appel d'offres #10-80
Sciences familiales — alimentation — Appel d'offres #11-80
Musique — Appel d'offres #12-80
Hydrothermie — soudure — Appel d'offres #13-80
Électronique — Appel d'offres #14-80
Equipement de cuisine — Appel d'offres #15-80

Chaque soumissionnaire remettra son offre sur le "bordereau" des soumissions préparé à cette fin par la commission scolaire, auquel il joindra un bon de garantie ou un chèque visé équivalant à au moins 5% du montant total de son offre, si celle-ci dépasse $2,000.00. Ce chèque visé sera fait à l'ordre de la commission scolaire et tiré sur une banque canadienne ou une Caisse Populaire Desjardins. L'offre sera remise dans l'enveloppe fournie à cette fin par la Commission Scolaire des Laurentides.

Les soumissionnaires pourront se procurer les cahiers des charges et autres documents à compter du 25 avril 1980 au bureau du régisseur des services de l'Approvisionnement de la commission scolaire, au numéro 13 de la rue St-Antoine à Ste-Agathe-des-Monts, téléphone (819) 326-0333.

Les soumissions reçues seront ouvertes en présence des intéressés à 14 heures, le 15 mai 1980, au Centre Administratif de la Commission Scolaire des Laurentides.

La commission scolaire ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des offres reçues et ouvertes; elle se réserve également le droit d'accepter toute soumission en tout ou en partie.

Donné à Ste-Agathe-des-Monts, ce 24e jour d'avril 1980

Yves Patry,
Régisseur des services
de l'Approvisionnement

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE, No 02-060691-79. DISTRIBUTION CENTRALE LTEE, demanderesse -vs- LEWIS CLARK, défendeur. Le 5 mai 1980, à 13 heures au domicile du défendeur au No 301 rue de Gaulle en la cité Châteauguay, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: TV couleur RCA, meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. DENIS EMOND, huissier. 288-0211. Montréal, 24 mai 1980

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 02-035365-78, NAP. MALENFANT LIMITÉE, demanderesse -vs- LOUIS WISEMAN, défendeur. Le 6 mai 1980, à 10.30 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 770 rue MacFarlane en la cité St-Laurent, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 auto Oldsmobile. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN-GUY LACHANCE, huissier, 388-0211. Montréal, 24 avril 1980

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 02-060265-79, JACQUES ELIE, MARC-ANDRE ELIE & SUCCESSION GASTON ELIE "LE CARREFOUR DORVAL", demanderesse -vs- APOSTOLOS ARHONTIS, défendeur. Le 6 mai 1980, à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 74 rue Broadview en la cité Pointe-Claire, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile TOYOTA. Conditions: ARGENT COMPTANT. GASPARD GRANATA, huissier, 288-0211. Montréal, 24 avril 1980

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 02-014767-79, LES APPARTEMENTS D'ASSIGNY INC., demanderesse -vs- GEORGES F. PELCHAT, défenderesse. Le 6 mai 1980, à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 8150 rue Papineau, app 4 en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: TV couleur Philips 26", stéréo Viking, meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. RICHARD FONTAINE, huissier. 288-0211. Montréal, 24 avril 1980

Province de Québec, District de Québec, COUR PROVINCIALE, No: 200-02-010449-793. AUBERGE DES GOUVERNEURS ET AL, demanderesse -vs- M. HERMAN TREMBLAY, défendeur. Le 6 mai 1980, à 10 heures de l'avant-midi au domicile de la défenderesse au No 4866 rue Côte-des-Neiges, #608, en la cité de Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 sofa, 1 bibliothèque, 1 table en coin et autres biens meubles. Conditions: ARGENT COMPTANT. GERMAIN DELISLE, huissier, 284-1007, Montréal, le 21 avril 1980.

Province de Québec, District de St-Hyacinthe. COUR PROVINCIALE, No: 750-02-000166-79. Y. MEUNIER ET FRÈRES INC., demanderesse -vs- LES ENTREPRISES C.M. CARPENTIER LTÉE, défenderesse. Le 6 mai 1980, à midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 3975 rue York, en la cité de St-Hubert, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau en bois, 1 chaise en cuirette, 1 bureau en bois, 1 autre chaise, et autres biens meubles de bureaux et équipements de bureaux. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE PAUL HAINAULT, huissier, 284-1007, Montréal, le 21 avril 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-061229-790, P.C.F. MACHINERY CORP., demanderesse -vs- JASPER CHARLES ET AL, défendeurs. Le 6 mai 1980, à 11:00 heures de l'avant-midi au domicile des défendeurs au No 4941 rue Oka en la cité de Pierrefonds et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs saisis en cette cause, consistant en: meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRÉ LESSARD, huissier, 842-9192, Montréal, le 25 avril 1980.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 02-063120-79. RESTAURANT LE BARON ROMAIN INC. demanderesse -vs- JACQUES PLOUFFE défendeur. Le 5 mai 1980, à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au no 6110 rue de Bellefeuille en la cité St-Léonard, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: TV, lave-vaisselle Kelvinator. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL LEMIEUX, huissier. 288-0211. Montréal, 24 avril 1980

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-001033-807. JEAN-LUC ROY INC., demanderesse -vs- ROBERT WILISKY, défendeur. Le 6 mai 1980, à 11 heures au domicile du défendeur au No 136 rue 7e avenue, en la cité de Lasalle, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 4 téléviseurs portatifs couleur et noir et blanc, 1 meuble stéréo, 1 convertisseur, 1 set de salon et autres biens meubles. Conditions: ARGENT COMPTANT. CAROL PAUZE, huissier, Montréal, le 21 avril 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR GREFFE DE LA PAIX, No: 500-27-34014-789, LA REINE, demanderesse -vs- CRIMO MINING CORP. LTD. a/s Alain Matté, vice-président, défenderesse. Le 6 mai 1980, à 11 heures au domicile de la défenderesse au No 1875 rue Théorêt, en la cité de Brossard, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 mobilier de salon, 3 tables de salon, 1 fauteuil, et autres biens meubles. Conditions: ARGENT COMPTANT. REYNALD BRIAND, huissier, 284-1007, Montréal, le 21 avril 1980

Province de Québec District de Montréal COUR PROVINCIALE No: 500-02-029379-794 AIRCO REFRIGERATION PARTS LTD. demanderesse -vs- INTERNATIONAL CARBONIC CANADA LTD. défenderesse. Le 7 mai 1980, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 1955 rue Notre Dame de Fatima, Duvernay en la cité de Laval et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 2 Dactylos électriques 2 Calculatrices 1 Copieuse III 3M VQC, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RINO RINALDI, huissier (842-9192) Montréal, le 25 avril 1980.

Province de Québec District de Montréal COUR PROVINCIALE No: 500-02-001262-802 AETNA FINANCIAL SERVICES LIMITED demanderesse -vs- JALCO ALARM INC. défenderesse. Le 6 mai 1980, à 2 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 5659 rue Dessiant en la cité de St-Laurent et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 Calculatrice Olvietti 1 Photocopieuse A B Dick 1 Distributeur à Coca-Cola, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRÉ LESSARD, huissier (842-9192). Montréal, le 25 avril 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-000784-806, AETNA FINANCIAL SERVICES LIMITED, demanderesse -vs- FARKLE INC., défenderesse. Le 7 mai 1980 à 1:00 heure à la place d'affaires de la défenderesse au No 6305 rue St-Hubert en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 lot de vêtements assortis pour dames et hommes, 1 calculatrice Repidman, 1 amplificateur Symphonic, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRE LESSARD, huissier, 842-9192, Montréal, le 25 avril 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-042087-796, LA BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE, demanderesse -vs- ROBERT LYONS (BOUTIQUE AQUARIUS ENR.), défendeur. Le 5 mai 1980, à 11 heures de l'avant-midi à la place d'affaires du défendeur au No 324 rue Carrés des Bois Franc, en la ville de St-Luc et district d'Iberville seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 simplificateur Electrosound, 1 T.V. couleur meuble Solid State, 1 bureau 6 tiroirs, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE PELLETIER, huissier, 842-9192 Montréal, le 24 avril 1980

Province de Québec, District de Montréal, COUR FEDERALE DU CANADA, NO: T-1453-80. LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA DE LA LOI DE 1971 SUR L'ASSURANCE CHOMAGE, demanderesse -vs- MYRAPAR STORE FIXTURES LTD. défenderesse. Le 5 mai 1980, à 11 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au no 605 rue Le Breton en la cité Longueuil, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: Equipement de construction. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL JOBIN, huissier. 288-0211, Montréal, 24 avril 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 02-055400-79. CIE PETROLIÈRE IMPÉRIALE LTÉE demanderesse -vs- M. G. Jr. VAILLANCOURT défendeur. Le 5 mai 1980, à 12 heures du midi au domicile du défendeur au no 321 rue Cardinal en la cité Châteauguay, dist. Beauharnois seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 bicylette à gaz Harley Davidson. Conditions: ARGENT COMPTANT. DENIS EMOND, huissier 288-0211. Montréal, 24 avril 1980.

Province de Québec District de Montréal COUR PROVINCIALE No 500-02-001323-802 DOMENICO ARGENTO demandeur -vs- PETER LYNES défendeur. Le 6 mai 1980, à 1 heure de l'après-midi au domicile du défendeur au No 206 rue Oakridge en la cité de Baie d'Urfé et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur Panasonic port. avec base et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRE LESSARD, huissier (842-9192) Montréal, le 25 avril 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-028661-796, I.D. FOODS CORPORATION, demanderesse -vs- AUX CAPRICES DES ROIS LIMITÉE, défenderesse. Le 5 mai 1980, à 11 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 289 rue Sherbrooke ouest en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 trancheur à viande Berkel, 1 malaxeur à farine L.M., 1 Unit refrigerateur 4 portes General, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. IRVING FRUITMAN, huissier. 842-9192. Montréal, le 24 avril 1980

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-058212-791, V.T.R. GENERAL METAL WORK INC., demanderesse -vs- PIERRE ST-ARNEAULT, défendeur. Le 7 mai 1980, à 11:00 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 254 rue Bloomfield en la cité d'Outremont et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 2 sableuses B & D, 1 scie ronde De Walt avec base, 1 filière 5 tiroirs en métal, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN MARC LACHANCE, huissier, 842-9192, Montréal, le 25 avril 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 02-024552-79. CALOGERO PIAZZA & GUYSEPPE GENTILE "G. & P. PAYAGISTE ENR." demandeurs -vs- LOGIMCO INC. défenderesse. Le 7 mai 1980, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au no 312 rue Ste-Foy, suite 210, en la cité de Longueuil, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: articles & meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL HUARD, huissier, 288-0211, Montréal, 24 avril 1980.

Province de Québec, District de Terrebonne. COUR PROVINCIALE, No: 700-02-003401-792. IMPRIMERIE DES MANOIRS INC., demanderesse -vs- JEAN-PIERRE GAUDET, défendeur. Le 6 mai 1980, à 11 heures au domicile du défendeur au No 2880 rue Côte Terrebonne, en la cité de St-Louis de Terrebonne, district de Terrebonne seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Ford 1976, modele LTD de couleur or. Conditions: ARGENT COMPTANT. CHARLES PAQUETTE, huissier. 284-1007, Montréal, le 21 avril 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, NO: 05-015450-79. ROLLS-ROYCE (CANADA) LIMITEE-ROLLS-ROYCE (CANADA LIMITED, demanderesse -vs- AIR MANILA INCPORATED défenderesse. Le 6 mai 1980, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au no 9500 Chemin de la Côte de Liesse en la cité Lachine, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 moteur Dart s/n 12050, 1 moteur Dart s/n 12048, 1 moteur Dart s/n 12114, 1 moteur Dart s/n 12123. Conditions: ARGENT COMPTANT. GASPARD GRANATA, huissier, 288-0211. Montréal, 24 avril 1980.

DEMANDE D'ABANDON DE CHARTE

AVIS est par les présentes donné que la compagnie CANPLAST LTD., constituée en vertu de la Loi des compagnies du Québec et ayant son siège social dans le district de Montréal, demandera au Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies et que cette compagnie de départira de ses biens et distribuera son actif à sa compagnie mère CANPLAST OF CANADA LTD., en date du 31ième jour de décembre 1979.

DATE à Montréal, ce 31ième jour de décembre 1979.

FELIX J. FURST.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-12-001 467-803

DAME ROSA JARVIS,
Partie demanderesse
-vs-
HILMO HIDIC,
Partie défenderesse

AVIS
PAR ORDRE DE LA COUR

La partie défenderesse est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la présente publication, copie de l'action en séparation de corps ayant été laissée au Greffe de ce tribunal.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de produire votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie demanderesse procédera à obtenir contre vous, par défaut, jugement en séparation de corps.

Montréal, ce 16 avril 1980

(S) ARMAND BEAULIEU
Registraire

SYLVESTRE, BRISSON, DUPIN
CHARBONNEAU & BOURDEAU,
2383, rue Grand-Trunk,
Montréal, Qué.
H3K 1M8 (933-8432)
Procureurs de la partie demanderesse

Le Holding Castor Ltée

AVIS est par les présentes donné que le 11 mars 1980, un permis a été émis à Le Holding Castor Ltée par le Ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, l'autorisant à faire affaires dans la province de Québec en vertu des dispositions de la Loi des sociétés de prêts et de placements.

Daté à Montréal, Québec
ce 25ème jour de mars 1980.

W.O. Stolzenberg,
Agent en chef

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-19306-792

COMPAGNIE TRUST ROYAL,
Demanderesse
-vs-
LES HERITIERS DE FEU RUDOLF LUTTERMANN,
Défendeurs
-et-
LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTREAL,
Mis-en-cause ès-qualité

ORDONNANCE À:

LES HERITIERS DE FEU RUDOLF LUTTERMAN, anciennement du 18 Evergreen Crescent, Beaconsfield, Qué.

Mesdames,
Messieurs,

Les défendeurs, LES HERITIERS DE FEU RUDOLF LUTTERMAN, sont, par les présentes, requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication de la présente ordonnance. Vous êtes de plus avisé qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution dans les délais susdits, la demanderesse procédera à obtenir contre vous un jugement par défaut. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de cette honorable Cour à votre attention.

MONTRÉAL, ce 18ème jour d'avril 1980
LAZAROVITZ, CANNON, LEMELIN, ROURKE
Procureurs de la demanderesse

Parcs Canada / Parks Canada

CANAL DE LACHINE
AVIS

Prenez avis que le Canal de Lachine sera vidé à compter de 0001 heure le 2 juin 1980, pour une période approximative de 45 jours, afin d'effectuer un curage du canal et des réparations aux structures de contrôle des eaux.

VILLE DE MONTRÉAL
VENTE PAR HUISSIER

AVIS est par les présentes donné que VENDREDI le VINGT-CINQUIÈME jour d'AVRIL 1980, les biens et effets des personnes ci-après nommées et désignées, actuellement sous saisie pour non-paiement de la taxe de l'eau et de services et la taxe d'affaires, seront vendus par encan public aux heure et endroit ci-après mentionnés, savoir: CAUSE No 60-00249.
NOM: Silhouette Place Frontenac Inc.
Lieu de la vente: 2600, rue Ontario est
Heure de la vente: 11 h 00
DESCRIPTION
Tables, chaises, etc.
CONDITIONS
Argent compagnt
Victor Gagnon
Huissier de la Cour Municipale
Hôtel de Ville
Montréal, le 24 avril 1980
RENSEIGNEMENTS: 872-3178

Travaux publics Canada / Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

LES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées au Chef, Politique et Administration des marchés, Capitale Nationale, ministère des travaux publics Canada, L'Esplanade Laurier, tour de l'Est, 16e étage, 140, rue O'Connor, Ottawa, (Ontario), K1A 0M3, seront reçues jusqu'à 15 heures, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, à la même adresse que ci-dessus, numéro de téléphone 992-6433, sur versement du dépôt éligible.

ENTREPRISE

Numéro 040297 (métrique) — Réparation au plancher du garage, Immeuble Lester B. Pearson promenade Sussex, Ottawa, Ontario.

On peut aussi consulter les documents de soumission aux bureaux des Associations des Constructeurs d'Ottawa, Hull, Montréal et Toronto.
Date limite: Jeudi, le 15 mai, 1980
Dépôt: 50.00 dollars.

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque bancaire visé établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jeu du dépouillement des offres.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Police — SERVICE DE POLICE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

APPEL D'OFFRES

57-80 Fourniture et installation de tapis

Le Conseil de sécurité publique de la Communauté urbaine de Montréal recevra jusqu'à 15:00 heure (heure locale), le 6 mai 1980, les soumissions sous enveloppes scellées pour l'appel d'offres mentionné en titre.

Chaque soumissionnaire devra remettre sa soumission en utilisant le formulaire préparé à cette fin par le Service de Police de la Communauté urbaine de Montréal. La soumission devra être remise en duplicata dans l'enveloppe identifiée et fournie à cette fin.

Les soumissionnaires pourront se procurer le cahier des charges ainsi que toutes les informations pertinentes à compter du 25 avril 1980 en s'adressant à Monsieur Réjean Clément, Administrateur, section Approvisionnements, 30 avenue Manseau, Outremont, Qué. H2V 4P8 (tél.: 934-2403).

Le plus bas soumissionnaire qui refuse ou fait défaut de remplir ces obligations doit verser à la Communauté, à titre de dommages liquidés, la somme équivalente entre le prix de sa soumission et celui proposé par l'adjudicataire du contrat.

Les soumissions seront ouvertes en présence des intéressés le 6 mai 1980 à 15:00 heure (heure locale), au Siège Social de la Communauté urbaine de Montréal, 2 Complexe Desjardins, suite 2100, Montréal, Qué.

Le Conseil de sécurité publique ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

GUY CAMPION
Secrétaire
Conseil de sécurité publique
Communauté urbaine de Montréal
2 Complexe Desjardins, suite 1916
Montréal, Qué.
H5B 1E6

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES: 2QP-400-02-006

Aménagement de La Grande Rivière
FOURNITURE DE TRANSFORMATEURS À L'HUILE - LG 4

Date de fermeture: 3 juillet 1980 à 15h30 heure de Montréal

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans un document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre paiement d'une somme non remboursable de $50.00 pour chaque exemplaire complet, payable par chèque visé ou mandat à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James, du lundi au vendredi inclusivement, de 8h30 à 16h30, à l'endroit suivant:

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES
Direction de l'Approvisionnement, 19ème étage
800 est, boul. de Maisonneuve
Montréal, Québec H2L 4M8

Une garantie accompagnant la soumission au montant de $90 000.00 est requise selon les termes et conditions de l'appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés, compagnies, corporations et entreprises en co-participation ayant une place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la Baie James sont autorisées à soumissionner.

La Société d'énergie de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

A. ROUSSEAU
directeur de l'Approvisionnement.

Pour information appeler 844-3741 poste 308

Appel d'offres

Gouvernement du Québec

Les ministères ne s'engagent à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Ministère des Affaires culturelles

Appel préliminaire d'offres de service — Restauration de matériel archéologique provenant des fouilles de la Place Royale.

Le Ministère des Affaires culturelles recherche des personnes ou des sociétés intéressées à présenter des offres de service pour restaurer du matériel archéologique (céramique et verre) provenant des fouilles de la Place Royale.

Le responsable de l'équipe doit posséder au moins un (1) an d'expérience en restauration de matériel archéologique.

Le mandat consiste à faire sur une période d'un (1) an la reconstitution, le collage et le numérotage de trois types de matériel retrouvés lors des fouilles à la Place Royale ("pearlware", verre de table, terre cuite grossière).

Les intéressés devront faire parvenir leur nom à:

Louise Décarie-Audet
Responsable du programme
de recherche sur le matériel
archéologique
Projet Place Royale
Direction de la Gestion
du Parc immobilier
Ministère des Affaires culturelles
26, rue Saint-Pierre
Québec (Québec)
G1K 3Z4

Ils devront y joindre le curriculum vitae des personnes qui seraient appelées à travailler sur ce projet en insistant sur l'expérience acquise en restauration de céramique et de verre provenant de fouilles archéologiques.

Les inscriptions devront être expédiées au plus tard le 9 mai 1980 à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Nicole Martin
Sous-ministre adjoint

VILLE DE MONTRÉAL

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal, à sa séance tenue le 21 avril 1980, a procédé à une première étude des projets de règlements suivants:

1.- Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation du bâtiment du programme de logements à loyer modique "De L'Esplanade - 840".
2.- Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation du bâtiment du programme de logements à loyer modique "De Terrebonne - 841".
3.- Modification au règlement 2600 concernant l'établissement et la construction des postes d'essence, déjà modifié.
4.- Modification au règlement 2875 concernant le zonage des quartiers Sainte-Cunégonde, Saint-Henri, Saint-Paul, Sainte-Anne, Saint-Gabriel et Saint-Joseph, déjà modifié.
5.- Modification au règlement 4980 intitulé: "Zonage des quartiers La Fontaine, Laurier, de Lorimier, Saint-Denis, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Michel et d'une partie des quartiers Bourget, Crémazie, Saint-Eusèbe, Saint-Georges, Saint-Laurent et Saint-Louis," déjà modifié.
6.- Modification au règlement 2713 concernant les autorisations d'utilisation de terrains, de construction et d'occupation de bâtiments à des fins spécifiques, déjà modifié.
a) Résidence Saint-Denis d'Ahuntsic — maison d'hébergement pour personnes âgées autonomes — 10605-10609, rue Saint-Denis;
b) Institution des Sourds de Montréal — foyer de groupe — 12210, rue Saint-Evariste;
c) Atelier Continu Inc. — centre récréatif et culturel — 1200 et 1220 est, avenue Laurier;
d) Garderie Mini — garderie de jour — 10355, rue d'Iberville;
e) Corporation d'hébergement du Québec — centre d'accueil pour personnes âgées (Centre d'accueil Ernest Routhier) — côté est de la rue Amherst, entre la rue Sherbrooke et le square Amherst;
f) Centre François Michelle — école privée — 10095, rue Meunier.

Copies de ces projets de règlements peuvent être obtenues au bureau du greffier, suite 120, Hôtel de Ville.

Toute personne désirant faire des représentations au sujet de ces projets de règlements devra les faire tenir, par écrit, au même endroit, au soussigné, au plus tard le 15 mai 1980.

Hôtel de Ville
Le 25 avril 1980

Marc Boyer
Greffier de la Ville

VILLE DE MONTRÉAL

Règlements 5451, 5452, 5453, 5454, 5455, 5456, 5457 et 5458.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal, à sa séance tenue le 21 avril 1980, a adopté les règlements suivants:

Règlement 5451 permettant à Savon Majestic Ltée d'occuper le domaine public avec une voie ferrée traversant la rue Moreau.

Règlement 5452 permettant à Lallemand Inc. d'occuper le domaine public avec une voie ferrée traversant la rue Moreau.

Règlement 5453 modifiant le règlement 2876 concernant le zonage du quartier Rivière-des-Prairies, déjà modifié.

Règlement 5454 modifiant le règlement 2713 concernant les autorisations d'utilisation de terrains, de construction et d'occupation de bâtiments à des fins spécifiques, déjà modifié.

a) Corporation d'Hébergement du Québec — Centre d'Accueil Henri Bradet pour personnes âgées — côté nord de l'avenue Chester, à l'est de l'avenue Bessborough;
b) Garderie La Ruche Hochelaga Maisonneuve Inc. — garderie de jour — 2555, rue Leclaire;
c) Corporation Hashomer Hatzair (Young Guard) — centre culturel pour jeunes gens — 5236, avenue Clanranald;
d) Centre de Services Sociaux Ville Marie — siège social — 515-517 ouest, avenue des Pins;
e) Centre Hospitalier Jacques-Viger — modifications au bâtiment — 1051, rue Saint-Hubert;
f) Comité d'Éducation aux Adultes de La Petite Bourgogne et de St-Henri — Centre récréatif et culturel — 2515, rue Delisle. (29 février 1980).
g) Centre d'Accueil Notre-Dame du Perpétuel-Secours — foyer de groupe — 4168, avenue Henri-Julien;
h) Les Soeurs Grises de Montréal — modifications au bâtiment — 1190, rue Guy;
i) madame Fofo Babalis — garderie de jour — 7269, avenue Bloomfield;
j) l'Association du Diabète du Québec Inc. — bureau d'administration — 4565, chemin Queen Mary;
k) Garderie Le Pitchounet Inc. — garderie de jour — 4810, avenue Van Horne;
l) Corporation La Famille du Sacré-Coeur de Jésus

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
286-1202
844-3361 (pour tout autre service)
- Chaque parution coûte $4.50, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte $0.15 chacun
- Minimum: 2 parutions

NOUS ACCEPTONS PAR TÉLÉPHONE

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première perution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 286-1201

NOUS ACCEPTONS PAR TÉLÉPHONE

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
286-1202
844-3361 (pour tout autre service)
- Chaque parution coûte $8.80 le pouce
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

Voir autres annonces classées, en page 31

HEURES DE TOMBÉE:

10:30 heures, le jour précédent la première publication.
Pour l'édition du lundi, il faut nous aviser avant
15:30 heures, le vendredi.

Pour les annulations et les corrections les mêmes heures s'appliquent.
26-4-80

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 est Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10,192 St-Michel 387-2841. J.N.O.

MOBILIER salle à manger style Méditerranéen, buffet, table ovale avec panneaux, 6 chaises, prix demandé $800. Appelez après 6h00, 672-7322. 26-4-80

ANTIQUITÉS

ACHETONS antiquités de toutes sortes (argent comptant) — bibelots — bronze — tableaux — petits meubles — gravures par Louis Icart — bijoux — cuivres — lampes — tapis — etc. Claude Morrier 668-3879. J.N.O.

A VENDRE ARMOIRE canadienne en pin, fin 18ème début 19ème siècle, patine originale, excellente condition. 481-6516. 28-4-80

ENCAN d'antiquités, dimanche le 27 avril à midi. Commodes et chiffonniers, plusieurs tables, secrétaire à abattant, coffres en pin, chaises canadiennes, pupitre en pin, armoires à panneaux soulevés, fauteuil style Empire, ensemble salle à manger 9 morceaux, victorien, coutellerie 12 couverts, table Duncan Phyfe, chaise sculptée, miroir sur pied Jacobin, ensemble de chambre à coucher 5 morceaux, lampes Tiffany, vaisselier à vitre bombée, et de nombreux autres articles. CHRISTIAN RICHER, encanteur, 18 boulevard Labelle à Shawbridge. 1-(514)-224-5346. 28-4-80

LA BELLE ÉPOQUE, RIGAUD, prolonge sa réduction de 20% sur toutes ses antiquités, (meubles victoriens exceptionnels, sélection de meubles en pin, verrerie, argenterie, sterling.) jusqu'au dimanche 27 avril. Ouvert tous les jours de 10 à 5 heures, fermé le mercredi. Route 40 vers Ottawa, sortie 12. 451-4101. 28-4-80

Ne manquez pas demain le fantastique encan (pas de minimum — pas de réservation) commençant à 1h00 P.M., venez seul, venez tous vous aurez du plaisir. Empire Industries, 5500 Paré, 482-3801 ou 737-5343. 26-4-80

APPARTEMENTS À LOUER

CÔTES DES NEIGES (SECTEUR), grands 2½, 3½, propres, équipés, chauffés; juillet. De $180. à $255. 739-2913. 16-5-80

PLACE DEGUIRE
ST-LAURENT

NOUVEL EDIFICE

1½, 3½, 4½
incluant taxe d'eau et électricité!

- climatisation
- tapis mur à mur
- cuisinière et réfrigérateur
- système anti-vol
- piscine et sauna
- terrasse paysagée sur le toit

visites de 11h à 21h fin de semaine de 11h à 18h

365, boulevard Deguire angle Jules Poitras, près de la gare du CN à Côte Vertu.

26-4-80

336-5226

APPARTEMENTS À LOUER

A LOUER, STUDIOS LUXUEUX. Entièrement remis à neuf — meublés — tapisserie et moquette — sur St-Denis au coin d'Ontario. 288-5227, 477-0733, 934-3112. 7-5-80

A 2 minutes du carré St-Louis, 3½ style Québécois, boiseries et planchers en pin, chauffage électrique, dans maison 1870 complètement restaurée, salle de lavage, $225. 845-7726 après 6h. 25-4-80

AVENUE DU PARC, 5904-B, 3ième, 4 pièces chauffées, propre, libre juillet, $165.00. 689-0206. 26-4-80

BOUL. ST-JOSEPH près Papineau, 3 pièces, 1er étage, balcon, juillet $200. / semi sous-sol mai $190. / grands, propres, 739-2913. 23-5-80

CHEMIN DE LA CÔTE STE-CATHERINE, 4855, 1er mai, grand 4½, cuisinière-réfrigérateur fournis, chauffé, eau chaude, face parc, frais peint, planchers refaits. 489-4742. J.N.O.

LA CITÉ, 3½ à sous-louer. Équipé au complet. Du 1er mai au 1er septembre. Références demandées. 387-1575. 1-5-80

NOUVEAU BORDEAUX, 1½ dans duplex, chauffé, bien meublé, taxe d'eau payée, $175. 334-5370. 25-4-80

APPARTEMENTS À LOUER

OUTREMONT, près de l'Université de Montréal, demi sous-sol, 2½, meublé, chauffé; électricité et taxe d'eau payées. Foyer naturel. $215./-mois. Libre 1er mai. 737-9032. 26-4-80

VIEUX MONTRÉAL, appartements studios. A partir de $275. Equipés. 486-3623. 28-4-80

OUTREMONT, 1350 Lajoie, app. 3, 4½, 1 chambre à coucher, chauffé, eau chaude fournie, équipé, propre, $273. Visites soir 6 à 9 h.

A louer de mai à octobre, appartement meublé, 5 pièces, près métro Sherbrooke. 1-826-4862 ou 849-3455. 28-4-80

CARRÉ ST-LOUIS 371, près métro Sherbrooke, bas 2 pièces, chauffé, ensoleillé, propre, cuisinière/réfrigérateur, taxes/électricité payés, libre. $125. 337-6885. 28-4-80

CHEMIN CÔTE-ST-LUC 4965, près de Victoria, grands 3½, ensoleillé, chauffé, balcon, concierge, $240., 1er plancher, 3è, occupation juillet, visite de 2h à 8hres, 272-6563. 28-4-80

C.D.N. 3280 Goyer, grands 3½, 4½, immeuble rénové, cuisinière/réfrigérateur, tapis mur à mur, buanderie, concierge, 733-7313. 28-4-80

EDOUARD-MONTPETIT, à sous-louer, 2½ non-meublé, réfrigérateur, poêle, fournis. $185/mois, libre le 1er mai. Possibilité de renouveler le bail. 737-0589. 26-4-80

ILE-DES-SOEURS, 4½ spacieux, tranquille, lave-vaisselle. Près du centre communautaire, $400. 766-1531. 28-4-80

OUTREMONT, grand 1½, cuisinière-réfrigérateur, tapis mur à mur, très propre. $140.00. Chauffage et électricité inclus. Libre le 1er juin. 274-5293. 28-4-80

VILLE MONT-ROYAL paisible et aéré, étage de duplex, spacieux 6½, chauffé eau chaude, libre 31 mai, 733-4434 après 18h00. 28-4-80

65 SHERBROOKE EST, app. 1616, 1½ semi-meublé, chauffage électrique inclus, piscine chauffée, 844-7051 ou 571-4580. 29-4-80

APPARTEMENTS DEMANDÉS

Jetés à la rue avec 2 bébés de 19 mois par propriétaire installant fils, cherchons 6 pièces, maximum $250., section Outremont ou alentours, 270-3045. 1-5-80

ARTICLES À VENDRE

MAGNIFIQUE MONTRE POUR DAME, en or et diamant, 14 carats. De marque Rolex. 284-0137. 26-4-80

BICYCLETTE FUJI, 10 vitesses, parfaite condition. $165.00. 272-4282. 1-5-80

AUTOS/MOTOS

FIAT STRADA, de luxe, 1979, 10,000 km, balance de garantie. Au Pavillon de l'Auto, 7665 Lacordaire. 259-6981. 26-4-80

RENAULT 30 1979 et 77, au Pavillon de l'Auto, 7665 Lacordaire, 259-6981. 26-4-80

RABBIT 1978, de luxe, manuelle, 16,000 milles, absolument comme neuve, 8 extras inclus, $6,200. (Le prix 1980: $8,500.). Tél.: soir et week end 738-9020. 1-5-80

BONNE VOITURE Dodge Dart sport 1973, 63,000 milles, V-8 économique, $900. Sylvie à 843-8767. 25-4-80

FORD CUSTOM 500, 1975. 676-2986. 25-4-80

ANTIQUE CITROEN 11BL, traction avant, 1948, noir, bon état mécanique, 91,845 km, 613-231-3297 de 9h00 à 5h00. 28-4-80

MOTO Kawasaki 100, presque neuve, modèle 79, $1,000. Appelez après 6h00, 672-7322. 28-4-80

SUBURBAN 79, 4 x 4, tout équipé, après 4h00, 384-8649. 28-4-80

VÉHICULE tous terrains, ARGO, hiver/été, amphibie, 6 roues motrices, chenilles, cabine, excellent état, $2,500. 866-0640 jour, 733-2839 soir. 26-4-80

BATEAUX À VENDRE

BATEAU de 35 pieds, coque fabriquée à Trois-Pistoles, 3 cabines construites par Lepage Craft, construction en cèdre de Colombie et bois de teck, moteur Diesel Ford, 100 forces. Bon prix, appelez à 671-0364. 28-4-80

VOILIER, HUGHES, 26, 1978, équipé croisière. Couche 5, + extras. 1-(514)-464-2670. 28-4-80

BUREAUX À LOUER

BUREAUX OU CLINIQUE, sur le boulevard St-Joseph, près du métro Laurier; luxueux et soigné. Informations: Dr Roger Lemieux, 737-7386, 526-6163. 1-5-80

BOUL. ST-JOSEPH, bureau pour professionnel, graphiste ou designer, libre 1er juillet, 279-8709 après 18h00. 28-4-80

PONT VIAU, 110 boulevard des Laurentides, face/clinique médicale Pont Viau, 2 ou 3 bureaux pour professionnels, rez-de-chaussée. Chauffage, électricité, stationnement. Conditions à discuter, 667-8904. 28-4-80

CHALETS DEMANDÉS

DÉSIRE LOUER petit chalet, meublé, pour la saison d'été. Bord de l'eau, région de Lanaudière, accessible par transport public. Entre 7 et 9 hres 722-5183. 28-4-80

BUREAUX À LOUER

Espaces disponibles pour MÉDECINS & DENTISTES

Au nord de Joliette, centre touristique de la région, immeuble récent, possibilité d'expansion. Excellentes conditions.

Appelez à frais virés
Marthe Richard
1-514-886-3879
J.N.O.

CHALETS À LOUER

DOMAINE CHERIVE
LAC MEMPHRÉMAGOG

Magnifique maison de campagne à louer pour l'été. 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, immense balcon, foyer, laveuse/sécheuse, lave-vaisselle. Tout confort — grand luxe. Sur terrain boisé de 1 acre. Accès à plage privée. Piscine, tennis, etc... Saison 1er juin au 30 octobre, $4,000.

744-2865.
26-4-80

CHALETS À LOUER

DOMAINE STE-AGATHE, vacances, repos, luxueux Bavarois, cheminée pierre, meubles Thibault, saison, semaine de ski (7 jours, 5 jours, weekend). Dépliants: 256-6825, (819) 326-5836. 24-4-80

OU A VENDRE. VAL DAVID, luxueux, vue panoramique, foyer, lave-vaisselle, bain sauna, 3 chambres à coucher. Saison: $2,000.00. 665-2540. 28-4-80

Bord du lac, Memphrémagog, rive St-Benoit, chalet meublé à louer, mai juin, 3 chambres à coucher, équipement complet, 733-4434 après 18h00. 28-4-80

DOMAINE Chanteclair Ste-Agathe, luxueux chalet suisse, tout meublé, foyer, laveuse/sécheuse, garage double. 668-5276. 28-4-80

MONT SUTTON, luxueuse résidence, 5 chambres à coucher, foyer, petit lac privé, disponible pour l'été. 481-2065. Fin de semaine: 1-538-2241. 28-4-80

ST-DONAT chalet avec magnifique plage de sable, 15 mai-15 octobre, $2,200. 637-1114, St-Donat 819-424-5102, 424-5439. 28-4-80

STE-MARGUERITE, une heure de Montréal, à l'abri de tous voisins, nature sauvage, proximité lac privé, montagnes, 5 personnes, exceptionnellement propre, foyer, lave-vaisselle, chauffage central, saison $2,500. 271-6529 ou 1-228-3771. 28-4-80

CHALETS À VENDRE

BORD DE L'EAU, lac ST-LOUIS, à 25 milles de Montréal, chalet hiver été, $18,500.00. IMMEUBLES PAL, courtier. 489-1260. 26-4-80

CHALET SUISSE ISOLÉ, construction 6 ans, Lac Simon, St-Jovite, 40,000 p.c. de terrain, 225' sur le bord de l'eau, 220. A finir: haut et plomberie. Grand garage neuf. Voilier, Catamaran. Endroit isolé. Grands arbres matures. Prix: $22,000.00. 729-3982, 729-6975.

DÉCOUVREZ PRESTIGIEUX PANORAMA. Flanc de montagne, 5½ tout confort. Accès lac des Deux Montagnes. St-Placide, 12 milles après Oka. $24,500.00. 472-0457.

COMMERCES À VENDRE

CAFÉ-RESTAURANT à vendre. L'Oasis, 1191 rue Mackay. 933-7149 — 861-6466. 28-4-80

COURS

DIFFICULTÉS SCOLAIRES DE TOUTES SORTES!
Besoin d'aide, appelez:
273-0312
7-5-80

COURS DE rattrapage, français et mathématiques. Niveau primaire et secondaire. 738-1209. 21-5-80

DÉMÉNAGEMENTS

DISPONIBLE POUR PETITS DÉMÉNAGEMENTS, 1 à 3½; prix raisonnables. Assurances complètes. 24 hres par jour. 581-5304. 24-4-80

OFFRES D'EMPLOIS

ÉVALUATEUR JUNIOR

Un entrepreneur général, spécialisé dans la finition intérieure de locaux commerciaux, a un poste junior vacant, dans le département de l'évaluation, pour une jeune personne qui parle le français et l'anglais, intéressée à se développer une carrière dans la construction et à apprendre à faire des «relevés de quantité» et l'évaluation.
Salaire à discuter.

Appeler Carole à:
523-3114
28-4-80

ÉVALUATEUR

Un entrepreneur général, spécialisé dans la finition de locaux commerciaux, a un poste vacant dans le département de l'évaluation, pour une personne mariée, qui parle le français et l'anglais avec une connaissance de la construction, pouvant lire les dessins d'architecture, pour faire «relevés de quantité», pour fins d'évaluation.
Salaire à discuter.
Résumé nécessaire.

Appeler Carole à:
523-3114
28-4-80

DÉMÉNAGEMENTS

A BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout temps, estimation gratuite, 937-9491. J.N.O.

Disponible en tout temps pour petits et gros déménagements, spécialité cuisinière, réfrigérateur, laveuse, sécheuse, assurances complètes. 725-1372. J.N.O.

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul 670-7729. J.N.O.

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances complètes. 327-6026. J.N.O.

DIVERS/SERVICES

ACHÈTE VIEUX PIANOS. De toutes les conditions. 387-5882. 28-4-80

ÉCHANGE: Prêterais voiture "Caravane" en France contre équivalent à Montréal, août 1980, 279-8709 après 18 h 00. 28-4-80

ROULOTTE, APALACHE, 1974, toute équipée, 23 pieds avec auvent de 9' x 16' $5,500.00. Après 5 hrs à 658-1993. 28-4-80

FORMULES CONÇUES POUR la préparation de votre curriculum vitae, prix $5.60 (incluant frais de poste et manutention). Présentation professionnelle. Veuillez commander chez G.P. Distributor Inc., 1930 Locas, Laval, Qué. H7L 1Y7. 14-5-80.

GARDERIE

NOTRE-DAME-DE-GRÂCES, cherche gardienne pour un enfant, 5 jours de 8 h à 18 h. 488-1378 — 282-3901. 28-4-80

INSTRUMENTS DE MUSIQUE

PIANO, LINDSAY, 3 corps, meuble et mécanique en parfait ordre, $1,200.00. 722-8741. 28-4-80

LOGEMENTS À LOUER

BOUL. ST-JOSEPH, près St-Hubert, bas, 8 pièces chauffées, 2 salles de bains, boiseries, $600. 933-7292. 28-4-80

CANDIAC, 3 ½, tapis mur à mur, taxe d'eau payée, $175., stationnement privé. 659-4824. 28-4-80

C.D.N. 4031 Lacombe, haut de duplex, 8 pièces, 2 salles de bain, chauffé, eau chaude, près de l'Université, $550. par mois. Renseignements après 5h 341-6671. 26-4-80

VAN HORNE près de Wilderton, 4½ spacieux, frigo/cuisinière, très propre, $265. 521-1704, 523-3784. 1-5-80

COTE-DES-NEIGES, grand 6½ face université de Montréal, haut duplex, libre 1er juillet, 738-4072 après 19 h 00. 28-4-80

CÔTES-DES-NEIGES, haut de duplex chauffé; 4½ ensoleillé, couple. Références. $245.00. Libre 1er juillet. 738-0167. 28-4-80

CÔTE-DES-NEIGES, Lacombe près de l'université, bas de duplex, 5½ chauffé, eau chaude, poêle-réfrigérateur, garage, $450.00. 342-5807. 28-4-80

Face parc Lafontaine, 3è étage chauffé, refait à neuf, 4 chambres à coucher, salle à manger, salon, cuisine, salle de bain, libre 1er juillet, $425. par mois, 523-3161 ou 661-1679. 28-4-80

NOTRE-DAME-DE-GRACE 6½ pièces, haut de duplex, non-chauffé, cuisinière, stationnement, $300. libre immédiatement, 489-3251. 28-4-80

DEMANDES D'EMPLOIS

34 ans, connaissance orale et écrite du français, anglais, espagnol, russe, portugais, italien. 19 ans de scolarité, diplôme traduction de l'Institut pédagogique des langues étrangères et diplôme d'éducation physique délivré en Russie, diplôme de masseur. Permis d'enseigner en cours, cherche situation en rapport avec formation dans le secteur privé de préférence. Écrire à: Dossier # C-335
C.P. 117
Brossard, Québec, J4Z 3J1 28-4-80

OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE SENIOR

$12,000

L'exécutif important d'une compagnie située au centre-ville est à la recherche d'une secrétaire expérimentée possédant la sténo anglaise et française. La candidate devra également traduire de l'anglais au français. Excellents avantagex sociaux. S.V.P. appelez:
JENNIFER SUTTON
(514) 878-1122
26-4-80

Suite 750 Place du Canada
quantum

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

A-1 absolument confidentiel $1,200 à $600,000., 1ère, 2ième. Mlle Léona Laberge, courtier, 486-1106 jour ou soir. J.N.O.

ABAISSEMENT, 1ère, 2ième hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir, 729-4332. J.N.O.

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

IMMEUBLE RÉSIDENTIEL, 207 logements, avec subsides fédéraux non remboursables, entièrement en béton, construction en 1977, très luxueux, situé partie est de Ville St-Laurent. 6.6 millions, minimum comptant un million. 336-6664. 28-4-80

SHERBROOKE ET CHAPLEAU, 1 x 7, 4 x 4½, + 4 garages chauffés. Face au parc. Le propriétaire y habite. Libre 1er juillet. Boiseries. Excellent placement. Revenus: $17,700. Prix: $105,000. Pas d'agents. Après 17 hrs: 255-5210. 25-4-80

GREENFIELD PARK, 10 logements en briques situés face à l'école St-Edmond, revenu annuel de $19,200, cette offre 10 X revenus. Inf.: 463-2170. Immeubles 3G courtier. 28-4-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

RIVE-SUD, $55,000.00. Cottage centenaire, 8 pièces, bâtiments, 32,000 p.c., paysage; hypothèque $35,350.00 à 11¾%, dû septembre 84. Taxes: $170.00. 20 minutes pont Champlain. Particulier, ST-JACQUES: 1-346-2944. 24-4-80

ROUGEMONT, cottage d'inspiration victorienne rénové avec goût, 12 pièces plus 2½ salles de bains et un grenier aménagé en immense vivoir. Terrain paysager 20,000 pieds carrés, 1-469-2396. 30-4-80

ABRI FISCAL, catégorie 32, 10%, avant le 30 avril, Me Cloutier ou Me Cardin, 844-1131 ou 584-3715. 30-4-80

LOGEMENTS À LOUER

PLATEAU Mont-Royal, un bas 6 pièces, pas chauffé, $175. par mois, 332-1900. 25-4-80

PLATEAU Mont-Royal, un bas 6 pièces, chauffage central, $225. pas chauffé, 332-1900. 25-4-80

NOUVEAU BORDEAUX, grand 3½, endroit tranquille, près centre d'achats et transport. Après 6 heures: 331-7919 26-4-80

OUTREMONT, haut de duplex, 7½, foyer, garage. Rue très calme. $580, bail de 2 ans. Tél.: 733-7890. 28-4-80

OUTREMONT, rue tranquille, très beau 6½, boiseries, foyer, garage, chauffage électrique indépendant, entrée laveuse/séchause, lave-vaisselle, adultes de préférence, $600. 739-9616. 28-4-80

OUTREMONT, 4½ et 5½ rénovés, 1350 ave Lajoie. S'adresser appartement #9 ou téléphonez: 274-1957. 28-4-80.

LOGEMENT DEMANDÉ

GRANDE ALLÉE ou BOULEVARD D'AUTEUIL, 4½-5-6. Couple adulte sans enfants et sans animaux. Maintenant ou plus tard. 336-1092 après 6 hrs. 30-4-80

C.D.N. couple un enfant cherche bas duplex environ $350, 5½ ou 6½, ensoleillé, spacieux, pour le 1er juillet. Bonnes références, 342-9431. 28-4-80

MAISONS À LOUER

RIVE SUD. Transportez-vous dans l'atmosphère, soleil-verdure-moisson qu'offre une maison de campagne, située à 2½ milles du village et à 20 minutes de Montréal. 5½ avec sous-sol et garage. 1-245-3563. 28-4-80.

OCCASIONS D'AFFAIRES

Cie pétrolière du Texas, recherche une compagnie prospère, bien établie, pour distribuer une ligne de produits de recouvrement de haute qualité, manufacturés par sa filiale canadienne. Excellente opportunité d'expansion et de profit. Expérience en recouvrement non-nécessaire. Expert dans notre domaine, nous offrons un entraînement complet à notre siège social international, sans frais. Les candidats doivent être compétents en marketing. Contacter: F.B. Ruby, Southwestern Petroleum Corporation, box 789, Forth Worth, Texas 76101, télex — 758300, câble — SWEPCO. 29-4-80

OEUVRES / OBJETS D'ART

MAGNIFIQUE COLLECTION de sculptures chinoises en ivoire. Hauteur de 10 à 36 pouces. Écrire à C.P. 312, Succ. Brossard, Québec, J4Z 3N2. 28-4-80

TABLEAUX: Rousseau, Dufour, Gingras, Perron, Toupin, Giunta, Gagnon, Bruni, Cusam, Pfeiffer et autres. Aussi, meubles en pin, à pointes de diamant, armoires, tables, coffres et le reste. Restauration de meubles. Rageot, c.p. 157, St-Germain. 26-4-80.

OFFRES D'EMPLOIS

REPRÉSENTANTS
pour maison d'édition

Territoires de Montréal, Québec, Ottawa. Connaissance du milieu et des relations publiques. Emploi autonome. Revenus importants. Demander à l'opératrice: **Zénith 19340.**
28-4-80

BUREAU D'AVOCATS, Place d'Armes, secrétaire dictaphone, bilingue, avec expérience. 845-5171. 28-4-80

COMMIS COMPTABLE: Formation D.E.C. techniques administratives option finance. 1 à 2 ans d'expérience en tenue de livres et comptes à payer, connaissance suffisante de l'anglais. Qualités requises: sens de l'organisation et de la communication. Capable de travailler sous un minimum de supervision. Envoyez curriculum vitae au: C.P. 117, Brossard, Québec, J4Z 3J1, Dossier #C-334. 28-4-80

Professeur pour école privée pour filles à Outremont. Immersion française, niveau 1, 14 heures par semaine. Seul les personnes diplômées du Québec et expérimentées doivent postuler. Écrire à: Dossier#C-336, C.P. 117, Brossard, Québec, J4Z 3J1. 29-4-80.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ANJOU

Duplex colonial de luxe (converti unifamiliale), 12 pièces, 3 salles de bain, foyer pierre naturel, magnifique jardin paysagé. Pas d'agents. $99,500.
727-9944 - 352-0203
28-4-80

Magnifique propriété

Située directement sur le bord du Richelieu, à St-Hilaire. 8 pièces, foyer, piscine VAL MAR, rempart de ciment de 120 pieds de long. Terrain: 100 x 120. Paysager avec arbres matures. Idéal pour les gens pratiquant la voile. Notaire. Entre 9h. a.m. et 5h p.m., du lundi au vendredi;
463-0712
21-4-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-HILAIRE: Région d'Otterburn — hypothèque 11½% — 4 chambres — grand salon — salle à dîner — garage — taxes basses — demande $45,500. Albert Simon 467-2156, 658-8216, MLS. IMM. SELECT COURTIERS 24-4-80

ST-HILAIRE: Région d'Otterburn — $35,500. seulement — 2 étapes — 4 chambres — 7 pièces — beau terrain — hypothèque 12% — taxes basses. Albert Simon, 467-2156, 658-8216, MLS. IMM. SELECT COURTIERS 24-4-80

MAISON SITUÉE EN MAURICIE, près de la rivière Batiscan; très beau site. Favorable pour sports d'hiver et d'été. A environ 2 heures de Montréal. $25,000. Communiquer avec Madame Pronovost. Jour: 931-7311, poste 220. Soir: 931-3665. 25-4-80

McMASTERVILLE: $34,500. seulement — beau cottage rénové au complet — foyer Franklin — cuisine moderne — lave-vaisselle — et broyeur inclus — taxes basses — impeccable. Albert Simon 467-2156, 658-8216, MLS. IMM. SELECT COURTIERS. 24-4-80

A COWANSVILLE, 50 milles à l'est de Montréal. Pour professionnel, propriété de haute qualité, 11 pièces, 33,647 p.c. de terrain accidenté. Vue panoramique, piscine creusée, garage double. Plusieurs extras. Informations: Marie-Paule Lizotte, 1-263-4988, 1-263-4455 26-4-80.

BORD DE L'EAU, Pointe-aux-Anglais, (0ka), maison 45 x 27, sur terrain de 117 de façade par 150. Hivérisé. Chauffage électrique, 220, 2 chambres à coucher, grande salle de séjour avec foyer; tout meublé. 321-8132, après 18 hres. 26-4-80.

BROSSARD. Nouveau sur le marché. Maison de ville unité de bout, briques. Construction de qualité supérieure. 3 c.c., sous-sol fini, wet-bar. Près Mail Champlain. Taxes basses, intérêt 11¼%. Appelez Alice Vachon 656-7770, 671-5414. MLS. TRUST NATIONAL COURTIER. 26-4-80

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS

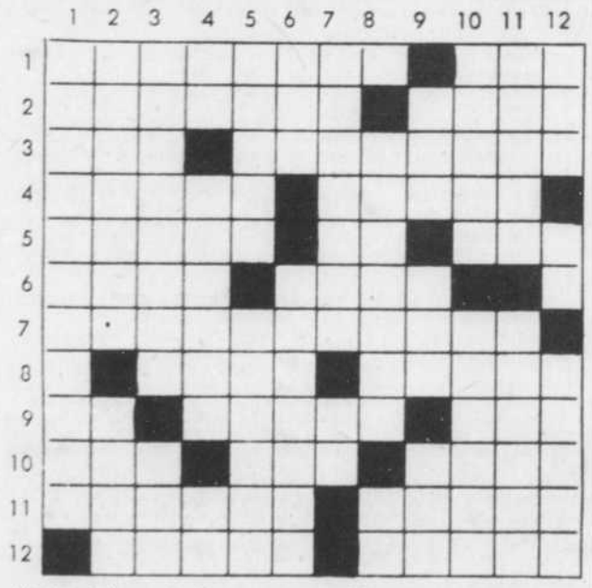

Horizontalement

1—Genre d'ammonites du crétacé. — Rongeur.
2—Qui a rapport à l'os cubital. — Vomissement.
3—Personnage vaniteux. — Chair de bête fauve.
4—Pomme de terre frite. — Niche funéraire à fond plat.
5—Qui rit. — Étain. — Unité de travail.
6—Mère de Marie. — Qui a une saveur rude et désagréable.
7—Action de fléchir le genou.
8—Fils d'Isaac et de Rébecca. — Plat composé de viande ou de poisson recouvert de gelée.
9—Terbium. — Lassitude morale. — Préposition.
10—Familièrement. — Chacune des pièces de bois qui soutiennent un navire en construction. — Route, chemin.
11—Forme la clôture de. — Gros marteau.
12—Batterie de tambour. — Garnir un voilier, un mât, de ses voiles, poulies, cordages, etc.

Verticalement

1—En Angleterre, militante qui réclamait pour les femmes le droit de voter.
2—Clochette des animaux à l'alpage. — Saut.
3—Verset qui se chante avant et après un psaume. — Pas ailleurs.
4—Pascal. — Elle tue. — Adverbe de lieu.
5—Saison. — Tringle métallique qui sert à chaîner un ouvrage de maçonnerie.
6—Colère. — Minerai.
7—Tension douloureuse et brûlure produite par l'irritation des sphincters. — Seul.
8—Attachai. — Magnésium.
9—Qui est en vie. — Nom usuel du thymus du veau. — Fleuve de la Provence orientale.
10—À la fin de la nuit, sur des objets en plein air. — Met vis-à-vis.
11—Affection vive pour quelqu'un. — Simple, un peu sotte.
12—Chacune des pièces de bois qui soutiennent un navire en construction. — Gallium. — Tirer du néant.

Solution de mercredi

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	P	A	■	A	R	T	■	A	L	B	U	M
2	E	R	Y	T	H	R	I	N	E	■	S	U
3	N	S	■	H	■	A	D	A	G	E	■	R
4	D	E	P	L	A	C	E	■	E	T	E	■
5	E	N	I	E	M	E	■	C	R	E	M	A
6	L	I	S	T	E	■	P	U	■	N	I	D
7	O	C	■	I	N	V	A	L	I	D	E	R
8	O	■	A	Q	U	I	L	O	N	■	R	E
9	U	■	P	U	I	S	E	T	T	E	■	S
10	E	M	P	E	S	E	R	■	E	R	O	S
11	■	A	U	■	E	■	O	U	R	S	■	A
12	P	L	I	E	R	O	N	S	■	E	R	S

LE BRIDGE

Sachez manier vos atouts en vous aidant de la convention Stayman

par Charles-A. Durand

♠ ♥ ♦ ♣

Donneur: Ouest
Vulnérables: Est-Ouest

Nord
♠ 10 8 7 2
♥ A D V 8
♦ 4
♣ V 9 7 4

Ouest
♠ A D V 4
♥ 4 2
♦ D 10 8 6 3
♣ 3 2

Est
♠ 9 6 3
♥ 6 5 3
♦ R V 7
♣ D 10 8 6

Sud
♠ R 5
♥ R 10 9 7
♦ A 9 5 2
♣ A R 5

Les enchères:

Sud	Ouest	Nord	Est
1 SA	passe	2 ♠	passe
2 ♥	passe	4 ♥	passe
passe	passe		

Entame: le 4 de coeur par Ouest.

Dans le jeu d'une main, le maniement des cartes est toujours plus important que la force du jeu, ceci veut dire que le déclarant au moyen de techniques particulières à chaque type de mains doit exploiter certaines caractéristiques propres à ces mains, indépendamment de leur force en hautes cartes. C'est ce qui donne au bridge son stimulant et au bridgeur son intérêt à voir passer devant ses yeux la multitude des jeux de style et de texture continuellement variables.

La donne ci-dessus comporte un nombre respectable de points; le contrat fut gagé d'une manière excellente; mais tout de même, les mains Nord-Sud ne contiennent que sept levées gagnantes pour réaliser le contrat de quatre coeurs requérant dix levées.

Dès le jeu de la première carte, le joueur avisé doit de toute nécessité se faire un plan et trouver la conduite à suivre coordonnée à la texture des mains afin de combler la déficience des levées manquantes.

Il est intéressant d'observer comment le déclarant Sud fit agir une bonne stratégie pour augmenter de trois levées la valeur de cette main.

Sud ouvrit les enchères d'un sans-atout et son partenaire répondit «deux trèfles»; c'est la convention Stayman pour déclarer au partenaire qu'il a huit points au minimum et qu'il est intéressé à jouer le contrat en une des deux couleurs majeures. L'ouvreur répondit deux coeurs, annonçant une suite de quatre coeurs. Le contrat fut alors porté à quatre coeurs par le répondant car sa main venait de prendre la valeur de onze points en réévaluation; le singleton valant trois points, c'était une gageure excellente.

Beaucoup de joueurs lors de cette compétition ne réalisèrent pas leur contrat de quatre coeurs. La première levée fut prise par le mort et le déclarant lui fit jouer immédiatement un pique afin de faire l'impasse indirecte du Roi; elle ne réussit pas. Le joueur Ouest joua de nouveau atout et dès lors, le contrat était voué à la chute.

Le joueur avisé en face de l'entame et du mort, voit vivement la caractéristique exploitable de cette main. C'est que le mort peut se prêter à trois levées de coupe en carreau et après coup, le déclarant avec les atouts de sa main enlevera les atouts adverses et le compte des levées gagnées sera de dix.

Alors le quatre de coeur est pris par l'As du mort et le quatre de carreau est pris par l'As du déclarant. Le neuf de carreau est joué et coupé par le huit de coeur; le quatre de trèfle est pris par l'As du déclarant qui joue le cinq de carreau lequel est coupé par le Valet de coeur du mort. Le retour du quatre de trèfle est pris par le Roi du déclarant qui joue le dernier carreau, de prime abord perdant, lequel est coupé par la Dame de coeur du mort.

C'est maintenant le bon moment de tenter l'impasse indirecte du Roi de pique. Elle ne réussit pas; le retour de l'atout ne fait aucun mal au déclarant. Il enlève les atouts adverses et laisse aller un autre pique et le sept de trèfle aux adversaires. Ce sont les seuls perdants et le contrat de quatre coeurs est réussi grâce à la technique du mort inversé; elle est une aide fréquente à la réussite de contrats difficiles.

◆ À surveiller

Suite de la page 28

femmes, 3585, rue Saint-Urbain.

■

Le rituel Pancattwa sera le sujet abordé lors de la conférence offerte par l'Association gnostique internationale de recherche anthropologique, à 19 h 30, au 8010, rue Saint-Denis.

■

Une soirée d'information sur les drogues organisée par Motivation-Conjoints aura lieu à l'auditorium de l'hôpital Saint-Luc, à 20 h.

■

Le congrès annuel de l'Union des municipalités a lieu à l'hôtel Reine Élizabeth. M. Guy Tardif, ministre des Affaires municipales prononcera l'allocution d'ouverture, à 20 h.

Mercredi 30 avril

Un débat entre l'économiste Pierre Fortin, professeur à l'Université Laval, et M. Robert Bourassa aura lieu à Québec, au Cégep François Xavier Garneau, à midi.

■

À 14 h et à 19 h, il y aura démonstration intitulée «Comment recevoir sur la terrasse sans gril» avec Mme Rollande Desbois, à l'École d'Art culinaire, 10226, Lajeunesse.

■

Les collections européennes de prêt-à-porter seront présentées lors d'une rencontre du Fashion Group à l'hôtel Ritz-Carlton. Les invités sont priés d'arriver à 11 h 30.

■

Le dîner-bénéfice annuel de la Fondation du Centre hospitalier de Lachine aura lieu à 19 h, à la salle de bal du Château Champlain, sous la présidence de M. Jacques Viau, bâtonnier du Québec. À cette occasion, la maison T. Eaton de Montréal présentera sa collection printemps-été 1980.

■

Les membres du Conseil du statut de la femme rencontrent les femmes de la région Mauricie-Bois-Francs, à 19 h 30, au pavillon Albert-Tessier, de l'UQTR, 3351, boul. Desforges à Trois-Rivières.

Jeudi 1er mai

Un colloque réunira des spécialistes des problèmes du travail et des représentants syndicaux au Centre d'études sur les régions en développement de l'Université McGill.

■

L'Expo-sciences de Montréal aura lieu à la Place Desjardins jusqu'au 4 mai.

Vendredi 2 mai

L'Association pulmonaire du Québec tient sa réunion annuelle à 18 h, à l'hôtel Holiday Inn, Place Dupuis.

■

Le Congrès de la Fédération des associations de musiciens-éducateurs de la province de Québec a lieu à la polyvalente Mgr Parent, 3875, rue Grande-Allée, à Saint-Hubert.

■

Une rencontre publique avec les Attikamek et les Montagnais a lieu au pavillon Judith-Jasmin de l'UQAM. Cette rencontre est organisée par le Mouvement québécois pour combattre le racisme.

Samedi 3 mai

Group'Art de Longueuil organise une exposition d'art et d'artisanat au profit des activités culturelles des enfants de l'école Gentilly. À compter de 13 h, le public est invité à l'école Gentilly, 1280, rue Beauharnois à Longueuil.

■

Le congrès de la Fédération des associations pour la protection de l'environnement des lacs aura lieu à l'hôtel Loews La Cité, 3625, avenue du Parc.

■

Un colloque sur «le réfugié et la torture» organisé par le groupe médico-légal d'Amnistie Internationale a lieu au 1800 ouest, rue Dorchester, à compter de 9 h.

■

L'avenir du crédit social du Canada sera décidé au cours d'une assemblée générale de tous les membres du parti qui aura lieu à Québec.

■

Le centre de vie écobiologique l'Athanor, situé au 3983, Saint-Denis, offre un atelier centré sur la santé physique, mentale et spirituelle. Rendez-vous à 9 h pour l'atelier «À l'écoute du guide intérieur».

TÉLÉVISION

② CBFT

8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.15 Les 100 tours de Centour
9.30 Animagerie
9.45 Les contes de la rive
10.00 Passe-partout
10.30 Magazine-express:
"Soins dentaires" avec le Dr Marcel Tenenbaum, chirurgien-dentiste. "Soins à domicile" avec Pearl Berg, directeur adjoint provincial à la Croix-Rouge.
11.00 Moi aussi, je parle français
La série explore, à travers la richesse, la quantité et la diversité des propos et des images, cette grande communauté d'êtres qu'est la francophonie mondiale. "La France: l'Occitan".
11.30 Gaspard et les fantômes:
Dessins animés
12.00 Cinéastes de la faune:
"geysers et glaciers". Un groupe de jeunes canadiens en excursion écologique en Islande.
12.30 Les coqueluches:
Inv.: Linda Mailho, Steve Fiset et Louise Kevy
13.30 Le téléjournal
13.35 Femme d'aujourd'hui
14.30 Les ateliers:
Reportage sur l'Île-du-Prince-Édouard. Visite de l'Île, entrevues avec les pêcheurs et les habitants de l'Île.
15.30 Les animaux chez eux:
"Le domaine du homard". Documentaire sur le homard et sur les autres animaux marins qui fréquentent les mêmes eaux.
16.00 Bobino
16.30 Les héritiers:
Documentaire réalisé par Paul Saltzman.
17.00 Ardéchois, coeur fidèle
18.00 Ce soir
19.00 À cause de mon oncle.
Téléroman de Jacques Gagnon.
19.30 Génies en herbe
Jeu-questionnaire.
20.00 Tel quel.
"Une question de pays". Le référendum vu par le Canada tout entier. Un des éléments majeurs de cette émission sera la communication simultanée, aux publics francophone et anglophone, des résultats d'un sondage commandé exprès par Radio-Canada-CBC au Centre de Recherche sur l'Opinion publique à Montréal.
22.00 À coeur battant.
Feuilleton réalisé par Daniel Bertolino.
22.30 Le téléjournal
23.05 L'opinion
23.10 Téléjournal régional
23.15 Nouvelles du sport
23.25 Cinéma:
"Superflics" (Américain 1973) Policier réalisé par Gordon Parks, avec Ron Leibman et David Selby.
1.10 Ciné-nuit:
"L'assassinat de Trotsky" (Italo-Français 1972) Drame historique réalisé par Joseph Lesey, avec Richard Burton, Alain Delon et Romy Schneider.
3.00 Le téléjournal

⑩ CFTM

6.55 Horaire
7.00 Les p'tits bonshommes
7.30 Fanfan Dédé
8.00 Gronico et Cie
8.30 Le 10 vous informe
8.35 Bonjour le monde
Avec Michel Jasmin
10.00 Votre amie Suzanne:
"De belles choses", "La famille et ses droits", "La décoration intérieure".
11.15 Saturnin, le petit canard
11.30 Les p'tits bonshommes
12.15 Le dix vous informe
12.30 Ciné-quiz:
"Sport business" (Américain 1973) Drame réalisé par Paul Wendkos, avec James Stewart, Mayf Nutter, James Luisi, Warren Kemmerling et Dick Gautier
14.30 Janette veut savoir:
"Le pour et le contre de l'éducation sexuelle dans les écoles".
15.30 Les services à la communauté
16.00 Les satelipopettes
16.30 Ma sorcière bien-aimée
17.00 Patrouille du cosmos
18.00 Le 10 vous informe
18.30 Les Tannants
19.30 Féminin pluriel
Textes de Robert Lavoie.
20.00 Référendum:
Avec Jacques Morency. "le syndicalisme". Inv.: M. Fernand Daoust, secrétaire général de la F.T.Q; M. Raymond Laliberté, ancien président de la C.E.Q.; M. Léo Roback, professeur en relations publiques à l'U. de Montréal.
21.00 Toute la ville en parle
21.30 Bonsoir le monde:
Avec Michel Jasmin
22.30 Les nouvelles TVA
23.00 Sports au 10
23.10 La couleur du temps
23.25 Programme double:
"L'horrible invasion" (Américain 1975) Drame d'horreur réalisé par Bill Rebane, avec Steve Brodie, Barbara Hale, Alan Hale jr. et Kevin Brodie.
1.00 Programme double:
"Les cinglés du camping" (Britannique 1969) Comédie réalisée par Gérald Thomas, avec Sydney James, Kenneth Williams, Barbara Windsor et Terry Scott.
2.30 Dernière édition

⑰ RADIO-QUÉBEC

10.00 Le marché aux images
Films documentaires
11.00 Readalong, Trade offers
Emission du ministère de l'Éducation destinée à favoriser l'apprentissage de la langue anglaise chez les jeunes.
11.30 Parlez-moi
Avec l'ami Sol, les jeunes anglophones apprennent le français.
13.30 Mon ami Pierrot
13.45 Les 100 tours de Centour
14.00 Passe-Partout
Une émission divertissante pour les petits de trois à six ans.
14.30 Le marché aux images
Films documentaires
15.30 Chacun son tour:
"Thetford: prête au changement"
16.00 Babillart
Un magazine culturel qui fait le bilan de l'activité artistique au Québec et qui nous fait connaître artistes et créateurs de chez nous.
16.30 Le temps des incertitudes
"L'idée coloniale" L'économiste Kenneth Galbraith aborde ce soir le phénomène du colonialisme à travers le monde.
17.30 Manger comme du monde
18.00 Les amis de mes amis:
Série d'émission qui fait partager la vie quotidienne de quelques enfants à travers le monde.
18.30 Mouvement de la nature
Un documentaire qui nous fait découvrir le monde animal et son milieu
"Les formis et les oiseaux d'Afrique"
19.00 USA 200:
"Le tournant du siècle". Documentaire tourné à l'occasion du bicentenaire des États-Unis.
20.00 Des arts et des hommes
Un panorama de l'art à travers le monde. La danse dans différentes peuplades du Congo et le bobongo, ce ballet africain.
20.30 Cinq milliards d'hommes:
"Le nouvel ordre". Série qui se penche sur les grands problèmes que vivent les grandes sociétés.
21.00 Les livres et nous
Un rendez-vous avec le monde de l'écriture québécoise.
21.30 La toile d'araignée
Deuxième partie d'un film qui traite de la situation de l'art au Québec. Réalisé par Jacques Giraldeau et produit par l'ONF, ce documentaire tente d'expliquer pourquoi l'art n'est pas accessible au public.

99 TVFQ (Câble)

9.30 Pour les jeunes:
"Hebdo jeune"
10.15 Feuilleton:
"Bergeval et fils"
10.30 Société d'aujourd'hui:
"Les femmes dans le cinéma italien". L'équipe est à Nice à l'occasion du 1er festival du cinéma italien.
11.30 Midi-Première:
Inv.: Nicole Croisille.
12.00 À la découverte de...
Georges Coulonges. Il refait pour nous les chemins qui l'ont conduit à la célébrité. Avec Jean-Louis Barrault, Jean Ferrat, Francis Lemarque et Michel Fugain.
13.00 Au théâtre ce soir:
"Les petits oiseaux" d'Eugène Labiche, avec René Dupuy, Isabelle Dubi, Georges Bélair, Marthe Mercadier et Henri Tisot.
15.00 Des chiffres et des lettres
15.20 Passez donc chez moi
15.40 Actualités régionales:
L'Est de la France
17.00 Pour les jeunes:
"Hebdo jeune"
17.45 Feuilleton:
"Bergeval et fils"
18.00 Société d'aujourd'hui:
"Balzac et la femme". La femme tient, dans l'oeuvre de Balzac une grande place. C'est autour d'elle que gravite "La comédie humaine".
19.00 Midi-Première
M. Roman, maire de Sisteron et Gene Manson.
19.30 À la découverte de...
Peter Ustinov, acteur, producteur, réalisateur, metteur en scène, scénariste, écrivain et musicien.
20.30 Au théâtre ce soir
"Attends-moi pour commencer" de Joyce Rayburn, avec Danièle Volle, Michel Roux, Daniel Prévost et Tonie Marshall.
22.30 Des chiffres et des lettres
23.00 Passez donc chez moi
23.10 Actualités régionales:
L'Est de la France.

⑥ CBMT

9.00 A Thought for Today
9.05 CBC 6 Good Morning
9.15 The friendly Giant
9.30 Quebec school telecasts
10.00 Canadian schools
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
11.58 Weather Report
12.00 From Now On
12.28 Senior Citizens Billboard
12.38 Wicks
13.00 Today from the Pacific
14.00 The edge of night
14.30 Take 30
15.00 The Bob McLean show
16.00 Beyond reason
16.30 All in the Family
17.00 The Beachcombers
17.30 The Mary Tyler Moore Show
18.00 The City at Six
19.00 Happy Days
19.30 The two Ronnies
20.00 Quarterly report
Barbara Frum and Bernard Derome are the hosts for this two-hour examination of the issues surrounding the Quebec referendum implications of this important vote.
22.00 Dallas
23.00 The National
23.27 The City tonight
23.45 On the evidence
24.45 Station closing

⑫ CFCF

5.59 Sign On
6.00 University of the Air
6.30 Morning exercices
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 What's Cooking
10.00 Ed Allen
10.30 Definition
11.00 The Community
11.30 Rocket Robin Hood
12.00 The Flinstones
12.30 Street Talk
13.00 McGowan and Co
13.30 The Allan Hamel Show
14.30 Another World
16.00 The Mad Dash
16.30 Family Feud
17.00 The Price is Right
18.00 Pulse
19.00 McGowan and Co.
19.30 Grand old country
20.00 The love boat
22.58 Loto-Quebec
23.00 CTV National News
23.21 Pulse
24.00 Twelve Midnight Movie:
"Anna Karenina" (Drame 1935) avec Greta Garbo, Frederic March, Freddie Bartholomew...■
1.45 "Mata Hari" (Drame 1932) avec Greta Garbo, Lewis Stone, Ramon Novarro...■
3.30 Sign Off

CINÉMA

ARLEQUIN, 1004 est, Ste-Catherine (288-2943) — "Les Kalash de l'Himalaya" avec Daniel Bertolino, 19 h 00, 21 h 30.
ATWATER I, Plaza Alexis Nihon (935-4246) — "Kramer vs Kramer" 17 h 05, 19 h 10, 21 h 15.
ATWATER II, Plaza Alexis Nihon (931-3313) — "Death Ship" 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
ATWATER III, Plaza Alexis Nihon (931-3313) — "Coal miner's daughter" 16 h 45, 19 h 00, 21 h 10.
AVENUE, 1224 Avenue Greene, Westmount (937-2747) — "Best boy" 19 h 00, 21 h 00.
BEAVER, 5117 Avenue du Parc (844-1932) — "Expose me lovely" 12 h 00, 14 h 30, 17 h 40, 20 h 30. "Altar of lust": 13 h 20, 16 h 10, 19 h 00, 21 h 50.
BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — "Vol au-dessus d'un nid de coucou" 13 h 00, 17 h 15, 21 h 35. "Convoi" 15 h 15, 19 h 35.
BIJOU, 5030 Papineau (527-9131) — "L'assistant fait des ravages" 12 h 30, 15 h 05, 17 h 45, 20 h 20. "Un harem très spécial" 14 h 00, 16 h 35, 19 h 15, 21 h 50.
BONAVENTURE I, 1 Place Bonaventure (861-2725) — "The changeling" 17 h 10, 19 h 15, 21 h 20.
BOVAVENTURE II, "Fooling around" 17 h 10, 19 h 15, 21 h 20.
BROSSARD I, Mall Champlain, 6600 Boul. Taschereau (465-5906) — "Convoi" 19 h 15. "Vol au-dessus d'un nid de coucou" 21 h 05.
BROSSARD II, "Elle" 21 h 35. "Les chaînes du sang" 19 h 30.
BROSSARD III, "Kramer contre Kramer" 19 h 15, 21 h 15.
CHAMPLAIN I, 1815 est, Ste-Catherine (524-1685) — "Kramer contre Kramer" 17 h 30, 19 30, 21 h 30.
CHAMPLAIN II "C'est l'apocalypse" 18 h 15, 21 h 00.
CHÂTEAU I, 6956 St-Denis (271-1103) — "Justine": 14 h 40, 18 h 05, 21 h 30. "Séquestrée des S.S." 13 h 00, 16 h 25, 19 h 50.
CHÂTEAU II, "Jeux d'amour au collège des filles" 12 h 55, 15 h 50, 18 h 45, 21 h 40. "Couple complice" 14 h 20, 17 h 15, 20 h 10.
CINÉMA DE MONTRÉAL, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — "Pour une poignée de dollars" 12 h 50, 16 h 20, 20 h 10. "Moonraker" 14 h 15, 18 h 00, 21 h 45.
CINÉMA 7e ART, 3180 est, Bélanger (722-0302) — "Yellow submarine" 19 h 30. "Hair" 21 h 15.
CINÉMATHÈQUE QUÉBÉCOISE, 1700 St-Denis (844-8734) — "Sous les toits de Paris" (de René Clair, France 1930) 19 h 30. "Chronique d'un été" (de Jean Rouch et Edgar Morin, France 1961) et "Les raquetteurs" (de Gilles Groulx et Michel Brault, Québec 1958) 21 h 30.
CLAREMONT, 5038 ouest, Sherbrooke (486-7395) — "Little darlings" 19 h 00, 21 h 00.
COMMODORE, 5780 ouest, boul. Gouin (334-8560) — "Nuits amoureuses d'Ali Baba" 19 h 15. "Fille à la fourrure" 20 h 25. "Jeux intimes à domicile" 21 h 50.
COMPLEXE DESJARDINS I, Complexe Desjardins (288-3141) — "Les bons débarras" 12 h 45, 14 h 55, 17 h 00, 19 h 10, 21 h 20.
COMPLEXE DESJARDINS II, "Persona" 12 h 10, 13 h 45, 15 h 20, 16 h 55, 18 h 30, 20 h 05, 21 h 40.
COMPLEXE DESJARDINS III, "Quelle chaleur" 12 h 05, 14 h 55, 17 h 45, 20 h 35. "Martine la masseuse" 13 h 25, 16 h 15, 19 h 05, 21 h 55.
COMPLEXE DESJARDINS IV, "Cause toujours tu m'intéresses" 12 h 30, 14 h 20, 16 h 10, 18 h 00, 19 h 00, 21 h 40.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE, 1455 boul. de Maisonneuve (879-4349) — Relâche.
CÔTE-DES-NEIGES I, 6809 Côte-des-Neiges (735-5528) — "Apocalypse now" 18 h 25, 21 h 10.
CÔTE-DES-NEIGES II, "Fooling around" 19 h 15, 21 h 15.
CRÉMAZIE, 8610 St-Denis (388-4210) — "C'est l'apocalypse" 20 h 00.
DAUPHIN I, 2396 est, Beaubien (721-6060) — "Cordélia" 19 h 20, 21 h 30.
DAUPHIN II, "Manhattan" 19 h 30, 21 h 30.
DORVAL I, 260 Dorval, Dorval (631-8586) — "Little darlings": 19 h 05, 21 h 00.
DORVAL II, "The serial" 19 h 10, 21 h 05.
DORVAL III, "Foxes" 19 h 05, 21 h 05.
DÉCARIE SQUARE I, Centre Décarie Square, 6855 Clanranald (341-3190) — "All that jazz" 19 h 00, 21 h 15.
DÉCARIE SQUARE II, "Kramer vs Kramer" 19 h 00, 21 h 00.
ÉLYSÉE I, 35 Milton (842-6053) — "La femme flic" 19 h 30, 21 h 30.
ÉLYSÉE II, "La femme qui pleure" 19 h 30, 21 h 30.
GREENFIELD I, 519 Taschereau, Greenfield Park (671-6129) — "On a volé la cuisse à Jupiter" 21 h 10, "Canard à l'orange" 19 h 00.
GREENFIELD II, "Jeux d'amour au collège des filles" 18 h 35, "Amants ardents" 20 h 05.
GREENFIELD III, "Gabrielle" 18 h 00, 19 h 50, 21 h 35.
GUY, 1435 Guy (931-2912) — "Reflections" 12 h 20, 15 h 00, 17 h 40, 20 h 20. "The affairs of Janice" 13 h 40, 16 h 20, 19 h 00, 21 h 40.
JEAN-TALON, 4255 est, Jean-Talon (725-7000) — "Elle" 21 h 30. "Les naufragés de l'île perdue" 19 h 30.
KENT, 6100 ouest Sherbrooke (489-9707) — "The tin drum" 18 h 30, 21 h 05.
LA CITÉ I, 3575 Avenue du Parc (844-2829) — "Little darlings" 19 h 00, 21 h 00.
LA CITÉ II, "The serial" 19 h 30, 21 h 15.
LA CITÉ III, "The rose" 18 h 15, 20 h 45.
LA SCALA, 6430 Papineau (721-5107) — "Obsessions" 19 h 30, "Justice pour tous" 21 h 20.
LAVAL I, 1600 le Corbusier, Chomedey (688-7776) — "Jeux d'amour au collège des filles" 18 h 35, "Les passions de Monique" 20 h 10.
LAVAL II, "Gabrielle" 19 h 00, 21 h 00.
LAVAL III, "On a volé la cuisse à Jupiter" 18 h 00, "A plein gaz" 19 h 45.
LAVAL IV, "Molière" 19 h 00.
LAVAL V, "Justine" 18 h 15, "La séquestrée des S.S." 20 h 00.
LAVAL-ODÉON I, Centre 2000, 3195 ouest, boul. St-Martin, Chomedey (687-5207) "Kramer contre Kramer" 19 h 15, 21 h 15.
LAVAL-ODÉON II, "Elle" 21 h 00. "Les chaînes du sang" 19 h 00.
L'IMPRÉVU, 446 place Jacques-Cartier (878-9397) — "Chauffeur de taxi" de Martin Scorsese, 18 h 00.
LOEW'S I, 954 ouest, Ste-Catherine (861-7437) — "Norma rae" 12 h 45, 14 h 55, 17 h05, 19 h 15, 21 h 25.
LOEW'S II, "Foxes" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
LOEW'S III, "When time ran out" 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10.
LOEW'S IV, "Heart beat" 13 h 05, 15 h 10, 17 h 15, 19 h 20, 21 h 25.
LOEW'S V, "Mad Max" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
MASCOUCHE I, 3131 boul. de Mascouche, Place G.P.A., Mascouche (474-4141) — "Le démon" 19 h 30, "Ben" 21 h 10.
MASCOUCHE II, "Nous maigrirons ensemble" 19 h 30, "Mourir à tue-tête" 21 h 20.
MERCIER, 4260 est, Ste-Catherine (255-6224) — "Convoi" 19 h 15, "Vol au-dessus d'un nid de coucou" 21 h 00.
MONKLAND, 5504 Monkland (484-3579) — "Normae Rae" 18 h 55, 21 h 00.
MONTENACH II, 522 boul. Sir Wilfrid Laurier, Beloeil (464-1541) — "Histoire d'aimer" 19 h 00, "La dérobade" 20 h 50.
OUIMETOSCOPE I, 1204 Ste-Catherine (525-8600) — "Mesdames et messieurs, bonsoir" (de Luigi Comencini, Nanni Loy etc... Italie 1976) 19 h 15, 21 h 30.
OUIMETOSCOPE II, "Les grands enfants" de Paul Tana, 19 h 00, 21 h 00.
OUTREMONT, 1248 ouest Bernard (277-4145) — "Bananas" (version française) 19 h 00, Spectacle sur scène: Shawn Phillips, 21 h 30 et 24 h 00.
PALACE, 698 ouest, Ste-Catherine (866-6991) — "Beneath the valley of ultra vixen": 13 h 35, 15 h 30, 17 h 25, 19 h 20, 21 h 15.
PARADIS I, 8215 Hochelaga (354-3110) — "La grande menace" 19 h 30, "Elle" 21 h 30.
PARADIS II, "Le ciel peut attendre": 21 h 40, "Mort sur le Nil": 19 h 10.
PARADIS III, "Le tournant de la vie" 19 h 15, "Norma rae" 21 h 20.
PARALLÈLE, 3682 St-Laurent (843-4725) — Rétrospective Vincent Grenier, 19 h 30, 21 h 00: "Intérieur", "La toile", "Le monde au focus", "Le puits de lumière", "X".
PARISIEN I, 480 ouest Ste-Catherine (866-3856) — "Le tambour": 13 h 00, 15 h 30, 18 h 15, 21 h 00.
PARISIEN II, "Cage aux folles": 13 h 10, 14 h 55, 16 h 40, 18 h 25, 20 h 10, 21 h 50.
PARISIEN III, "On a volé la cuisse de Jupiter": 12 h 15, 14 h 05, 15 h 55, 17 h 45, 19 h 35, 21 h 20.
PARISIEN IV, "Gabrielle": 12 h 40, 14 h 30, 16 h 20, 18 h 10, 20 h 00, 21 h 50.
PARISIEN V, "Et la tendresse bordel?" 12 h 20, 14 h 05, 16 h 00, 17 h 50, 19 h 45, 21 h 35.
PLACE DU CANADA, Place du Canada (861-4595) — "All that jazz": 19 h 00, 21 h 10.
PLACE VILLE-MARIE I, 1 Place Ville-Marie (866-2644) — "Being there": 12 h 10, 14 h 30, 16 h 50, 19 h 10, 21 h 35.
PLACE VILLE-MARIE II, "Nijinski": 13 h 15, 15 h 35, 18 h 00, 20 h 20.
PUSSYCAT, 4015 St-Laurent (845-5215) — "Maraschino cherry" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30. "Dirty pool" 13 h 40, 16 h 30, 19 h 20, 22 h 00.
RIVOLI I, 6906 St-Denis (277-3125) — "Camps érotiques" 13 h 25, 16 h 35, 19 h 45, "L'enfer des femmes" 14 h 55, 18 h 05, 21 h 15.
RIVOLI II, "West Indies les nègres marons de la liberté" 12 h 45, 14 h 45, 16 h 50, 19 h 00, 21 h 00.
SAINT-DENIS II, 1590 St-Denis (845-3222) — "Parfum d'amour": 12 h 15, 15 h 55, 19 h 35, "L'homme d'Hollywood": 13 h 55, 17 h 35, 21 h 15.
SAINT-DENIS III, 1590 St-Denis (845-3222) — Hôtel Kleinhoff" 12 h 10, 14 h 00, 15 h 50, 17 h 40, 19 h 30, 21 h 20.
SNOWDON, 5225 Décarie (482-1322) — "Being there" 18 h 30, 21 h 00.
VAN HORNE, 6150 Côte-des-Neiges (731-8243) — "The Lady & the tramp": 19 h 10, 21 h 10.
VERDUN, 3841 Wellington, Verdun (768-2092) — "Kramer contre Kramer": 19 h 40, "L'amour sur béquilles": 21 h 30.
VERSAILLES I, 7265 est, Sherbrooke (353-7880) — "Gabrielle": 19 h 00, 21 h 00.
VERSAILLES II, "Émilienne" 18 h 30, "Les pratiques sexuelles des suédoises" 20 h 10.
VERSAILLES III, "Justine": 18 h 05. "La séquestrée des S.S.": 19 h 50.
VIAU, 226 des Laurentides, Pont-Viau (669-3866) — "Le professeur et les cancres": 19 h 30. "L'homme d'Hollywood": 21 h 15.
VILLERAY, 8042 St-Denis (388-5577) — "Kramer contre Kramer" 19 h 15, 21 h 15.
WESTMOUNT SQUARE, 1 Westmount Square, Westmount (931-2477) — "The emperor Jones" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
YORK, 1487 ouest, Ste-Catherine (937-8978) — "The black stallion": 12 h 25, 14 h 35, 16 h 45, 19 h 00, 21 h 15.

CINÉ-PARCS

Les ciné-parcs sont ouverts tous les soirs dès 19 h 15 (sauf Dollard).

CINÉ-PARC BOUCHERVILLE I, Trans-Canadienne, sortie 95 (655-5515) — "Aéroport 80 Concorde"; "Têtes vides cherchent coffre plein".
CINÉ-PARC BOUCHERVILLE II, "Ben"; "Le démon".
CINÉ-PARC CHÂTEAUGUAY, Châteauguay (691-1310) — "Vol au-dessus d'un nid de coucou"; "Convoi".
CINÉ-PARC DOLLARD I, 75 Brunswick, Dollard-des-Ormeaux (684-8442) — "Foxes"; "Who will stop the rain" (dès 18 h 30).
CINÉ-PARC DOLLARD II, "Little darlings"; "North Dallas forty" dès 18 h 30.
CINÉ-PARC LAVAL I, Autoroute des Laurentides, sortie 14 (622-5555) — "Aéroport concorde 80"; "Têtes vides cherchent coffre plein".
CINÉ-PARC LAVAL II, "Elle"; "Capricornel".
CINÉ-PARC LAVAL III, "Rocky 2"; "La malédiction de la panthère rose".
CINÉ-PARC LAVAL IV, "Kramer contre Kramer"; "Guerre et passion".
CINÉ-PARC ODÉON I, Trans-Canadienne, sortie 98 (523-9751) — "C'est l'apocalypse"; "Tueur d'élite".
CINÉ-PARC ODÉON II, "Kramer contre Kramer"; "Le privé de ces dames".
CINÉ-PARC ST-JÉRÔME, Autoroute des Laurentides, sortie 44 Ouest (861-0659) — "Kramer contre Kramer"; "Guerre et passion".
CINÉ-PARC ST-MATHIEU, route 15, vers Plattsburgh, sortie 38 (659-3445) — "Rocky 2"; "La maédiction de la panthère rose".
CINÉ-PARC VAUDREUIL I, Trans-Canadienne, vers Toronto, sortie 2 (455-5154) — "Aéroport Concorde 80"; "Têtes vides cherchent coffre plein".
CINÉ-PARC VAUDREUIL II, "Apocalypse now"; "Coma".

SUR SCÈNE

ATELIER CONTINU, 1200 est Laurier (272-2655) "Le cabaret éphémère" par la Pouêt Pouêt band — 21 h 00.
CAFÉ DE LA PLACE, Place des Arts — "Huis clos de Jean-Paul Sartre avec Yvette Brind'Amour, Yvon Bouchard, François Cartier, Louise Turcot. Mise en scène: Danièle Suissa Lun à jeu: 20 h 30 Ven, sam: 19 h 30, 22 h 00. Relâche dim.
CAFÉ MOLIÈRE, 1200 St-Hubert (844-7000) — Mine de rien" spectacle de Reynald Bouchard. Du mer. au lun. 20 h 30.
CAFÉ NELLIGAN, 550 est, Dorchester (288-9535) — "Guillaume Tel Quel" de François Camirand avec Johanne Beauchamp, Claude Desrosiers et François Camirand (relâche lun. mar.) 20 h 30.
CAFÉ NOOSPHÈRE, 816 est, Ontario (524-4911) — Le groupe Mache Mallo, New Wave, 21 h 00.
CENTAUR, 453 St-François Xavier (288-1229) "Circus Gothic" écrit et joué par Jean Kudelka Mar. à sam: 20 h 00. Dim.: 19 h 00. Matinée sam: 14 h 00.
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE, 100 est Notre-Dame (873-4031) — Salle Gabriel Cusson, Christine Secco et Alain d'Amour, pianistes, 12 h 00. Oeuvres de Schubert, Debussy, Mozart, Chopin.
CENTRE D'ESSAI CONVENTUM, 1237 Sanguinet (284-9352) — Les Pichous présentent "Fais-moi mal juste un peu" d'Elizabeth Bourget avec Nathalie Gascon, Mireille Lachance, Martine Rousseau, Jacques Rossi, Christian St-Denis, Richard Lalancette. Sem dim: 20 h 30 Sam: 19 h 30, 22 h 00. Relâche lun.
CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN, 4303 St-Denis (843-4384) — "Les trois petits cochons" (pour enfants) "S'assoir au coeur du Kou Kou Klan Klub" par la compagnie Chatouille, Chocolat et Bezom inc. 20 h 30.
GALERIE MOTIVATION V, 1447 Bleury inf: 524-6074 "Chants des doigts et Rose des vents" par le groupe opera-fête, 21 h 30.
L'IMPRÉVU, Hôtel Iroquois, 446 Pl. Jacques-Cartier (878-9397) — Breton Cyr, Sem. dim.: 22 h 00, 24 h 00. Ven. sam.: 22 h 30, 1 h 00. Entrée libre.
LA CHACONNE, 338 est Ontario (843-8620) Camille Frederick, 21 h 00. Pièces de Schumann, Chopin, Beethoven, piano.
L'ESKABEL, 2334 rue Centre (Près du métro Charlevoix) — "Plein-Chant", mise en scène: Jacques Crête. Du mer. au dim.: 21 h 00. Rens.: 931-0695 ou 931-8401.
LE PONT TOURNANT, 940 Sir Wilfrid-Laurier, Vieux-Beloeil (467-4504) — "Damnée Manon, sacrée Sandra" de Michel Tremblay avec André Doucet et Sylvie Germain. Tous les ven. sam.: d'avril à 21 h 00.
LE SOLEIL LEVANT, 286 ouest, Ste-Catherine (861-0657) — Milt Jackson, vibraphoniste, 21 h 30, 23 h 30. Ven. sam.: 21 h 30, 1 h 00. Relâche lundi.
LE TRITORIUM, Cegep du Vieux-Montréal 255 est Ontario (284-7356) — Le groupe de danse Louis Lapierre, 20 h 30.
OUTREMONT, 1284 ouest av. Bernard (277-4145) Shawn Phillips, 21 h 30, 24 h 00.
SALLE CLAUDE CHAMPAGNE, 220 chemin Vincent d'Indy — Concert de l'orchestre de la faculté de musique de l'U. de Montréal, dir.: Serge Garant, 20 h 30. Oeuvres de Beethoven, Brahms, Grieg, Varèse, Gougeon.
SALLE POLLACK, 555 ouest, rue Sherbrooke (392-8224) — Heather Toews, piano, 20 h 30. Oeuvres de Hadyn, Chopin, Liszt, Bartok, Ravel. Entrée libre.
SALLE WILFRID-PELLETIER, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — Ginette Reno 20 h 30.
THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI, 1297 Papineau (523-1211) — "Nasopodes et autres bêtes merveilleuses" de Michel Garneau 20 h 30.
THÉÂTRE DU CHIENDENT, 453 Lindsay, Drummondville. Autoroute 20, sortie 109 819-(478-1014) — "Bernadette et Juliette", comédie d'Elizabeth Bourget avec Ginette Fournier, Joanne Bonneau, Lise Gratton, Pierre Dozois, Alain Archambault. Mise en scène de France LaBonté. Tous les jeudis, vendredi, samedis 20 h 30.
THÉÂTRE MAISONNEUVE, Place des Arts, 75 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — Choeur MRC, groupe instrumental et vocal. 20 h 15. Programme: extraits d'opéras, de choraies, et d'opérettes.
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE, 84 ouest, Ste-Catherine (861-0563) — "L'impromptu d'Outremont" de Michel Tremblay avec Rita Lafontaine. Denise Mozelle, Monique Mercure, Eve Gagnier. Mise en scène: André Brassard. Mar. à ven: 20 h 00 Sam.: 17 h 00, 21 h 00. Dim.: 19 h 30.
THÉÂTRE PORT ROYAL, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — "Gin game" de DL Coburn avec Jean Duceppe et Béatrice Picard. Mise en scène Daniel Roussel. Mar à ven: 20 h 30. Sam.: 17 h 00, 21 h 00.
THÉÂTRE DENISE PELLETIER, 353 est, Ste-Catherine (253-8974) — Salle Denise Pelletier — "L'amour des trois oranges" d'Alexandre Arnoux avec Pierre Thériault, Edgar Fruitier, Michèle Deslauriers et plusieurs autres. Mise en scène Gilles Pelletier, 19 h 30.
THÉÂTRE DENISE-PELLETIER, Salle Fred Barry — "La quête du pays" de Réal Tremblay, avec Raymond Bouchard, Daniel Gadouas, Jean-Denis Leduc, Christiane Raymond et Anouk Simard. Du mar. au ven.: 20 h 30 Sam.: 20 h 00 et 22 h 00.
THÉÂTRE DU QUAT'SOUS, Aux 4 Saoûts Bar. 100 Avenue des Pins (845-7277) — "Boris Vian Pokerblues", spectacle de musique et de théâtre avec Judith Chevalier, Alain Fournier, Francisco et Markida Boies. Mise en scène: Alexandre Hauvater.
THÉÂTRE DE QUAT'SOUS, 100 Avenue des Pins (845-7277) — "Les folies du samedi soir", comédie légère de Marcel Mithois, avec Andrée Lachapelle, Lenie Scoffie, Gabriel Gascon, Yvon Dumont. Mise en scène: Paul Buissonneau.
THÉÂTRE DU RIDEAU VERT, 4664 St-Denis (844-1793) — "Aleola" de Gaëtan Charlebois, adaptation de Jean Daigle avec Gisèle Schmidt et Guy Provost. Mise en scène: Roland Laroche. Mar. à sam.: 20 h 00. Dim.: 19 h 00.
THÉÂTRE SAINT-DENIS, 1594 St-Denis (849-4211) — Bob

UNE PAGE DANS L'HISTOIRE DES QUÉBECOISES

25 AVRIL 1940 - 25 AVRIL 1980
40 ANS DÉJÀ

**Comment oublier
l'histoire des femmes de 1940,
la solidarité qui fut la leur?**

L'obtention du droit de vote est le fruit d'une longue et dure épopée, menée par des femmes dont nous pouvons être fières. À nous, aujourd'hui, d'écrire l'histoire au présent: seuls des changements profonds dans nos conditions de vie de femmes nous donneront un pouvoir réel de gouverner et d'être présentes au Parlement comme dans chacune de nos institutions politiques.

Avec Idola St-Jean, nous restons convaincues que «la femme doit plus que jamais participer à la chose publique. L'homme seul a failli à la tâche».

(La sphère féminine, 1933)

PRENONS LA RELÈVE
NOUS LEUR DEVONS BIEN CELÀ!

1921-1927

Après avoir obtenu le droit de vote au niveau fédéral, des femmes se regroupent au sein du Comité provincial pour le suffrage féminin, devenu par la suite la Ligue des droits de la femme, ou encore à l'Alliance canadienne pour le vote des femmes du Québec. Marie Gérin-Lajoie, Madame Lyman, Lady Drummond, Thérèse Casgrain et Idola St-Jean en sont les figures de proue.

Le 9 février 1922, 400 Montréalaises se rendent à Québec pour revendiquer le vote des femmes. Elles essuient un premier refus.

Les suffragettes sont convaincues que le droit de vote améliorera leur situation, leur donnera accès aux commissions gouvernementales et aux cours de justice, et supprimera leur incapacité civile et politique.

1927-1940

Année après année, les féministes, regroupées autour d'Idola St-Jean et Thérèse Casgrain effectuent ce qu'elles appellent «le pèlerinage à Québec». Elles assistent aux débats entourant les projets de loi sur le vote des femmes, chaque fois rejetés. Des pétitions appuyant leur cause recueillent plus de 10,000 noms.

«La première des quatorze comparutions devant nos pairs où nous, les mères, les épouses et les soeurs faisions figures d'inculpées, devant un tribunal uniquement composé d'hommes». Thérèse Casgrain, Une femme chez les hommes, 1971.

1940-1980

Sous la pression continue des femmes, et malgré l'opposition du clergé, le parti libéral élu est tenu de respecter les engagements inscrits dans son programme: **le 25 avril les Québécoises obtiennent le droit de vote et d'éligibilité.**

Après 40 ans, seules huit femmes ont été élues députées dont quatre nommées ministres. Aux élections de 1976, les femmes ne représentaient que 6,5 p.c. de l'ensemble des candidats alors qu'elles forment 52 p.c. de la population.

Désormais les femmes ont droit de parole pour participer aux changements sociaux. Elles ne sont plus exclues du domaine politique.

Pourquoi alors les femmes sont-elles si peu représentées au Parlement? La société, encore teintée de l'incapacité juridique des femmes, ne leur fait-elle que rarement confiance? Les règles du jeu du pouvoir politique, de tout temps conçues sans elles, les en ont-elles exclues?

Claude Pinte et Associés

Gouvernement du Québec
Conseil du statut de la femme